



COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

HISTOIRE

DES

ÉTATS-UNIS

Bruxelles. — Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

ŒUVRES DE GEORGE BANCROFT

HISTOIRE

DES

ÉTATS-UNIS

DEPUIS

LA DÉCOUVERTE DU CONTINENT AMÉRICAIN

TRADUITE DE L'ANGLAIS

PAR Mlle ISABELLE GATTI DE GAMOND

PREMIÈRE SÉRIE : HISTOIRE DE LA COLONISATION

TOME II

PARIS
FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
RUE JACOB, 56

BRUXELLES & LEIPZIG
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

1861

CHAPITRE IX.

EXTENSION DE LA COLONISATION DE LA NOUVELLE ANGLETERRE.

Le conseil de Plymouth pour la Nouvelle Angleterre, ayant obtenu du roi Jacques (1620) le territoire illimité et le monopole immense qu'il avait désirés, n'avait plus d'autres obstacles à surmonter que les lois de la nature et les remontrances du parlement. Comme aucun tenancier n'occupait ces innombrables millions d'acres de terre en friche, des exactions levées sur les vaisseaux des pêcheurs anglais, tels étaient les seuls moyens de se procurer un revenu immédiat de l'Amérique. Mais les membres de la chambre des communes s'opposèrent avec indignation aux prétentions extravagantes de la compagnie favorisée et demandèrent que tout sujet du monarque anglais pût se mettre en toute liberté à la poursuite de ce qui constituait la principale source de richesses des marchands de l'Ouest. Sir Edwin Sandys, cet homme d'État, qui a si bien mérité la reconnaissance éternelle de la Virginie, soutenait cette réclamation (1621) : « Les Anglais, s'écria-t-il, seront-ils donc

privés de la liberté des pêcheries, de cet avantage dont les Français et les Hollandais jouissent? Cette industrie ne coûte rien au royaume que la main-d'œuvre; elle exerce les mains et fournit l'objet d'un commerce lucratif avec l'Espagne. » — « Les pêcheurs font obstacle à l'établissement des colonies, répliqua Calvert; ils encombrent les ports avec leur lest et dans leur imprévoyance ils dévastent les forêts, pour en tirer parti. L'Amérique n'est pas une annexe du royaume et ne se trouve pas dans la juridiction du parlement; vous n'avez donc pas le droit de vous en occuper. »— « Nous pouvons faire des lois pour la Virginie, » reprit un autre représentant qui avait en vue de s'opposer à la condescendance manifeste du roi pour la compagnie, et qui affirmait, sans s'en rendre bien compte, à l'occasion du premier débat engagé sur les affaires américaines, le droit du parlement à une souveraineté absoluc, que les colonies n'ont jamais reconnue et qui amena la guerre dc l'indépendance; « un bill, accepté par la chambre des communes et la chambre des lords, révisera la patente, s'il obtient l'approbation du roi. » Sir Édouard Coke fit observer, en s'en référant à d'anciens statuts, que la charte avait été accordée sans égard pour les droits préexistants et était par conséquent nulle, suivant les lois établies de l'Angleterre. Les amis de la liberté des pêcheries triomphèrent ainsi des défenseurs de la prérogative royale, quoique le parlement fût dissous avant que le bill eût pu passer par toutes les formalités prescrites par la législation.

Cependant il en avait été fait assez pour redoubler l'ardeur des entreprises commercialcs; la seconde année après la fondation de Plymouth (1622), une flotte de trente-cinq voiles alla à la pêche sur les côtes de la Nouvelle Angleterre et fit un voyage fructueux. Les possesseurs du monopole en appelèrent au roi Jacques; et le monarque, préférant soutenir

l'extension de ses prérogatives plutôt que de se soumettre à l'opinion de la chambre des communes, défendit par un édit à tous scs sujets d'approcher de la côte septentrionale de l'Amérique, sans l'autorisation spéciale de la compagnie de Plymouth ou du conseil privé. C'était une chose exorbitante de prétendre ainsi fermer une portion considérable d'un continent immense; il était d'ailleurs impossible de faire observer une telle ordonnance, et dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, le despotisme fut la cause de son propre échec. En voulant faire rigoureusement triompher sa volonté, il provoqua un conflit où sa défaite était certaine.

Les possesseurs du monopole essayèrent de réaliser leurs prétentions, Francis West fut revêtu de la dignité d'amiral de la Nouvelle Angleterre, et envoyé comme tel dans les mers de l'Amérique (1623), afin d'en chasscr tous les vaisseaux pêcheurs qui s'y rendraient sans autorisation. Mais sa faible autorité fût méprisée; l'océan était trop vaste pour qu'il pût le surveiller. Les matelots refusèrent de payer la taxe qu'il exigeait et il fut obligé de résigner bientôt ses pouvoirs inutiles. En Angleterre (1624), cette tentative souleva le blâme le plus sévère, cc qui ne manqua pas de faire impression sur le parlement, lors de sa réunion suivante.

Les concessionnaires, aussi prodigues à accorder des chartes qu'entêtés de leur monopole, après avoir octroyé (1622) à Robert Gorges, fils de sir Ferdinand, des lettres patentes embrassant une région d'unc étendue de dix milles le long de la baie de Massachusetts et de trente milles dans l'intérieur des terres, le nommèrent ensuite lieutenant général de la Nouvelle Angleterre (1623), avec pouvoir « de réprimer le commerce interlope, » et en même temps de diriger les affaires de la corporation. Il ne fit jamais usage de sa

patente d'une manière permanente; cependant on essaya de nouveau de fonder une colonie à Weymouth, mais elle eut un aussi malheureux sort que la première fois. Gorges était accompagné de Morrell, membre du clergé anglican, muni d'une commission qui lui confiait la surintendance des affaires ecclésiastiques. Au lieu de s'occuper de l'organisation hiérarchique, Morrell, pendant un séjour d'à peu près une année dans la Nouvelle Angleterre, passa son temps à écrire en vers une description de ce pays. Dans l'intervalle, Robert Gorges termina sa carrière civile dans une courte contestation avec Weston. Ces deux fonctionnaires étaient venus, l'un pour organiser un gouvernement général et l'autre la hiérarchie épiscopale, et ils ne produisirent qu'un ennuyeux poème et un débat sans portée.

Lorsque le parlement fut de nouveau réuni (1624), l'opposition contre la charte se renouvela; les droits de la liberté trouvèrent un champion inébranlable dans le vieux sir Édouard Coke, qui expia alors les fautes de son ancienne ambition par son dévouement aux intérêts du peuple. Les patentés renoncèrent en vain à une partie de leurs prétentions; la chambre des communes décida que les pêcheurs anglais auraient le droit de pêcher à leurs risques et périls. « Votre patente, dit Coke à Gorges du haut du siége du président, votre patente contient plusieurs clauses contraires aux lois et aux priviléges des sujets anglais; c'est un monopole, et on y voit percer le dessein d'en tirer des avantages privés, sous prétexte d'établir une colonie. » — « Personne ne pourra-t-il donc se rendre sur les côtes de la mer pour y pêcher? demanda encore le vieux légiste dans le cours du débat. C'est fonder un monopole sur les mers, qui doivent être libres. Si vous avez seuls le droit de sécher et d'emballer le poisson, vous voulez avoir le monopole du soleil et du vent. » Ce fut peine perdue de la part de sir George

Calvert de résister. Le bill passa sans amendement, bien que le roi n'y donna jamais sa sanction royale (1).

L'opposition caractérisée de la chambre des communes, quoiqu'elle ne pût déterminer le roi à supprimer la corporation, en paralysa les entreprises; beaucoup de concessionnaires renoncèrent à leurs priviléges, de sorte que la compagnie de Plymouth ne fit plus grand'chose, sinon de concéder des domaines; aussi les cabanes qui, en quelques années, s'éparpillèrent le long de la côte depuis le cap Cod jusqu'à la baie de Fundy, furent-elles le produit d'entreprises particulières.

Le territoire qui s'étend entre la rivière de Salem et le Kennebec devint, en grande partie, la propriété de deux hommes entreprenants. Nous avons vu que Martin Pring avait découvert le New-Hampshire (1603) et que John Smith avait exploré et prôné les eaux profondes de la Piscataqua. Sir Ferdinand Gorges, le membre le plus énergique du conseil de Plymouth, cet homme toujours prêt à courir des risques dans l'intérêt de la colonisation de l'Amérique (1614-1620), n'avait rien perdu de sa confiance et de sa décision malgré tout ce qu'il y avait de décourageant dans une série de mauvais succès; il trouva alors en John Mason, « qui avait été gouverneur d'une colonie, dans l'île de Terre-Neuve, un homme d'action, » comme lui-même. Mason, qui avait été nommé associé et secrétaire du conseil, n'eut pas de peine à obtenir la concession des terres situées entre le Salem River et la source la plus éloignée du Merrimac; mais il se borna à donner un nom à son vaste domaine. La pas-

(1) Autorités originales, *Débats des communes*, 1620-21, I, 258, 260, 261, 318, 319; *Journal des communes*, dans Chalmers, 100-102 et 103, 104; Sir F. Gorges, *Narration;* Morrell, dans I, *Mass. Hist. Coll.*, I, 125-139; Smith, dans III, *Mass. Hist. Coll.*, III, 25; Hazard, I, 151-155. Comparez Prince, Morton, Hutchinson, Belknap et Chalmers.

sion d'acquérir des terres ne faisait que s'accroître; Gorges et Mason reçurent bientôt une nouvelle patente (1622) pour la Laconia, c'est à dire pour tout le pays entre la mer; le Saint Laurent, le Merrimac et le Kennebec; une compagnie de marchands anglais se forma, et sous ses auspices, des établissements permanents se fondèrent (1623) sur les bords du Piscataqua (1). Portsmouth et Dover sont comptées au nombre des villes les plus anciennes de la Nouvelle Angleterre. Quelque brillantes que fussent les espérances des propriétaires et quelque généreux qu'ils se montrassent pour fournir aux besoins des colons, les établissements en question ne progressèrent pas beaucoup dès le premier abord et même comme stations pour la pêche, ils ne paraissent pas avoir réussi.

Lorsque le pays baigné par la baie de Massachusetts fut concédé (1628) à une compagnie, dont le zèle et le succès devaient bientôt laisser dans l'ombre tous les efforts des propriétaires et des marchands, il devint nécessaire pour Mason de solliciter de nouvelles lettres patentes; elles lui furent octroyées (1629), en effet (2), pour le territoire situé entre le Merrimac et le Piscataqua, mais dans des termes qui ne s'accordaient pas jusqu'à un certain point avec les prétentions de ses voisins du Sud. Ce fut là la patente du New-Hampshire et elle se signala surtout par sa fécondité en procès. Cette contrée avait été dévastée par les guerres que se livraient entre elles les tribus sauvages et par la même maladie épidémique qui avait fait de New-Plymouth un désert; on semble ne s'être aucunement préoccupé des

(1) Gorges, *Récit*, ch. XXIV; Hubbard, 614-616, Prince, 215; Adam, *Annales de Portsmouth*, 9, 10; Williamson, *Maine*, I, 222 et suiv.; Belknap, *New Hampshire*, ch. I, ouvrage d'une véritable valeur et qui fait grand honneur à la littérature américaine.

(2) Hazard, I, 290-293.

droits des naturels; ils ne passèrent alors aucun acte concernant leurs terres (1); le sol situé dans le voisinage immédiat de Dover (1630) et ensuite de Portsmouth, on le concéda aux planteurs eux-mêmes (1631), ou à ceux qui avaient couvert les frais de l'établissement (2). Une impulsion favorable fut ainsi donnée à ces petites colonies; des habitations commencèrent à s'élever sur le « Strawberry Bank » du Piscataqua. Mais les progrès de la nouvelle ville furent lents; Josselyn (3) a dépeint toute la côte comme n'étant qu'un désert, où l'on voyait çà et là quelques huttes éparses sur les bords de la mer (1638-1653); trente ans après sa fondation, Portsmouth ne pouvait que se vanter modestement de renfermer « entre cinquante à soixante familles (4). »

Au moment où la grande charte qui avait établi le conseil de Plymouth, allait être révoquée (1635), Mason étendit ses prétentions à la rivière de Salem, qui formait la limite méridionale de son premier territoire; et il obtint de la corporation expirante des lettres patentes dans ce sens. Il y a lieu de croire que le roi aurait confirmé sans scrupule cette concession (5) et revêtu Mason du pouvoir de gouverner, comme seigneur et propriétaire absolu; mais la mort de ce dernier renversa toutes les espérances d'agrandissement territorial et de suprématie féodale qu'avait pu caresser sa famille (1638). Sa veuve essaya en vain d'exploiter ses possessions dans les colonies; les dépenses excédèrent les revenus; on recommanda aux subordonnés de pourvoir eux-mêmes à leurs intérêts, les domaines du grand propriétaire foncier se partagèrent entre eux pour le payement de leurs

(1) Savage sur Winthrop, I, 405 et suiv.
(2) Adam, *Portsmouth*, 17-19.
(3) Josselyn, *Voyages*, 20.
(4) Farmer, *Belknap*, 434.
(5) Farmer, *Belknap*, 431, et ch. II.

arriérés; et les biens de Mason en Amérique furent complétement perdus. Ni le roi, ni le propriétaire n'inquiétèrent les quelques habitants du New-Hampshire; on les laissa se tirer d'affaire eux-mêmes, ce qui constitue la meilleure condition pour les États, aussi bien que pour les individus.

L'entreprise de sir Ferdinand Gorges, quoique soutenue par la faveur la plus prononcée du roi et poursuivie avec une persévérance infatigable, ne fut pas couronnée d'un succès beaucoup plus grand. Nous avons vu une colonie s'établir (1606), quoique pendant un seul hiver, sur les rivages que Pring avait découverts et que Weymouth avait explorés le premier. Lorsque les baies de la Nouvelle Angleterre eurent été plus soigneusement reconnues (1615) par le même aventurier entreprenant, qui avait tracé la première carte de la Chesapeake, la côte fut régulièrement visitée par les pêcheurs et les trafiquants. Hakluyt a donné sur ce pays, comme l'un des fruits de ses recherches, un ouvrage spécial, qui a été publié dans les collections de Purchas. Des Anglais, sous les ordres de Richard Vines, éprouvèrent de nouveau les rigueurs d'une saison inclémente à Winter Harbour, à l'embouchure du fleuve Saco (1616-1617). Peu de temps après, les matelots mutinés de l'équipage de Rocraft vécurent depuis l'automne jusqu'au printemps dans l'île de Monhegan (1618-1619), où la colonie de Popham avait jeté l'ancre, et où les vaisseaux de John Smith avaient stationné pendant qu'il explorait la Nouvelle Angleterre (1607-1614). Les premiers colons, pensant seulement à réaliser immédiatement leurs projets, se préoccupaient peu de la gloire; d'après le peu de documents qu'ils nous ont laissés, il n'est guère possible de déterminer l'époque précise où les huttes grossières des pêcheurs sur la côte de la mer commencèrent à être occupées par des hôtes permanents (1623-

1628), et où les stations de l'été pour la pêche se transformèrent en établissements réguliers de commerce (1).

La première colonie se fonda probablement « sur le Maine, » à quelques milles de Monhegan, à l'embouchure du Pemaquid (1626). Les premiers arrivants ne pouvaient qu'admirer ces majestueuses rivières et ces baies sûres qui semblaient inviter au commerce et donner des promesses d'opulence dans l'avenir; mais si des hameaux s'élevèrent bientôt près des embouchures des fleuves, si des forts furent érigés pour protéger les trafiquants et les matelots, l'agriculture ne reçut aucun encouragement; tant de causes se combinèrent pour entraver la prospérité de cette contrée que, malgré ses avantages naturels, près de deux siècles s'écoulèrent, avant que les établissements épars le long des côtes de la mer se changeassent en une suite de marchés affairés, alimentés et enrichis par les villages qui se pressent à l'intérieur d'un pays fertile.

L'établissement de Piscataqua ne put calmer l'ambition de Gorges. Comme protestant et comme anglais, il était presque aussi fanatique en fait de religion qu'en patriotisme. Ne voulant pas voir l'église catholique-romaine ni la monarchie française prendre possession de la côte orientale de l'Amérique du Nord, son premier acte relatif au territoire de l'État actuel du Maine fut d'inviter la nation écossaise à en garder les frontières. Sir William Alexander, le préten-

(1) Pour l'histoire primitive du Maine, les autorités originales sont dans Purchas, vol. IV; *la Relation du président et du conseil pour la Nouvelle Angleterre;* Josselyn, *Voyages*, et la *Narration* que Gorges lui-même a rédigée dans sa vieillesse. On peut aussi trouver des matériaux dans l'*Histoire* de Sullivan, et mieux encore dans l'ouvrage soigneux et très exact de Williamson. J'ai également tiré parti de Geo. Folsom, *Saco et Biddeford*, et W. Willis, *Portland*. Williamson, I, 227, dépeint Saco comme un établissement permanent en 1623; je penche plutôt pour l'opinion de Willis et de Folsom.

tieux auteur de tragédies en vers boursouflés, un homme qui jouissait d'une certaine influence auprès du roi Jacques et qui désirait déjà vivement s'engager dans une entreprise de colonisation, seconda un projet qui semblait lui permettre d'édifier sa grandeur personnelle et sa fortune; il obtint, sans difficulté, une patente (1621), pour tout le territoire de l'est de la rivière de Sainte-Croix et au sud du Saint-Laurent (1). Toute cette légion qui avait été comprise déjà dans les provinces françaises d'Acadie et de la Nouvelle France, fut désignée dans la géographie anglaise sous le nom de Nouvelle Écosse. Ces prétentions exagérées de l'Angleterre servirent à jeter des germes de guerre dans l'avenir, car Jacques accordait actuellement des terres que le roi de France, Henri IV, possédait plus légitimement à titre de découverte et qu'il avait déjà concédées à ses sujets, lesquels les avaient immédiatement occupées. On ne pouvait pas supposer, que le monarque qui régnait alors en France, regarderait ses droits sur ses colonies naissantes comme annulés par un parchemin scellé aux armes de l'Écosse, et qu'il se montrerait oublieux des lois de l'honneur au point d'abandonner sans protection les émigrants qui s'étaient établis en Amérique sur la foi des promesses royales (2).

Cependant, on se mit aussitôt à l'œuvre pour fonder un établissement écossais. Un vaisseau envoyé dans ce dessein, recula, au moment où il était arrivé en vue de la côte, devant la gloire périlleuse d'une première colonisation et s'en retourna à la station permanente des pêcheurs de Terre Neuve (1622). Au printemps suivant, arriva un second vaisseau (1623), mais ces deux bâtiments réunis eurent à peine le courage de naviguer çà et là le long de la côte et d'en

(1) La patente est dans Hazard, v. I, p. 134-145; dans Purchas, v. IV, p. 1871. Voir aussi Gorges, *Narration*, ch. XXIV; Laing, *Écosse*, III, 477.
(2) Chalmers, 92.

explorer en partie les rades et les terres adjacentes. On différa la fondation de la colonie et un éloge magnifique du sol, du climat et des productions de la Nouvelle Écosse, fut la seule compensation de ce retard (1).

Le mariage de Charles Ier avec Henriette-Marie (1625) promettait aux prétendants rivaux des déserts de l'Acadie, d'entretenir des relations assez amicales pour amener un arrangement pacifique de leurs prétentions opposées. Cependant, même à cette époque, les titres de la France ne furent pas reconnus par l'Angleterre; une nouvelle patente confirma toutes les prérogatives qui avaient été si follement accordées à sir William Alexander (2); on lui donna, en outre, le droit de créer des baronnets. La vente des titres devint pour le poète un commerce lucratif et le projet de fonder une colonie fut abandonné.

Les citoyens d'une république sont si habitués à voir l'opinion publique, formulée et exprimée par les masses, exercer seule son contrôle sur la législation et les destinées de leur pays, qu'ils peuvent difficilement croire à quel point le sort des nations de l'Europe a dépendu, au moins pendant une courte époque, des caprices de quelques individus; combien de fois la vanité blessée d'un courtisan, ou les passions malheureuses d'un ministre puissant n'ont-elles pas changé la politique extérieure d'un État! Le faible monarque d'Angleterre, ayant deux fois dissous brusquement le Parlement, et ayant vainement eu recours à des taxes illégales, avait perdu la confiance de son peuple; aussi, engagé dans une guerre contre l'Espagne, manquait-il complétement d'argent et de crédit. Ce fut dans un pareil moment que Buckingham précipita l'Angleterre dans une guerre inutile et désastreuse avec

(1) Purchas, *les Pèlerins*, IV, 1872; Charlevoix, I, 274; De Laet, 62.
(2) Hazard, I, 206 et suiv.; *Biog. Brit. sub voce Alexander*.

la France (1627), par une galanterie inconsidérée et par le désir de contrecarrer le jaloux Richelieu, qui était aussi supérieur au favori du monarque anglais, comme homme d'État, qu'il lui était inférieur en jeunesse, en belles manières et en beauté physique. Le siége de la Rochelle exigea la présence d'une flotte anglaise, mais cette expédition fut fatale à la réputation et aux projets de Buckingham.

Les armes de l'Angleterre n'obtinrent de succès qu'en Amérique. Port Royal tomba aisément dans les mains des Anglais (1628); mais cette conquête ne consistait que dans l'acquisition d'une station de commerce peu importante. On conçut le projet plus hardi de s'approprier le Canada. Sir David Kirk et ses deux frères, Louis et Thomas, reçurent l'ordre de remonter le Saint-Laurent; ils sommèrent Québec de se rendre. La garnison, privée tout à la fois de vivres et de munitions, ne pouvait compter que sur la fermeté de Champlain, son commandant; celui-ci cacha sa faiblesse sous une réponse hautaine et les assaillants intimidés se retirèrent (1629). Mais Richelieu n'envoya à temps aucun secours; la garnison tomba en proie aux souffrances les plus horribles et au fléau de la famine; aussi, lorsque l'escadre de Kirk reparut devant la ville, les Anglais furent accueillis comme des libérateurs. Les Français demandèrent et obtinrent des conditions favorables et Québec capitula. C'est ainsi que l'Angleterre, cent trente ans avant l'entreprise de Wolfe, fit la conquête de la capitale de la Nouvelle France; c'est à dire qu'elle acquit la possession d'un rocher nu et de quelques misérables chaumières, occupées par une centaine de malheureux qui mendièrent alors du pain à leurs vainqueurs. On peut pourtant à juste titre considérer comme important cet événement à cause de la fécondité de ses résultats; l'amiral anglais ne put qu'admirer la position de la forteresse. Les Français ne conservèrent plus un seul port dans

l'Amérique du Nord; l'Angleterre n'avait plus de rivale depuis Long Island jusqu'au Pôle (1).

Mais avant que la conquête du Canada ne fût achevée, la paix avait été conclue entre les deux États rivaux; une clause du traité promettait la restitution de toutes les acquisitions faites après le 14 avril 1629 (2). La possession de la Nouvelle France aurait été trop chèrement achetée par un honteux mensonge, on consentit donc facilement à restituer Québec (3). Peut-être la France se serait-elle montrée assez indifférente sur ce dénouement; mais l'honneur et la religion s'unirent dans leur orgueil pour appuyer les prétentions à ce territoire; et le génie de Richelieu réussit à obtenir (1632) la restitution, non du Canada seulement, mais du cap Breton et de l'immense Acadie (4). Cette solution a été souvent déplorée; des malheurs s'ensuivirent, parce que, d'une part, on ne détermina pas avec précision les frontières des nations rivales, et que, d'autre part, on ne respecta pas sincèrement l'esprit du traité.

Pendant que la fermeté et l'habileté du ministre français faisaient ainsi recouvrer à son pays les provinces orientales de l'Amérique, des causes bien différentes retardaient la colonisation du Maine (1628). A peine le petit établissement, qui réclamait l'honneur d'être la plus ancienne colonie de cette côte, eut-il acquis une existence durable qu'une succession de lettres patentes partagèrent tout le territoire situé depuis le Piscataqua jusqu'au Penobscot entre différents propriétaires (1629-1631). Ces cessions étaient conçues en

(1) *Mémoires*, dans Hazard, I, 285-287; Charlevoix, I, 165 et suiv. Comparez aussi Haliburton, *N. Scotia*, I, 13, 16, etc.

(2) Rushworth, II, 24.

(3) Hazard, I, 314, 315.

(4) Charlevoix, I, 176; Winthrop, I, 13; Hazard, I, 319, 320; Williamson, I, 246, 247; Dummer, *Mémorial*, dans III, *M. H. Coll.*, I, 232, est un document *ex parte* indigne d'être cité comme autorité.

termes vagues; elles furent accordées avec précipitation, sans délibération de la part du conseil de Plymouth et sans que les concessionnaires au profit desquels elles étaient faites eussent le projet bien arrêté de fonder des colonies. Les conséquences d'une telle conduite étaient évidentes. De même que le voisinage des possessions indéterminées de la France présageaient des discordes relativement à la juridiction des terrains limitrophes, de même les contestations privées sur les titres des propriétés et sur leurs limites menaçaient d'amener des procès perpétuels. En outre, l'entreprise devait échouer parce qu'elle embrassait une trop vaste étendue. Tous les ports de la côte étaient accessibles; des groupes de cabanes étaient dispersés à de grands intervalles, sans aucun centre commun d'attraction; les agents de ceux des propriétaires, qui n'avaient en vue que de s'assurer un revenu aux dépens de la colonie, se montraient souvent peut-être infidèles, ou ne réussissaient jamais. La nature des conditions auxquelles les terres étaient occupées près du Saco, nous montre à l'évidence combien étaient insignifiantes les tentatives de fonder des villes; celui à qui l'on concédait un domaine s'engageait à introduire cinquante colons dans l'espace de sept années. A peine s'occupa-t-on de l'agriculture; un district de quarante milles carrés, nommé Liggionia, s'étendant de Harpswell à Kennebunk, fut réservé pour la première colonie de cultivateurs (1630); mais, lorsqu'un vaisseau de soixante tonneaux eut débarqué les émigrants qui devaient introduire la charrue dans les régions situées sur la baie de Casco, les aventuriers qui les avaient précédés se moquèrent de leur projet. Le mousquet, le hameçon et la ligne étaient plus profitables que tous les instruments d'agriculture. Le petit nombre des malheureux nouveaux arrivants ne restèrent qu'une année dans un voisinage où la culture du sol était si peu en estime, et,

s'embarquant de nouveau, ils allèrent chercher une patrie dans les établissements naissants du Massachusetts. Les Anglais n'auraient pas occupé, à cette époque, les côtes du Maine, sans les richesses que leur procuraient les forêts et la mer; cette circonstance fut également fatale pour les espérances des propriétaires; car on pouvait recueillir des fourrures et prendre du poisson, sans payer de redevances et sans acheter des terres (1).

Cependant un certain orgueil de caractère soutenait inébranlablement les espérances de Gorges et il s'attacha à des projets d'agrandissement territorial. Tandis que Mason se contentait de la contrée à l'Ouest du Piscataqua et que sir William Alexander obtenait des lettres patentes de la compagnie de Plymouth pour l'extrémité orientale des États-Unis (1635), Gorges, loin de se laisser décourager par ses pertes antérieures et par les prétentions et les empiétements des Français, qui s'étaient déjà avancés jusqu'au Penobscot, comme leur limite actuelle, réussit à obtenir toute la région située entre le Kennebec et les frontières du New-Hampshire. Sa nomination comme gouverneur général de la Nouvelle Angleterre nous prouve combien il mettait d'ardeur dans ses desseins. Si un accident imprévu l'empêcha de s'embarquer pour l'Amérique et soulagea ainsi les colons du Massachusetts de leurs appréhensions, il envoya au moins son neveu, William Gorges, pour gouverner son territoire. Celui-ci se rendit sans délai dans sa province. Saco pouvait bien contenir cent cinquante habitants, lorsque pour la première fois (1636) se réunit dans le Maine une tribunal jusqu'à un certain point duement organisé (2). Avant cette époque, il a bien pu y avoir des réunions spontanées des

(1) Hubbard, *Récit*, 204; Willis, 13, 17, etc.; Folsom, 318, etc.; Williamson, I, 237 et suiv.; Gorges, 48, 49.,

(2) Documents dans Folsom, 49-52; Josselyn, 200.

colons entre eux, mais il n'existait pas encore sur les rives du Kennebec une juridiction revêtue de pouvoirs suffisants pour empêcher ou punir l'effusion du sang parmi les trafiquants (1). William Gorges demeura dans le pays un peu moins de deux ans; on donna une commission à six puritains du Massachusetts et du Connecticut pour le remplacer (1637), mais ceux-ci refusèrent de remplir cette charge (2). Ces colonies naissantes, alors nommées New-Somersetshire, furent donc abandonnées à l'anarchie ou à un gouvernement si imparfait, qu'aucun document sur les événements de deux années (1638-1640) ne peut se retrouver.

Dans l'entretemps une charte royale constitua Gorges (1639), alors parvenu à un âge avancé, lord propriétaire de ce pays; son ambition prit aussitôt l'essor; il voulut avoir l'honneur de fonder des bourgs, de former des plans de gouvernement colonial et de décréter un code de lois. Le vétéran royaliste, persuadé de la nécessité de renforcer le pouvoir exécutif, n'avait qu'une faible idée des droits et des libertés populaires; il s'occupa de prendre des mesures telles qu'on devait en attendre d'un vieux soldat, qui ne s'était jamais fait remarquer par sa perspicacité, qui n'avait jamais vu l'Amérique, et qui, dans sa vieillesse, voulait maintenant s'ériger en législateur d'un État naissant dans un autre hémisphère (3).

Telle était la situation des établissements septentrionaux, à une époque où la région située un peu plus près du soleil était déjà transformée, par l'énergie du zèle religieux, en un État actif, bien organisé et même opulent. La première histoire du Massachusetts est celle d'une catégorie d'hommes aussi remarquables par leurs qualités et leur influence sur

(1) Hubbard, 167, 168; Winthrop.
(2) Winthrop; Hubbard, 261, 262, Williamson, I, 268.
(3) Gorges, 50 et suiv.

le bonheur public, qu'aucun de ceux qui aient jamais entrepris de changer la race humaine.

L'établissement près de Weymouth s'était relevé; une nouvelle colonie avait été commencée près du mont Wollaston, dans les limites actuelles de Quincy (1624-1625); et les marchands de l'Ouest continuaient leurs voyages aux îles de la Nouvelle Angleterre. Mais tout cela n'exerça qu'une faible influence en comparaison des résultats de la tentative faite de fonder un établissement permanent près du cap Ann (1624); car White, ministre de Dorchester, puritain mais non séparatiste, fit pénétrer dans cette expédition un principe plus élevé que celui de l'appât du gain. Roger Conant, qui avait déjà quitté New-Plymouth pour Nantasket, obtint, par l'intermédiaire d'un frère en Angleterre, qui était l'ami de White, d'être l'agent de l'entreprise (1625). Une année d'expérience avait prouvé à la compagnie, que sa spéculation devait changer de forme, ou qu'elle ne produirait pas de résultats; les marchands payèrent donc libéralement tous ceux qu'ils avaient employés et abandonnèrent un projet inutile. Mais Conant, qui était un homme d'une énergie extraordinaire, « inspiré qu'il était par quelque instinct supérieur, » et confiant dans l'amitié active de White, réussit à faire partager à trois de ses compagnons le courage sublime qui l'animait; ils firent choix de Salem (1656) comme d'un lieu de refuge convenable, ouvert à tous les exilés pour motif de religion, et résolurent de rester les sentinelles du puritanisme sur les rivages de la baie de Massachusetts.

White et ses associés mûrissaient alors au Sud-Ouest de l'Angleterre le projet d'une plantation. Vers la même époque (1627), quelques amis dans le Lincolnshire se mirent à

(1) Hubbard, 102, 106-108; Prince, 224, 229, 231, 235, 236; Cotton Mather, liv. I, ch. IV, s. 3.

parler, dans une conversation, de la Nouvelle Angleterre; leur imagination s'enflamma à l'idée de propager le pur évangile sous les ombrages tranquilles de l'Amérique; il leur semblait plus doux de dépendre des bienfaits d'une nature inculte et des bontés de la Providence, que d'endurer la contrainte des lois anglaises et les rigueurs de l'épiscopat anglican qui pouvait douter qu'à la voix d'une religion sans tache, le désert ne se changeât en un paradis pour un peuple qui vivait dans l'alliance du Dieu tout-puissant? Après quelques délibérations, on fit part de ce projet à plusieurs personnes de Londres et de l'ouest de l'Angleterre (1).

Le conseil pour la Nouvelle Angleterre, incapable par lui-même du noble dessein d'établir des colonies, était toujours prêt à faire le commerce de lettres patentes, ce qui constituait alors sa seule source de revenu. Se souciant même peu de concéder des territoires qui avaient déjà été achetés (2); il vendit (1628) à sir Henry Roswell, sir John Young, Thomas Southcoat, John Hemphrey, John Endicot et Simon Whetcomb, gentlemen de Dorchester (3), une bande de terre, s'étendant de l'océan Atlantique à la mer Pacifique, allant à trois milles au Sud du fleuve Charles et de la baie de Massachusetts, et à trois milles au Nord des deux côtés du fleuve Merrimac (4). White dans son zèle chercha et trouva bientôt, à Londres et aux environs, d'autres et de puissants associés (5), des esprits comme le sien, des hommes animés

(1) Dudley à la comtesse de Lincoln, dans I, *Mass. Hist. Coll.*, VIII, 37. La comtesse de Lincoln, à qui Dudley écrivit, était « l'agréée Lady Briget, » fille de lord Say, la belle-sœur et *non la mère* de lady Arbella. Savage sur Winthrop, I, 2; Walpole, *Royaux et nobles auteurs*, II, 272-275. La mère d'Arbella était auteur.

(2) Chalmers, 135.

(3) Hubbard, 108.

(4) Prince, 247. La charte reproduit les limites.

(5) Hubbard, 109; Mather, I, c. IV, s. 3.

de la ferveur religieuse, sachant joindre les transports de l'enthousiasme à une activité persévérante et infatigable, tels que Winthrop, Dudley, Johnson, Pynchon, Eaton, Saltonstall, Bellingham, si célèbres dans les annales des colonies, et une foule d'autres, des gens riches, des partisans des entreprises coloniales, qui désiraient établir sur les côtes de l'Amérique « les meilleurs » de leurs concitoyens, et y fonder une colonie, dans une retraite salutaire, inaccessible à jamais à l'invasion de la corruption et de la superstition des hommes. Trois des concessionnaires primitifs se dessaisirent de tous leurs droits; Humphrey, Endicot et Whetcomb conservèrent une part égale à celle des nouveaux associés (1).

La compagnie, animée déjà de cette résolution qu'inspire le zèle religieux, possédant d'ailleurs les ressources de l'opulence et du commerce, et venant tout justement d'acquérir un titre à la possession d'un vaste territoire, prépara immédiatement l'émigration d'une colonie. On choisit Endicot comme « l'instrument convenable pour commencer cette œuvre du désert; » c'était un homme d'un courage indomptable et plein de cette gaieté, compagne du courage; bienveillant, quoique austère; ferme, quoique emporté; d'un naturel grossier que la forme la plus sévère du puritanisme n'avait pu contribuer à adoucir (2). Sa femme et sa famille l'accompagnèrent dans son voyage et devinrent les gages de son attachement décidé pour le Nouveau Monde. Ceux qui le suivirent immédiatement et ceux qu'envoya ensuite la compagnie dans le courant de la même année, en tout environ cent personnes (3), furent bien accueillis par Conant et ses fidèles associés au milieu des sombres forêts et

(1) Prince, 247; *Coll. des archives.*

(2) Johnson, liv. I, ch. IX; Hutchinson, *Coll.*, 51, 52.

(3) Hubbard, 110; Higginson, *N. E. Plantation*, dans I, *Mass. Hist. Coll.*, I, 123; Dudley, *Lettre.*

des champs incultes. Cependant, même alors, l'ardeur de ces hommes entreprenants leur fit surmonter la tristesse, qui caractérise toujours la nature dans son état sauvage; sept d'entre eux ou peut-être davantage, tracèrent un sentier à travers les bois jusqu'à cette langue de terre qui est aujourd'hui Charlestown. De courageux Anglais les avaient précédés; car ils y trouvèrent une petite cabane anglaise déjà habitée (1).

Lorsqu'on apprit à Londres l'heureuse arrivée des émigrants (1629), le nombre des aventuriers s'était déjà considérablement accrû. Les « hommes de Boston » prêtèrent de suite leur appui à la compagnie (2); et les puritains, dans toute l'Angleterre, commencèrent à s'intéresser à des efforts qui faisaient naître dans leur imagination les plus douces visions. Tout contribua à faire obtenir alors une charte royale, par l'entremise de Bellingham et de White, légiste éminent, qui se prononça en faveur de l'entreprise. Le comte de Warwick avait toujours été l'ami de la compagnie; Gorges avait paru favoriser ses progrès (3); et l'on a dit que lord Dorchester, un des secrétaires d'État (4), employa l'influence puissante dont il jouissait pour la soutenir. Enfin, après bien des démarches et des frais considérables (5), le sceau royal fut apposé à la patente (6) de la compagnie de la baie de Massachusetts, quelques jours seulement avant que Charles Ier, dans un document officiel, fit connaître son dessein de gouverner sans parlement.

(1) *Archives de Charlestown*, dans Prince, 250; dans Edward Everett, *Adresse*, 18, 19.
(2) *Archives coloniales.*
(3) Prince, 251; Gorges, *Description*, 25; Gorges, *Narration*, ch. XXVI.
(4) Document dans Chalmers.
(5) Lettre dans Hazard, I, 237.
(6) La patente se trouve au palais de l'État à Boston; elle est imprimée dans les *Lois coloniales*, dans la *Coll.* de Hutchinson et dans Hazard.

La charte, qui porte la signature de Charles Ier, et à laquelle on s'attacha, pendant plus d'un demi siècle, comme à la faveur la plus précieuse, établissait une corporation semblable aux autres corporations du royaume. Les associés étaient constitués en un corps politique sous la dénomination de Gouverneur et de Compagnie de la baie de Massachusetts dans la Nouvelle Angleterre. L'administration des affaires était confiée à un gouverneur, délégué, et à dix-huit assistants, que devaient élire tous les ans les actionnaires ou membres de l'association. Les hommes libres devaient se réunir en assemblée générale, quatre fois par an, ou plus souvent, si la chose était jugée nécessaire; les affaires les plus importantes devaient se décider dans ces assemblées investies des pouvoirs législatifs nécessaires, du droit d'enquête et de surveillance. Il n'y avait aucune clause qui exigeât l'assentiment du roi pour rendre valables les actes de ce corps. Aux yeux du monarque, il ne s'agissait que d'une corporation marchande et non d'un gouvernement civil; les faits qu'elle pouvait poser, étaient regardés comme aussi indifférents que ceux de toute autre société ou compagnie en Angleterre; et si l'on accordait certains pouvoirs de juridiction en Amérique, c'était uniquement à cause de la nature des opérations dans lesquelles devaient s'engager les actionnaires.

La charte faisait à dessein de grandes concessions pour faciliter la colonisation. Elle permettait à la compagnie de transporter dans ses possessions américaines tous ceux, anglais ou étrangers, qui voudraient s'y rendre, qui seraient disposés à devenir sujets liges du roi d'Angleterre et qui n'en étaient pas empêchés par « une défense spéciale. » Le gouverneur avait plein pouvoir de recevoir les serments d'allégeance et de suprématie, mais il n'y était pas obligé; cependant, la charte, d'après les strictes règles d'interpréta-

tion légale (1), était loin de conférer aux concessionnaires la liberté de religion. Pas une seule ligne ne fait allusion à ce sujet, et on ne peut raisonnablement la conclure en argumentant de n'importe quelle clause. L'omission d'une garantie expresse laissa la liberté religieuse sans mention et sans protection. L'acte accorde aux colons les droits des sujets anglais, mais il ne leur en confère point de nouveaux ni de plus grands. Au contraire, on leur interdit strictement d'établir des lois ou ordonnances en opposition aux statuts du royaume d'Angleterre. La concession expresse faite au gouverneur du pouvoir de recevoir le serment de suprématie, prouve que l'on n'avait pas le dessein de reconnaître la tolérance religieuse universelle ; il faut aussi se rappeler que les hommes libres de la corporation n'étaient pas séparatistes à cette époque. Higginson, Hooker et Cotton étaient encore ministres de l'Église épiscopale ; ni les concessionnaires, ni le gouvernement anglais ne pouvaient prévoir, à quelles vastes réformes des coutumes anglaises, l'émigration des puritains en Amérique donnerait naissance (2).

En considérant la question au point de vue historique, il faut observer que l'établissement de l'épiscopat, comme religion d'État, était impossible dans la Nouvelle Angleterre ; car le caractère du temps garantissait bien que l'immense majorité des émigrants seraient des adversaires acharnés de l'église établie. Les épiscopaux n'avaient aucun motif de quitter leur pays ; il n'y avait, pour ainsi dire, que les puritains seuls qui s'embarquassent pour le Nouveau Monde et la liberté du culte puritain était nécessairement le motif

(1) Story, *Opinion*, MS.

(2) L'éditeur de Winthrop m'a fait l'amitié de me communiquer des lettres non publiées qui sont en sa possession et qui prouvent que les puritains en Angleterre furent étonnés aussi bien qu'alarmés de la hardiesse de leurs frères au Massachusetts.

et devait être le résultat de cette colonisation. Si ce privilége n'a pu être reconnu comme un droit légal, les faits le confirmèrent suffisamment; aussi, en 1662, le souverain de l'Angleterre, probablement de l'assentiment et à l'instigation de lord Clarendon, déclara que « le principe et la base de la charte du Massachusetts était la liberté de couscience (1). »

Le roi Charles ne regardait pas la condition politique des colons comme un objet digne de sa considération. Il conféra des pleins pouvoirs législatifs et exécutifs, à la compagnie et non aux émigrants, qui ne purent en faire partie comme membres actifs, aussi longtemps que la charte de la corporation demeura en Angleterre. Les associés de Londres avaient le droit de publier des ordonnances, d'organiser la forme du gouvernement, de nommer les agents nécessaires auxquels ils prescriraient leurs devoirs et enfin, de confectionner un code criminel. Le Massachusetts ne fut pas érigé en province pouvant se gouverner par ses propres lois qu'elle décréterait; il était réservé à la corporation de décider jusqu'à quel point ses colons jouiraient de droits civils. La charte, avec laquelle les hommes libres du Massachusetts réussirent à ériger un système de liberté représentative indépendant, ne leur concédait aucun des priviléges du self-government; mais elle les abandonnait, comme on avait fait avec les Virginiens, sans la moindre franchise de quelque valeur, à la merci d'une corporation résidant en Angleterre. Cela était si évident, que quelques-uns de ceux qui avaient déjà émigré, se plaignirent d'être devenus des esclaves (2).

La compagnie avait également le droit de poser les condi-

(1) Documents dans *Hutch. Coll.* 378.
(2) Hazard, I, 257.

tions auxquelles de nouveaux membres seraient admis à partager ses priviléges. Le nombre de ces participants ne pouvait être diminué ou augmenté sans son consentement.

La charte impliquait peut-être, quoi qu'elle ne le requît pas expressément, que les affaires de la compagnie seraient administrées en Angleterre; cependant le lieu pour la tenue des assemblées ne fut pas spécialement désigné. Mais qu'arriverait-il si la corporation venait à voter que les émigrants seraient des hommes libres, et si elle convoquait une réunion au delà de l'Atlantique? Qu'arriverait-il si le gouverneur, le député, les assistants et les hommes libres venaient eux-mêmes à émigrer et détruisaient ainsi toute distinction entre la colonie et la compagnie? L'histoire du Massachusetts forme la contre-partie de celle de la Virginie; cette dernière ne conquit sa plus grande liberté que par l'abrogation de la charte de sa compagnie; tandis que celle-là l'obtint par le transfert de sa charte et par la hardiesse des successeurs des concessionnaires primitifs à constituer leurs pouvoirs.

La charte avait été accordée au mois de mars; en avril, on se hâta de faire les préparatifs nécessaires pour embarquer de nouveaux émigrants. La forme de gouvernement qu'on établit alors pour le Massachusetts mérite d'être rapportée, quoiqu'elle ne fut jamais complétement organisée. Elle devait consister en un gouverneur et en plusieurs conseillers, dont huit sur treize étaient à la nomination de la corporation résidant en Angleterre; ces huit devaient élire les trois autres; enfin, le choix des deux conseillers sortants était accordé aux colons, comme une généreuse faveur, pour éloigner, dit-on, toute cause de mécontentement. Ce conseil ainsi constitué, était revêtu de tous les pouvoirs, législatif, judiciaire, administratif. Ce fut sous d'aussi

fâcheux auspices que se leva l'aurore de la liberté civile et religieuse sur la baie de Massachusetts (1).

Endicot reçut en même temps des instructions bienveillantes. « Si quelque sauvage déclare avoir droit d'héritage sur tout ou partie des terres que nous confère notre patente, nous vous prions de vous efforcer de racheter son titre, afin que nous n'ayons pas à nous reprocher la moindre usurpation. » Tels furent les ordres que l'on suivit uniformément pendant longtemps, au milieu de tous les changements de gouvernement, et qu'un document public consacra plus d'un demi-siècle avant que William Penn proclamât ses principes pacifiques sur les bords du Delaware. — « Recommandez surtout publiquement, » ajoutait-on, « qu'aucun tort, aucune injustice ne soit commise envers les naturels (2). »

On attendit alors avec impatience le départ de la flotte pour l'Amérique. Les colons devaient être soutenus par la présence de guides religieux; Francis Higginson, ministre non conformiste distingué, excellent et véritable catholique, ayant été invité à conduire les émigrants, regarda cet appel comme une mission du ciel (3) On désirait ardemment propager l'évangile chez les païens; on voulait sincèrement et pieusement racheter ces pauvres débris de l'espèce humaine; le sceau de la colonie représenta un Indien debout, tenant une flèche dans la main droite, avec cette devise : « Venez et secourez-nous (4); » devise dont la justesse s'est perdue, en étant remplacée dans des temps plus modernes par les paroles favorites d'Algermon Sidney. Trois autres ministres

(1) *Archives coloniales*. Hazard, I, 256-268, et 268-271. Bentley, dans l. *Mass. Hist. Coll.*, VI, 235, 236.

(2) Hazard, I, 263, 277.

(3) Hutchinson, *Coll.*, 24, 25. Hubbard, 112.

(4) Douglass, I, 409. Douglass est presque aussi inconsidéré qu'Oldmixon.

suivirent l'expédition. La troupe des émigrants s'épura avant de mettre à la voile; on débarqua les gens de mauvaise vie. « Aucune guêpe paresseuse ne peut vivre au milieu de nous (1); » tel était l'esprit aussi bien que la loi de cette intrépide communauté, destinée à transformer la terre stérile de la Nouvelle Angleterre en un groupe d'États florissants.

Au moment où les vaisseaux emportèrent Higginson et ses compagnons loin de la vue de leur patrie, ils se souvinrent d'elle, non comme du théâtre de leurs souffrances, dues à l'intolérance, mais comme de la terre de leurs ancêtres et de la demeure de leurs amis. Ils ne s'écrièrent donc pas : « Adieu, Babylone! adieu Rome! mais ADIEU, CHÈRE ANGLETERRE (2)! »

Ce fut dans les derniers jours de juin, que la petite troupe, composée de deux cents âmes, arriva à Salem, où ne devaient jamais pénétrer « les corruptions de l'église anglicane » et où une nouvelle « réforme » allait être mise en pratique. Ils n'y trouvèrent ni église, ni ville; la seule preuve qu'ils y avaient été précédés par des compatriotes consistait en huit ou dix misérables cabanes, en une habitation plus décente pour le gouverneur, et en quelques champs de blé. Les anciens planteurs et les nouveaux réunis formèrent actuellement en tout trois cents personnes, dont un tiers alla rejoindre l'établissement naissant de Charlestown (3).

Aux regards du grand monde européen, les quelques occupants des chaumières et des cabanes de Salem pouvaient

(1) Hazard, I, 283, 284, 256.
(2) Mather, liv. III, ch. I, s. 12.
(3) Le récit tout entier d'Higginson est sans contredit la plus grande autorité. Voir Hutchinson, *Collection*, 32-50, et I, *Mass. Hist. Coll.*, 117-124. Charlestown, *Archives*, dans Prince, 261.

paraître trop peu importants pour mériter l'attention; mais eux-mêmes se considéraient comme des envoyés élus de Dieu; bannis de l'Angleterre, et cependant les favoris du ciel; privés de sécurité, d'une nourriture et d'un abri convenables, et cependant bénis entre tous, parce qu'ils étaient les dépositaires des vérités les plus pures, et les instruments choisis pour allumer dans le désert le flambeau de la religion véritable, dont la lumière éternelle était destinée, non seulement à pénétrer dans les wigwams des païens, mais à illuminer de ses rayons bienfaisants les ténèbres du monde civilisé tout entier. Les émigrants formaient moins un corps politique qu'une église au milieu du désert, sans autre bienfaiteur que la nature et sans autre souverain que Dieu. Entre l'État et l'Église il y eut séparation complète; on donna pour base au culte divin l'indépendance réciproque de toutes les communautés religieuses; les membres d'une église en choisissaient tous les dignitaires; et ces calvinistes rigides, que la malignité a calomniés en les accusant d'une grossière intolérance dans le monde entier, souscrivirent une alliance qui, il est vrai, se prononçait pour les vertus les plus austères, mais sans la moindre teinte de fanatisme. Ce covenant était un acte de piété et non d'érudition, favorisant la vertu et non la superstition, le libre examen et non la soumission. Ces hommes étaient des enthousiastes, mais non des fanatiques (1). L'église jouissait d'une constitution indépendante (2), et elle n'avait pas besoin de l'approbation du roi et ne le reconnaissait pas pour son chef, ses dignitaires se consacraient et s'ordonnaient les uns les autres (3);

(1) Voir le covenant dans Neal, *N. E.*, I, 141-143, et dans Bentley, Salem, *App.*, n° IV.

(2) Hubbard, 116-120. Prince, 263, 264. Neal, *N. Angleterre*, I, 144.

(3) Fell, *Annales de Salem*, 573, ouvrage utile et exact, fruit de beaucoup de recherches propres.

elle ne se servait d'aucune liturgie; elle rejetait les cérémonies inutiles et ramenait la simplicité de Calvin à des formes encore plus simples. Les motifs qui inspirèrent les décisions des colons reposaient si intimement sur la nature de leur secte, que la doctrine et la discipline adoptées à Salem servirent de règle à tous les puritains de la Nouvelle Angleterre.

Cependant il existait, même dans cette petite troupe, quelques individus à qui le nouveau système ne convenait pas; ils trouvèrent deux chefs capables dans Samuel et John Browne. Tous les deux faisaient partie du conseil colonial; tous les deux s'étaient acquis une réputation de « sincérité dans leurs désirs pour le bien de la plantation ; » la compagnie en Angleterre les voyait d'un œil favorable et l'un d'eux, légiste plein d'expérience, avait été membre du bureau des assistants à Londres. Ils refusèrent de se joindre à l'assemblée publique, et s'appuyant sur l'autorité des lois anglaises et sur les droits conférés par la charte, ils réunirent une congrégation dans laquelle on se prononça pour le maintien « du culte de l'église anglicane. » Mais, se disaient les colons, faut-il que les émigrants renoncent au véritable but pour lequel ils ont traversé l'Atlantique? L'épiscopat devra-t-il intervenir dans leurs dévotions au milieu des forêts du Massachusetts? Ils regardaient la coexistence de leur liberté et de l'épiscopat comme impossible; prévoyant des empiétements sur leurs droits, ils redoutaient les adhérents à l'église officielle comme des espions dans leur camp; aussi la forme de religion, cette cause de leurs souffrances antérieures était-elle repoussée, non comme secte, mais comme tyrannie. « Vous êtes des séparatistes, disaient les Browne pour se défendre, et vous deviendrez bientôt des anabaptistes. » « Nous nous séparons, répondaient les ministres, non de l'église d'Angleterre, mais de

ses abus. Nous nous sommes éloignés du culte officiel et de ses cérémonies dans notre pays natal, où nous avons eu beaucoup à souffrir du chef de non conformité; dans cet asile de la liberté, nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas nous y soumettre. Leur imposition serait une violation coupable du culte de Dieu. » Le gouverneur, dont l'opiniâtreté était enflammée par le fanatisme, et dont les antipathies religieuses s'étaient transformées en haine par la persécution, approuva ce discours, ainsi que le conseil et le peuple. Les adhérents à l'épiscopat se virent à leur tour blâmés comme séparatistes; on traita leur plaidoyer de séditieux, on interdit leur culte comme un acte de rébellion; les Browne, que la crainte ne pouvait réduire au silence, furent saisis comme des criminels et renvoyés en Angleterre avec les bâtiments qui s'en retournaient. On les bannissait de Salem parce qu'ils étaient partisans de l'église anglicane. C'est ainsi que, pour la première fois, l'épiscopat fut professé dans le Massachusetts et c'est ainsi qu'il en fut repoussé. Les bénédictions de la terre promise devaient être réservées aux dissidents puritains.

L'hiver (1629-1630) amena la maladie et les souffrances qui désolent d'ordinaire les nouvelles colonies. Plus de quatre-vingts personnes, presque la moitié des émigrants, moururent avant le printemps, ne regrettant que de quitter ce monde avant d'avoir pu revoir le parfait établissement de leur religion. Higginson lui-même succomba à une fièvre étique; à sa dernière heure, il entrevit, comme de joyeuses visions flottant devant ses yeux, la prospérité future de la Nouvelle Angleterre et la gloire prochaine de ses nombreuses églises.

A leur retour en Angleterre (1629), les Browne éclatèrent en impuissantes menaces. Les vaisseaux avaient aussi apporté avec eux une description de la Nouvelle Angleterre

par Higginson, ouvrage dont trois éditions furent publiées en quelques mois, tant la nouvelle colonie avait excité d'intérêt dans tout le royaume.

Les puritains considéraient la concession de la charte du Massachusetts comme un avertissement du ciel, qui les invitait à s'établir en Amérique. Là, l'évangile pourrait s'enseigner dans toute sa pureté, et les œuvres de la nature seraient seules les paisibles témoins de leurs actes pieux. L'Angleterre, par ses persécutions, semblait fatiguée de ses habitants, qu'elle regardait comme plus vils que la terre qu'ils foulaient aux pieds. Des habitudes de prodigalité dégradaient les hommes d'une fortune modérée; les écoles mêmes qui auraient dû être les sources d'eaux vivifiantes, s'étaient corrompues. Le Nouveau Monde avait sa part dans les vues de la Providence divine; il avait donc des droits aux efforts et au dévouement des hommes. Quelle œuvre plus noble que d'abandonner le comfort de la vie en Angleterre, pour établir l'église dans un pays éloigné où ne pénétreraient jamais les défenseurs de la fausse religion.

Mais, se demandaient les consciences scrupuleuses, est-il juste de fuir la persécution? Oui, répondait-on, car les persécutions pouvaient induire leur postérité à abjurer la vérité. Ce que les puritains redoutaient le plus dans leurs sombres prévisions, c'étaient les malheurs certains auxquels seraient exposés leurs enfants et leurs femmes; le sentiment austère du devoir devait être bien puissant pour imposer silence aux émotions puissantes de la nature et faire repousser les appréhensions des maux physiques comme des craintes dignes d'esprits trop charnels. Les droits des naturels présentaient également un obstacle, mais plus facile à écarter l'épidémie avait dépeuplé la plus grande partie du pays, et l'on pouvait facilement acheter des Indiens l'autorisation de s'y établir. Le mauvais succès des autres planta-

tions ne parvint pas à refroidir l'enthousiasme naissant; les entreprises précédentes n'avaient eu d'autre motif que le gain; le but de celle-ci était d'établir la religion dans toute sa pureté. Les premières colonies avaient été peuplées par une multitude de gens déréglés; actuellement, on se proposait de former « un gouvernement d'un caractère spécial, » et d'enrôler « LES MEILLEURS » émigrants. Telles étaient les « conclusions (1) » qui circulaient secrètement parmi les puritains d'Angleterre.

A l'instigation du généreux Mathieu Cradock, gouverneur de la compagnie (2), on proposa de transférer la charte à ceux des hommes libres qui seraient eux-mêmes habitants de la colonie; cette question devint immédiatement la plus importante qui pût être débattue. En même temps des hommes doués de fortune et d'éducation, s'engagèrent par convention formée à Cambridge, en Angleterre, à s'embarquer pour l'Amérique, si avant la fin de septembre, tout le gouvernement, leur était légalement transféré à eux et aux autres hommes libres de la compagnie qui habiteraient la plantation (3). Ce plan suffit pour exciter le désir d'émigrer dans la famille de John Winthrop et dans le cœur d'un grand nombre de personnes les plus honnêtes de l'Angleterre. « Je regarderai comme ma patrie, disait le plus jeune des Winthrop à son père, le pays où je pourrai le mieux glorifier Dieu et jouir de la présence de mes plus chers amis. Je me soumets donc en ceci à la volonté de Dieu et à la vôtre et je me dévoue à Dieu et à la compagnie de toutes mes forces corporelles et spirituelles. Il n'y a aucune objec-

(1) Hutchinson, *Collect.*, 27-31, Mather, liv. I, ch. IV, s. 5.

(2) Prince, 262. Savage sur Winthrop, I, 2. J'ai soigneusement consulté les *Archives coloniales*, qui sont, en général, dans un bon état de conservation et qui sont très riches au sujet du transfert de la charte.

(3) Hutchinson, *Coll.*, 25, 26.

tion à faire aux conclusions que vous m'avez envoyées; cette entreprise ne peut que réussir, car elle est trop bien d'accord avec l'opinion des prophètes du Seigneur elle est conduite par les hommes les plus dignes d'estime, les plus sages et les plus religieux d'Israël et elle est poursuivie à la gloire de Dieu avec une soumission toute spéciale (1). » Deux jours après que le contrat eût été signé, la question fut de nouveau portée devant l'assemblée. Un débat sérieux s'éleva et se continua le jour suivant; enfin, du consentement général on déclara formellement que le gouvernement et la patente seraient transportés au delà de l'Atlantique et établis dans la Nouvelle Angleterre (2).

Ce vote décidait simplement la question de savoir où se tiendraient désormais les réunions de la compagnie; et cependant il transforma en réalité une corporation commerciale en un gouvernement provincial indépendant. On regardait la mesure comme en harmonie avec les principes de la charte, la corporation ne concéda point celle-ci; la corporation émigra. Ses membres ne pouvaient changer la patente; mais ils pouvaient convoquer légalement une réunion à Londres ou à bord d'un vaisseau dans un port anglais; pourquoi donc ne le pourraient-ils pas aussi bien dans le port de Salem que dans l'île de Wight? Dans une cabane ou sous un arbre à Charlestown que dans la maison de Goffe à Londres? On a mis en doute la légitimité de la mesure au point de vue légal (3). « La charte, disait le gouvernement de Charles II, en 1679, devait être, dans le principe, exécutée

(1) Winthrop, I, 359, 360. La publicité donnée à cette admirable lettre est due à Savage.

(2) *Archives*,, I, 31 : « Pour autant que cela peut se faire légalement. » Cependant, le 29 septembre 1629, on désigna un comité « pour prendre l'avis d'un conseil instruit, afin de savoir si la même chose pouvait se faire légalement ou non. » *Archives*, I, 33.

(3) Story, *Opinion*. MS.

au sein du royaume. » Cependant, deux ans auparavant les grands-juges Rainsford et North avaient déclaré que « la charte constituait les aventuriers en une corporation sur place. » Des chartes analogues furent accordées par le Long Parlement et par Charles II, pour être mises en pratique à Rhode-Island et dans le Connecticut; Baltimore et Penn résidèrent longtemps dans leurs domaines, et les pèlerins apportèrent avec eux une patente qui, il est vrai, n'avait pas été revêtue du grand sceau, mais qui fut reconnue comme non valable pour des raisons bien différentes. Cependant, quelque opinion qu'on puisse se former sur la légalité du transfert de la charte, cette mesure ne conféra pas de nouvelles franchises ou de nouveaux pouvoirs aux émigrants, à moins qu'ils ne fussent déjà membres de la compagnie; elle n'admit pas de nouveaux hommes libres; elle donna au Massachusetts un gouvernement présent sur les lieux; mais la corporation, quoiqu'elle dût à l'avenir se réunir dans la Nouvelle Angleterre, conserva dans toute son intégrité le droit, que lui conférait la charte, de n'admettre dans son sein des hommes libres, que suivant son bon plaisir. La manière dont ce pouvoir allait être exercé devait influer sur le caractère politique primitif du Massachusetts.

A l'assemblée convoquée pour désigner les agents qui voudraient émigrer, John Winthrop fut nommé gouverneur (1630); c'était un homme estimé pour sa piété, sa générosité et sa bonne conduite. On choisit également tout le bureau des assistants pour l'Amérique. Cependant à mesure que l'heure du départ approchait, la conscience du danger inspira de telles terreurs, que les cœurs des plus forts mêmes commencèrent à faiblir; les magistrats offraient l'un après l'autre leurs démissions. Il fallut tenir une réunion à Southampton pour élire trois remplaçants parmi les assistants; encore un de ces trois ne se rendit jamais en

Amérique. Après l'embarquement, une assemblée eut encore lieu à bord de l'*Arabella;* on y élut Thomas Dudley, délégué-gouverneur à la place d'Humphrey, qui resta en arrière. Dudley émigra, mais à peine eut-il atteint les côtes de l'Amérique, qu'il se repentit d'avoir traversé l'Atlantique; on lui avait dépeint ce pays sous des couleurs trop favorables. Le caractère calme et décidé de Winthrop parvint principalement à soutenir le courage de ses compagnons. Chez lui l'affabilité complaisante de l'humeur était préservée de la faiblesse par un enthousiasme profond mais tranquille. « Il distribua, comme un père, ses effets à ses frères et à scs voisins, dès son arrivée; » il lutta gaiement contre la pauvreté et la vieillesse pour la prospérité du Massachusetts; sa bienveillance indulgente put tempérer, sinon subjuguer, le fanatisme de son temps. Royaliste honnête, opposé à la démocratie pure, il respectait cependant constamment les libertés populaires alors existantes. En Angleterre, il avait été conformiste et il aimait pourtant « la pureté de l'Évangile, » poussée même jusqu'à l'indépendance. Aristocrate modéré, en Amérique, partisan d'un gouvernement « du plus petit nombre, » il désirait pourtant que ce petit nombre fût composé « des plus sages parmi les meilleurs; » désintéressé, brave, consciencieux, Winthrop marque par son caractère la transition de la réforme en un républicanisme avoué, à une époque où le sentiment de fidélité à la royauté, encore considéré comme chose sacrée, cédait graduellement devant l'esprit irrésistible de la liberté civile.

Dix sept vaisseaux en tout furent employés pendant la première saison, à ne transporter qu'à peu près quinze cents personnes. Sur ce nombre, huit cents environ, tous puritains, inclinaient vers le parti des Indépendants; beaucoup d'entre eux étaient des hommes très distingués, possédant une grande fortune et une excellente éducation; il y avait

des savants, très versés dans les connaissances du temps, des ministres du culte, réputés les plus éloquents et les plus pieux du royaume, tous suivirent Winthrop dans cet asile, emportant avec eux la charte qui devait être la base de leurs libertés. On y planta une vigne, provenant de la meilleure souche. La religion n'avait pas étouffé chez eux les sentiments de la nature; avant de quitter Yarmouth, ils annoncèrent publiquement au monde les motifs de leur départ et ils firent des adieux touchants à l'église d'Angleterre et à leur pays natal. « Nos cœurs, dirent-ils, verseront des torrents de larmes pour votre bonheur constant, lorsque nous habiterons nos pauvres chaumières dans le désert. »

Les émigrants formaient un corps de croyants sincères, soupirant après la pureté de la religion, et non une colonie de philosophes, professant une tolérance universelle. L'amour de leur foi les conduisait dans le Nouveau Monde, où l'éloignement pouvait les protéger contre l'inquisition ; ils fuyaient sur un sol dont ils avaient acheté la possession exclusive, en vertu d'une charte, qui leur avait accordé la haute main sur leurs affaires, ils fuyaient pour pouvoir mettre en pratique les doctrines religieuses et les formes de liberté civile, qu'ils chérissaient plus que leur propre vie. Ils constituèrent une corporation dont ils pouvaient eux-mêmes ouvrir l'entrée sous les conditions qui leur plaisaient. Ils tenaient dans leurs propres mains les clefs de leur asile et pouvaient user de leur droit d'en fermer les portes à tous les ennemis de leur concorde et de leur sécurité.

Aux mois de juin et de juillet, les vaisseaux qui transportaient Winthrop et ses compagnons actuels, arrivèrent pour assister à une scène de désolation. Les premiers émigrants qui avaient survécu aux rigueurs de l'hiver précédent étaient pauvres et affaiblis par la maladie; à peine possédaient-ils

encore assez de pain et de blé pour subsister pendant quinze jours. Au lieu de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants, ils accoururent pour leur demander de la nourriture. Près de deux cents hommes de peine qu'on avait fait venir là à grands frais, furent congédiés et libérés de tout engagement; tel était l'excès de la pénurie générale, que leur travail ne pouvait égaler les dépenses de leur entretien.

On s'occupa immédiatement de choisir les emplacements convenables pour les nouvelles plantations. La baie et les fleuves tributaires furent examinés; si Charlestown servit en premier lieu de place de séjour, ce ne fut pas longtemps avant que ne s'allumassent à Boston et dans les villages adjacents les foyers de la civilisation, qui ne devaient plus s'éteindre. Boston surtout avait « de doux et agréables printemps » et « des terres fécondes, pouvant produire de riches champs de blé et des jardins fertiles. » On regarda comme un malheur la dispersion de la compagnie; mais on ne perdit pas de temps à délibérer longuement et tous ceux qui se portaient bien se mirent à bâtir. Cependant la maladie retarda la marche des travaux et la mort ravissait souvent le travailleur avant qu'il pût jouir du fruit de ses peines. On eut à affronter tous les maux. Les émigrants logeaient pour le mieux sous des tentes de toile ou dans de misérables cabanes; ils voyaient leurs amis « tomber sous leurs yeux, chaque semaine et même presque chaque jour, » dans un pays où abondent des sources cachées, ils périssaient faute de bonne eau. Beaucoup d'entre eux avaient été habitués jusqu'alors à vivre dans l'opulence, au milieu des raffinements de la vie civilisée et de toutes les jouissances du luxe. La femme luttait aussi sur cette terre éloignée contre des privations imprévues et des chagrins qu'elle n'avait pas connus jusqu'alors; les hommes, qui bravaient pour eux-mêmes ces épreuves, souffraient horriblement en voyant

celles qu'ils aimaient épouvantées des scènes d'horreur qui les environnaient. Les vertus d'Arabella Johnson, fille de la maison de Lincoln, ne purent vaincre les tristes ombres qui l'enveloppaient; et, comme elle avait été malade avant son arrivée, le chagrin la conduisit bientôt dans la tombe. Son mari, un des hommes les plus distingués de la colonie, plein de zèle pour la religion pure et « le promoteur le plus ardent de la plantation » pendant sa vie, tout comme il se montra, dans son testament le bienfaiteur de cet état naissant, fut brisé par la maladie et l'affliction; pourtant « il mourut en homme de bonne volonté et dans une douce paix, » en faisant « une fin, vraiment divine. » Winthrop perdit un fils, mais ce ne fut pas par la maladie. Une centaine environ de colons, découragés par ce spectacle de malheurs et redoutant la famine et la mort, abandonnèrent le Massachusetts et firent voile pour l'Angleterre; quelques-uns faisaient partie du bureau des assistants; ils avaient joui d'une grande considération et on avait témoigné beaucoup de confiance à leur égard, comme envers des compagnons inséparables des malheurs communs ou des succès communs. Avant le mois de décembre, plus de deux cents personnes au moins étaient mortes. Mais, de même que les éclairs les plus brillants resplendissent au milieu des nuages les plus sombres, ainsi la détresse générale ne fit qu'accroître la piété et raffermir le courage des colons. La sympathie la plus charitable pour l'humanité souffrante adoucissait leur enthousiasme, tandis qu'une foi religieuse sincère les préservait du découragement et de la faiblesse. On ne découvre dans les documents qu'ils nous ont laissés aucun signe de précipitation, aucune trace de murmure; les assemblées se réunissaient toujours aux époques fixées, soit en plein champ, soit à l'ombre d'un arbre antique; lorsque le besoin sévissait contre eux, ils étaient remplis d'espérance; dans la solitude du désert, ils

se croyaient en présence du plus grand, du plus bienveillant des êtres. Il faut rendre hommage, non moins à ceux qui périrent qu'à ceux qui survécurent ; pour les martyrs, l'heure de la mort était l'heure d'un triomphe, tel qu'on n'en fut jamais témoin à des époques plus tranquilles ; c'est ainsi que le coucher du soleil ne peut étaler sa magnificence si les vapeurs du soir réunies en masses compactes vers l'Ouest ne réfléchissent pas les splendeurs du jour à son déclin. Personne ne déploya d'une façon plus remarquable cette placide résignation, qui répand du charme autour d'un lit de douleur et rend la mort trop sereine pour produire le chagrin, trop belle pour inspirer de crainte, que la fille de Thomas Sharp, dont le sexe, la jeunesse et, à ce qu'il semble, la vertu sans égale, méritèrent les éloges les plus vifs de l'austère Dudley. Les enfants mêmes partagèrent cette influence, et entrevoyant à leurs derniers moments l'approche mystérieuse de quelque changement imminent, attendaient la mort avec la confiance calme de la foi et descendaient dans la tombe pleins du désir de l'immortalité. Les survivants supportaient tout cela avec douceur en « se rappelant le but de leur venue dans ces lieux. » « Nous jouissons ici de Dieu et de Jésus-Christ, » écrivait Winthrop à sa femme qui, étant enceinte, était restée en Angleterre ; « et n'est-ce pas assez ? Je remercie Dieu de tant me plaire ici et je ne me repens pas d'y être venu. Je n'aurais pas changé de résolution, si j'avais pu prévoir toutes ces afflictions. Je ne me suis jamais senti aussi heureux d'esprit. »

Tel était le spectacle que présentait l'établissement naissant du Massachusetts. Dans le cours des deux années suivantes les colons n'eurent pas même la consolation de recevoir de grands renforts. En 1631, quatre-vingt-dix émigrants seulements abordèrent ; ce nombre était inférieur à celui des fugitifs partis l'année précédente. En 1632, on n'en vit pas

arriver davantage que deux cent cinquante. Tout le monde redoutait les dangers du voyage et du désert et attendait pour se décider des renseignements sur le sort des premiers qui s'étaient risqués. Ceux qui avaient déserté s'excusaient de leur lâcheté en dépréciant le pays. Dudley exposa ouvertement toutes les difficultés qu'il fallait surmonter ; en outre une certaine appréhension s'éleva bientôt de voir les libertés des colons détruites par le gouvernement anglais et cette appréhension ne se calma jamais entièrement.

La pureté de la religion et la liberté civile, tels étaient les objets qui tenaient le plus à cœur aux émigrants. Les assistants pourvurent au soutien des ministres dès leur première réunion. Dans les assemblées suivantes, on examina la forme à donner à l'administration ; on voulut assurer les libertés du peuple contre les usurpations des gouvernants ; « car, disait-on, les vagues de la mer ne ravagent certainement pas plus les côtes, que l'âme des ambitieux n'est portée à entraîner les libertés de leurs frères. » En vertu de la charte, tous les hommes libres de la colonie devaient, dans une assemblée générale, décréter les lois fondamentales de l'État; on convoqua donc une réunion générale à Boston, pour fonder le gouvernement. Plus de cent personnes, dont un grand nombre était d'anciens planteurs, membres d'aucune église, furent admises à participer aux franchises de la corporation. Mais la difficulté de réunir la masse entière des colons, pour prendre des mesures législatives, devint de plus en plus grande et de plus en plus manifeste ; le peuple ne se réserva donc que le droit de nommer aux places qui pourraient devenir vacantes dans le bureau des assistants. Le gouvernement se transforma ainsi pour quelque temps en une aristocratie-élective ; les fonctionnaires tenant leurs emplois pour une période de temps non limitée, étaient appelés à choisir le gouverneur et le député parmi eux-

mêmes et disposaient de toutes les branches du pouvoir politique.

Cet arrangement ne fut que provisoire. A la première assemblée générale suivante (1631), convoquée à la fin de mai, après que « le blé eût été semé, » les hommes libres, au nombre de cent cinquante à peine, reprirent une partie de l'autorité qu'ils avaient été si prodigues à abandonner, et réservèrent aux communes le droit d'opérer tous les ans dans le bureau des changements que désirerait la majorité. Si l'on n'exerçait pas ce droit, les anciens magistrats conserveraient leurs places. Une loi plus importante encore, une loi féconde en bien comme en mal, fut adoptée en même temps. « Afin que le corps des communes ne soit composé que de personnes probes et honorables, il a été convenu et ordonné qu'à l'avenir, on n'admettra à la franchise de ce corps politique, que ceux qui sont membres d'une des églises renfermées dans les limites de sa juridiction. » C'est ainsi qu'on restreignit les franchises électives. La forme du gouvernement devint en quelque sorte théocratique; Dieu lui-même devait gouverner son peuple; la loi fondamentale de la colonie reconnaissait pour les oracles de la volonté divine la troupe choisie des sectaires religieux, les hommes dont les noms avaient été prédestinés de toute éternité par un décret immuable à être les objets de l'amour de Dieu, ceux dont le caractère d'élus avait été manifesté au monde par leurs habitudes et leurs convictions religieuses enracinées dans leurs cœurs, ceux enfin dont l'union avait été confirmée par le contrat le plus solennel formé avec le ciel et les uns avec les autres, en présence du signe du Rédempteur crucifié. Une aristocratie s'établissait, mais ce n'était pas celle de la richesse. Le serviteur, l'homme à gages pouvait être membre de l'église et par conséquent un homme libre de la compagnie. D'autres États n'ont accordé la jouissance de

droits politiques qu'aux riches, aux francs-tenanciers, aux premiers-nés. Les calvinistes du Massachusetts, tout en refusant scrupuleusement au clergé la moindre ombre de pouvoir politique, établirent le règne de la visible église, une république du peuple choisi, en alliance avec Dieu.

Les craintes qu'inspirait l'Angleterre, semblaient exiger une union consacrée par les rites les plus saints. L'esprit public de la colonie, sous d'autres rapports, devenait mûr pour la liberté démocratique. Il ne pouvait être satisfait en laissant les assistants en possession de toute autorité et d'une existence presque indépendante; les magistrats, de leur côté, à l'exception du passionné Ludlow, étaient disposés à céder. Lors de la première réunion de l'assemblée générale qui eut lieu ensuite (1632), il fut donc convenu que le gouverneur et les assistants seraient choisis annuellement. Le peuple, satisfait de la reconnaissance de son droit, réélut ses anciens magistrats avec beaucoup de calme et de modération. On pouvait déjà distinguer les germes d'un gouvernement représentatif; on ordonna à chaque ville de désigner deux personnes, pour se rendre à la prochaine réunion des assistants, et y concerter un plan d'organisation du trésor public. La mesure était devenue nécessaire; car un impôt, décrété par les assistants seuls, avait déjà soulevé l'alarme et l'opposition.

Pendant qu'une chance heureuse préparait ainsi au Massachusetts un gouvernement représentatif, des relations d'amitié s'établissaient avec les naturels. Le sagamore des Mohegans quitta les rives du Connecticut (1631) pour vanter la fertilité de son pays et engager les Anglais à y établir une plantation, qui pût lui servir de boulevard contre les Pequods; les Nipmucks, qui étaient plus proches voisins des émigrants, invoquèrent leur assistance contre la tyrannie des Mohawks; le fils du vieux Canonicus échangea des

présents avec le gouverneur (1632), et Miantonomoh lui-même, le grand guerrier des Narragansetts et le jeune collègue de Canonicus, fut accueilli comme un hôte à la table de Winthrop et assista avec la congrégation à un sermon de Wilson. Enfin, un sachem Pequod vint également solliciter l'alliance et la médiation des Anglais (1634), en leur apportant une grande quantité de coquillages et des paquets de bâtons, comme gage d'autant de castors et de peaux de loutre à leur fournir.

On favorisa aussi les relations avec les établissements européens plus anciens. Le gouverneur du Massachusetts et Wilson, pasteur de Boston, se rendirent à Plymouth (1632), afin de lier une étroite amitié avec les pèlerins. De la côte méridionale de la rade de Boston, ils firent une journée de chemin, car ils voyageaient à pied. En l'honneur de ce grand événement, Bradford et Brewster, le gouverneur et l'ancien de la vieille colonie, s'avancèrent à leur rencontre et les conduisirent dans la ville, où on les traita et on les fêta cordialement. « Le jour du Seigneur, ils participèrent au sacrement; dans l'après-midi, on proposa une question à discuter; le pasteur parla brièvement; le prédicateur prophétisa ; le gouverneur de Plymouth, l'ancien et les autres membres de la congrégation, prirent part au débat, qui, suivant le désir général, fut clos par les hôtes de Boston. » C'est ainsi que furent établies des relations amicales avec Plymouth. On avait déjà reçu une riche cargaison de blé de la baie de Chesapeake, et on avait commencé à commercer avec les Hollandais de l'Hudson.

Cette situation plus favorable et les invitations de Winthrop attirèrent de nouveaux émigrants de l'Europe. Pendant le long voyage d'été des deux cents passagers qui avaient frété le *Griffin* (1633), ceux-ci oublièrent leur ennui en écoutant trois sermons par jour. Parmi eux se trouvait

Haynes, un homme doué d'une grande fortune et d'affections plus grandes encore; son âme était « divine » et sa vie sans tache; il possédait une rare sagacité, de la modestie et de la rectitude dans le jugement; tolérant par nature, toujours ami de la liberté, toujours recommandant la conciliation et la paix, législateur habile, il était cher au peuple pour ses qualités bienveillantes, et sa conduite désintéressée. Ce fut alors aussi qu'arrivèrent les prédicateurs spirituels les plus vénérés de deux républiques. Le premier, c'était l'ingénieux et subtil Cotton, le fils d'un légiste puritain; il s'était fait remarquer à Cambridge pour son érudition; il saisissait avec facilité et exactitude toutes les distinctions et savait déployer une dialectique pleine de souplesse; il persuadait d'habitude plutôt qu'il ne commandait; il connaissait à fond les pères et les docteurs de l'Église, mais il trouvait que toute leur sagesse était renfermée complétement dans Calvin; il était profondément pieux aussi bien par nature que par des habitudes contractées dès l'enfance; détestant l'hérésie, il aurait voulu, par excès de zèle, prévenir les mauvaises actions en détruisant les erreurs, mais il penchait pourtant pour le progrès en fait de vérité et de liberté religieuse; ennemi avoué de la démocratie, qu'il redoutait, comme l'aveugle despotisme des instincts brutaux de la multitude, il était cependant opposé au pouvoir héréditaire sous toutes ses formes; il aspirait au gouvernement de l'union morale, il voulait le règne des lois de l'équité universelle et il demandait que « le peuple tout entier en corps décidât en dernier ressort. » Le second, c'était Hooker, un homme de grandes facultés, d'une volonté forte, d'une âme énergique; franc de sa nature et sincère dans ses opinions; porté à la bienveillance par les leçons du malheur; habitué à la tolérance par son exil en Hollande; irascible et cependant capable de doux sentiments; ferme

dans sa foi et cédant pourtant facilement à la puissance de la raison; le compagnon et l'ami des réformateurs, sans partager leur rudesse; l'apôtre dévoué de l'humble et du pauvre; plein de sévérité pour l'orgueilleux, de mansuétude pour soulager les esprits froissés; se laissant entraîner aux extases de la dévotion et brûlant du désir de propager l'amour rédempteur; son regard, sa voix, son geste, toute sa personne respirait un sentiment religieux profond et vivace; partisan du bien public et prodigue dans sa charité; « quoique les persécutions et les bannissements l'eussent frappé comme des vagues qui se succèdent les unes aux autres, » on l'avait toujours vu en possession d'une calme sérénité et « d'une paix glorieuse de l'âme, » inébranlable dans sa confiance en la Providence et dans son attachement à la cause du progrès de la civilisation, qu'il chérissait toujours même lorsqu'elle restait un mystère à ses yeux. Tel était cet homme, que ses contemporains ont placé au « premier rang » pour ses talents et ses services; ils le glorifièrent comme « la perle précieuse unique, par laquelle l'Europe fit plus que rembourser à l'Amérique les trésors puisés dans son sein. » La population à laquelle Hooker servit de ministre, l'avait précédé; au moment où il débarqua, tous accoururent en foule autour de lui pour lui souhaiter la bienvenue. « Maintenant je vis, » s'écria-t-il, en les embrassant à bras ouverts, « maintenant je vis, car vous êtes fermement attachés au Seigneur. »

La petite troupe du Massachusetts, ainsi recrutée, devint de plus en plus jalouse de ses libertés. « Les prophètes dans l'exil voient les formes véritables de l'édifice. » Les hommes libres des villes, par une impulsion commune, nommèrent (1634) des députés pour examiner d'avance quels étaient les devoirs de l'assemblée générale. La charte accordait formellement à la totalité des hommes libres le pouvoir légis-

latif; si elle admettait des représentants, pensait Winthrop, ce n'était que par voie de conséquence ; et comme le peuple tout entier ne peut pas toujours s'assembler, l'autorité suprême devait nécessairement, concluait-on, résider dans le conseil des assistants.

Le peuple raisonnait d'une manière bien différente. Cotton, pour mettre un frein à ces tendances démocratiques, harangua les hommes libres assemblés, le jour de l'élection, contre la mutation des fonctionnaires. Selon lui, le droit d'un magistrat honnête à sa place était analogue à celui d'un propriétaire à l'égard de son franc fief. Mais les électeurs, alors au nombre de trois cent quatre-vingts, étaient résolus à exercer « leur pouvoir souverain, » et malgré la décision de leur ministre, ils choisirent un nouveau gouverneur et un autre député. On réforma en même temps le mode de recueillir les votes; le scrutin secret fut substitué à l'érection des mains. Ainsi, « le peuple apportait des changements à tout ce qui lui paraissait défectueux dans le gouvernement. »

On décréta en outre que le corps entier des hommes libres ne serait plus convoqué que pour l'élection des magistrats; et que dorénavant ces derniers, avec des députés à désigner par les différentes villes, seraient revêtus du pouvoir législatif et du droit de nomination aux emplois. La corporation commerciale était devenue, sans s'en rendre compte, une démocratie représentative.

Une loi contre la levée de tout impôt arbitraire s'ensuivit bientôt. Personne, si ce n'est les représentants immédiats du peuple, ne put disposer des terres ou demander de l'argent. Ainsi, la voix de la Virginie trouva de bonne heure un écho dans le Massachusetts, de même que le tonnerre retentit de montagne en montagne ou que l'abîme répond à l'abîme. L'État était rempli du bourdonnement des politiques

de village; « les hommes libres de toutes les localités situées sur la baie s'enquéraient avec sollicitude de leurs libertés et de leurs priviléges. » La démocratie représentative était, il y a deux siècles, aussi parfaitement établie qu'elle l'est aujourd'hui, si l'on en excepte le principe du du suffrage universel, si heureusement réalisé actuellement. Les fonctionnaires mêmes, qui remplissaient le rôle de juges, tenaient leur charge de l'élection populaire annuelle. « Les élections ne peuvent être longtemps ici sans danger, » disait Lechford, l'homme de loi. Cette même prédiction a été répétée bien des fois depuis deux cents ans. L'esprit public, dans une agitation perpétuelle, se laisse facilement ébranler, même par de légères et passagères impulsions; mais après toutes ses vibrations, il se conforme aux lois du monde moral, et l'équilibre se rétablit heureusement.

Le peuple, voulant limiter le pouvoir discrétionnaire de l'autorité exécutive, réclama bientôt une constitution écrite; une commission fut chargée (1635) « de former un corps de lois fondamentales, une espèce de grande charte, qui servirait comme de bill des droits. » Ce travail devait être soumis à l'approbation de l'assemblée générale aussi bien que des ministres; Cotton réussit, en partie, à persuader que le peuple de Dieu devait être gouverné par les lois que Dieu lui-même avait données à Moïse.

Pendant dix ans environ (1634-1644), les pouvoirs réciproques des assistants et des députés demeurèrent un sujet de discussion et de contestation. La peuple choisissait également ces deux catégories de fonctionnaires; les premiers étaient désignés par toute la colonie; les seconds, par les différentes villes. Les deux corps réunis agissaient ensemble, mais les assistants prétendaient en outre au veto pour eux seuls et exerçaient ce droit à l'égard de toutes les mesures prises en commun. Le parti populaire leur résistait; cepen-

dant, l'autorité des patriciens se maintint longtemps, grâce parfois à une sage temporisation et parfois « à un sermon judicieux; » enfin, intervint un compromis qui divisa l'assemblée en deux branches, ayant chacune le droit de veto sur les décisions de l'autre (1644).

Cette contestation avait dû être référée à l'arbitrage des anciens; car l'État reposait sur la religion comme base; c'était une foi commune qui avait d'abord réuni tous les émigrants et qui les rattachait encore les uns aux autres. Ils se montraient exclusifs, car ils étaient venus à l'extrémité du monde pour jouir du privilége de vivre par eux-mêmes. Après avoir fui les persécutions, ils redoutaient toute opposition comme l'approche d'un danger. Et pourquoi auraient-ils dû ouvrir leur asile à leurs oppresseurs? L'union religieuse devait servir de rempart aux exilés contre les attaques prévues de l'épiscopat anglican. L'immense continent de l'Amérique appelait la colonisation; ils ne réclamaient pour « leurs frères » que le domaine étroit qu'ils avaient acquis. Leur religion, c'était leur vie; ils n'en voulaient accueillir avec plaisir que les adhérents; ils ne pouvaient tolérer les railleurs, les infidèles ou les dissidents, car le peuple tout entier se réunissait dans leurs congrégations. Tel était le système auquel ils étaient attachés comme au boulevard de leur bonheur et de leur liberté. Cotton écrivait à ses amis de Hollande : « L'organisation des églises et de la république est actuellement si bien établie de l'assentiment général, dans la Nouvelle Angleterre, que cela nous fait penser au nouveau ciel et à la nouvelle terre où règne la justice. »

Tandis que l'État reliait ainsi par les liens les plus étroits, l'énergie de sa foi avec la forme de son gouvernement, on vit apparaître dans son sein une de ces âmes sereines, qui parfois réjouissent le monde par leur aptitude à recueillir la

vérité morale dans sa lumière la plus pure, et à réduire en pratique, d'une façon heureuse et durable, les justes conséquences de leurs principes. Au mois de février de la première année (1631) de la colonie, quelques mois seulement après l'arrivée de Winthrop, et avant que Cotton ou Hooker se fussent embarqués pour la Nouvelle Angleterre, « un jeune ministre, doué de qualités précieuses, plein de zèle et animé de l'esprit de Dieu, » arriva à Nantasket, après une traversée orageuse de soixante-six jours. C'était Roger Williams. Il avait alors à peine dépassé la trentaine; mais son esprit avait déjà mûri une doctrine, qui lui assura une gloire immortelle et dont l'application a procuré la paix religieuse au monde américain. Il était puritain et avait fui la persécution en Angleterre; pourtant ses souffrances n'avaient point altéré la rectitude de son jugement; dans les recoins de sa large intelligence il avait réfléchi sur la nature de l'intolérance, et lui seul était arrivé au grand principe qui en est le seul remède efficace. Il proclama sa découverte en la formulant simplement sous ces mots : Sainteté de la conscience. Le magistrat civil devait, selon lui, réprimer les crimes mais n'exercer jamais aucun contrôle sur l'opinion; il devait punir le coupable, mais ne jamais violer la liberté de l'âme. Cette théorie renfermait en elle une réforme complète de la jurisprudence en matière religieuse; elle effaçait du livre des statuts, le méfait capital de non conformité; elle éteignait les feux que la persécution a si longtemps attisés; elle révoquait toutes les lois obligeant d'observer un culte public; elle abolissait les dîmes et toute espèce de contribution forcée ayant pour but le soutien de la religion ; elle accordait une protection égale à toutes les formes de foi religieuse: elle ne devait jamais souffrir que le gouvernement civil usât de son autorité pour enrôler les citoyens contre la mosquée du musulman ou l'autel de l'adorateur du feu, contre la syna-

gogue des juifs ou la cathédrale des catholiques. Il faut admirer la précision avec laquelle Roger Williams déduisait ses conséquences de son grand principe, la fermeté avec laquelle, comme Pascal et Edwards, ces hardis et profonds penseurs sur d'autres matières, il accueillait toutes les belles conclusions de ses doctrines, et la circonspection avec laquelle il repoussait toute imputation injuste. Jamais il ne s'éloigna de son principe et il professa invariablement les mêmes idées; la sainteté de la conscience avec toutes ses conséquences, voilà le sublime dogme qu'il défendit, dès le moment où il foula pour la première fois le sol de la Nouvelle Angleterre, et, dans son extrême vieillesse, la dernière pulsation de son cœur fut encore pour lui. Le jeune émigrant se mit pourtant ainsi en opposition directe avec tout le système sur lequel reposait le Massachusetts; quelque doux et sans rancune que fût son caractère, quelque prompt qu'il fût à céder, quand sa conscience le lui permettait, il soutint toujours sa croyance avec une fermeté calme et une inflexible bienveillance.

Aussitôt donc que Williams arriva à Boston, il se trouva au milieu des églises de la Nouvelle Angleterre, mais sans appartenir à aucune d'elles. Celles-ci n'avaient pas encore renoncé à recourir à la force en matière de religion, et lui ne pouvait adhérer de toute son âme à des églises qui avaient conservé le caractère persécuteur de la législation anglaise. Quel ne fut pas l'étonnement de la colonie, lorsqu'on apprit que les habitants de Salem voulaient le prendre pour leur prédicateur! La cour de Boston « s'émerveilla » de cette résolution précipitée et l'on pria les gens de Salem de revenir là dessus. Williams se retira à Plymouth et il y demeura environ deux ans. Mais ces vertus lui avaient acquis l'affection de l'église de Salem, qui accorda encore de nouveau sa confiance (1633) à l'apôtre de la liberté intellectuelle. Il con-

tinua cependant à être en butte à la jalousie publique. Jusqu'à quel point il poussait la modération, c'est ce qu'un exemple va faire ressortir. Il avait écrit un essai sur la nature des titres en vertu desquels les colons possédaient leurs terres en Amérique et il avait soutenu qu'une patente de l'Angleterre ne pouvait annuler les droits des habitants primitifs. Cette opinion parut d'abord une attaque perfide contre la validité de la charte si chère à la colonie. Williams demanda qu'on brûlat le manuscrit blessant et il en exposa le contenu avec tant de succès que l'assemblée applaudit à sa modération, et déclara « que les raisons alléguées n'étaient pas aussi mauvaises qu'elles l'avaient d'abord paru (1). »

Quoi qu'il en soit, Roger Williams se trouva par ses principes en collision perpétuelle avec le clergé et le gouvernement du Massachusetts. Les colons avaient toujours eu l'habitude de respecter l'église anglicane et ils assistaient sans scrupule à ses offices, lorsqu'ils demeuraient encore dans leur mère-patrie; cependant les principes et la direction de cette église avaient continué à conserver un caractère fortement exclusif. Williams, lui, ne voulait avoir rien de commun avec l'intolérance; car, disait-il, « la doctrine de la persécution en fait de conscience est très évidemment et déplorablement contraire à la doctrine de Jésus-Christ. »

Les magistrats exigeaient la présence de tout le monde au service public du culte; Williams désapprouvait cette mesure; il trouvait que le plus déplorable statut (2) du code

(1) Je puise ce que je rapporte sur Roger Williams, au Massachusetts, exclusivement dans les *Archives Coloniales*, dans Winthrop, dans les diffus in-quarto de John Cotton et dans les lettres et les écrits de Roger Williams lui-même. J'ai pourtant soigneusement confronté tout ce qui a été publié sur lui par Hubbard, C. Mather, Prince, Callender, Hopkins, Backus, Bentley, Eliot, Dwight, Allen, Davis sur Morton, Savage sur Winthrop, Eddy, Felt, Upham, Knowles.

(2) Élisabeth, ch. I. Statuts, IV, 841.

anglais était celui qui imposait l'obligation aux citoyens d'assister aux offices de la paroisse. Il regardait comme une violation manifeste des droits naturels de l'homme, de contraindre quelqu'un à s'unir à ceux d'une croyance différente; il lui semblait que c'était ordonner l'hypocrisie que de forcer les gens irréligieux à assister malgré eux au culte public. « Une âme incrédule est morte dans le péché; » — tel était son argument; et traîner un indifférent d'un culte à un autre, « c'est comme si l'on faisait changer successivement de vêtements à un cadavre. » « Personne, ajoutait-il, ne doit être contraint à professer un culte ou à continuer à en professer un sans son consentement. » « Quoi! s'écriaient ses adversaires, étonnés de ses opinions, le travailleur n'est-il pas digne de recevoir son salaire? » « Oui, répondait-il, mais de ceux qui l'employent. »

Les magistrats étaient choisis exclusivement parmi les membres de l'église. Williams pensait qu'il serait tout aussi convenable de choisir « un docteur en médecine ou un pilote, » à cause de ses connaissances théologiques et de son rang dans l'église.

On lui objectait que ses principes étaient subversifs de tout bon gouvernement. Le capitaine du vaisseau de l'État, répliquait Williams, peut maintenir l'ordre à bord de son bâtiment et lui faire suivre régulièrement sa course, même sans contraindre les dissidents de l'équipage à assister aux prières publiques de leurs compagnons.

Finalement la controverse s'engagea sur la question des droits et du devoir des magistrats de préserver l'esprit des peuples de la corruption et de punir ce qui leur paraîtrait erreur et hérésie. Les magistrats, soutenait Williams, ne sont que les agents du peuple ou ses mandataires; on ne peut jamais leur conférer aucun pouvoir spirituel en matière de culte; car la conscience appartient à l'individu et elle

n'est pas la propriété du corps politique; puis présentant avec une admirable logique cette grande vérité sous ses formes les plus hardies et les plus générales, il prétendait que « le magistrat civil ne peut intervenir, même pour arrêter une église dans sa pente vers l'hérésie ou l'apostasie; » — « que son pouvoir s'étend exclusivement sur les corps, les biens et la condition extérieure des hommes (1). » Il prévoyait avec une perspicacité non moins remarquable, l'influence de ses principes sur la société. « Délivrer l'âme du joug de l'oppression, » pour nous servir des paroles par lesquelles il confirma plus tard ses idées primitives, « en même temps que ce sera poser un acte de miséricorde et de justice à l'égard des nations asservies, cela engagera aussi, par une force commune, la totalité des intérêts et des consciences et chacune en particulier à maintenir partout la liberté et la paix (2). »

Les mêmes magistrats qui avaient puni Eliot, l'apôtre des Indiens, pour avoir blâmé leurs mesures, ne purent dompter l'indépendance de caractère de Williams; les événements semblèrent justifier leurs appréhensions. En Angleterre on avait soulevé une jalousie intense contre le Massachusetts; « des membres du conseil général reçurent avis de certaines manœuvres épiscopales et malveillantes contre le pays; » d'une part, les magistrats cherchaient soigneusement à éviter de froisser sans nécessité le gouvernement anglais, et d'un autre côté ils avaient à consolider fortement leurs

(1) Je cite ces paroles d'après un traité très rare de Roger Williams, qu'après beaucoup de recherches j'ai été assez heureux de trouver entre les mains du vieux Moïse Brown, de Providence. « *L'examen et la réfutation de la lettre de M. Cotton, dernièrement imprimée, par Roger Williams, de Providence, dans la Nouvelle Angleterre. Londres. Imprimé en* 1644. » Petit in-4°, pp. 47. Il est précédé d'un adresse de deux pages au lecteur impartial.

(2) R. Williams, *Ministère vénal*, 29.

propres institutions et même à se préparer à la résistance. Ce fut dans cette vue qu'on exigea le serment d'homme libre; tout homme libre s'engageait par là à prêter allégeance, non au roi Charles, mais au Massachusetts. Il y avait lieu à concevoir quelques scrupules à ce sujet et un légiste anglais aurait contesté la légalité de la mesure. Willams, combattant pour la liberté de conscience, ne pouvait reconnaître le droit d'imposer par force un pareil serment (1); appelé devant la cour (1635), il ne put renoncer à ses convictions, et telle était son influence « que le gouvernement fut obligé de renoncer à son projet. » Aux yeux des magistrats il passa pour le partisan d'une faction dans l'État, quant à lui, il lui sembla qu'il n'avait fait qu'avouer franchement la vérité. Dans toutes ses communications avec les tribunaux, il s'exprima avec la clarté que donnent des convictions bien établies. Il aimait la discussion, sans cependant se laisser jamais emporter par la colère. Si on l'accusa d'orgueil, ce fut uniquement à cause de la nouveauté de ses opinions.

Le savant qui est habitué à des études philosophiques abstraites, vit dans une région intellectuelle, bien différente de celle qui l'entoure. La place qu'occupe son esprit est éloignée des sentiers fréquentés par les âmes vulgaires et il n'est que trop souvent la victime de ce contraste. Il n'est pas rare pour le monde de repousser la voix de la vérité, parce que le son lui en semble étrange; de déclarer des doctrines fausses, uniquement parce qu'elles sont nouvelles; et même d'accuser d'astuce et de folie l'homme qui proclame des principes que l'égoïsme repousse. Telle a toujours été la conduite du monde; Socrate, Saint-Paul,

(1) Voir ses opinions, complétement réduites en forme de loi, à Providence, en 1647 dans II. *Mass. Hist. Coll.*, VII, 96.

Luther, et tant d'autres grands penseurs se sont vus tournés en ridicule, comme des radoteurs et des fous. Le développement extraordinaire d'une faculté peut quelquefois altérer l'équilibre de l'esprit humain; tout comme l'exercice constant d'un seul membre du corps nuit à la beauté de ses proportions; ou bien encore, tout comme la préoccupation exclusive d'un but unique, la politique ou la richesse, par exemple, fait disparaître dans la conduite et le caractère les agréables variétés de l'ombre et de la lumière. C'est une observation bien ancienne, que la démence occupe toujours un coin du cerveau de tout homme sage, et il est certain que non seulement les poètes, tels que le Tasse, mais les intelligences les plus lumineuses comme sir Isaac Newton, Pascal, Spinosa, ont reçu une teinte profonde de folie. Peut-être Williams s'attacha-t-il à ses principes sublimes avec une minutie trop scrupuleuse; au moins, Bradford et ses contemporains, tout en rendant hommage à son talent de prédicateur, ont-ils pu naturellement le regarder comme ayant « le jugement dérangé. »

La cour de Boston restait toujours indécise; lorsque ceux qui pouvaient apprécier le mieux Williams, les membres de l'église de Salem, le choisirent pour remplir chez eux la charge de prédicateur, sans s'inquiéter des réclamations récentes. Aussitôt les maux qu'engendre inévitablement un État basé sur la religion commencèrent à se manifester. Les ministres se réunirent et déclarèrent digne du bannissement quiconque soutiendrait obstinément que « le magistrat civil n'a pas le droit d'intervenir, même pour préserver une église de l'apostasie et de l'hérésie; » les magistrats ne voulurent pas prendre un parti, avant qu'une commission de théologiens ne pût avoir le temps de se rendre à Salem et chercher à ramener Williams et l'église de cet endroit dans la voie de l'Église. En attendant les gens de Salem furent

blâmés d'avoir choisi un tel guide religieux, et on les dépouilla en punition de leur faute, d'une portion de terre à laquelle ils avaient droit.

On n'avait fait qu'élargir la brèche. Williams développa ses doctrines devant les ministres, avec franchise mais avec modération, et il était armé sur tous les points pour les défendre. Comme ses compatriotes avaient perdu leurs terres à cause de leur attachement pour lui, c'eût été une lâcheté de sa part de les abandonner. L'instinct de la liberté lui suggéra de nouveau l'idée d'un remède efficace. D'accord avec l'église, il écrivit « des lettres d'admonition à toutes les congrégations dont l'un ou l'autre magistrat était membre, en les priant de réprimander ces magistrats pour leur injustice. » Les membres de l'église étaient seuls hommes libres ; Williams dans un langage modéré, en appela au peuple et l'invita à charger ses représentants de rendre justice aux citoyens de Salem.

Ce dernier acte parut une trahison flagrante (1); lorsque de la première assemblée générale, Salem fut dépouillée de toutes ses franchises, jusqu'à ce qu'elle eût présenté d'amples excuses pour la lettre. La ville avoua ses torts et se soumit; il n'y eut pas une personne qui osât justifier la lettre de remontrance; l'église de Williams ne voulut pas reconnaître son grand principe de la sainteté de la conscience; sa femme même, par une fausse idée du devoir, se laissa entraîner pendant quelque temps à troubler par ses reproches la paix du foyer domestique (2). Williams resta seul, absolument seul. Prévoyant les censures des églises de la colonie, il déclara ne pas vouloir se soumettre davantage à leur juridiction spirituelle. « Je me retire moi-même volon-

(1) Cotton appelle cela *crimen majestatis laesae*
(2) Réponse de maître John Cotton, 9.

tairement de toutes ces églises, résolues à présenter ceux qui rendent témoignage du Seigneur, en leur présentant la lumière; je confesse que c'est là un acte spontané de ma part; mais j'espère en l'acte du Seigneur Jésus, faisant retentir en moi la voix qui, lorsque son saint temps sera venu, abattra la force et la confiance de ces inventions des hommes (1). » Appelé à comparaître devant l'assemblée générale, il avoua ses convictions en présence des représentants de l'État, « il soutint que ses principes étaient fermes comme le roc, » et il se déclara « prêt à subir la prison ou l'exil, et même la mort dans la Nouvelle Angleterre, » plutôt que de renoncer aux opinions qui rayonnaient dans son âme d'une clarté lumineuse. Ainsi Roger Williams soutenait la grande doctrine de la liberté intellectuelle à l'époque où l'Allemagne servait de champ de bataille pour des guerres de religion, à toute l'Europe; où la Hollande même était déchirée par les vengeances de factions ennemies; où la France devait traverser encore une période de lutte terrible contre le fanatisme; où l'Angleterre était encore haletante sous le joug du despotisme et de l'intolérance; c'était presque un demi-siècle avant que William Penn devînt propriétaire américain et deux ans avant que Descartes ne jeta les fondements de la philosophie moderne sur la méthode de la libre recherche. La gloire de Williams fut de fonder un État sur ce principe, et d'y graver son empreinte sur les institutions naissantes en caractères si profonds, que la trace en est restée jusqu'à nos jours et ne pourra désormais disparaître que par la destruction totale de l'œuvre. Les principes qu'il avait d'abord soutenus au milieu des contestations d'une paroisse coloniale, puis professé devant l'assemblée générale du Massachusetts, et qu'il introduisit

(1) Examen de la lettre de Cotton, 3.

enfin dans les déserts situés sur la baie de Narragansett, il trouva bientôt occasion de les dévoiler au monde (1644) et de les proclamer comme la base de la liberté religieuse du genre humain. Aussi peut-on le comparer, pour emprunter le langage dont se servait par dérision un de ses adversaires, à une alouette, ce charmant oiseau du pacifique été, qui « feiguant de prendre son essor en l'air, s'élance de la terre aux cieux, commence son vol du pieu à l'arbre, » et planant enfin au dessus des plus hautes collines, fait retentir clairement ses joyeuses chansons sous le ciel azuré du matin (1). Il fut le premier dans les temps modernes du christianisme à proclamer dans toute sa plénitude la doctrine de la liberté de conscience, — l'égalité des opinions devant la loi ; dans la défense de cette doctrine il fut le devancier de Milton, le précurseur de Jérémie Taylor, qu'il a surpassé. Taylor en effet bornait sa tolérance à quelques sectes chrétiennes, tandis que la philanthropie de Williams embrassait toute la terre ; Taylor était partisan d'une réforme partielle, il recommandait la douceur, il plaidait pour l'indulgence et admettait une excuse spéciale pour toute secte tolérable ; Williams, lui, ne voulait permettre de persécuter aucune opinion, aucune religion ; l'hérésie restait hors des atteintes de la loi et la terreur des statuts pénaux ne devait pas protéger l'orthodoxie. Taylor admettait encore la nécessité de règles positives pour faire observer la religion et déraciner l'erreur ; il ressemblait aux poètes qui, dans leur extravagance proclament d'abord leur héros invulnérable et le revêtent ensuite d'une vulgaire cuirasse ! Williams, lui voulait laisser la vérité seule, dans son armure de lumière (2), persuadé que si, pour la lutte séculaire de la

(1) John Cotton, Réponse, 2.

(2) Cette expression appartient en partie à Gibbon et en partie à sir Henry Vane.

la vérité et de l'erreur, l'emploi de la force avait pu être complétement abrogé, la vérité se serait trouvée dans les meilleures conditions possibles. D'ordinaire le genre humain rend de grands honneurs aux investigateurs heureux des lois de la nature, à ceux qui reculent les limites des connaissances humaines. Nous glorifions l'homme qui, le premier, a analysé l'air ou reconnu les éléments de l'eau, ou qui a attiré la foudre des nuages; cependant ces découvertes peuvent avoir été le fruit du temps aussi bien que du génie. Un principe moral exerce une influence bien plus vaste et bien plus directe sur le bonheur des hommes; et il n'y a pas de découverte de la vérité qui puisse être plus immédiatement avantageuse à la société, que celle qui établit une paix religieuse perpétuelle et répand la tranquillité dans toutes les sociétés et dans tous les cœurs. Si le nom de Copernic est à jamais révéré, parce qu'à son lit de mort, il annonça au monde que le soleil est le centre de notre système planétaire; si l'on conserve celui de Kepler dans ses annales des hommes supérieurs à cause de sa sagacité à pénétrer les lois du mouvement des planètes; si le génie de Newton a été presque l'objet d'un culte pour avoir décomposé un rayon de lumière et pesé les corps célestes comme dans une balance, accordons au moins au nom de Roger Williams une modeste place parmi ceux qui ont fait progresser la science morale et qui se sont rendus les bienfaiteurs de l'humanité.

Si l'opinion de la postérité n'est plus divisée au sujet de Williams, les membres de l'assemblée générale n'en prononcèrent pas moins alors une sentence d'exil contre lui (1); il est vrai que ce ne fut pas à une très grande majorité.

(1) Winthrop, I, 170, 171. *Archives Coloniales*, I, 163. John Cotton, Réponse, 27, 29. Roger Williams, *Récit*, ibid., 24 et s.

Quelques-uns de ceux qui consentirent à son bannissement, n'auraient jamais cédé sans l'insistance de Cotton; on justifia le jugement, en disant qu'il ne s'agissait pas de punir Williams à cause de ses opinions, ou de restreindre la liberté de conscience, mais qu'il avait fallu le porter, parce que c'eût été, pour ainsi dire, « bouleverser les bases de l'État et du gouvernement dans ce pays, » que d'appliquer la nouvelle doctrine à l'interprétation de la patente, à la discipline des églises et à la prestation des serments destinés à éprouver la fidélité du peuple. »

L'hiver approchait; Williams réussit à obtenir l'autorisation de rester jusqu'au printemps, comptant alors essayer de fonder un établissement sur la baie de Narragansett. Mais les habitants de Salem sentirent renaître leur attachement pour lui et on ne put les empêcher de le manifester; ils se précipitèrent en foule vers sa maison, pour entendre celui qu'ils allaient perdre bientôt pour toujours. Le bruit commença alors à se répandre qu'il serait imprudent de lui permettre de fonder un nouvel état dans le voisinage. « Beaucoup de gens concevaient de sérieuses appréhensions sur sa piété; » ses opinions étaient contagieuses; l'infection se répandait au loin. On décida donc à le renvoyer en Angleterre, sur un bâtiment qui allait précisément mettre à la voile (1636). On lui envoya l'ordre de se rendre à Boston et de s'embarquer (1636). Pour la première fois, il refusa de se soumettre aux sommations de la cour. On envoya une barque pour le prendre; des officiers de police se rendirent dans sa maison, mais il n'y était plus. Trois jours auparavant, il avait quitté Salem, quoique la neige tombât et que le froid fût très rigoureux; à un âge avancé, il se souvenait encore de la sévérité de cet hiver. « Pendant quatorze semaines il fut cruellement ballotté au milieu d'une rude saison, sans savoir même ce que c'était que du

pain ou un lit (1). » « Souvent pendant une nuit orageuse, il se trouvait seul, sans feu, sans nourriture, sans compagnon; souvent il errait sans guide et n'avait d'autre abri que le creux d'un arbre (2). » Pourtant il n'était pas sans amis. Le même respect scrupuleux pour les droits d'autrui, qui l'avait poussé à défendre la liberté de conscience, l'avait aussi fait le champion des Indiens. Il s'était déjà appliqué à connaître leur langue et il la possédait si bien qu'il pouvait discuter avec eux dans leur propre dialecte. Pendant son séjour à Plymouth, il avait souvent été l'hôte des sachems du voisinage et actuellement, lorsqu'il se présenta au milieu de l'hiver dans la cabane du chef de Pokanoket, il fut bien accueilli par Massasoit; « Canonicus, le chef des Narragansetts l'aima de son cœur de sauvage comme un fils, jusqu'au dernier soupir. » Williams rapporte avec reconnaissance que « les corbeaux le nourrirent dans le désert. » En souvenir de l'hospitalité des Indiens, il se montra toujours leur ami et leur bienfaiteur, pendant sa longue carrière; il fut pour eux l'apôtre du christianisme, sans ambitionner aucune récompense, sans jamais se lasser et sans jamais s'impatienter de leur idolâtrie; il fut le gardien de leurs droits, leur conciliateur, lorsqu'on avait excité leurs grossières passions; leur défenseur et leur protecteur inébranlable chaque fois que les Européens tentèrent d'envahir leur territoire.

Il se fixa d'abord à Seckonk et se mit à y bâtir et à y planter. Mais on s'aperçut que Seekonk était compris dans la patente de Plymouth. De l'autre côté de l'eau, le pays déployait sa beauté sauvage; et là, il espéra pouvoir établir une communauté aussi libre que les autres colonies. « Le

(1) Roger Williams à Mason, dans I, *Mass. Hist. Coll.*, I, 276.
(2) Roger Williams, *La Clé*. Réimprimé dans *R. I. Hist. Coll.*, I.

gouverneur Winthrop, cet homme à jamais respectable, dit Williams, m'écrivit de diriger ma course vers la baie de Narragansett en m'encourageant par le motif que cet endroit était à l'abri des prétentions ou des patentes anglaises. Je considérai ce sage conseil comme la voix de Dieu. »

Ce fut au mois de juin que le législateur de Rhode Island s'embarqua sur le fleuve avec cinq compagnons; un frêle canot indien portait le fondateur d'un État indépendant et ses premiers citoyens. La tradition a conservé le souvenir de la source près de laquelle ils abordèrent; c'est l'endroit primitif, le premier coin habité de Rhode Island : Williams lui donna le nom de Providence, afin d'exprimer son inébranlable confiance dans la bonté de Dieu. « Je désirais, dit-il, que ce lieu pût servir d'asile à tous ceux qui sont dans le malheur pour affaire de conscience (1). »

Williams, dans son nouveau séjour ne pouvait trouver que moins de loisir pour se livrer à l'étude et à la contemplation. « Mon temps, » fait-il observer lui-même, et c'est une excuse suffisante pour la rudesse de son style, comme écrivain sur des sujets moraux, « mon temps n'était pas uniquement consacré à des travaux intellectuels; il fallait, jour et nuit, au dehors ou à la maison, sur la terre ou sur l'eau, avec la houe ou la rame, gagner mon pain quotidien (2). » Au bout de deux jours se joignirent à lui d'autres personnes qui venaient se réfugier dans son asile. La terre qu'occupait alors Williams, faisait partie du territoire de la tribu des Indiens Narragansetts; il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant qu'un contrat conclut avec Canonicus et Miantonomoh (3) ne le rendit pos-

(1) Backus, I, 94. Il y a dans Backus beaucoup de preuves de recherches soigneuses et de respect critique pour les documents originaux. Il mérite plus de réputation qu'il n'en a eue.

(2) Occupation sanglante encore plus sanglante, 38, dans Knowles.

(3) Backus, I, 89, 90. Knowles, 106, 107.

sesseur incontesté d'un domaine étendu (1638). Rien ne dénote mieux le caractère de Roger Williams que l'usage qu'il fit de cette acquisition. Il aurait pu prétendre que ce désert était « sa propriété, aussi bien qu'un homme se croit maître de l'habit qu'il porte sur le dos (1); » et cependant, « il ne se réserva pas à lui-même un seul pied de terre, pas un seul titre de pouvoir politique de plus qu'il n'en accorda aux serviteurs et aux étrangers. » « Il céda ses terres et ses autres biens à tous ceux qu'il croyait le plus dans le besoin, jusqu'à ce qu'il ne lui resta plus rien (2). » Il se décida à fonder une république sous la forme sans mélange d'une démocratie pure, dans laquelle la volonté de la majorité gouvernerait l'État, mais « seulement dans les matières civiles; » Dieu n'était considéré que comme le maître des consciences. Aux yeux de leurs voisins plus aristocrates, il semblait que ses fugitifs « se trouveraient sans magistrats (3); » car l'assemblée du peuple devait y décider tout. Ce système primitif a exercé une grande influence sur toute l'histoire politique de Rhode Island; dans aucun État du monde, pas même dans l'État agricole de Vermont, les magistrats n'ont aussi peu de pouvoir et les représentants des hommes libres n'en possèdent autant. Les annales de Rhode Island, si elles étaient écrites dans un esprit philosophique, exposeraient les formes de la société sous un aspect tout particulier; si le territoire de cet État avait été en rapport avec l'importance et l'originalité des principes de sa première existence, son histoire phénoménale aurait rempli le monde d'étonnement. Le trait le plus touchant du fondateur de Rhode Island, ce fut sa conduite envers ses persécuteurs. Quoique profondément sensible aux souf-

(1) Backus, I, 290. Knowles, ch. VIII.
(2) Lettre à Daniel Williams.
(3) Winthrop, I, 293. Hubbard, 338.

frances qu'il avait endurées, il fut bien éloigné de nourrir des sentiments de vengeance contre ceux qui l'avaient banni; il se contentait de déplorer leur erreur. « Je les ai toujours aimés et honorés de toute mon âme, même quand leur décision les a amenés à me causer de l'affliction (1). » Dans tous ses écrits à ce sujet il attaqua l'esprit d'intolérance, la doctrine de la persécution, mais jamais ses persécuteurs ou la colonie du Massachusetts. Nous allons même le voir maintenant se venger de leur rigueur, en exposant sa vie à leur prière et pour leur salut. Il ne faut donc pas s'étonner si « tant de cœurs furent touchés de repentir. M. Winslow, écrit l'exilé, cet homme à l'âme si grande et si pieuse, s'attendrit, vint me visiter amicalement et mit une pièce d'or entre les mains de ma femme, pour subvenir à nos besoins (2). » Le fondateur, le législateur, le propriétaire de Rhode Island dut un abri à l'hospitalité d'un chef indien et sa femme reçut des secours pour sa subsistance de la charité d'un étranger. Le demi-sage Cotton Mather convient que bien des personnes judicieuses avouèrent que Williams avait possédé le principe de la question; ses amis les plus proches, les témoins immédiats de ses actions, déclarèrent « que pendant tout le cours de sa vie et dans toute sa conduite il s'était montré un des hommes les plus désintéressés qui aient jamais existé, une âme vraiment pieuse et céleste (3). »

Rhode Island fut donc un rejeton du Massachusetts; mais ses relations politiques furent longtemps influencées par les circonstances qui avaient accompagné sa naissance. La colonie-mère ne se ressentit guère de la perte du petit nombre d'émigrants qui s'étaient rendus dans le nouvel

(1) Winthrop et Savage, I, 65.
(2) Williams à Mason.
(3) Callender, 17.

État; car la baie de Massachusetts était déjà bordée de groupes très nombreux. Dans le principe, les émigrants avaient suivi avec la plus vive sollicitude ce qui se passait dans la contrée-mère; ils vénéraient une lettre venue de la Nouvelle Angleterre « comme des caractères sacrés, ou comme l'écrit de quelque saint prophète; on la transportait à plusieurs milles, où beaucoup de gens accouraient pour en entendre la lecture (1). » Lorsque les premières difficultés eurent été surmontées, le flot de l'émigration s'y porta à plein courant; « le peuple de Dieu, en Angleterre, commença à reconnaître la main même de la Providence dans la naissance de cette plantation, et leurs cœurs les poussaient généralement à s'y rendre. » On forma donc de nouveaux établissements (1634). Une petite troupe de pionniers, marchant péniblement à travers les épais buissons qui les déchiraient et grimpant sur les arbres qui leur faisaient obstacle, se fraya un chemin sur les traces des Indiens jusqu'aux vertes prairies de Concorde (1635). Ces éclaireurs qui avaient tant souffert se creusèrent leur premier abri sur le flanc d'une colline. Ils arrachèrent les racines et les buissons du sol et domptèrent cette terre rebelle avec la houe, heureux de recueillir même une maigre récolte au moyen d'une culture fatigante et imparfaite. Le bétail tomba malade à cause du fourrage inculte; les loups détruisirent les moutons et les porcs; il ne resta plus d'autre viande que le gibier. Les longues pluies percèrent les toits insuffisants de leurs cabanes enfumées et les dérangeaient même pendant leur sommeil. Cependant ces hommes travaillaient vaillamment, car ils avaient leurs femmes et leurs enfants avec eux. Les échos de la forêt retentissaient du chant de leurs psaumes, et quoiqu'ils

(1) *Récit d'un vieux planteur*, 17.



« fussent les plus misérables des enfants de Dieu du monde entier, » ils n'en étaient pas moins résolus « à l'emporter en sainteté. » Telle fut l'enfance d'un village de la Nouvelle Angleterre (1). Ce village attirerait-il un jour l'attention du monde?

Cependant le bruit des libertés du Massachusetts s'étendait au loin; avec son bon naturel, le comte de Warwick, cet ami du progrès en fait de liberté civile, sans être républicain, félicita la colonie de sa prospérité; en une seule année trois mille nouveaux colons vinrent se joindre aux puritains. Parmi eux se trouvait le fougueux Hugues Peters, qui avait été pasteur d'une église des Anglais exilés à Rotterdam; c'était un républicain, d'un esprit étendu, d'une grande énergie et d'une éloquence populaire; la solidité du jugement ne modérait pas toujours chez lui ce que son caractère avait d'entreprenant. A la même époque arriva Henri Vane, le jeune, un homme de l'âme la plus pure, un homme d'État d'une intégrité sans tache, dont le nom sera effacé, grâce aux progrès de l'intelligence et de la liberté, de la catégorie des fanatiques et des traîtres, et placé haut parmi les aspirants à la vérité et les martyrs de la liberté. Il avait estimé la « soumission à l'Évangile » comme chose bien plus précieuse que des succès dans la carrière de la diplomatie, en Angleterre, et gaiement « abandonné les dignités à la cour de Charles pour suivre dans toute leur pureté les prescriptions de la religion dans la Nouvelle Angleterre. » Il avait le bonheur de posséder un admirable génie, bien que naturellement plus enclin à s'élever à la contemplation qu'à l'action; il eut l'avantage de rencontrer un illustre poète pour prôneur de ses qualités; car Milton, toujours si parcimonieux de louanges, et qui réservait ses

(1) Johnson, ch. XXXV; R. W. Emerson, *Discours historique*, 7, 11.

vers majestueux pour célébrer la gloire et défendre la providence de Dieu, se montra prodigue de ses éloges pour le jeune partisan de la liberté religieuse. Vane eut encore un plus grand bonheur, ce fut d'acquérir dès les premiers temps de sa vie des principes de morale solidement établis et de posséder une énergie de volonté telle, que jusqu'à la fin il se conforma dans toute sa conduite aux doctrines qu'il avait embrassées, et que sa dernière heure fut comme la consécration du témoignage qu'il avait rendu pendant sa vie, avec une si noble persévérance, en faveur de la liberté de conscience et de la liberté du peuple : « S'il ne fut pas supérieur à Hampden, dit Clarendon, il ne fut inférieur à aucun autre homme ; » « sa vie entière justifie cette supposition qu'il y avait en lui quelque chose d'extraordinaire (1).

-Les hommes libres du Massachusetts, heureux de voir qu'un jeune homme d'un rang si élevé et d'une aptitude si remarquable eût embrassé leur foi et fût venu les joindre dans l'exil, le nommèrent leur gouverneur (1636). Ce choix était peu judicieux, car ni l'âge ni l'expérience de Vane ne lui donnaient droit à une pareille distinction. Il était venu pour séjourner quelque temps, non pour résider d'une manière permanente; il n'était imbu ni des préjugés, ni de l'esprit de la colonie; doué d'une intelligence nette, que des discussions antérieures n'avaient pas faussée, et venant à peine de s'occuper des affaires publiques en Angleterre, il vit distinctement ce que les colons ne voulaient pas remarquer, c'est à dire la différence vraiment considérable qui existait entre l'application qu'ils faisaient de leur charte et l'interprétation de ce document d'après les principes de la jurisprudence anglaise (2).

(1) Clarendon, liv. VII, et liv. III, vol. II, 379, et vol. I, 186, 187, 188.
(2) Je trouve des preuves de cela dans la *Coll.* d'Hutchinson, 72, 73, 76, et 83, ainsi que dans Winthrop, I, 187.

Ces causes latentes de mécontentement n'attendaient qu'une occasion pour éclater; d'abord, on regarda l'arrivée de Vane, comme un heureux présage de l'émigration d'hommes occupant un très haut rang en Angleterre. Quelques pairs anglais avaient déjà commencé à s'informer de la nature des institutions naissantes et à entrer en arrangement pour obtenir telles modifications qui leur fourniraient des motifs pour aller s'établir en Amérique : nous mentionnerons spécialement parmi eux, lord Saye et Seal, presbytérien et ami des puritains, mais ne possédant que des notions assez obscures sur la véritable nature de la liberté civile, et lord Brooke, un homme plein de douceur et de charité et de bonne heure ami de la tolérance. Ils demandèrent qu'on divisât l'assemblée générale en deux branches, celle des assistants, et celle des représentants; cette réforme pouvait être acceptée par le peuple et en définitive on l'adopta par des raisons domestiques; mais ils exigeaient en outre la reconnaissance de l'hérédité de leur droit propre à un siége dans la chambre haute. Les pères du Massachusetts étaient disposés à se concilier ces puissants amis; ils leur promirent les honneurs de la magistrature; ils auraient même volontiers conféré ceux-ci, pour la vie, à quelques-uns d'entre eux et ils se mirent en effet à faire des nominations dans ce sens; mais, quant à l'établissement de l'hérédité des dignités, voici ce qu'ils répondirent par l'entremise de Cotton : « Si Dieu bénit tous les rejetons de toutes les familles nobles ou de bonne race, en les gratifiant du talent et des capacités nécessaires pour le gouvernement, ce serait prendre le nom de Dieu en vain que de placer de tels hommes sous le boisseau, et ce serait un péché contre l'honneur de la magistrature que de les négliger dans nos élections publiques. Mais s'il ne plaît pas à Dieu d'accorder à quelques-uns des descendants de ces familles les apti-

tudes convenables à la magistrature, nous les exposerions à encourir des reproches et à supporter des préjudices, ainsi que la république avec eux, au lieu de les élever en honneur en les revêtant de l'autorité publique, malgré la volonté de Dieu. » C'est ainsi qu'échoua la proposition d'établir une noblesse héréditaire. Le peuple vit en outre avec mécontentement la concession relative à la permanence des fonctions; Saltonstall, « ce serviteur du Christ si respecté, et au cœur si droit, » blâma hautement « cette innovation coupable, » et en demanda la révocation; les hommes libres ne furent contents qu'après qu'on eût porté une loi (1639), par laquelle ceux qui venaient d'être nommés magistrats pour la vie, ne seraient pourtant reconnus comme tels, que les années où ils auraient pu être élus régulièrement lors des élections annuelles.

Les institutions du Massachusetts, qui avaient ainsi été compromises par l'influence d'hommes d'un rang élevé en Angleterre, furent également mises en danger par les conséquences des dissensions religieuses (1636). Les esprits des colons surexcités concentraient leur activité sur des questions, que les intelligences les plus subtiles pouvaient seules imaginer, et qui ne pouvaient guère être comprises que par des personnes habituées à fréquenter les sentiers obscurs des opinions théologiques. Car il en est de ces opinions comme des couleurs; l'artiste qui travaille dans la mosaïque, découvre facilement et d'après certaines règles, des milliers de nuances variées, là où l'œil ordinaire ne peut discerner une différence que par la comparaison la plus attentive. La ville de Boston et ses environs s'occupèrent alors de controverses théologiques; les transports de l'enthousiasme faisaient oublier la fatigue des spéculations abstraites. On discutait avec une ardeur passionnée les problèmes les plus profonds qui puissent se rapporter aux mystères de l'exis-

tence humaine et aux lois du monde moral, problèmes que l'esprit sans nuages, dans le calme de la réflexion, peut à peine aspirer à résoudre; on sommait l'éternité de révéler ses secrets; l'homme à son tribunal prétendait déterminer au nom de l'esprit infini les lois qui règlent les destinées de l'âme; on se prévalait du Saint-Esprit comme d'un compagnon intime de l'homme; d'un autre côté beaucoup de personnes, dans leur ardeur à distinguer la vérité abstraite des formes extérieures sous lesquelles elle se transmet, les principes immuables des institutions passagères, s'exposaient au danger continuel de faire sombrer toute foi religieuse, et s'inquiétaient à peine de sonder leur route tout en s'aventurant dans les sentiers « sombres et périlleux » de la science spéculative.

Au milieu de cette orgueilleuse arrogance des esprits, de ces fantaisies d'imaginations sans frein et des extravagances auxquelles peuvent se laisser entraîner les facultés de l'intelligence dans la poursuite des principes décisifs des choses, on put constater la formation de deux partis distincts. Le premier se composait des colons primitifs, des organisateurs du gouvernement civil et de leurs adhérents; ils avaient en vue l'établissement et le maintien d'une république et ils étaient satisfaits de leur constitution politique actuelle. Ils avaient fondé leur gouvernement sur l'église, dont on ne pouvait obtenir d'être reçu membre que par la faveur du clergé et une vie exemplaire. Ils redoutaient la liberté illimitée d'opinion, comme devant engendrer de pernicieux déchirements. « Les fentes et les crevasses dans le nouvel édifice de la réforme, pensaient-ils, présagent une chute (1); » ils voulaient le patriotisme, l'union, une cordialité générale; ils étaient pleins de zèle pour l'édification et la consolidation

(1) Shepherd, *Lamentation*, 2.

de l'État, cet enfant de leur sollicitude et de leurs douleurs. On leur reprochait d'être « des magistrats gouvernés par des prêtres (1); » et soumis « à un covenant d'œuvres. »

L'autre parti comprenait les personnes arrivées après l'établissement du gouvernement civil et de la discipline religieuse dans la colonie. Ceux-là venaient d'être initiés aux doctrines de Genève et ils mettaient leur orgueil à se conformer aux principes de la réforme dans toute la rigueur logique de leurs conséquences. Leurs regards se dirigeaient avant tout, non pas sur les institutions du Massachusetts, mais sur les enseignements de leur système religieux. Ils étaient venus chercher dans le désert la liberté d'opinion religieuse et ils se montraient les adversaires de tout despotisme de l'intelligence. Pour eux les membres du clergé du Massachusetts étaient « des introducteurs de la persécution (2), » « des agents papistes (3), » qui ne s'étaient pas pénétrés des vraies doctrines de la réforme chrétienne; ils appliquaient à l'influence des ministres puritains le principe que Luther et Calvin avaient employé pour combattre les observances et les prétentions de l'église romaine (4). A cette époque, toute opinion politique, toute maxime philosophique revêtait une forme théologique : le cérémonial de l'église établie était tourné en ridicule au moyen de la justification par la foi seule; et, en affirmant que l'esprit saint réside dans l'âme de chaque croyant, que la révélation de l'esprit est supérieure « au ministère de la parole (5), » on soutenait avec l'intensité du fanatisme la supériorité du jugement privé comme autorité.

(1) Cette phrase est de William Coddington. Voir Besse, II, 267.
(2) Coddington, dans Besse, II, 267.
(3) Welde, *Naissance, domination et ruine.*
(4) Winthrop, I, 213, 214.
(5) *Ibid.*, I, 201, et dans Hutchinson, II, 443.

Anne Hutchinson fut la fondatrice de ce parti; c'était une femme d'une si admirable intelligence, « d'une conduite si raisonnable et si édifiante (1), » qu'elle se concilia de puissants partisans dans le pays (2); ses ennemis ne purent jamais parler d'elle sans reconnaître son éloquence et sa capacité. John Wheelwright, son frère et Henri Vane, le gouverneur de la colonie, l'encourageaient; d'autre part la majorité du peuple de Boston la soutenait dans son opposition au clergé. Des érudits et des savants, des membres de la magistrature et du conseil général adoptèrent ses opinions (3). L'esprit public semblait sur le point de s'insurger contre l'autorité spirituelle; Anne fut accusée « d'affaiblir les bras et les cœurs du peuple à l'égard des ministres (4), » et de « ressembler à Roger Williams ou d'être pire que lui (5). »

La question était de la plus haute importance politique. Presque tout le clergé, sauf Cotton, dont Vane était le locataire (6), se coalisa (7) pour défendre son influence et pour résister à Vane (1637); Wheelwright, qui, dans un sermon prononcé un jour de jeûne, avait vigoureusement soutenu la vérité de ses opinions et n'avait jamais été réfuté (8), fut réprimandé pour sédition (9) par le conseil général, malgré les remontrances du gouverneur. Lorsqu'il s'agit après cela de choisir les magistrats, les divisions religieuses influencèrent les élections. Les amis de Wheelwright avaient

(1) Welde, *Naissance, domination*, etc.
(2) Dudley, dans Hutchinson, I, 427.
(3) *Ibid.*
(4) Winthrop, dans Hutch., II, 443.
(5) Winthrop, dans Hutch., *Coll.*
(6) Suffolk Prob., *Archives*, I, 72.
(7) Winthrop, I, 215.
(8) Henry Vane, dans Hutch., *Coll.*, 82.
(9) Comp. S. Gorton, *Défense de la simplicité*, 44

menacé d'en appeler en Angleterre; mais dans la colonie « parler d'appel au roi était considéré comme un parjure et une trahison (1). » Le peuple n'envisagea donc la contestation, non plus comme une lutte en faveur de la liberté intellectuelle contre l'autorité du clergé, mais comme un débat pour la défense des libertés du Massachusetts contre les pouvoirs du gouvernement anglais. Pouvait-on douter du parti qui obtiendrait la faveur du peuple? Au milieu de cette surexcitation, qui fut telle que le pieux Wilson lui-même grimpa sur un arbre pour haranguer le peuple le jour des élections, Winthrop et ses amis, les pères et fondateurs de la colonie recouvrèrent entièrement la direction du gouvernement (2). Mais l'esprit de controverse s'était infiltré partout; il intervint à propos de la levée de troupes pour la guerre des Pequods (3); il influa sur le respect qu'on témoignait aux magistrats, sur la distribution des lots de terres aux villes, sur la répartition des impôts; enfin, on regarda la coexistence permanente de deux partis opposés comme incompatible avec la paix publique. Pour empêcher l'extension d'une faction réputée si dangereuse, le parti au pouvoir fit décréter une loi, en quelque sorte analogue à la loi des étrangers en Angleterre et à la police des passe-ports en Europe; personne dorénavant ne pourrait être admis dans les limites de la juridiction de la colonie, sans l'autorisation de quelques-uns des magistrats. Les dangers que l'on redoutait à la même époque de la part du parti épiscopal dans la mère-patrie, donnèrent à la mesure une apparence de défi magnanime; c'était presque une proclamation d'indépendance. Vane se montra inflexible dans son opposition à cet

(1) Burdett, lettre à Laud.
(2) Winthrop, I, 219, 220; *Archives col.*; Hutch., *Coll.*, 63 et s.
(3) Welde, 27; Mather, liv. VII, ch. III, s. 5; Hutch., *Coll.*, 80.

acte, qu'il accusait d'intolérance, et laissa un souvenir de son dissentiment, écrit dans le langage du temps. « Les Scribes et les Pharisiens et tous ceux qui persistent à marcher dans n'importe quelle voie de l'erreur, ne doivent pas être exclus de toute cohabitation avec nous; mais il faut avoir pitié d'eux et les corriger. Ismaël doit demeurer dans la présence de ses frères. » Telles sont les paroles remarquables de cet homme qui s'embarqua bientôt pour l'Angleterre, où plus tard il plaida au sein du parlement pour les libertés des catholiques et des dissidents.

Les amis de Wheelwright ne pouvaient endurer la réprimande qu'avait encourue leur maître; mais dans leurs remontrances, ils justifiaient leur indignation en recourant au langage du fanatisme. « Une nouvelle règle de conduite au moyen de révélations immédiates (1), » telle devait être maintenant le guide de leurs actions; non pas qu'ils attendissent une révélation « par la voie d'un miracle; » Anne Hutchinson repoussait une pareille idée « comme une chimère (2); » seulement ils méprisaient les censures des ministres et du conseil et ils déclaraient leur résolution de suivre les impulsions de leur conscience. Mais la conscience individuelle est souvent la dupe de l'intérêt, et souvent elle ne sert qu'à couvrir l'obstination d'une qualification respectable. Le gouvernement craignit ou parut craindre que la paix publique ne fût troublée par une insurrection désordonnée de fanatiques ne reconnaissant pas de foi. On convoqua donc un synode des ministres de la Nouvelle Angleterre, pour remplir la difficile tâche de déterminer la vraie foi. De commun accord on y condamna un grand nombre d'opinions, et le vague des expressions, qui engendre si souvent de

(1) Welde, 45, éd. 1692, ou 42, éd. 1644.
(2) Témoignage de John Cotton, dans Hutchinson, II, 443.

furieuses controverses, servit alors à pacifier les esprits. Maintenant que Vane était retourné en Angleterre, il eût été presque impossible de trouver quelques points de dissidence entre l'inflexible Cotton et ses adversaires également orthodoxes. La paix générale de la colonie étant ainsi assurée, le triomphe du clergé fut complet et les magistrats civils entamèrent le procès des délinquants les plus résolus et prononcèrent leur sentence contre eux. Wheelwright, Anne Hutchinson et Aspinwall furent exilés du territoire du Massachusetts, comme « ne convenant pas à la société » des citoyens de cette contrée; quant à leurs adhérents qui, à ce qu'on craignait; « auraient bien pu, en vertu de quelque révélation, tenter soudainement une insurrection » et qui étaient disposés à chercher un appui en appelant de l'autorité du gouvernement de la colonie, on suivit à leur égard la même ligne de conduite que les tories pendant la guerre pour l'indépendance, on les requit de livrer leurs armes.

Telle fut la fin de la lutte antimonienne dans le Massachusetts (1). Les principes d'Anne Hutchinson étaient une des conséquences naturelles de la marche de la réforme. Elle s'en était pénétrée en Europe; un fait singulier, quoique facile à expliquer, c'est que l'année même où l'on faisait son procès à Boston, Descartes, comme elle banni de son pays, comme elle prophète et précurseur de l'esprit de l'avenir, fondait la liberté philosophique, en prenant pour méthode la libre réflexion. Tous deux affirmaient que la plus haute autorité pour l'esprit humain, c'est le témoignage de sa propre conscience. Descartes ne fit que promulguer, sous la forme

(1) Sur cette lutte j'ai lu les *Archives col.*; les décisions du synode; le diffus Winthrop; les *Documents* dans Hutchinson, *Coll.*; Welde, *Naissance, domination et chute*; T. Shepherd, *Lamentation*; un fragment du *Sermon* de Wheelwright et le rapport de John Cotton lui-même, dans sa réponse à Williams, ainsi que Saml. Gorton, Hubbard, C. Mather, Neal, Hutchinson, Callender, Backus, Savage et Knowles.

philosophique de la liberté de la pensée, la même vérité qu'Anne Hutchinson, avec le fanatisme d'une conviction passionnée enseigna sous la forme de révélations intimes.

Pour bien comprendre la véritable tendance des principes d'Anne Hutchinson, il faut examiner les institutions que fondèrent ses partisans. Nous retracerons ensuite la carrière de Henri Vane.

Wheelwright et ses amis les plus fidèles se retirèrent sur les bords du Piscataqua, et fondèrent à la source des eaux limpides de ce fleuve la ville d'Exeter; ce fut une petite république de plus au milieu du désert, organisée sur les principes de la justice naturelle par l'entente spontanée de ses habitants (1).

Un plus grand nombre des amis d'Anne Hutchinson, sous la conduite de Jonn Clarke et de William Coddington, se dirigèrent vers le sud, avec le dessein de fonder un établissement à Long Island, ou près de la baie de Delaware. Mais Roger Williams les invita à venir dans son voisinage, et grâce à son influence et au nom puissant d'Henri Vane, il leur fit obtenir en don de Miantonomoh, chef des Narragansetts, la magnifique île de Rhode Island (1638). La justice naturelle imprima également son caractère aux institutions que se donna cette troupe d'exilés volontaires, sur un sol dû à la bienveillance des naturels; un contrat social fut signé, de la même manière que l'avait été précédemment celui de New Plymouth, si souvent imité en Amérique, et prit pour base de gouvernement le consentement universel de tous les habitants; quant aux formes de l'administration, on les emprunta aux exemples des Juifs. On élut Coddington juge du nouvel Israël et on lui donna ensuite trois anciens pour assistants. La colonie reposait sur le principe de la liberté de l'intelli-

(1) *Archives d'Exeter*, dans Farmer, *Belknap*, 432.

gence; la philosophie elle-même n'eût pu placer le droit sur une plus large base. L'établissement prospéra et il fallut bientôt penser à rédiger une constitution (1641). Le corps tout entier des hommes libres disposa donc et « convint à l'unanimité que le gouvernement dont ce corps politique voulait doter l'île et la juridiction sur celle-ci, en faveur de notre prince, constituaient une DÉMOCRATIE ou gouvernement populaire; c'est à dire qu'il est au pouvoir du corps des hommes libres, régulièrement assemblés, ou à la plus grande partie d'entre eux, de faire ou décréter de justes lois, par lesquelles ils seront gouvernés, et de désigner dans leur propre sein des agents pour s'assurer de l'exécution fidèle desdites lois d'homme à homme (1). » « On déclara en outre que personne ne pourrait être tenu pour délinquant du chef de ses doctrines; » la loi pour « la liberté de conscience fut proclamée perpétuelle. » Les membres de la petite communauté étaient unis par les liens de l'affection et la liberté d'opinion; la bienveillance était leur règle; ils se confiaient dans la puissance de l'amour pour remporter la victoire. On fit graver sur « le sceau de l'État un faisceau de flèches, » avec « la devise AMOR VINCET OMNIA. » On crut nécessaire pour la sûreté publique d'obtenir une patente de l'Angleterre; et à qui pouvait-on mieux s'adresser à cette fin qu'à Henri Vane, alors très puissant (2)?

Telles furent les institutions qui durent leur origine au parti d'Anne Hutchinson. Mais celle-ci ne jouit pas longtemps de leur protection. Après avoir surmonté un moment de découragement, elle s'était félicitée de ses souffrances comme de son plus grand bonheur (3), se frayant ensuite un

(1) J'ai copié ce passage, dans les *Archives*, actuellement à Providence.
(2) MS. extraits de R. I. Rec. Comparez Callender, 29, etc.; Backus, I, 91, 96, etc.; Knowles, ch. XI.
(3) Winthrop, I, 258

chemin à travers les bois, elle atteignit par terre (1), l'établissement de Roger Williams, et de là elle rejoignit ses amis dans l'île pour partager avec eux les privations, lot des premiers émigrants (2). Sa puissante intelligence continua à déployer son activité; des jeunes gens des colonies se convertissaient à ses opinions; et elle excitait une telle admiration que les chefs du Massachusetts « la soupçonnèrent de sorcellerie (3). » Au bout de quelques années, elle devint veuve (1642), mais Dieu la bénit en lui laissant des enfants pleins d'affection pour elle. Une teinte de fanatisme s'était emparée de sa famille; un de ses fils et Collins, son beau-fils, s'étaient aventurés à aller se plaindre au peuple de Boston (1641) des torts qu'on avait exercés envers leur mère. Mais les magistrats puritains de l'époque où ces faits s'étaient passés pouvaient-ils tolérer qu'on attaquât leur gouvernement (4)? Un sévère emprisonnement de quelques mois servit de punition aux jeunes gens pour leur hardiesse. Rhode Island ellemême ne parut pas devoir présenter plus longtemps un lieu de refuge assuré à cette famille; elle alla tout entière se réfugier au delà de New Haven sur le territoire des Hollandais (1643). Le violent Kieft avait provoqué une insurrection parmi les Indiens; Anne Hutchinson les vit attaquer sa maison et y mettre le feu; elle-même, son beau-fils et toute leur famille, sauf un seul enfant, périrent sous les coups des armes grossières des sauvages, ou furent consumés par les flammes (5).

C'est ainsi que des souffrances individuelles venaient se

(1) Winthrop, I, 259. Winthrop lui-même pouvait se tromper sur les faits. Voir I, 296, et Savage, note. Les *Archives* réfutent l'assertion de Winthrop.

(2) Gorton, dans Hutchinson, I, 73.

(3) Winthrop, II, 9.

(4) *Ibid.*, II, 39.

(5) Samuel Gorton, *Défense*, 58, 59; Winthrop, II, 136.

méler aux résultats pacifiques et heureux de la vigilance ou de l'intolérance du Massachusetts. On peut reprocher à la législation de cette colonie son caractère de jalousie, mais non sa cruauté; Williams, Wheelwright et Aspinwall ne souffrirent pas beaucoup plus de leur bannissement, que quelques-uns des meilleurs colons n'éprouvèrent de maux de leur propre gré. La rumeur publique avait propagé des rapports, qui n'étaient pas tout à fait exagérés, sur la fertilité des terrains d'alluvion situés le long des rives du Connecticut; aussi les bords de ce fleuve étaient déjà couverts des villages des puritains, établis juste à temps pour devancer les desseins rivaux des Hollandais.

La vallée du Connecticut était devenue de bonne heure un objet de convoitise et de rivalité. Le comte de Warwick fut le premier propriétaire du sol (1630), moyennant une cession émanée du conseil de la Nouvelle Angleterre; il la transmit bientôt (1631) à lord Saye et Seal, lord Brooke, John Hampden et d'autres comme à ses substitués (1). Mais avant qu'aucune colonie eût pu s'y établir de leur autorisation, le peuple de New Plymouth y avait élevé un comptoir à Windsor (1633), et avait entamé avec les Indiens un commerce lucratif de fourrures. « Des intrus hollandais » de Manhattan, en remontant le fleuve, avaient de leur côté élevé à Hartfort la maison de « Bon Espoir » et ils appliquaient tous leurs efforts à s'approprier ce territoire. Le jeune Winthrop, le futur bienfaiteur du Connecticut, un de ces hommes en qui tous les éléments de la supériorité humaine se trouvent réunis dans un parfait accord, arriva de l'Angleterre (1635) avec le mandat de la part des propriétaires résidant dans cette contrée, d'ériger un fort à l'embouchure du fleuve, projet qui fut exécuté. Cependant, avant son arrivée dans la baie de Massa-

(1) Trumbull, *Connecticut*, I, App. No. I.

chusetts, des émigrants des environs de Boston avaient commencé à s'établir à Hartford, à Windsor et à Wethersfield; et dans les derniers jours du plus agréable des mois de l'automne, une troupe de soixante pèlerins, y compris femmes et enfants, se mit en route pour l'ouest. Jamais auparavant les forêts de l'Amérique n'avaient été témoins d'un pareil spectacle. Malheureusement le voyage avait été entrepris dans une saison trop avancée; l'hiver fut contre l'ordinaire si précoce et si rigoureux, que le fleuve ne put servir au transport des approvisionnements; on n'avait élevé que des abris insuffisants; le bétail périt en grande quantité et les hommes endurèrent de telles privations, que beaucoup d'entre eux abandonnant, au fort de l'hiver, les nouvelles habitations dont ils avaient fait choix, se frayèrent un chemin à travers les neiges jusqu'au bord de la mer.

Cependant, au commencement de l'année suivante (1636), on organisa un gouvernement et on constitua une organisation civile; à peine les arbres se couvrirent-ils de bourgeons et les prairies de verdure, que se donna le signal d'une émigration plus considérable pour le Connecticut. Quelques petits détachements s'étaient déjà dirigés vers cette nouvelle Hespérie du puritanisme. Au mois de juin, la caravane principale se mit en marche sous la conduite de Thomas Hooker, « la lumière des églises de l'ouest. » Elle se composait d'environ cent personnes, dont beaucoup étaient des gens accoutumés au luxe et aux aisances de la vie européenne. Ils chassèrent devant eux de nombreux troupeaux de bétail; c'est ainsi qu'ils traversèrent à pied les forêts sans routes du Massachusetts; à peine faisaient-ils dix milles par jour à travers ces bois épais, obligés de franchir des fleuves nombreux et des marécages, et de gravir les plateaux qui séparaient les différentes vallées; pendant ce long voyage, ils n'avaient pour subsistance que le lait des vaches qui

broutaient les nouvelles feuilles et les jeunes pousses; ils ne connaissaient d'autre guide que la boussole, pour ne pas s'égarer dans ce désert pour ainsi dire resté inabordable jusque là, et des tas de pierres leur servaient seuls d'oreiller pour se reposer la nuit. Comme l'écho des montagnes répétait les mugissements extraordinaires pour lui des troupeaux? Comme les forêts s'animaient à la voix forte du pieux et fervent Hooker (1)! On ne vit plus jamais semblable caravane de pèlerins venir du rivage de la mer « aux bords délicieux » du Connecticut. Elle s'était formée des citoyens les plus considérables, des plus anciens colons et des plus vieilles églises de la baie. John Haynes avait été pendant un an gouverneur du Massachusetts, et Hooker n'avait d'autre rival dans l'estime publique que Cotton, qu'il surpassait en force de caractère, en hardiesse d'esprit et en généreuse clémence. Des historiens, à la recherche des causes des événements, ont prétendu trouver les motifs de cette entreprise dans l'ambition jalouse du ministre de Hartford; mais cette supposition est tout à fait gratuite. On regardait à cette époque le Connecticut comme le meilleur canal pour donner de l'extension au commerce intérieur des fourrures; et ses prairies, déjà d'une réputation proverbiale pour la richesse de leur sol, avaient acquis la même célébrité que plus tard les bords du Genesee et les terres basses du Miami.

Le nouvel établissement, qui semblait si éloigné vers l'ouest, était environné de périls. Les Hollandais espéraient toujours déposséder les Anglais et les indigènes de la contrée contemplaient avec aversion et malveillance l'arrivée des Européens. Le Connecticut était la partie de la Nouvelle Angleterre la plus peuplée d'habitants primitifs. Les Pequods, qui étaient établis sur les bords de la Tamise, pouvaient

(1) Hooker était « un fils du tonnerre. » Voir Morton, 239 et 240.

réunir au moins sept cents guerriers, tandis que chez les émigrants le chiffre total des hommes en état de porter les armes était bien inférieur à deux cents. Le danger était continuel; pendant que les colons, à l'aide de la charrue ou d'une couple de bœufs, s'efforçaient péniblement à transformer la fécondité sauvage de la nature en une fertilité productrice, ils étaient exposés en même temps aux incursions d'un ennemi féroce, dont le carnage faisait les délices.

Les Pequods avaient déjà donné des marques d'hostilité. Quelques années auparavant (1633), ils avaient massacré l'équipage d'un petit vaisseau marchand qui naviguait sur le Connecticut. Ils se défendirent avec quelque apparence de justice, en alléguant qu'ils avaient été contraints de se défendre et ils envoyèrent des messagers à Boston afin de solliciter l'alliance des hommes blancs (1634). Le gouvernement du Massachusetts se contenta de cette excuse et leur fit immédiatement ressentir les bienfaits qu'il est du devoir de la civilisation de communiquer à des tribus ignorantes et passionnées, en réconciliant les Pequods avec leurs ennemis héréditaires, les Narragansetts (1636). Les Pequods, n'étant plus en désaccord avec un voisin puissant, purent de nouveau se livrer à leurs sentiments de haine et s'enhardirent dans leurs hostilités contre les Anglais en assassinant Oldham, près de Block Island. Une expédition sanglante mais de peu d'efficacité punit cet outrage. La tribu guerrière, loin d'être tenue en respect, rechercha l'alliance de ses voisins, les Narragansetts et les Mohegans; elle voulait par l'union et le soulèvement général des naturels débarrasser l'ancien territoire consacré à la chasse par la race indienne, de la présence d'envahisseurs détestés. Roger Williams fit seul avorter ce plan; lui, l'exilé qui avait été le premier à informer le gouverneur du Massachusetts de la conspiration qui se tramait, s'exposa au péril le plus immi-



nent avec une magnanimité héroïque. Vane et le conseil du Massachusetts lui avaient envoyé des lettres pour l'inviter par tous les efforts possibles et sans perdre de temps à prévenir la ligue; ni la tempête, ni la mer agitée ne purent l'empêcher d'accomplir cette dangereuse mission. Il s'embarqua seul dans un pauvre canot, en risquant sa vie à tout moment, et il se dirigea en toute hâte vers la demeure du sachem des Narragansetts. Les ambassadeurs des Pequods, animés par la soif du sang, l'avaient déjà devancé; pendant trois jours et trois nuits, il fut obligé, dans l'intérêt de son mandat, de loger et de vivre avec eux, pouvant avec raison s'attendre chaque nuit à sentir leurs couteaux sur sa gorge. Les Narragansetts étaient hésitants; pourtant Roger Williams réussit à dissoudre cette conjuration formidable. Ce fut bien l'exploit le plus intrépide et le plus heureux de toute la guerre contre les Pequods; l'exécution en était aussi périlleuse que l'issue en fut favorable (1637). Les Pequods, obligés de combattre alors seuls les Anglais, ne puisèrent que dans leur ignorance une confiance aveugle dans leur courage.

Des outrages et des meurtres sans cesse renouvelés décidèrent le Connecticut à agir; le conseil de ses trois villes naissantes ordonna d'entamer immédiatement la guerre. Uncas, sachem des Mohegans, était leur allié. Le vénérable Hooker remit à Hartford le bâton du commandement entre les mains de John Mason; à la demande des soldats, on dépensa presque toute une nuit à écouter le très docte et pieux Stone réciter des prières assez inopportunes, après quoi, soixante hommes, le tiers de toute la colonie, appuyés par John Underhill et vingt braves recrues, que le prudent Vane leur avait envoyées de la baie du Massachusetts, firent voile au delà de la Tamise et voulant atteindre, sans être aperçus, le fort des Pequods, entrèrent dans une rade près de Wickford, dans la baie des Narragansetts. Le lendemain

était le jour du Seigneur; on le consacra à la prière et au repos. Au commencement de la semaine, les chefs de l'expédition se rendirent, accompagnés d'une escorte militaire, à la cour de Canonicus, le patriarche et le chef de la tribu. Le jeune et plus fougueux Miantonomoh, entouré de deux cents de ses plus braves guerriers, les reçut au sein de son conseil. « Votre projet est bon, dit-il, mais vous êtes trop faibles en nombre pour défier les Pequods, qui ont des chefs puissants et qui sont habiles à la guerre; » c'est ainsi qu'après avoir témoigné une amitié douteuse, il refusa de se joindre à une entreprise désespérée à ses yeux.

Les malheureux clans de la Mistic River étaient pleins de confiance dans leurs forces. Aux yeux de leurs centaines de braves, leurs arcs et leurs flèches semblaient toujours des armes formidables; ne connaissant pas les places fortes des Européens, ils envisageaient avec complaisance leurs grossières palissades; aussi, lorsque les Anglais s'éloignèrent dans leurs bateaux de l'endroit où s'élevaient, comme pour les braver, les fortifications informes des naturels, le bruit se répandit dans la tribu que la peur avait mis les ennemis en fuite. Les Pequods en furent transportés d'allégresse; des centaines d'entre eux passèrent la dernière nuit de leur vie à se réjouir tumultueusement, pendant que les sentinelles des Anglais étaient à portée d'entendre leurs chants. Deux heures avant le jour, les soldats du Connecticut se mirent en marche contre leurs adversaires, et, au moment où la lumière du matin commençait à poindre, ils attaquèrent le fort principal situé dans une excellente position au sommet d'une colline (1). Les colons comprenaient bien qu'ils combattaient pour la sécurité de leurs foyers, et que, s'ils étaient

(1) Comparez E. R. Potter, *Histoire primitive de Narragansett*, 24; Williams, dans III, *Mass. Hist. Coll.*, III, 123.

défaits, le cri de guerre retentirait immédiatement dans le voisinage de leurs cabanes, et que leurs femmes et leurs enfants seraient massacrés à coup de tomahawk et scalpés. Ils montent donc à l'assaut; à leur approche, un chien de garde aboie et donne l'alarme; les Indiens se réveillent, se rallient et résistent aussi bien qu'ils le peuvent avec des arcs et des flèches contre des armes d'acier. Ils avaient pour eux la supériorité du nombre; on combattait de près, corps à corps; aussi, quoique le massacre s'étendît de wigwam en wigwam, la victoire fut lente à se prononcer. « Il faut les brûler! » s'écria Mason, et il lance dans la direction du vent une torche au milieu des nattes légères des cabanes indiennes. A peine les Anglais eurent-ils le temps d'environner la place, avant que le campement tout entier ne fût en flamme. Si les malheureux naturels tentaient de franchir leurs palissades, la lueur de l'incendie venait en aide aux tireurs anglais, pour leurs permettre de viser à leur aise ces hommes sans défense; essayaient-ils de faire une sortie, ils tombaient sous les glaives des Anglais. Le carnage fut complet; près de six cents Indiens, hommes, femmes et enfants, périrent, la plupart au milieu des tortures du feu. Toute cette œuvre de destruction s'était accomplie en moins d'une heure et deux Anglais seulement étaient tombés pendant le combat. Le soleil, en s'élevant à l'Orient dans toute sa sérénité, fut le témoin de la victoire.

Au point du jour, on signala trois cents guerriers Pequods ou un peu plus, qui, pleins d'arrogance, descendaient de leur second fort. Ils avaient compté d'avance sur le succès; quelle ne fut pas leur horreur en contemplant ces ruines fumantes, parsemées çà et là de cadavres à demi-consumés de plusieurs centaines d'hommes de leur race! Ils frappèrent la terre du pied et s'arrachèrent les cheveux; mais essayer de se venger était inutile. Alors, comme toujours, jus-

qu'à la fin de la guerre, la faiblesse des naturels, dans leur mode de défense, mérita à peine, dit Mason, le nom de combat; leur défaite était certaine et ne causait pas de grandes pertes aux Anglais. Les Aborigènes ne se montrèrent redoutables à la guerre, qu'à partir du moment où ils parvinrent à se procurer les armes dues à l'esprit d'invention des Européens.

Une partie des troupes s'en retourna en toute hâte vers les établissements des colons, afin de les protéger contre toute agression soudaine, tandis que Mason, accompagné d'environ vingt hommes, traversait le pays qui avoisine New-London jusqu'au fort anglais de Saybrook. Il atteignit le fleuve au coucher du soleil; Gardner, qui commandait la place, remarqua son approche, jamais le cœur d'un consul romain, revenant en triomphe, ne fut plus gonflé d'orgueil que celui de Mason et de ses amis, quand ils se virent accueillis en vainqueurs et « magnifiquement salués au bruit de plusieurs gros canons. »

Peu de jours après, arrivèrent les troupes du Massachusetts accompagnées de Wilson; car toujours les ministres du culte partageaient les privations et les dangers. On poursuivit les restes de la tribu des Pequods dans leurs retraites; leurs wigwams furent tous brûlés, leurs établissements détruits et leurs champs de blé dévastés. Sassacus, leur sachem, fut massacré par les Mohawks, dont il était venu implorer la protection. Le petit nombre de ceux qui survécurent, deux cents environ, s'étant rendus de désespoir, furent réduits en esclavage par les Anglais ou incorporés aux Mohegans et aux Narragansetts. Il ne resta plus une vierge ni une femme, plus un guerrier ni un enfant qui portât le nom de Pequod; une nation entière était ainsi rayée de la famille humaine.

La vigueur et le courage déployés par les colons du Con-

necticut dans cette première guerre indienne, au sein de la Nouvelle Angleterre, frappèrent les sauvages de terreur et assurèrent une longue suite d'années de paix (1638). L'enfant fut en sécurité dans son berceau, le laboureur dans les champs, et le voyageur isolé, dans les forêts, pendant sa veillée nocturne; les maisons n'eurent plus besoin de verrous ni les plantations de palissades. Sous les auspices bienfaisants de la paix, les habitants de la colonie de l'Ouest résolurent de perfectionner leurs institutions politiques et de former un État basé sur une association volontaire (1639). La constitution qu'ils établirent ainsi fut d'une libéralité sans exemple. Le privilége électoral appartint à tous les habitants des villes, qui avaient prêté serment d'allégeance à la république; les magistrats et les membres de la législature devaient être choisis tous les ans au scrutin; le nombre des représentants était réparti entre les villes proportionnellement à leur population. Plus de deux siècles se sont écoulés; le monde est devenu plus avisé à la suite des leçons si variées de l'expérience; les intelligences les plus actives et les plus cultivées se sont appliquées à l'étude des institutions politiques; on a formé ou réformé, étouffé ou renversé tant de constitutions, qu'il faut presque désespérer d'en conserver le souvenir en en dressant un catalogue complet; et cependant les habitants du Connecticut n'ont trouvé aucune raison suffisante pour s'écarter en quelque point essentiel de l'organisation du gouvernement établi par leurs ancêtres. On ne reconnut point la juridiction du roi d'Angleterre; la république avait pour base les lois de l'équité et de la justice, et voilà pourquoi ses fondements furent durables. Ces humbles émigrants imaginèrent un système admirable, parce que, rapprochés de la nature, ils prêtèrent docilement l'oreille à sa voix et copièrent volontiers les modèles qu'elle leur présentait. Nuls anciens usages, nulles inégalités héré-

ditaires de condition, nuls intérêts établis, n'entravèrent l'application des principes de la justice. La liberté fait spontanément irruption dans la vie; les distinctions artificielles de la société exigent des siècles pour mûrir. L'histoire a toujours célébré les héros qui ont conquis leurs lauriers au milieu de scènes de carnage. Ne réserve-t-elle donc aucune place aux fondateurs d'État? aux sages législateurs qui, frappant le rocher dans le désert, en ont fait jaillir les eaux de la liberté en sources abondantes et inépuisables? Ceux qui jugent les hommes par les services qu'ils ont rendus à la race humaine, ne cesseront jamais d'honorer la mémoire de Hooker et de Haynes.

Une colonie de puritains surgit avec une égale indépendance à New Haven (1638), sous la direction de John Davenport, son pasteur et de l'excellent Théophile Eaton, qui fut annuellement élu gouverneur pendant vingt années consécutives jusqu'à sa mort. Son extérieur était austère; il professait le calvinisme dans toute sa pureté, mais l'esprit d'humanité se cachait sous cette rude enveloppe. Les colons tinrent leur première assemblée sous les branches d'un chêne; c'était à un triste moment. Le printemps n'avait pas encore ramené la verdure sur la terre, et ce fut sous un arbre dépouillé de feuilles que Davenport annonça à son petit troupeau que, comme le Fils de l'Homme, ils avaient été conduits dans le désert pour y être tentés. Après avoir jeûné et prié pendant un jour, ils organisèrent leur première forme de gouvernement, en constituant simplement une association de planteurs et en convenant « que tous se soumettraient aux prescriptions que leur traceraient les Écritures. » Au moyen d'un traité avec les naturels, qu'ils protégeaient contre les Mohawks, ils obtinrent un titre de propriété de leur territoire. Lorsque, au bout d'un peu plus d'une année, les planteurs libres de la colonie désirèrent

une forme de gouvernement plus parfaite, ces adorateurs de celui qui avait été déposé dans une crèche, tinrent leur assemblée constituante dans une grange (1639). Là, sous l'influence de Davenport, on déclara solennellement que les Écritures offraient la loi la plus parfaite pour une république; que le but essentiel de l'ordre civil était d'assurer l'observation de la pureté et de la paix tant pour eux que pour leur postérité; enfin, que les membres de l'église auraient seuls la qualité de bourgeois libres. On nomma une commission de douze membres chargée de choisir sept personnes compétentes pour entreprendre l'œuvre fondamentale d'organiser le gouvernement. Eaton, Davenport et cinq autres furent « les sept piliers » de la nouvelle Maison de la Sagesse dans le désert. Au mois d'août 1639, les sept piliers s'assemblèrent, revêtus pour un certain temps du pouvoir absolu. Après avoir abrogé toutes les mesures antérieures du pouvoir exécutif, ils admirent au sein de l'assemblée tous les membres de l'église; on détermina la nature du pouvoir des magistrats civils « d'après les oracles sacrés, » et l'élection s'ensuivit. Alors, Davenport, empruntant les paroles que Moïse adressa à Israël dans le désert, confia au gouverneur le soin d'administrer équitablement la justice. « Si la cause vous semble trop obscure, dit le ministre dans un passage de son discours, soumettez-la moi et je l'entendrai. » On décréta des élections annuelles, et on proclama que la parole de Dieu serait, pour la nouvelle colonie, l'unique règle des affaires publiques. Ce fut ainsi que, New Haven adopta la Bible pour son livre de statuts et désigna les élus, pour ses hommes libres. A mesure que des villes nouvelles s'élevèrent dans le voisinage, chacune était également considérée comme une maison de sagesse, soutenue par ses sept piliers et aspirant à être illuminée par la lumière éternelle. Les colons se préparaient au second avé-

nement du Christ, auquel avénement ils croyaient fermement. En attendant, leurs jolis villages se répandirent le long du détroit et sur la côte opposée de Long Island et pendant des années ils nourrirent l'espoir « de coloniser rapidement le Delaware (1640-1649). »

CHAPITRE X.

UNION DES COLONIES DE LA NOUVELLE ANGLETERRE.

Le gouvernement anglais ne demeurait pas indifférent aux progrès des colonies de la Nouvelle Angleterre. Tous les partis avaient suivi le sort des premiers émigrants avec intérêt et bienveillance; il n'existait pas le moindre motif pour opprimer ces quelques malheureux, que les privations de leur condition venaient si fréquemment ravager. On encouragea les aventuriers par un édit (1), qui, dans l'intérêt de leur sûreté, prohiba la vente des armes à feu aux sauvages (1630).

La sévérité rigoureuse, déployée par le gouvernement de Salem, lui suscita bientôt une quantité d'ennemis; le ressentiment envenimait depuis longtemps le cœur de quelques individus qu'Endicot avait peut-être punis avec trop d'emportement; à leur retour en Angleterre, Mason et Gorges, les rivaux de la compagnie du Massachusetts, se firent volon-

(1) Hazard, I, 311, 312.

tiers les échos de ces plaintes et de ces vengeances. On adressa même au roi Charles une pétition, dans laquelle on se plaignait, d'agitation et de désordre dans les colonies; mais cela aboutit à un résultat assez inattendu. Le Massachusetts fut habilement défendu par ses amis d'Angleterre, Saltonstall, Humphrey et Cradock; le comité du conseil privé fit un rapport favorable aux aventureux colons (1633), qu'on engagea à poursuivre tranquillement leurs entreprises, car le roi n'avait nullement l'intention d'imposer aux habitants du Massachusetts le cérémonial religieux qu'ils avaient voulu fuir en émigrant. On était persuadé que ce pays deviendrait avec le temps une source de grands bénéfices pour l'Angleterre (1).

Cependant l'esprit de vengeance (2) ne se laissa pas assoupir, pour avoir essuyé un premier échec (1634); le succès et le triomphe des puritains en Amérique disposèrent les chefs du parti de la haute église à écouter les clameurs des malintentionnés. On produisit la preuve de mariages célébrés par des magistrats civils et du système disciplinaire adopté par l'église coloniale, toutes choses complétement en désaccord avec les lois anglaises. Les archevêques commencèrent à regarder comme une affaire d'État « le départ d'un si grand nombre DES MEILLEURS (*sic*) d'entre les Anglais fidèles et nés libres et d'entre les bons chrétiens, » signe de bien plus fâcheux présages pour la nation que l'éclat prodigieux de comètes et les empreintes dans l'air, qui épouvantent tant les astrologues (3). Par ordre du conseil on retint dans la Tamise des vaisseaux chargés de passagers pour la Nouvelle Angleterre. Burdett de son côté écrivit, en 1637, de la

(1) Winthrop et Savage, I, 54-57 et 101-103; Prince, 430, 431; Hutch., *Coll*, 52-51; Hubbard, 150-154; Chalmers, 154, 155; Hazard, I, 234, 235.
(2) Winthrop, II, 190, 191, ou Hazard, I, 242, 243; Hubbard, 428-430.
(3) Milton plaide pour les puritains, *De la Réformation*, liv. II.

Nouvelle Angleterre à Laud que « les colons avaient en vue, non pas une nouvelle discipline, mais la puissance souveraine et que, dans leur conseil général parler d'appels au roi était considéré comme une trahison (1); » les plus vives appréhensions s'emparèrent des émigrés, à la suite de l'ordre donné de produire en Angleterre les lettres-patentes de la compagnie (2). Ils ne firent aucune réponse à cette réquisition.

Une mesure plus menaçante encore, ce fut la désignation d'une commission spéciale pour les colonies, commission revêtue d'un pouvoir arbitraire. L'archevêque de Canterbury et ceux qui marchaient de concert avec lui, reçurent plein pouvoir sur les plantations de l'Amérique, afin d'y asseoir le gouvernement et de prescrire les lois; de diriger l'église; d'infliger même les châtiments les plus sévères; de révoquer enfin toute charte obtenue d'une façon subreptice, ou concédant des libertés préjudiciables à la prérogative royale (3).

Boston apprit bientôt la nomination de cette commission; le bruit se répandit en outre qu'un gouverneur général était déjà en route. Cette nouvelle excita la plus vive émotion dans toute la colonie et poussa aux mesures les plus hardies. Quelque pauvres que fussent les nouveaux établissements, on leva six cents livres pour élever des fortifications; « les assistants et les députés se découvrirent mutuellement leurs pensées » et l'on hâta les travaux de défense. Tous les ministres se réunirent à Boston (1635); c'est une des marques de cette époque, qu'on demanda leur avis; mais, une marque bien plus caractéristique de l'époque,

(1) Hutchinson, I, 85; Hubbard, 351.

(2) Winthrop, I, 135, 137; Hubbard, 153; Hazard, 1, 341, 342.

(3) Hazard, I, 344-347; Hubbard, 264-268; Hutchinson, I, *App. No.*, IV; Winthrop, I, 143. Chalmers se trompe d'une année.

c'est qu'ils se prononcèrent à l'unanimité contre la réception d'un gouverneur général. « Nous devons défendre nos possessions légitimes, si nous en sommes capables; sinon, plions et gagnons du temps (1). » Telle fut la réponse des pères en Israël.

Il ne faut pas s'étonner que Laud et ses associés aient regardé les habitants du Massachusetts comme des hommes disposés à la révolte. On se plaignait de sectes et de schismes, de partis ne s'accordant que sur un point : hostilité envers l'église d'Angleterre, de projets de renverser la juridiction royale (2). On apporta donc des restrictions à l'émigration (1634); on défendit à toute personne d'un rang supérieur à celui de serviteur, de se rendre dans la colonie sans l'autorisation spéciale des membres de la commission; quant aux gens de condition inférieure, on exigeait d'eux les serments d'allégeance et de suprématie avant leur départ (3).

Bien que ces mesures découlassent spontanément du fanatisme religieux, elles étaient pourtant suggérées par un autre motif. Les membres du grand conseil de Plymouth réduits depuis longtemps à l'inaction, empêchés par les dispositions des marchands anglais d'opprimer le peuple, et ayant déjà concédé toutes les terres situées entre le Penobscot et Long Island, se résolurent à résigner leur charte, dénuée désormais de la moindre valeur (1635). Plusieurs membres de la compagnie voulaient devenir individuellement propriétaires d'immenses territoires, même en faisant bon marché de l'honneur de la corporation qui devait commencer par annuler ses concessions antérieures. La perspective d'acquérir des principautés étouffait en eux le senti-

(1) Winthrop, I, 154.
(2) Gorges, ch. XXVI.
(3) Hazard, I, 247-348.

ment de la justice. On convoqua en due forme une réunion des lords; toute la côte, à partir de l'Acadie jusqu'au delà de l'Hudson, fut partagée en lots, qui se distribuèrent, au moins en partie, par la voie du sort. Des provinces entières devinrent propriété privée au moyen d'un tirage de loterie (1).

Tout marchait sans encombre jusque là; mais il était plus difficile d'entrer en possession des lots; car la colonie du Massachusetts, indépendante et inflexible, offrait de sérieux obstacles. On mit en avant que la cession en faveur du Massachusetts avait été obtenue par surprise, qu'en vertu d'un acte antérieur ces terres appartenaient à Robert Gorges; que les envahisseurs « s'étaient rendus indépendants de leur propre chef. » On rendit au roi la patente générale relative à la Nouvelle Angleterre; les membres de la compagnie de Plymouth poursuivaient en même temps deux projets, qu'ils avouèrent formellement dans leurs actes publics; ils voulaient obtenir du roi la confirmation de leurs dons respectifs, et faire intervenir toute la puissance de l'Angleterre contre la charte du Massachusetts (2).

Ce fut le moment le plus difficile pour les libertés naissantes de la Nouvelle Angleterre. Le roi et le conseil redoutaient déjà les conséquences qui pouvaient résulter de l'esprit sans frein des Américains; l'aversion du roi pour eux était notoire (3); à la Trinité, la cour du banc du roi décréta un *quo warranto* contre la compagnie de la baie de Massachusetts. A la Saint-Michel suivante, plusieurs de ses membres, qui résidaient en Angleterre, comparurent et un jugement fut prononcé contre eux individuellement; les autres concessionnaires demeurèrent proscrits, mais on n'entama

(1) Gorges, liv. II, ch. II; Hubbard, 226-229; Hazard, I, 383.
(2) Hazard, I, 382, 390-394.
(3) Gorges, liv. II, ch. I, p. 43.

aucune procédure contre eux (1). La mort inopinée de Mason, qui, en sa qualité de propriétaire du New Hampshire, avait été le principal meneur dans toutes ces atteintes contre les droits de la colonie voisine, suspendit les hostilités (2); quant à Gorges, il était trop honnête et trop peu intrigant pour les renouveler (3).

Pendant ce temps, les censures sévères de la chambre étoilée, les amendes énormes que l'avidité, de concert avec le fanatisme, parvenait à faire infliger, les mesures rigoureuses concernant les cérémonies du culte, la suspension d'une foule de ministres et le mutisme qui leur était imposé, tout cela ne cessait de suivre son cours (1635-1637); et les hommes étaient « forcés d'abandonner en masse leur patrie. Rien ne pouvait les dérober à la colère des évêques, ni les abriter contre elle, rien, si ce n'est le vaste océan et les déserts sauvages de l'Amérique (4). » Le pilori était devenu un châtiment ordinaire, le théâtre sanglant de l'agonie humaine et de la mutilation; et les amis de Laud trouvaient un sujet de plaisanterie dans ces supplices destinés à guérir les fanatiques de leur obstination. « Le génie propre de cette race de gens, disait Wentworth, les met toujours en opposition avec toutes les décisions que l'autorité prend pour eux dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux. » Les dissidents, provoqués à pousser des plaintes indiscrètes, se voyaient en butte à la persécution. On les jetait en prison et on les fouettait; on leur fendait le nez; on leur coupait les oreilles; un fer chaud leur marquait les joues. Mais ni le

(1) Hazard, I, 423-425; Hutchinson, *Coll.*, 101-104.
(2) Winthrop, I, 187.
(3) Winthrop, II, 12; Hazard, I, 403.
(4) Rushworth, II, 410; Hazard, I, 420; Neal, *les Puritains;* Nugent, *Hampden*. Ces paroles sont de Milton, le poète puritain, le plus grand poète de notre langue.

fouet, ni les ciseaux, ni le fer brûlant ne parvenaient à détruire des principes enracinés dans l'âme et que le danger rendait glorieux de professer. Le parti proscrit apprenait même à dédaigner la miséricorde de ses oppresseurs. Quatre années après que Prynne eût été puni du chef de certaine publication, il fut accusé une seconde fois pour un méfait semblable (1637). « Je pensais, » dit lord Finck, « que Prynne avait déjà perdu ses oreilles; mais, » ajouta-t-il, en regardant le prisonnier, « il lui en reste encore quelque chose. » Et l'un des officiers de la cour, relevant les cheveux de l'accusé, découvrit les restes des organes mutilés. « Je prie Dieu, répondit Prynne, de vous donner des oreilles pour m'entendre. » Lorsqu'avec Bastwick et Burton, il était sur le point de subir la mutilation, la foule se pressait autour de l'échafaud. « Chrétiens, » dit Prynne, en présentant les moignons de ses oreilles, que le couteau du bourreau allait rogner, « soyez fermes; restez fidèles à Dieu et à votre patrie; sinon, vous serez causes de la servitude perpétuelle, de vous et de vos enfants. » La prison, le pilori et l'échafaud, tels étaient les degrés que devait franchir la liberté civile en marchant vers son triomphe.

Pendant un moment pourtant, le ministère de Charles crut pouvoir compter sur le succès. Il n'y avait plus de résistance sérieuse à craindre en Angleterre, et l'Amérique même ne pouvait plus échapper longtemps aux atteintes du despotisme. Un édit parut pour défendre aux puritains d'émigrer (1); le roi refusait à ses sujets dissidents la sécurité du désert.

Ce fut probablement la prévision de ces dangers qui porta la législature du Massachusetts à exagérer la nécessité de l'union intérieure (2). En Angleterre, on fit peu d'attention à

(1) Hazard, I, 421.
(2) *Lois coloniales*, édition de 1660, 73; *Mass. Hist. Coll.*, III, 398.

l'édit. Les puritains entourés de dangers de tous côtés et n'ayant à cette époque pas le moindre pressentiment du succès final, désiraient à tout prix s'échapper de leur pays natal. Le conseil privé interposa son autorité (1638) pour arrêter une escadre de huit vaisseaux ancrés dans la Tamise, qui se préparaient à faire voile pour la Nouvelle Angleterre (1). On a dit que Cromwell et Hampden étaient à bord de cette flotte (2). Le ministère anglais de ce temps-là aurait peut-être volontiers exilé Hampden; mais les écrivains originaux, sauf les royalistes qui écrivaient sur ouï dire, ne font pas la moindre allusion au dessein prêté à Hampden en Amérique, il n'existe point de preuve que son arrivée fût attendue; l'observation de Hutchinson (3) se rapporte aux projets bien connus de lord Saye et Seal et de lord Brooke; aucune circonstance de la vie de Hampden ou de celle Cromwell ne vient corroborer le fait allégué, il y en a beaucoup au contraire qui en établissent l'improbabilité. Pendant cet été, vingt vaisseaux traversèrent l'Atlantique et y transportèrent au moins trois mille personnes (4); si Hampden, avait voulu émigrer, lui qui tenait pour maxime (5) de ne pas battre en retraite tant qu'on est en vie, et dont le caractère était aussi résolu que calme, il possédait assez d'énergie pour accomplir son dessein. Il

(1) Rushworth, II, 409; Hazard, I, 422.

(2) Bates et Dugdale, dans Neal, *les Puritains*, II, 349; C. Mather, liv. I, ch. V, s. 7; Neal, *N. E.*, I, 168; Chalmers, 160, 161; Robertson, liv. X; Hume, ch. LIII; Belknap, II, 229; Graham, *U. S.*, I, 299. Lord Nugent, dans son *Hampden*, I, 254, n'aurait pas dû reproduire cette erreur. La *Revue d'Édimbourg*, n° 108; Russel, *Cromwell*, I, 51. Godwin, dans son *Histoire de la république*, I, 11, 12, blâme la conduite qu'il impute à tort à Hampden. Ce prétendu projet n'était en effet pas compatible avec son caractère.

(3) Hutchinson, I, 44.

(4) Winthrop, I, 268.

(5) « Nulla vestigia retrorsum. »

aurait certainement suivi avec un profond intérêt les progrès du Massachusetts; « les conclusions » avaient attiré son attention dès le principe (1); et, en 1631, il avait participé à l'acquisition du territoire situé sur le Narragansett (2). On a présumé (3), affirmé (4) et même raconté avec détail (5), qu'il passa l'hiver dans la colonie de New Plymouth. Une personne qui portait le même nom ou presque le même nom que lui (6) s'y trouva certainement, mais jamais l'Amérique ne posséda le plus grand homme d'État patriote de son temps, l'homme que Charles Ier aurait vu avec plaisir rouèr et écarteler, que Clarendon nous dépeint comme possédant plus qu'aucun de ses contemporains, « une tête pour inventer, une langue pour persuader et des mains pour exécuter, » que le fervent Baxter enfin révérait, comme capable de procurer par sa présence et sa conversation, un nouveau charme au séjour des saints dans le ciel. Jamais non plus Hampden ne s'embarqua pour l'Amérique, la flotte sur laquelle on prétend qu'il avait pris passage, ne fut retardée que de quelques jours; à la prière des propriétaires et des passagers, le roi Charles leva la défense (7); les navires accomplirent le voyage projeté, et la troupe tout entière, paraît-il, sans perte d'un seul homme, arriva heureusement dans la baie du Massachusetts (8). Si Hampden et Cromwell en eussent fait partie, ils auraient également atteint les côtes de la Nouvelle Angleterre.

(1) Nugent, I, 173, 174.
(2) Potter, *Narragansett*, 14. Comp. Trumbull.
(3) *Biog.* de Belknap, II, 229.
(4) *Revue N. Amer.*, VI, 28.
(5) Fr. Baylies, *Mémoire*, I, 110, prend feu à cette pensée.
(6) II. *Massachusetts Hist. Coll.*, VIII, 258. Plus probablement John Hamblin, nom commun dans la Vieille-Colonie.
(7) Rushworth, II, 409; Aikin, *Charles Ier*, I, 471-473.
(8) Winthrop, I, 266, est positif.

Quelques semaines avant cette tentative d'enrayer l'émigration, les lords du conseil avaient écrit à Winthrop, pour lui rappeler les mesures antérieures du *quo warranto* et réclamer de lui le renvoi de la patente. En cas de refus, ajoutaient-ils, le roi prendrait en mains l'administration tout entière de la colonie (1).

Mais « David exilé pouvait mieux débattre sa cause avec Saül à cause de l'espace étendu qui était entre eux. » Les colons, sans se désespérer, demandèrent qu'on instruisît leur procès avant de les condamner. Ils alléguèrent que la révocation de la patente serait une violation manifeste de la bonne foi, violation féconde en malheurs pour eux et pour leurs voisins; qu'elle affermirait les plantations des Hollandais et des Français et découragerait tous ceux qui voudraient tenter à l'avenir une entreprise coloniale; enfin, représentaient-ils, à la fois avec énergie et prudence, « si l'on nous retire la patente, le peuple croira que Sa Majesté l'a abandonné et que par là il est affranchi de son serment d'allégeance et de soumission envers elle; il sera donc tout disposé à se confédérer sous un nouveau gouvernement, afin de pourvoir à sa sécurité et à son existence, ce qui sera d'un dangereux exemple pour les autres plantations et ce qui sera périlleux pour nous-mêmes, en nous exposant à encourir le déplaisir de Sa Majesté (2). » Ils demandaient en conséquence de la clémence royale la faveur de ne pas s'occuper d'eux.

Mais avant que leur supplique ne pût parvenir aux pieds du trône, le monarque lui-même était déjà assailli par le malheur. Comptant d'avance sur le succès de son despotisme en Angleterre, il était décidé à renoncer à toute indulgence;

(1) Hubbard, 268, 269; Hazard, I, 432, 433; Hutchinson, *Coll.*, 103, 106.
(2) Hubbard, 269-271; Hutch., I, *App. No.* V; Hazard, I, 434, 436.

il prit le parti, avec une imprudence étourdie, d'introduire une liturgie en Écosse et de contraindre les disciples de Knox, qui ne voulaient pas de compromis, à écouter des prières traduites du missel romain. Le premier essai qui fut fait de lire le nouvel office divin dans la cathédrale d'Édimbourg (1637), fut le signal de cette série d'événements mémorables, qui promirent de rendre la liberté à l'Angleterre et de donner la paix aux colonies. Le mouvement partit, comme cela arrive presque toujours dans les grandes révolutions, des rangs du peuple. « Quoi, coquin! » crièrent les vieilles femmes au doyen, pendant qu'il lisait la liturgie, « veux-tu me dire la messe à l'oreille? » — « Un pape, un pape! » hurla la multitude irritée contre l'évêque; « arrêtez-le, arrêtez-le. » Les ecclésiastiques n'échappèrent qu'à grand'peine au martyre. Le désordre se propage; les nobles de l'Écosse tirent parti de l'excitation du peuple au profit de leur ambition. Le covenant national est proclamé (1638) et signé par le peuple écossais, presque sans distinction de rang ni de sexe; les retranchements du despotisme sont renversés et le torrent emporte tous les vestiges de l'oppression du clergé. L'Écosse se lève en armes pour une guerre sainte et enrôle l'enthousiasme religieux sous sa bannière, afin de lutter contre un despote, qui ne possède plus ni un revenu régulier, ni une armée, ni la confiance de son peuple. Les plus modérés des sujets de Charles regardent les insurgés comme leurs amis et leurs alliés (1639). Il ne reste plus de temps maintenant pour opprimer la Nouvelle Angleterre; le trône lui-même chancelle; il n'est plus nécessaire d'interdire l'émigration; l'Angleterre est devenue tout à coup le théâtre d'événements merveilleux; et plusieurs de ces fougueux esprits, qui étaient allés chercher, en fuyant, un refuge dans les colonies, reviennent sur leurs pas pour prendre part à la lutte ouverte qui se livre pour la liberté.

Les années suivantes (1640-1642), peu d'émigrants traversèrent l'Océan ; la réforme de l'Église et de l'État, la condamnation de Strafford, la mise en accusation de Laud, le plus grand ennemi du Massachusetts, retinrent tout le monde en Angleterre ; on attendait un nouvel ordre de choses (1).

Cependant une nation s'était déjà formée dans la Nouvelle Angleterre, une république y avait grandi ; les démêlés dans lesquels le malheureux Charles se trouva engagé, et la révolution républicaine qui s'ensuivit, permirent aux colons, de jouir presque sans trouble pendant l'espace de vingt ans des bienfaits d'une indépendance réelle. La transformation du désert opérée par leur activité excitait l'admiration de cette époque, émerveillait le monde entier (2). L'abondance régnait dans les plantations. De belles maisons remplaçaient les wigwams et les cabanes, dans lesquelles les Anglais s'étaient d'abord abrités. On estima le nombre des émigrants qui s'étaient fixés dans la Nouvelle Angleterre avant l'assemblée du Long Parlement, à vingt et un mille deux cents (3). Cent quatre-vingt-dix-huit (4) vaisseaux les avaient transportés à travers l'Atlantique ; la totalité des frais d'établissement était évaluée à près d'un million de dollars. Cette émigration et cette dépense étaient très fortes pour l'époque ; pourtant, en 1832, plus de cinquante mille personnes ont abordé dans le port de Québec en un seul été et ont apporté avec

(1) Winthrop, II, 7, 31, 71.

(2) Lechford, 47 ; Johnson, liv. II, ch. XXI.

(3) Johnson, liv. I, ch. XIV ; Josselyn, *N. E.*, 258 ; Dummer, *Défense des chartes du N. E.* ; Hutchinson, I, 91 ; Davis, dans II, *Mass. Hist. Coll.*, I, XXXIII ; Neal, *N. E.*, I, 213, et Douglass, *Sommaire*, I, 381, sont dans l'erreur. Mather, liv. I, ch. VIII, s. 7.

(4) Je n'ai aucun doute, c'est 198 et non 298. Comparez Savage et Winthrop, II, 331, et II, 91, où se trouve un autre exemple de faute d'impression commise d'après les chiffres arabes de Johnson. Les rapports conservés sur les arrivages en Amérique ne permettent pas d'adopter un chiffre plus élevé.

elles un capital excédant trois millions de dollars. En un peu plus de dix années, cinquante villes et villages s'étaient élevés; on avait bâti de trente à quarante églises; et les étrangers témoins de cette prospérité, devaient avouer que la bénédiction de Dieu protégeait les efforts des planteurs (1). Les richesses commençaient déjà à affluer dans le domaine de l'industrie. Les articles d'exportation en fait de produits naturels du pays, étaient des fourrures et du bois; on envoyait des grains aux Indes Occidentales; le poisson formait également un objet de commerce. La construction des navires, dans laquelle on a atteint une si grande supériorité, s'était introduite de bonne heure. Des bâtiments de quatre cents tonneaux furent construits avant 1643. Aussi longtemps que les ports avaient été remplis de nouveaux arrivants, presque tous les produits de la colonie avaient dû servir à la consommation intérieure. Mais actuellement (1643), dit Winthrop (2) (et ce fait est digne d'être signalé dans l'histoire de l'industrie américaine), « l'Angleterre ayant cessé de pourvoir à la plupart de nos besoins, on se mit, après quelques réflexions, à entreprendre une manufacture de coton, dont les Barbades nous fournissent la matière première. » A raison des nécessités « le conseil général » avait déjà « ordonné d'établir une manufacture d'étoffes de laine et de toile (3). »

Le Long Parlement (1641) comptait parmi ses membres beaucoup d'amis sincères des plantations des puritains. Cependant les Anglais d'Amérique, pleins d'une sage prudence, n'oublièrent pas un seul instant les dangers résultant d'une juridiction étrangère. « En présence des grandes

(1) *Premiers fruits de la Nouvelle Angleterre*, dans I, *Mass. Hist. Coll.*, I, 247.
(2) Winthrop, II, 119.
(3) Hubbard, ch. XXII.

libertés que le roi a accordées au parlement en Angleterre, quelques-uns de nos amis de là bas nous ont écrit pour nous conseiller de solliciter quelque faveur du parlement, et ils nous ont fait espérer que nous pourrions en obtenir beaucoup. Mais, après y avoir réfléchi, nous avons rejeté cette idée, par le motif que si nous nous mettons nous-mêmes sous la protection du parlement, nous devons alors nous soumettre à toutes les lois qu'il pourrait faire ou tout au moins à celles qu'il pourrait nous imposer. Ce qui pourrait nous être très préjudiciable (1). » L'amour de l'indépendance politique faisait refuser même les bienfaits.

Lorsqu'arrivèrent des lettres, invitant les églises de la colonie à envoyer leurs députés à l'assemblée des théologiens à Westminster, le même esprit de prévoyance leur fit négliger cette offre. Hooker, d'Hartford, notamment à qui les historiens ont si souvent reproché de l'envie et de l'ambition, et qui cependant se faisait remarquer par son désir d'éviter la notoriété publique, « vit l'affaire avec déplaisir, » et crut de son devoir de vivre tranquillement et obscurément au milieu de son troupeau du Connecticut, plutôt que de se transformer en propagandiste et d'aller plaider la cause des indépendants en Angleterre (1642) (2).

Quoi qu'il en soit, le vœu général était d'obtenir tous les avantages commerciaux possibles, sans faire abandon des droits que conférait la charte, on avait envoyé Hugh Peters et deux autres personnes, en qualité d'agents des colonies ; leur mission reçut un accueil favorable. La chambre des communes reconnut publiquement (1643), que « les plantations de la Nouvelle Angleterre, par la protection du Tout-Puissant, avaient produit de bons et heureux résultats, sans la

(1) Winthrop, II, 25 ; I. *Hist. Coll.*, VI, 156.
(2) Winthrop, II, 76.

moindre dépense publique à charge de la métropole; » et elle affranchit les importations et les exportations de ces colonies de toute taxe, « jusqu'à ce que la chambre des communes prît une décision contraire (1). » Le conseil général du Massachusetts reçut cette ordonnance, moins comme la faveur d'un souverain, que comme un acte de courtoisie d'un État ami; et, tout en la plaçant dans ses archives comme un document à transmettre à la postérité, il chercha à répondre à cette marque de bienveillance par une sorte de réciprocité en matière de mesures législatives.

Un fait plus important encore pour la Nouvelle Angleterre, c'étaient les avantages résultant de la consolidation de sa législation intérieure (1641). Parmi les premiers fruits de cet état de choses peut se ranger la déclaration générale des principes de liberté, ou la promulgation d'un bill des droits (2). Le suffrage universel n'était pas établi, mais tout homme, habitant ou étranger, homme libre ou non, reçut le droit de soumettre n'importe quelle question à un meeting public quelconque et d'y prendre part aux délibérations (3). En outre, la colonie promettait d'accueillir sans condition et d'aider, aux frais du public, les chrétiens de toute nation qui traverseraient l'Atlantique « pour échapper à la guerre ou à la famine, ou à la tyrannie et à l'oppression de leurs persécuteurs (4). » La nation, par un statut exprès, reconnaissait comme les hôtes de la république les fugitifs et les persécutés. Son hospitalité était aussi grande que l'infortune.

Le même esprit libéral dicta les conditions auxquelles la

(1) Hazard, I, 114; Winthrop, II, 98; Hutchinson, I, 110; Chalmers, 174.

(2) *Lois de* 1641, éd. de 1660, p. 1, 26, 27, 28 et 50; Winthrop, II, 55.

(3) *Lois*, éd. 1660, p. 50.

(4) *Lois*, éd. 1660, p. 73.

juridiction du Massachusetts devait s'étendre sur le New Hampshire; le droit de réclamer ce territoire trouvait sa justification dans la stricte interprétation de la charte. Pendant près de vingt ans, le Maryland souffrit des maux résultant d'une juridiction disputée, avant que les citoyens de cet état osassent prétendre au droit de se gouverner eux-mêmes; les habitants du New Hampshire redoutant les dangers de l'anarchie, cherchèrent immédiatement un remède dans l'exercice de leurs droits naturels et par un acte spontané de leur part, ils s'unirent à leur puissant voisin, non comme province, mais, sur le pied d'égalité, comme partie intégrante de l'État. Ce changement s'opéra après mûre délibération. Les bords du Piscataqua n'avaient pas été peuplés par les puritains, et l'organisation du Massachusetts ne pouvait convenablement s'appliquer aux nouvelles acquisitions. L'assemblée générale adopta une résolution prescrite par la justice (1642). On n'exigea pas que les hommes libres ni les députés du New Hampshire fussent membres de l'église. Ainsi s'établit l'harmonie politique entre les deux colonies; elles n'en conservèrent pas moins pendant longtemps des marques d'une origine différente (1).

La tentative de prendre possession du territoire situé sur la baie de Narragansett méritait moins de réussir. Le Massachusetts se comporta dans cette occasion avec la décision d'un État indépendant. Un enthousiaste turbulent mais bien intentionné, qui avait coutume de dire que le ciel n'est pas un endroit déterminé, qu'il n'y a de ciel que dans le cœur des hommes de bien, et d'enfer que dans l'âme, Samuel Gorton avait suscité des troubles dans le district de Warwick. Une petite partie des habitants, fatigués de ces discordes

(1) Belknap, ch. II; Adams, p. 30; Hubbard, 371, 372. Comparez Winthrop, II, 28 et 93.

(1641), réclamèrent l'intervention des magistrats du Massachusetts (1); d'autre part, deux sachems, près de Providence, abandonnèrent le territoire à la juridiction de cet État (2). Gorton et ses partisans ne déguisaient pas leur mépris pour le clergé de la colonie ; ils étaient les défenseurs de la liberté de conscience, et en même temps, comme ils n'espéraient de protection que de l'Angleterre, ils étaient, par leur position, les ennemis de l'indépendance coloniale; ils contestèrent (1643) aux magistrats du Massachusetts leur autorité, non seulement sur le territoire de Warwick, mais partout ailleurs, aussi longtemps qu'ils seraient soupçonnés de ne pas vouloir observer leur serment d'allégeance. De pareilles opinions, si elles avaient été traduites en faits, auraient renversé l'organisation ecclésiastique du Massachusetts et détruit ses libertés; elles furent donc jugées dignes de la peine de mort; mais l'opinion publique de l'époque, exprimée par une faible majorité des députés, se montra plus clémente; Gorton et ses compagnons furent seulement jetés en prison. Il est dans la nature d'un état populaire d'aimer la tranquillité; le peuple murmura contre la rigueur de ses gouvernants et les prisonniers furent bientôt mis en liberté. Cependant, on ne renonça pas de suite aux prétentions sur le territoire de Warwick (3).

(1) III. *Mass. Hist. Coll.*, I, 2-4 ; Winthrop, II, 59 ; Hubbard, 406.

(2) Winthrop, II, 120-123.

(3) Sur Gorton, voir Eliot, dans III. *Mass. Hist. Coll.*, IV, 136 ; Winthrop, I, 91, 296, II. 58, 59, et Eddy, note, 142-148, 156, 165, 166, 280, 295, 299, 317, 322 ; *Archives coloniales*, II ; Johnson, liv. II, ch. XXIII, XXIV ; Lechford, 41, 42 ; Gorton, dans II. *Mass. Hist. Coll.*, VIII, 68-70 ; Morton, 202-206 ; Gorton, dans Hutchinson, I, *App.*, XX, Hubbard, 343, 344, 401-407 et 500-512 ; Hazard, I, 546-553 ; C. Mather, liv. VII, ch. II, s. 12 ; Callender, 35, 38 ; Hopkins, dans II. *Mass. Hist. Coll.*, IX, 199-201 ; Hutchinson, I, 114-118 ; Hutchinson, *Coll.*, 237-239 et 405, 415 ; Backus, I, 118 et suiv.; Eliot, dans I. *Mass. Hist. Coll.*, IX, 35-38 ; Knowles, 182-189 ; Savage sur Winthrop, II, 147, 149 ; Baylies, *N. P.*, I, ch. XII. Ce

L'agrandissement du Massachusetts était, en partie, le résultat de l'indépendance réelle que les agitations de la métropole avaient assurée aux colonies. L'établissement d'une *union* entre les états puritains de la Nouvelle Angleterre fut une mesure bien plus importante encore.

Aussitôt après la victoire remportée sur les Pequods (1637), à l'époque où le plus ancien synode avait réuni à Boston les principaux, les magistrats et les anciens du Connecticut, le projet d'une confédération fut mis en avant. Beaucoup d'hommes d'État de l'Amérique, familiarisés avec la nature du gouvernement hollandais, possédaient assez d'expérience et de science pour former le plan nécessaire; mais le plan manqua; on ne pouvait convoquer à temps les agents de Plymouth et l'on ajourna l'affaire. L'année suivante (1638), elle fut de nouveau discutée; mais le Connecticut, froissé « de voir qu'on accordait une sorte de prééminence au Massachusetts, » insista pour faire réserver à chaque État un veto sur les décisions de la confédération. Cette réserve fut repoussée; car, dans ce cas, avait dit le Massachusetts, « toutes les mesures n'aboutiraient à rien. »

La proximité des Hollandais, ces voisins puissants dont le Connecticut isolé ne pouvait déjouer les prétentions, porta les colons de l'Ouest à renouveler les négociations (1639), et ils les firent avec un tel succès, qu'en quelques années LES COLONIES UNIES DE LA NOUVELLE ANGLETERRE ne « formèrent plus qu'un seul corps (1). » Protection contre les empiétements des Hollandais et des Français, sécurité vis à vis des tribus des sauvages, liberté d'enseigner l'Évangile dans sa pureté et en toute paix, tels furent les motifs de cette confédération (1643)

qu'il y a de mieux dans tout cela c'est le récit même de Gorton avec le commentaire consciencieux de Staples.

(1) Winthrop, I, 237, 284, 299; II, 350, 266; Hubbard, 466; Johnson, liv. II, ch. XXIII.

qui se maintint pendant près d'un demi siècle et qui, même après avoir été renversée, laissa l'espérance de voir une nouvelle union, une union plus parfaite surgir de ses racines.

Cette mesure ne s'accomplit pas sans progrès pour la science politique. Si les délégués de trois d'entre les États reçurent pleins pouvoirs pour organiser et conclure définitivement une union, la colonie de Plymouth posa alors un précédent en exigeant que l'acte, approuvé par ses représentants constituants, n'eût de valeur qu'après avoir été confirmé par la majorité du peuple.

L'union comprenait les différents gouvernements du Massachusetts, de Plymouth, du Connecticut et de New-Haven; mais on eut soin de réserver à chacun d'eux sa juridiction locale respective. La question des droits des États remonte donc déjà à près de deux siècles. On confia les affaires de la confédération à une commission composée de deux délégués de chaque colonie. La seule qualité requise pour remplir cette charge était celle de membre de l'Église. Les commissaires, qui devaient se réunir tous les ans ou plus souvent, si les circonstances l'exigeaient, pouvaient délibérer sur toutes les affaires qui sont « réellement inhérentes à une confédération ou qui en sont la conséquence. » Les questions de paix et de guerre, et spécialement les relations avec les Indiens, étaient exclusivement de leur ressort; ils avaient l'autorisation d'opérer des améliorations intérieures, à frais communs; ils avaient également pour mission de veiller à ce qu'une impartiale et prompte justice fût assurée à tous les confédérés, à quelque juridiction qu'ils appartinssent. Les dépenses communes devaient être réparties suivant la population.

L'organisation de ce premier gouvernement fédéral (1) en

(1) Sur la confédération, voir les documents dans Hazard, v. II; Winthrop, II, 101-106; Morton, 229; Hubbard, ch. LII.

Amérique était vraiment remarquable par son extrême simplicité. C'était un directoire en apparence dépourvu d'un frein quelconque. Il n'avait pas de président, si ce n'est pour diriger ses réunions; l'État le plus considérable, le Massachusetts, quoique supérieur à tous les autres, en étendue, en richesse et en population, ne disposait pas de plus de voix que New-Haven. En réalité, la commission n'était guère plus qu'un corps délibérant; elle ne possédait aucun pouvoir exécutif; si elle pouvait décréter la guerre et une levée de troupes, il appartenait ensuite aux États de donner à ces votes une portée pratique.

Des mesures furent prises pour admettre de nouveaux membres dans la ligue, mais elles restèrent complétement sans résultat. On refusa d'accueillir les habitants du pays situé au-delà du Piscataqua, parce que « ils suivaient une voie différente » des puritains, « aussi bien dans les affaires du culte que dans leur administration civile. » Les planteurs de Providence désirèrent aussi, mais en vain, participer aux avantages de l'union (1); la demande de l'île de Rhode-Island fut également rejetée, parce qu'elle ne voulait pas consentir à faire partie de la juridiction de Plymouth (2). Quoi qu'il en soit, cette première confédération tint bon contre les méfiances du Long Parlement, obtint la faveur du Protecteur et échappa à la censure des Stuarts après la restauration.

Son principal objet était d'assurer la sécurité des établissements contre les naturels, dont la puissance devenait plus redoutable à mesure qu'ils se familiarisaient avec les ressources de la vie civilisée. Pourtant ils s'affaiblissaient en même temps par leurs dissensions intestines. Maintenant

(1) *Mass.*, MS.; *Papiers d'État*, case I, file I, No. 17.
(2) Hazard, II, 99, 100.

que la race des Pequods avait disparu, les Narragansetts, cette tribu plus pacifique, purent difficilement conserver la paix avec les Mohegans, qui étaient moins nombreux. L'âme de Miantonomoh couvrit la colère et la vengeance. Il détestait les Mohegans, parce qu'ils étaient les alliés des Anglais, qui l'avaient traité en criminel. Il avait eu à endurer des affronts à Boston, où il s'était vu également blessé dans son orgueil comme chef et dans son honneur comme homme. Sa rage féroce s'alluma contre Uncas, son accusateur, qu'il haïssait doublement, d'abord comme le sachem d'une tribu ennemie, puis comme traître à la race tout entière des Indiens, et flatteur complaisant des hommes blancs. Miantonomoh, malgré un traité de paix dans lequel étaient intervenus les Anglais (1), réunit tout à coup ses hommes et, suivi de mille guerriers, tomba sur les Mohegans. Mais ses mouvements étaient aussi téméraires que son esprit impétueux; il fut vaincu et fait prisonnier par ceux qu'il considérait comme une proie certaine pour sa vengeance. D'après les lois de la guerre chez les Indiens, la mort était le sort des captifs. Mais Gorton et ses amis, qui devaient leurs terres à Miantonomoh, intercédèrent pour leur bienfaiteur. Le malheureux chef fut conduit à Hartford. Uncas, irrésolu et ayant les droits les plus fondés à la protection et à la reconnaissance des Anglais (2), demanda l'opinion des commissaires des colonies fédérées. Le meurtre avait toujours été puni sévèrement par les puritains; à Plymouth, ils avaient fait exécuter, d'après l'avis du Massachusetts, trois de leurs propres concitoyens, pour avoir ôté la vie à un Indien; les anciens, à qui fut déférée l'affaire de Miantonomoh, considérant qu'en temps de paix il avait assassiné, de propos délibéré, un homme atta-

(1) Hubbard, *Guerres indiennes*, 42.
(2) II. *Mass. H. C.*, VIII, 137, 141.

ché au service du chef des Mohegans, qu'il avait fomenté le mécontentement contre les Anglais et que, au mépris d'un traité, il avait entrepris une guerre inutile et sanglante, ne purent découvrir dans sa carrière aucun motif valable pour lui faire grâce. Il leur sembla donc mériter la mort, mais pourtant pas de la main des colons. Le captif fut remis à Uncas, qui emmena sa victime délaissée hors des limites de la juridiction du Connecticut et la fit mettre à mort (1). Ainsi périt Miantonomoh, l'ami des exilés du Massachusetts, le fidèle bienfaiteur des pères de Rhode Island.

La tribu de Miantonomoh brûlait du désir de venger le supplice de son chef, mais elle craignit de se trouver en conflit avec des Anglais, dont elle sollicita vainement l'alliance et qui persistèrent à protéger les Mohegans. Les Narragansetts se virent enfin contraints de conclure, d'assez mauvaise grâce, une paix dont les clauses froissaient également leur indépendance, leur prospérité et leur amour de la vengeance (2).

Pendant que les commissaires exerçaient ainsi sans réserve et sans appel leur contrôle sur les relations réciproques des tribus des naturels, l'esprit d'indépendance eut une occasion de plus de se manifester par une négociation directe entamée et un traité de paix solennel conclu avec le gouverneur d'Acadie (3).

Satisfaits de la sécurité que leur offrait la confédération, les habitants du Connecticut ne désirèrent plus de voir leur

(1) Documents dans Hazard, II, 7-13; I. Mather, *Troubles excités par les Indiens*, 56, 57; Morton, 234; Winthrop, II, 130, 134; Hubbard, *Guerres des Indiens*, 42-45; Johnson, liv. II, ch. XXIII; Trumbull, I, 129-135; Drake, liv. II, 67; *Relation* dans III. *Mass. Hist. Coll.*, III, 161 et suiv.; Gorton, dans l'édition de Staples, 154 et suiv. Voir les opinions et les arguments de Hopkins, Savage et Staples, de Davis et Holmes

(2) Hazard, II, 40-50; Winthrop, II, 198, 246, 380.

(3) Winthrop, II, 197; Hazard, I, 536 et 537, et II, 50, 54.

indépendance garantie par le gouvernement anglais; ils prirent seulement la précaution de se procurer (1644-1646), par un achat en règle, un titre à leur territoire de la part des ayants droit du comte de Warwick (1). Les planteurs de Rhode Island, exclus de l'union coloniale, ne seraient jamais parvenus à conserver leur existence comme État séparé, s'ils n'avaient pas réclamé l'intervention et la protection de la mère-patrie; aussi le fondateur de cette colonie fut-il chargé de remplir cette importante mission (1643).

Williams s'embarqua à Manhattan et arriva en Angleterre peu après la mort de Hampden. Le parlement avait placé les affaires des colonies américaines sous la direction de Warwick, comme gouverneur en chef, assisté d'un conseil de cinq pairs et de douze membres de la chambre des communes (2). Parmi ces derniers se trouvait Henri Vane; cet homme, dont les affections furent toujours aussi sincères que les principes, accueillit dans cette circonstance l'envoyé américain comme un ancien ami. Les incomparables « travaux imprimés de Roger Williams chez les Indiens (3), ces travaux dont on ne pouvait trouver l'équivalent dans aucune partie de l'Amérique, » lui gagnèrent la faveur du parlement; ses mérites, comme missionnaire, induisirent « les deux chambres du parlement à lui accorder, à lui et à ses amis, une charte (4), qui leur conférait le droit libre et absolu d'établir un gouvernement civil sur le territoire qu'ils occupaient (5). » Ainsi les lieux de refuge pour « la liberté de conscience, » situés sur la baie de Narragansett, purent

(1) Trumbull, I, App. V et VI.
(2) Hazard, I, 533, 535.
(3) *Rhode Island Hist. Coll.*, I.
(4) II. *Mass. Hist. Coll.*, IX, 185.
(5) Winthrop, II, 193; Knowles, 200. Voir aussi Callender et Backus deux excellentes autorités, parce que tous deux ont suivi les documents originaux.

s'associer « avec plein pouvoir et autorité pour s'administrer eux-mêmes. » Rhode Island doit donc son existence comme État politique au Long Parlement et particulièrement à Henri Vane (1644).

Un double triomphe attendait Williams à son retour dans la Nouvelle Angleterre. Il arriva à Boston et là les lettres du parlement lui assurèrent un accueil sans danger de la part de ceux qui avaient décrété son bannissement. Mais quels ne furent pas les honneurs réservés à l'heureux négociateur, lors de son retour dans la province qu'il avait fondée! En atteignant Seekonk, il trouva le fleuve couvert de canots; tous les habitants de Providence étaient accourus au devant de leur bienfaiteur pour le saluer. Après avoir reçu au milieu d'eux celui dont l'ambassade avait été couronnée d'un si plein succès, les bateaux groupés se dirigèrent vers la rive opposée; tandis qu'ils ramaient au milieu du courant, Roger Williams, placé au centre de ses concitoyens reconnaissants, et enflammé de la joie la plus pure, « se sentait élevé et comme transporté hors de lui-même (1). »

Le moment était arrivé de juger de l'efficacité de la souveraineté du peuple. La valeur d'un principe moral peut être éprouvée aussi bien dans une petite société que dans une grande; les expériences sur le magnétisme, faites avec un jouet d'enfant, donnent des résultats aussi certains que si l'on observe le rôle de ce fluide subtil dans son influence sur le globe. Il y avait déjà dans le nouvel État plusieurs villes, formées des éléments les plus étranges et les plus hétérogènes, des anabaptistes et des antinomiens, des fanatiques et des infidèles (à ce que prétendaient les ennemis de Rhode Island); de sorte que si quelqu'un avait perdu ses croyances religieuses, il aurait été sûr de les retrouver dans

(1) Knowles, 202. L'ouvrage de Knowles est d'une haute valeur.

quelque village de ce petit coin du monde. Tous les hommes y étaient égaux; tous pouvaient se réunir et prendre part aux débats dans les assemblées publiques; tous pouvaient aspirer aux emplois. Le peuple se fit, pendant quelque temps, son propre tribun, et toutes les lois d'intérêt public devaient être approuvées dans les assemblées primaires. Voilà comment il se fit que la petite « démocratie » qui, au bruit du tambour ou à la voix d'un héraut, avait coutume de se réunir sous un chêne ou sur le rivage découvert de la mer, devint célèbre pour son « étourderie et ses agitations, » pour ses assemblées de ville tumultueuses et pour les vives querelles de ses pâtres et de ses bergers. Mais, de même que l'aiguille aimantée se dirige infailliblement vers le pôle, la volonté populaire recherchait instinctivement l'intérêt populaire. Malgré les contestations, les disputes, les rivalités des hommes d'État des plantations, on faisait choix d'honnêtes gens pour les mettre à la tête du gouvernement, et l'esprit de miséricorde, de libéralité et de prudence marquait de son empreinte toute la législation (1). « Notre gouvernement populaire, disent les archives, ne dégénérera pas, comme quelques-uns le conjecturent, en anarchie, ni par conséquent en une tyrannie générale; car nous désirons au plus haut point garantir à chacun sécurité pour sa personne, sa réputation et ses biens (2). »

Un nouveau danger s'éleva. Le conseil d'État exécutif en Angleterre avait accordé à Coddington une commission de gouverneur des Iles (1651); pareil démembrement du territoire du petit État avait été suivi du partage de la partie restante entre les gouvernements voisins. Williams fut obligé une seconde fois de retourner en Angleterre; il eut pour

(1) II. *Mass. Hist. Coll.*, VII, 78, etc.
(2) MS. *Archives de R. I. pour* 1647.

collègue John Clarke et sa mission réussit de nouveau. Le menaçant brevet de Coddington fut annulé et on confirma la charte et l'union de ce qui forme encore aujourd'hui l'État de Rhode Island (1652). L'assemblée générale, dans sa reconnaissance, voulait que Williams pût obtenir pour lui-même de l'autorité suprême, en Angleterre, la nomination de gouverneur de toute la colonie pendant un an. Mais si la gratitude fermait les yeux à ses concitoyens, l'ambition n'aveugla pas leur bienfaiteur. Williams refusa de consentir à une mesure qui aurait été un dangereux précédent et se contenta de l'honneur de faire le bien. Le succès complet qu'il avait obtenu auprès du conseil exécutif étant dû à l'intercession puissante de sir Henri Vane. « Après Dieu, l'ancre de salut pour Rhode Island a été sir Henri (1). » Sans lui, Rhode Island aurait été probablement partagée entre ses voisins. « Dès l'origine de la colonisation de Providence, » ainsi était conçue l'adresse de l'assemblée de cette ville à sir Henri Vane (1654), — « vous vous êtes montré le noble et fidèle ami d'un peuple banni et méprisé; nous avons sans cesse recueilli les doux fruits de votre bienveillante sollicitude et de votre constante protection. Nous avons été depuis longtemps affranchis du jong de fer de ces loups d'évêques; nous n'avons pas été souillés des torrents de sang répandus par les guerres dans notre pays natal. Nous n'avons pas ressenti les nouvelles chaînes des tyrans presbytériens, et dans cette colonie, nous n'avons pas été consumés du zèle par trop ardent de magistrats chrétiens (soi-disant) pieux. Nous n'avons pas appris ce que veut dire accise; nous avons presque oublié ce que c'est que la dîme. Nous avons bu à longs traits dans la coupe des grandes libertés, autant qu'aucun autre peuple que nous connaissions sous toute la

(1) Backus, I, 286.

voûte du ciel. Lorsque nous aurons quitté ce monde, nos enfants et leur postérité liront, dans les archives de nos villes, quelle a été votre bienveillante sollicitude pour nous et combien ont été réels nos efforts pour marcher dans la voie de la paix et de la justice.

Les premières destinées de la province du Maine furent bien différentes. Une assemblée générale fut tenue à Saco (1640), sous les auspices du lord propriétaire qui avait jeté sur le papier un magnifique plan de gouvernement, avec des députés et des conseillers, un maréchal et un trésorier du revenu public, des chanceliers et un maître de l'artillerie, enfin tout ce que le digne vieillard croyait essentiel à sa grandeur (1642). Sir Ferdinand avait « travaillé à cette affaire pendant plus de quarante ans, » et dépensé plus de vingt mille livres; cependant toutes les prérogatives royales que Thomas Gorges, son fidèle et bien-aimé cousin et délégué, put trouver dans la principauté, suffirent à peine pour meubler mesquinement une cabane. Agamenticus, qui n'était en réalité qu'un « pauvre village (1), » devint bientôt un bourg privilégié; comme un autre Romulus, le soldat vétéran voulut perpétuer son nom, le pays qui s'étend autour d'York reçut la dénomination de Gorgeana, et constitua une cité telle qu'on pouvait en faire une, avec des sceaux et un parchemin, un maire en titre et des aldermen, une cour de chancellerie et une cour foncière, des sergents et des baguettes blanches, d'une ville de moins de trois cents habitants et de ses minces dignitaires. Pourtant Gorges était d'une nature généreuse et sa piété était sincère. Il trouvait du plaisir à faire le bien; il chantait la gloire, en propageant le christianisme chez les païens; et, pour s'ériger un monument durable, il élevait des maisons, des villages et des villes.

(1) Winthrop, II, 100.

Contemporain et ami de Raleigh, il participa à toutes sortes de projets concernant l'Amérique, pendant près d'un demi siècle; longtemps après s'être convaincu de leur stérilité, il s'occupa encore assidûment de plans de colonisation, à un âge où les autres hommes ne pensent guère qu'à se préparer convenablement à la mort. Fermement attaché à la monarchie, il ne désobéit jamais à son roi, si ce n'est lorsqu'il refusa, en qualité de partisan de l'église et de protestant, de servir contre les Huguenots. Lorsque la guerre civile éclata en Angleterre, le royaliste septuagénaire endossa son armure et consacra les dernières forces de ses cheveux gris à la défense de l'infortuné Charles (1). En Amérique, sa fortune fut soumise à une suite de contre-temps. Rigby (1643), membre républicain du Long Parlement, avait acheté la patente de la Lygonie; des contestations s'ensuivirent entre les délégués des propriétaires respectifs (1644). En vain, Cleaves, l'agent de Rigby, sollicita-t-il l'assistance du Massachusetts; cette colonie refusa prudemment de prendre part à la lutte. Ce qui prouve la confiance que tout le monde avait dans l'esprit de justice des puritains, c'est que les deux prétendants en appelèrent alors aux magistrats de la baie et les prièrent de leur servir d'arbitres. La cause fut savamment débattue à Boston et le décret du conseil considéré comme un oracle (1645). Aucune des deux parties ne fut reconnue posséder un droit évident; on leur enjoignit de vivre en paix. Mais comment Vines et Cleaves auraient-ils pu maintenir leur autorité? A la mort de Gorges, le peuple écrivit plusieurs fois à ses héritiers. Il ne reçut aucune réponse; les commissaires, tenant leurs pouvoirs de l'Europe, se retirèrent (1647-1648). Les colons n'eurent plus à compter que sur eux-mêmes; aussi les habitants de Pisca-

(1) Hutch., *Coll.*, 386, 387.

taqua, de Gorgeana et de Wells, suivant les exemples antérieurs donnés par l'Amérique, de leur consentement libre et unanime (1), se constituèrent en une association politique, afin de se gouverner eux-mêmes (1649). Le Massachusetts leur offrit volontiers sa protection. On déroula devant l'assemblée générale de Boston la grande charte de la compagnie de la baie (1652), et, « après lecture de ce document, on vota que la juridiction de la compagnie s'étendait à partir du point le plus septentrional du fleuve Merrimack et même trois milles de plus au nord, soit cent milles, plus ou moins, des bords de la mer; et puis alors d'après une ligne droite à l'est et à l'ouest, vers chaque mer (2). » Les termes étaient précis. Il ne restait plus qu'à trouver la latitude du point situé à trois milles au nord de la partie la plus reculée du Merrimack et de réclamer tout le territoire du Maine placé au sud de ce parallèle; car la concession faite au Massachusetts était antérieure aux patentes qui avaient fait l'objet de la contestation entre Rigby et les héritiers de Gorges. « L'envahissant Massachusetts ne se borna pas à regarder comme une vaine forfanterie cette extension territoriale des droits que lui conférait sa charte. Il fit partir sans retard des commissaires pour l'Est, afin d'y établir le gouvernement. On ne tint nul compte des fermes remontrances du gouverneur de la province, Edward Godfrey, partisan loyal de la monarchie anglaise et de l'église anglicane; les villes, cédant les unes après les autres, soit aux menaces, soit à la force armée, donnèrent leur adhésion (1652-1653). On sauvegarda scrupuleusement les droits de propriété; chacun fut confirmé dans ses possessions; la liberté de conscience des épiscopaux resta à l'abri de toute atteinte; on étendit à

(1) I. *Mass. Hist. Coll.*, I, 103.

(2) Mass., *Papiers d'État*, case I, file VII, n°s 4, 20, 58; VIII, n°s 17, 44, 45, 46, 47; X, n° 88.

tous les habitants le privilége du droit de bourgeoisie; et tout le pays à l'est se soumit graduellement, quoique à regret, à la nécessité de ce changement. Lorsque les propriétaires, résidant en Angleterre, firent valoir leurs prétentions auprès de Cromwell (1656), grand nombre des habitants des villes de York, Kittery, Wells, Saco et Cape Porpoise, mais pourtant pas la majorité, firent des représentations fondées sur les faits antérieurs. Les séparer du Massachusetts, ce serait pour eux « le renversement de tout ordre civil (1). »

Le Massachusetts, en interprétant sa charte de la manière la plus favorable, étendit ainsi ses frontières jusqu'aux îles de Casco Bay. Il réussit également à maintenir son indépendance vis-à-vis du Long Parlement, bien que les circonstances qui accompagnèrent le débat fussent fatales à la confirmation immédiate de la liberté de conscience.

A mesure qu'en Angleterre la liberté gagnait du terrain, les dangers qui avaient menacé le Massachusetts parurent se dissiper (1644), son gouvernement se mit à essayer d'une politique plus indulgente; la sentence d'exil prononcée contre Wheelwright fut cassée; on proposa d'accorder à ceux qui n'étaient pas membres de l'église, les franchises de la compagnie, à condition « qu'un accord civil pût se former entre tous les Anglais, » en faveur du maintien de la liberté commune. Des lettres furent adressées, à cette fin, aux États confédérés; mais le défaut d'entente fit échouer ce plan. La loi qui, à peu près à la même époque, menaçait de l'exil les anabaptistes obstinés, ne se vit pas destinée à être confirmée. « L'anabaptiste, dit Jérémie Taylor dans son argumentation célèbre en faveur de la liberté, doit être déraciné avec autant de soin que la peste la plus nuisible

(1) Documents dans *Maine Hist. Coll.*, 296, 299; lettre MS. de Geo. Folsom.

aux intérêts publics. » Les pères du Massachusetts raisonnaient avec plus de douceur. Les dangers appréhendés de la part de quelques esprits étourdis et turbulents, — tel était leur langage à cette époque (1646), — « dont la conscience et la religion ne semblent avoir en vue que de les mettre en évidence et de susciter des troubles dans le pays, nous ont contraints de pourvoir à notre sûreté par une loi, qui prouve à de tels hommes, combien peu ils seraient les bienvenus chez nous, soit qu'ils n'y fassent que passer, soit qu'ils veuillent y séjourner. Mais, quant à ceux qui diffèrent seulement d'opinions avec nous et qui vivent paisiblement au milieu de nous, ceux-là n'ont aucune raison de se plaindre; car la loi dont il s'agit n'a encore été mise à exécution contre aucun d'entre eux, bien que nous sachions qu'il en existe chez nous (1). » Deux des présidents même du collége de Harvard étaient anabaptistes.

Tandis qu'on traitait ainsi les dissidents avec une tolérance plus ou moins douteuse, aucune concession ne se faisait au gouvernement de l'Angleterre. C'était la conviction même des députés les plus fidèles, que « si le roi, ou l'un ou l'autre de ses agents, faisait la moindre tentative contraire à cette république, » il était du devoir de tous « d'exposer, pour la défendre, leur fortune, leur vie et tout, sans hésitation; » que, « dans le cas où le parlement lui-même viendrait à manifester plus tard un esprit d'hostilité, alors, si la colonie se trouvait posséder la force nécessaire, elle pourrait résister à une autorité quelconque exercée de là bas à son détriment (2). » Le Massachusetts se qualifiait lui-même (1644) de « république parfaite (3). » Et ce n'était pas là l'expression d'une vaine forfanterie. La république

(1) Hutchinson, *Coll.*, 216.
(2) Winthrop, II, 176, 183.
(3) « Respublica perfecta. »

sut maintenir dans ses ports, par la force des armes la neutralité entre les vaisseaux des factions opposées de l'Angleterre. On comprenait très bien que la loi, qui punissait de mort « toute tentative de changer radicalement la forme du gouvernement (1), » s'appliquait à ceux qui soutiendraient la suprématie absolue du parlement anglais. L'établissement d'un hôtel des monnaies, en 1652, fut un nouvel acte de souveraineté.

Pendant que l'esprit public était agité par des discussions sur la liberté de conscience et l'indépendance vis-à-vis de la juridiction de l'Angleterre, une troisième question vint encore troubler l'État, pendant cette enfance du gouvernement populaire, c'était la « grande question relative à l'autorité des magistrats et à la liberté du peuple (2). »

Pendant plusieurs années un parti démocratique était parvenu à obtenir la direction de l'opinion publique. La plus ancienne discussion soulevée dans la colonie avait roulé sur les bases et les limites de l'autorité du gouverneur (1639-1644). A Boston, à l'occasion du partage des terrains dépendants des villes, « on choisit des hommes de la classe inférieure. » Éliot, l'apôtre des Indiens, soutint qu'on ne pouvait conclure de traités, sans consulter les communes. Le principe de la rotation des emplois fut maintenu, sans tenir compte de Winthrop, « de peur qu'il n'y eût un gouverneur à vie (1639). » Un des anciens ayant proposé que la place de gouverneur pût se conférer à vie, des députés décidèrent aussitôt qu'aucun magistrat de n'importe qu'elle catégorie ne devait être élu pour plus d'un an (1639-1644). Un jour, les magistrats s'étant réunis en une sorte de cercle aristocratique, désignèrent différentes personnes pour rem-

(1) *Lois coloniales.*
(2) Winthrop, II, 228.

plir certaines charges; le peuple eut soin de rejeter tous les candidats qui lui furent ainsi proposés. D'autre part, un des ministres ayant cherché à dissuader le peuple de réélire deux fois de suite les mêmes dignitaires, les colons, plus mécontents de l'intervention de ce donneur de conseils que partisans du système des changements fréquents, renommèrent les anciens magistrats presque sans exception. La condition d'une nouvelle colonie, qui repoussait la législation de la mère-patrie, laissait nécessairement beaucoup de questions à la décision du pouvoir exécutif. Le peuple réclama à haute voix un gouvernement s'appuyant sur des lois et non sur son bon plaisir. Le bien intentionné Winthrop, à peine eut-il parlé contre l'établissement d'une pénalité bien déterminée pour chaque délit, — se fondant sur ce que la justice, non moins que l'indulgence, impose le devoir de régler le châtiment sur les circonstances du fait, — qu'on poussa le cri de pouvoir arbitraire, et le peuple refusa l'espoir du pardon, s'il fallait l'obtenir de la compassion accidentelle ou du jugement capricieux d'un magistrat. On commença ainsi à redouter l'autorité qu'exerçaient les assistants dans l'intervalle des sessions. Le parti populaire disposant de la majorité des députés, proposa de remplacer les assistants par une commission de plusieurs députés (1644). Cette proposition écartée comme incompatible avec la patente, on demanda alors de faire remettre la question ultérieurement en délibération. Comme il avait été répondu à cela, qu'en attendant, les assistants agiraient conformément aux pouvoirs et à la mission auxquels ils avaient droit en vertu de la charte, les députés répliquèrent aussitôt par la bouche de leur orateur, Hawthorne : « Vous ne serez pas obéis. » Le même esprit d'indépendance fit faire de vigoureux mais inutiles efforts pour priver les magistrats de leur veto sur les actes de la chambre des

communes. Ce droit de veto, on le considérait comme le rempart de l'autorité, comme un frein à la prépondérance de la volonté populaire (1).

Tel avait été le progrès de l'opinion publique, que le parti démocratique, ayant acquis la conscience de sa force, désira se mesurer avec ses adversaires (1645). L'occasion ne pouvait se faire longtemps attendre. Les magistrats du pouvoir exécutif, accoutumés à exercer une surveillance tutélaire sur la propriété des villes, avaient annulé une élection militaire à Hingham. Peut-être y avait-il eu, dans la marche suivie, des irrégularités suffisantes pour justifier la mesure intervenue. L'affaire fut portée devant l'assemblée générale. « Deux des magistrats et une faible majorité de députés furent d'avis que les magistrats exerçaient un trop grand pouvoir et que, par suite, la liberté du peuple était en danger, tandis que près de la moitié des députés et tous les autres magistrats soutinrent que l'autorité était si affaiblie que, si l'on n'y portait remède, la république serait en péril et qu'on y verrait s'établir une pure démocratie. » Les deux branches du pouvoir étant ainsi divisées, on proposa de s'en rapporter à la décision des anciens. Mais « les députés refusèrent de consentir à cela en aucune façon; car ils savaient que la plupart des anciens étaient bien plus soucieux de soutenir la considération et la puissance des magistrats, qu'eux-mêmes, députés, ne le désiraient. » Des débats irritants se prolongèrent pendant toute la durée d'une longue session. Les magistrats pourtant, appuyés par les ministres, surpassèrent en fermeté et en sangfroid le parti populaire. Celui-ci perdit du terrain en provoquant la décision d'une autre question, dans laquelle son propre intérêt exigeait éventuellement sa défaite.

(1) Winthrop, I, 82, 83, 151, 152, 299, 300, 301, 302; II, 167, 169, 172, 204, 210, 307, 343.

En effet les troubles d'Hingham avaient leur racine « dans un esprit presbytérien, » qui était en opposition avec le gouvernement de la république coloniale. Winthrop avait fait jeter en prison quelques-uns de ceux qui défendaient les lois de l'Angleterre contre la charte et l'administration du Massachusetts, comme coupables de mépris envers l'autorité établie. On se proposa actuellement de les faire relâcher en mettant le gouvernement en accusation. Jusque-là les ennemis de l'État s'étaient unis au parti populaire, et tous ensemble avaient attaqué la charte comme la base de l'autorité des magistrats, les premiers dans l'intention d'amener l'intervention de l'Angleterre, le dernier dans l'espoir d'accroître la liberté du peuple. Mais les citoyens ne purent consentir, même au milieu de cette excitation des discordes politiques, à causer le moindre préjudice au plus pur de leurs chefs; aussi les éléments factieux en se décomposant cessèrent d'être nuisibles. Winthrop ne parut à la barre que pour voir triompher son intégrité. « La liberté civile, » dit cet homme à l'esprit élevé, dans un petit discours qu'il prononça à cette occasion, « est le but et l'objet véritable de l'autorité, sans laquelle elle ne peut subsister. Elle est la liberté pour faire seulement ce qui est bon, juste et honnête. Cette liberté, vous devez la défendre aux risques non seulement de vos biens, mais, s'il le faut, de votre vie. Ce qui l'entrave, ce n'est pas l'autorité, mais ce sont les excès. »

Il devint possible alors de régler par un compromis ces différends si prolongés. Une loi diminua le pouvoir des magistrats sur la milice (1); mais quoique quelques-uns des magistrats se déclarassent eux-mêmes n'être que les serviteurs du public, remplissant « une charge subordonnée, » et que l'idée de faire résider essentiellement toute autorité dans le

(1) Winthrop, II, 246

peuple au moyen de l'assemblée de ses représentants, gagnât de plus en plus la faveur générale, les perturbateurs de l'ordre à Hingham n'en furent pas moins punis par de fortes amendes, tandis que Winthrop et ses amis conservèrent la confiance et l'attachement de la colonie (ce qu'ils méritaient du reste). L'opposition de Bellingham n'avait d'autre motif que sa jalousie contre Winthrop et Dudley, les premiers fonctionnaires de l'État, qu'il aurait voulu supplanter.

La cour du Massachusetts était disposée à accorder l'exercice du culte religieux sous les formes du presbytérianisme (1); mais ses ennemis, déçus dans leur espoir de rester unis au parti populaire et décidément peu satisfaits de la tournure des choses, prirent alors la détermination de se rallier à la question de la liberté de conscience. Le plan était habilement conçu, car cette doctrine avait fait de rapides progrès. De nombreux livres arrivés d'Angleterre défendaient le principe de la tolérance. Beaucoup de membres de la cour étaient assez portés à suspendre les lois contre les anabaptistes, ainsi que l'ordonnance qui soumettrait tous les étrangers à la surveillance des magistrats; Winthrop, de son côté, pensait que « les règles de l'hospitalité exigeaient plus de modération et d'indulgence. » A Boston un parti libéral puissant existait déjà d'une façon avouée. Mais dans la circonstance actuelle le but apparent de faire faire un pas de plus à la liberté religieuse ne servait qu'à masquer les projets les plus hostiles et les plus mortels pour l'organisation du gouvernement civil. La nationalité de la Nouvelle Angleterre était en danger. L'existence de la Pologne fut sacrifiée, au dernier siècle, par la faute des dissidents polonais, qui ouvrirent les portes de leur pays à l'ennemi de son indépendance, en invitant le cabinet russe à intervenir en

(1) Winslow, 28.

faveur de la liberté de conscience. Les fanatiques catholiques romains étaient là les gardiens passionnés de la nationalité polonaise. Les calvinistes de la Nouvelle Angleterre étaient d'un tempérament plus froid; mais ils appuyèrent avec une égale inflexibilité leurs libertés sur le puritanisme dans toute sa pureté. « Manger en dehors du pouvoir des saints, » devint une expression presque synonyme de vouloir reconnaître la suprématie directe du parlement. William Vassal, de Scituate, était le chef de « ces esprits turbulents et factieux, toujours opposés au gouvernement civil du pays et à la voie tracée par ses églises; » en même temps il possédait une certaine influence en Angleterre, à cause de son frère, qui était membre du Long Parlement et de la commission pour les colonies. Le mouvement commença à Plymouth, par la proposition d'accorder « pleine et libre tolérance de religion pour tous les hommes, sans en excepter les Turcs, les Juifs, les Papistes, les Ariens, les Sociniens, les Familistes ou autres. » Les députés, ne découvrant pas le moindre but politique là dessous furent sur le point d'adopter la motion. « Vous auriez été étonné de voir, » écrivait Winslow à Winthrop, « combien ce morceau semblait succulent au palais de la plupart d'entre eux (1). » On fit échouer le plan en demandant un délai et le Massachusetts devint le théâtre de la lutte.

Le nouveau parti voulait renverser le gouvernement fondé sur la charte et introduire un gouverneur général envoyé par l'Angleterre. Il cherchait à se fortifier en ralliant tous les éléments d'opposition. On flattait les partisans du presbytérianisme de l'espoir du triomphe; on assurait au parti démocratique que le gouvernement, serait plus populaire, tandis qu'on provoquait le mécontentement des gens parci-

(1) Hutch., *Coll.*, 154.

monieux en se plaignant des folles dépenses et des impôts intolérables (1). Mais le peuple ne se laissa pas abuser; lorsqu'une pétition pour le redressement des griefs fut présentée à l'assemblée générale, elle parut évidemment destinée à des oreilles anglaises. Elle avait obtenu avec difficulté les signatures de sept personnes, dont plusieurs, séjournant momentanément dans la colonie, ne demandaient qu'un prétexte pour en appeler à l'Angleterre. La pièce était rédigée d'une façon excessivement insolente (2). Tous les lieux communs qui avaient servi de thème aux discus sions de parti y trouvait place ; et on y prétendait (ce que lord Holt et lord Treby eussent confirmé, mais ce que les colons ne voulaient pas concéder) qu'il n'existait dans le pays aucune forme de gouvernement établie conformément aux lois de l'Angleterre. On demandait un changement radical; « sinon, » ajoutaient les réclamants, « nous serons dans la nécessité d'adresser nos humbles désirs aux deux chambres du parlement; » et il y avait lieu de craindre qu'ils obtiendraient un accueil favorable du corps dont ils travaillaient à étendre l'autorité.

Gorton, en effet avait porté ses plaintes à la mère-patrie (1646), et quoique sans influence personnelle et sans amis puissants, il avait obtenu tout ce qu'il désirait. Un ordre touchant ses réclamations arriva à Boston, à la même époque, et les termes dans lesquels il était conçu impliquaient l'affirmation du droit du parlement d'annuler les décisions et de surveiller le gouvernement du Massachusetts. Le danger était imminent. Il compromettait l'existence même de la république naissante et en ébranlait les fondements. Si le Long Parlement avait réussi à révoquer la

(1) Johnson, II, *Mass. Hist. Coll.*, VIII, 6.
(2) Comparez Hutch., *Coll.*, 189, 212, 213.

patente du Massachusetts, les Stuarts, à leur restauration, n'auraient pas trouvé dans les colonies un seul gouvernement basé sur une charte, et l'histoire de l'Amérique eût tout à fait changé de caractère. Le peuple se rallia avec une grande unanimité à ses magistrats pour leur prêter son appui. On avait rédigé un projet de loi, qui était sur le point de passer et qui conférait à tous les habitants résidants un droit égal d'intervention dans les affaires des villes, et élargissait le pouvoir constituant de l'État. On jugea prudent de différer cette réforme importante jusqu'à ce que la difficulté actuelle fût levée ; on laissa subsister également la mesure contre les anabaptistes ; et malgré une forte opposition des partisans de la tolérance à Boston, il fut décidé qu'un synode serait convoqué, afin de donner son avis sur l'organisation permanente de l'institution ecclésiastique.

Enfin, l'assemblée générale se réunit pour discuter sur les prétentions du parlement et sur les dangers de la trahison domestique. Les anciens ne manquèrent pas de soutenir leurs concitoyens dans ce moment difficile. On invita un député, dont la fidélité était douteuse, à se retirer ; et alors on s'occupa, à huis-clos (afin que la délibération restât renfermée au sein de la cour), à débattre la question de la nature des relations avec l'Angleterre. Après une longue discussion, il fut reconnu que le Massachusetts devait à l'Angleterre la même allégeance que les villes hanséatiques prêtaient à l'Empire et que la Normandie, à l'époque où ses ducs étaient rois d'Angleterre, avait rendue aux monarques de la France. Il fut aussi résolu qu'on n'accepterait pas de nouvelle charte émanant du parlement, parce que cela impliquerait renonciation à l'ancienne. D'ailleurs le parlement ne pouvait en concéder une que sous forme de décret, décret que le roi pouvait un jour refuser de confirmer, et dans lequel le parlement lui-même se réservait toujours formellement « un pouvoir

suprême sur toutes choses. » Les anciens, après un jour de délibération, approuvèrent ces décisions. « Si le parlement doit se montrer moins favorable envers nous, nous devons nous confier à la Providence pour la conservation de nos justes libertés. »

La colonie se mit aussitôt à traduire en faits l'indépendance qu'elle réclamait comme un droit. La cour générale répondit à la pétition par un document officiel rédigé avec une grande modération, et cita à sa barre les perturbateurs de la sécurité publique. Robert Childe et ses compagnons en appelèrent aux commissaires résidant en Angleterre. Cet appel fut déclaré non recevable. « La charte, insista Childe, ne fait que créer, dans le royaume, une corporation sujette aux lois anglaises. » « Les colonies, répondit la cour, sont au dessus des corporations ordinaires; elles ont été considérées comme autre chose que des villes et même que bien des cités. Les colonies sont l'origine de grandes républiques. C'est le fruit de l'orgueil et de la folie que de mépriser les petites choses à leur commencement. »

La législature fit entendre au parlement anglais des remontrances pleines de noblesse et de franchise contre la doctrine de l'autorité suprême de ce corps.

« Un ordre émané de l'Angleterre, dit-elle, est préjudiciable aux libertés que nous concède notre charte et à notre bien-être dans cette partie reculée du monde. Les temps peuvent changer, car tout ici-bas n'est que vanité, et d'autres princes ou d'autres parlements peuvent s'élever. Que les générations qui nous suivront n'aient pas raison de se plaindre, en disant : l'Angleterre a envoyé nos pères s'établir ici, en possession d'heureuses libertés dont ils ont joui pendant plusieurs années, malgré l'inimitié et l'opposition des prélats et d'autres puissants adversaires, et cependant ces libertés ils les ont perdues au moment où l'Angleterre elle-

même recouvrait les siennes. Nous avons échappé aux dangers de la mer; devons-nous donc périr au port? Nous n'avons pas admis les appels faits à votre autorité, persuadés qu'ils sont incompatibles avec la liberté et le pouvoir que nous concède notre charte et qu'ils seraient destructifs de tout gouvernement. Ces observations ont déjà été soumises à la haute cour du parlement; les documents émanés de lui témoignent de la sagesse et de la fidélité de nos ancêtres siégeant dans ce grand conseil qui, dans ces temps de ténèbres où la suprématie des évêques de Rome était reconnue dans toutes les affaires ecclésiastiques, ne voulut pourtant pas permettre d'en appeler à Rome.

« La sagesse et l'expérience de ce grand conseil, du parlement anglais, le rendent plus capable de prescrire des règles de gouvernement et d'apprécier les affaires que de pauvres campagnards élevés dans le désert; mais la grande distance qui sépare l'Angleterre de ces contrées affaiblit l'influence des qualités les plus solides. Vos conseils et vos décisions ne peuvent être ni assez bien motivés, ni appliqués en temps assez opportun, pour pouvoir nous être avantageux, ni vous dégager sûrement de toute responsabilité, lorsqu'arrivera le grand jour de rendre compte de votre conduite. Si quelque fâcheuse déconvenue doit survenir, au contraire, pendant que nous tenons en mains les rênes du gouvernement, l'État anglais n'en sera pas responsable.

« Continuez à envisager favorablement ces jeunes plantations, afin que nous puissions encore être heureux et bénir notre Dieu sans votre ombre, et jouir toujours ici de la chaleur et de la rosée du ciel. Confirmez nos libertés; désavouez nos ennemis qui troublent notre paix, sous prétexte d'avoir subi notre injustice. Un témoignage gracieux de votre faveur accoutumée nous rendra service à nous et à notre postérité. »

Édouard Winslow, l'agent du Massachusetts en Angleterre, guidé par le même esprit, dénia publiquement le droit du parlement d'étendre sa juridiction à l'Amérique. « Si le parlement anglais avait le droit de nous imposer des lois, nous perdrions en réalité la liberté et les priviléges des citoyens anglais, car nous n'avons pas de représentants à la chambre des communes, et nous sommes trop éloignés pour pouvoir y comparaître (1). » Le Massachusetts possédait des amis dévoués dans le corps législatif de l'Angleterre ; cependant, la faveur avec laquelle le Long Parlement accueillit les doctrines coloniales d'égalité, prouve qu'il était animé d'un sincère amour de la liberté et de la justice. « Sir Henri Vane, bien qu'il eût pu saisir cette occasion de témoigner du mauvais vouloir à la colonie, sous prétexte d'un affront qu'il croyait y avoir essuyé à tort, se comporta pourtant en véritable ami de la Nouvelle Angleterre et en homme d'un noble et généreux caractère (2). » Après une longue délibération, le comité du parlement répondit avec grandeur (1647) : « Nous n'encourageons point les appels contre vos décisions. Nous vous laissons toute la liberté et la latitude d'action à laquelle vous pouvez avoir valablement droit, sous quelque rapport (3). »

Tels furent les moyens par lesquels le Massachusetts parvint à sauver ses libertés. Le peuple seconda ses magistrats avec une grande unanimité ; à peine put-on réunir, dans

(1) Winslow, *Salamandre de la Nouvelle Angleterre*, 24.

(2) Winthrop, II, 248 et 317.

(3) Hutchinson, I, 136-140, est confus et inexact. Était-ce par ignorance? Ses erreurs sont reproduites par Chalmers et Grahame. L'historien investigateur doit recourir aux autorités originales. *Les Archives coloniales* ; Hutchinson, *Collection*, 188-218 ; Winthrop, II, 278-301 et 317-322 ; Jonas, *Du N. E. vomi à Londres*, dans II. *Mass. Hist. Coll.*, IV, 107, etc. ; E. Winslow, *Salamandre du N. E. Découverte*, dans III. *Mass. Hist. Coll.*, II, 110, etc. Voir aussi Johnson, liv. III, ch. III ; Hubbard, ch. LV ; Hazard, I, 544, etc.

toute la juridiction de l'État, vingt-cinq personnes qui consentissent à se plaindre de la sévérité du gouvernement; et, lorsque les mécontents voulurent faire intervenir leurs griefs dans les élections, leurs candidats furent repoussés à une écrasante majorité (1).

Le concours du peuple avait trouvé un appui dans les efforts courageux des anciens, qui surent exciter l'enthousiasme du patriotisme. « Il avait été aussi difficile à un véritable habitant de la Nouvelle Angleterre de vivre sans des ministres du culte capables, qu'à un forgeron de travailler son fer sans feu. » L'harmonie entre les anciens et le gouvernement devait donc devenir plus intime que jamais, l'on chérit et l'on vénéra la religion comme un boulevard assuré contre l'assujettissement politique. Lorsque le synode se réunit à la suite d'un ajournement, ce fut du consentement de toutes les colonies puritaines qu'on établit un système de gouvernement ecclésiastique pour toutes les congrégations (2). Cette organisation resta en vigueur pendant plus d'un siècle et n'a pas encore perdu toute son influence. Elle réussit à exclure de la Nouvelle Angleterre le mode de discipline des presbytériens.

La passion jalouse de l'indépendance n'eut guère le temps de sommeiller. Le Long Parlement proclama son autorité sur les colonies royalistes dans des termes généraux, qui parurent menacer également les plantations du Nord (1650-1655); il invita le Massachusetts, maintenant que la royauté était abolie, à accepter une nouvelle patente, à tenir les assemblées et à publier les ordonnances en son nom à lui, parlement. Mais la république coloniale était trop prudente pour exposer ses droits, en les mêlant aux actes d'un gou-

(1) Winthrop, II, 307.

(2) *Résultat d'un synode*, etc. Voir aussi Winthrop et Hubbard. Cotton Mather est diffus à ce sujet.

vernement dont la chute paraissait prochaine. On a souvent répété que le peuple du Massachusetts a vaincu le Long Parlement. Il refusa, par un acte officiel, de se soumettre aux réquisitions de ce corps; jamais pourtant, dans ses remontrances, il n'éleva ses prétentions au delà des droits qu'il se croyait garantis par sa charte (1).

Cromwell, après avoir remporté ses succès en Irlande, donna spontanément un témoignage de l'intérêt qu'il portait aux habitants de la Nouvelle Angleterre (1651); il leur offrit des biens et les invita à s'établir dans cette belle île que ses armes venaient de soumettre. Ses offres furent refusées; car les émigrants aimaient déjà la terre où ils s'étaient réfugiés et où, grâce à leurs travaux et à leur propre courage, régnaient « les libertés de l'Évangile dans toute leur pureté. » Notre gouvernement, se disaient-ils les uns aux autres, « est aujourd'hui le plus heureux et le plus sage du monde. »

La guerre qui éclata entre l'Angleterre et la Hollande (1651-1654) troubla à peine la tranquillité des colonies. Les établissements de l'Ouest, qui auraient été exposés aux plus grands malheurs par une attaque combinée des Indiens et des Hollandais, désiraient vivement tenter de s'emparer de New Amsterdam; mais le Massachusetts, à même de pouvoir délibérer avec plus de sangfroid, répondit sagement par la bouche de ses anciens que les guerres de l'Europe ne devaient pas détruire le bonheur de l'Amérique; et que, « pour les colonies, il valait mieux éviter de se servir du glaive, tout en se tenant sur la défensive. » La nature des pouvoirs réservés aux membres de l'union devint alors le sujet d'une discussion animée; pourtant on continua à entretenir des relations pacifiques avec Manhattan (2).

(1) Hutchinson, I, App. VIII.
(2) Hazard, II, renferme tous les documents à ce sujet.

Les républiques européennes avaient arrangé leurs différends (1654), avant que la flotte, destinée à prendre possession des établissements de l'Hudson, n'atteignît les côtes de l'Amérique. La France et l'Angleterre étaient alors en paix; cependant les forces anglaises, se tournant vers le Nord, firent sans peine la conquête de l'Acadie. Ni les plaintes, ni les remontrances de la France ne purent jamais décider le protecteur à restituer cette acquisition (1).

Cette possession fut peut-être regardée comme un avantage pour la Nouvelle Angleterre, dont les habitants jouirent de la confiance de Cromwell pendant toute la durée de sa puissance. Ils étaient pleinement satisfaits, parce qu'à leurs yeux les combats livrés par lui passaient pour les combats du Seigneur; aussi « les frères, dans leurs transports de fidélité et d'attachement, offraient-ils à Dieu des prières en sa faveur. » Mais en même temps ils lui conseillaient de se vaincre lui-même plutôt que de renverser des cités. Cromwell, de son côté, fut touché de la sincérité de leurs attentions; il semble avoir trouvé du soulagement à épancher librement son cœur auprès d'eux; il leur avoua que la bataille de Dunbar était, de tous les actes de sa vie, celui qui tourmentait le plus sa conscience; car « quelques hommes pieux » y avaient trouvé leur tombeau; il se déclara « sincèrement disposé à servir ses frères et les églises » en Amérique. Cette promesse était son artifice. Les habitants de la Nouvelle Angleterre purent toujours compter que Cromwell écouterait leurs réclamations et prendrait intérêt aux moindres détails qui les concernaient. Il leur laissa l'indépendance et favorisa leur commerce. Quand ses armes eurent fait la conquête de la Jamaïque (1655), il leur offrit cette île et leur promit toutes les richesses que le climat du tropique

(1) Haliburton, I, 61.

y prodigue à l'industrie. Bien que souvent ils contrecarrassent ses vues, ils ne perdirent jamais sa faveur. C'est à l'historien anglais à apprécier l'influence de Cromwell sur les institutions de l'Angleterre; quant aux colonies américaines, elles se souviennent des années de sa domination comme d'une époque où la souveraineté de la Grande-Bretagne s'exerça sur elles, exempte de rapacité, d'intolérance et d'oppression. Cromwell mérite le titre de bienfaiteur des Anglais en Amérique; car il les laissa jouir sans entraves des bienfaits multipliés de la Providence, de la liberté d'industrie, de commerce, de religion et de gouvernement (1).

Cependant les puritains de la Nouvelle Angleterre comprirent que leur sécurité ne reposait que sur le caractère personnel du protecteur et que d'autres révolutions se préparaient; ils n'eurent donc garde de laisser jamais leur vigilance s'endormir. L'influence des anciens s'était affermie; les institutions civiles et religieuses étaient devenues intimement unies. Tandis que l'esprit d'indépendance se trouvait ainsi rassuré, les maux en quelque sorte inséparables d'un État basé sur la religion, ne tardèrent pas à éclater. Des intérêts distincts se firent jour sous ce système. La sévérité des lois se renforça, contre les incrédules d'une part, contre les sectaires de l'autre; et on ne peut nier, on ne doit pas cacher non plus que les anciens, et surtout Wilson et Norton, étaient les instigateurs et le soutien du gouvernement dans ses mesures les plus inhumaines et les plus funestes.

Quand on laisse l'esprit humain libre, la religion ne peut jamais rencontrer de dangereux ennemis, car alors personne n'a de motifs suffisants pour vouloir la renverser; et d'ailleurs les intérêts de la société exigent que les principes de

(1) Hutchinson, *Coll.*, 233 et suiv.; Hutch., *Hist.*, App., n° IX, X; Mass., *Papiers d'État*, case I, file VII, n° 34; file X, n° 77.

la justice et de la bienveillance mutuelle aient une base. L'athéisme est une abarration des métaphysiciens, mais ce n'est pas l'aberration de la nature humaine. Roger Williams a déclaré qu'il n'a jamais rencontré dans la vie sauvage un naturel américain qui niât l'existence de Dieu; dans la vie civilisée, lorsqu'on dit en parlant de la cour de Frédéric que la place d'athée du roi était vacante, on vit dans cette plaisanterie le sarcasme le plus mordant. L'incrédulité remporte la victoire quand elle combat l'hypocrisie ou la superstition, mais jamais quand elle a pour adversaire la raison. Les hommes se révoltent contre la tyrannie de la superstition, contre les exactions du despotisme du clergé, mais jamais contre la religion elle-même. Lorsqu'une hiérarchie cléricale exige, sous les peines les plus sévères, une conformité universelle de croyance, la diversité des opinions des hommes amène nécessairement comme conséquence l'oppression nuisible d'un certain nombre de consciences. En pareil cas, si le tort causé devient excessif, la servitude intellectuelle entraîne des résultats analogues à ceux qui accompagnent l'esclavage civil d'un peuple; l'esprit humain, en brisant ses fers, est comme aveuglé par le sentiment des injustices subies par lui; le jugement est troublé, et les passions excitées veulent dans leur zèle de résistance contre toute tyrannie faire table rase de toutes les formes de religion. Le fanatisme commet une faute du même genre, en s'efforçant de renfermer l'opinion dans des règles positives, de substituer la terreur de la loi à des arguments propres à convaincre. C'est un crime de résister à la vérité, sous prétexte de résister à une puissance injuste; c'est également un crime d'asservir l'intelligence humaine, sous prétexte de protéger la religion. En se jetant inconsidérément dans la guerre contre la superstition, souvent les hommes irréfléchis se sont attaqués, quoique par méprise, à l'intelligence elle-

même; mais la religion seule et en elle-même n'a jamais eu d'ennemis, sauf, réellement, quelques théoriciens, comme il y en a, qui dans leur inoffensive ingénuité ont nié toute distinction entre le bien et le mal, entre le juste et son contraire. Des lois formelles contre l'irréligion, de même que des lois formelles contre le fanatisme, produisent le mal qu'elles sont destinées à prévenir. Le danger est attrayant. Abandonné à lui-même, celui qui cherche à avilir le principe fondamental de la morale et du bonheur ne fait que proclamer son propre avilissement. Une persécution publique est un manteau pour couvrir sa honte; car souffrir par attachement à ses opinions est une preuve de courage, et le courage est toujours une qualité honorable.

L'austérité consciencieuse des colons, renforcée par l'amour du pouvoir, produisit une série de mesures législatives, qui, si elles furent suivies d'un triste résultat, l'effusion du sang, aboutirent aussi, pour les hommes libres du Nouveau Monde, à l'émancipation du fanatisme, émancipation accomplie sans aucun des excès de l'incrédulité intolérante. L'inefficacité de lois d'un zèle religieux outré, devint manifeste par la résistance hardie d'un zèle religieux encore plus opiniâtre.

Saltonstall écrivait d'Europe que, si le peuple du Massachusetts avait été moins rigoureux, il aurait été « l'œil du peuple de Dieu en Angleterre. » Sir Henri Vane, invariable dans ses idées, avait insisté sur ce point (1651), que « les adversaires de la conduite suivie par l'église congrégationnelle n'auraient pas dû, d'après les principes mêmes et la pratique de celle-ci, avoir appris à la déraciner. » « Il valait mieux, ajoutait-il, ne condamner personne pour cause de religion (1). » Le vieux Winthrop s'était, je crois, radouci

(1) III. *Mass. Hist. Coll.*, I, 37.

avant sa mort et avait avoué qu'il était fatigué d'exiler des hérétiques; l'âme du jeune Winthrop était incapable de nourrir une pensée de cruauté par intolérance (1). Mais le rude Dudley n'était pas devenu plus doux malgré son grand âge : « Que Dieu nous préserve, disait-il, de voir notre zèle pour la vérité refroidi au point de tolérer l'erreur. — Je ne mœurs pas impie. » — « Mieux vaut tolérer les hypocrites et l'ivraie que les ronces et les épines, » soutenait Cotton. « La polypiété, répétait Ward, est la plus grande impiété du monde. Dire qu'on doit avoir la liberté de conscience, c'est d'une ignorance impie. » — « La religion disait le mélancolique Norton, n'admet pas des idées excentriques. » Mais le peuple ne partageait pas entièrement cette folle manière de voir, que l'exagération de l'intérêt personnel avait inspirée aux anciens et que l'amour de l'unité, si favorable à l'indépendance, avait rendue séduisante pour les chefs du gouvernement. L'esprit public réveillé se lança dans la voie de l'examen; la question du pouvoir des magistrats civils dans les matières religieuses devint un sujet continuel de discussion; il fallut toute la force dont disposait l'autorité constituée pour maintenir la doctrine de la persécution. Le Massachusetts se trouvait déjà dans un état de transition; et, ce fut précisément sur le point d'expirer, que le fanatisme, avec une énergie convulsive, se montra sous son plus horrible aspect, tout comme les vagues de la mer qui ne sont jamais aussi agitées que lorsque les vents s'apaisent et que la tempête fait place au calme.

Les anabaptistes étaient de dangereux rivaux pour le Massachusetts. Lorsque Clarke, l'anabaptiste pur et tolérant de Rhode Island, un de ces hommes rares qui ont eu l'avantage d'acquérir une réputation de bienfaisance et d'unir la

(1) Bishop, *N. E. jugée.*

gloire de leur nom à la liberté et au bonheur d'une république, se mit à prêcher devant un petit auditoire à Lynn, il fut saisi par des officiers civils. Contraint d'assister à une réunion de la congrégation, il manifesta son aversion par une conduite d'une inconvenance puérile qui n'aurait pas eu d'excuse si sa présence avait été volontaire. Il fut jugé ainsi que ses compagnons et condamné à une amende de vingt ou trente livres; Holmes, qui refusa de payer la sienne, fut impitoyablement fouetté.

Une forme particulière de culte faisant partie de l'organisation civile du gouvernement, l'irréligion devait être punie comme une offense envers l'État. L'État était constitué comme une copie du royaume du Christ sur la terre; trahir le gouvernement civil c'était trahir le Christ; et réciproquement, comme l'évangile était le droit suprême, le blasphème ou ce qu'un jury déclarerait blasphème, était placé au premier de tous les crimes. Nier que l'un ou l'autre des livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament fût la parole écrite et infaillible de Dieu, constituait, un délit punissable de l'amende ou du fouet, et, en cas de persistance, de l'exil ou de la mort. L'absence du « ministère de la parole » était punie d'une amende.

Peu à peu, ce système gouvernemental contribua à miner les principes fondamentaux d'indépendance (1653). On refusa la liberté de prophétiser, ou tout au moins fallait-il obtenir, pour cela l'approbation de quatre anciens ou d'une cour de comté. Faire des remontrances (1), c'était peine perdue. L'union de l'Église et de l'État les avait pour ainsi dire corrompu, tous les deux; elle souillait la première d'une vile ambition; elle imprimait une fausse direction à la législation du dernier. A la fin (1658), l'assemblée générale réclama pour

(1) Felt, *Salem*, 188 et 533; III *Mass. Hist. Coll.*, I, 40.

elle-même, pour le conseil, et pour l'une et l'autre des deux églises reconnues, le droit de réduire au silence toute personne non encore ordonnée. C'est ainsi que la nature humaine déploya rapidement sa puissance ! La création d'une église nationale, opposée à tout compromis, amena les congrégationalistes du Massachusetts à caresser les mêmes passions qui avaient déshonoré leurs persécuteurs anglais et Laud fut justifié par les hommes qu'il avait opprimés.

Mais, si l'on redoutait les anabaptistes, comme professant des doctrines tendant à désorganiser la société, à combien plus forte raison ne fallait-il pas craindre des émissaires des quakers tels que ceux qui apparurent dans le Massachusetts ! Les premiers et les plus bruyants défenseurs de toute secte populaire sont d'ordinaire des hommes de peu de considération. Ceux qui ont le moins à risquer, sont aussi les plus ardents à proclamer des nouveautés ; aussi les premiers apôtres des quakers dans la Nouvelle Angleterre montrèrent-ils peu de la douce philosophie et de la bienveillance, digne des hommes d'État de Penn et de ses disciples, quoiqu'ils possédassent à un haut degré de perfection la vertu de la résistance passive. Abandonnés à eux-mêmes, ils n'auraient paru qu'une réunion bigarrée de personnes à moitié fanatiques et à moitié insensées sans considération et sans dessein arrêté. La persécution leur donna l'occasion de montrer quelle vigueur de volonté peut résider dans les profondeurs du cœur de l'homme. Ils ressemblaient à ces mauvaises herbes, invisibles à l'œil, et qui ne répandent de précieux parfums que lorsqu'elles sont foulées aux pieds.

La naissance « de ces gens nommés quakers » fut un des résultats les plus remarquables de la révolution protestante. C'était une conséquence de la lutte entre la morale et la corruption ; c'était l'aspiration de l'esprit humain vers une

émancipation complète du long joug du fanatisme et de la superstition. Le quakérisme dut sa provocation à des hommes impatients de la marche lente de la réforme et des progrès tardifs de la liberté intellectuelle. Nous aurons bientôt une meilleure occasion de retracer son influence sur les institutions américaines. Ce fut au mois de juillet 1656, que deux des membres de cette secte, Mary Fisher et Anne Austin arrivèrent dans la rade devant Boston (1). Il n'existait encore aucun statut concernant les quakers, mais en vertu de la loi générale contre l'hérésie leurs malles furent inspectées et leurs livres brûlés par le bourreau ; « quoique tout ce qu'on trouva sur elles témoignât de leur innocence (2), » on visita leurs personnes pour chercher des signes de sorcellerie ; enfin, après leur avoir fait subir pendant cinq semaines, un rigoureux emprisonnement on les renvoya hors de la juridiction. Huit autres quakers furent rembarqués cette année pour l'Angleterre. L'expulsion ne fit que redoubler le zèle ambitieux de Mary Fischer; elle alla seule à Andrinople et remit un message au sultan. Les Turcs la crurent folle et la laissèrent passer à travers leur armée « sans se moquer d'elle et sans lui faire aucun mal. »

Cependant, quoique une loi spéciale eût alors prohibé l'entrée des quakers, Mary Dyer, une antinomienne exilée, et Anne Burden, pénétrèrent l'année suivante (1657), dans la colonie ; la première fut réclamée par son mari, et

(1) Je base mon récit sur la comparaison des relations des quakers, de Gould, Sewell et Besse, riches en renseignements, avec ceux des historiens de la colonie. Il n'y a pas de différence essentielle. Tous les ouvrages importants ont quelque chose sur ce sujet. Les apologies des colons, spécialement le livre de Norton, *le Cœur du N. E. Rent*, existent encore et sont sous mes yeux. Comparez la vie de Mary Dyer dans les *Précis et esquisses* de C. Sedgwick.

(2) Sewell, I, 294 ; Besse, II, 198-207.

conduite à Rhode Island; la seconde fut renvoyée en Angleterre. Une femme, qui avait fait tout exprès la route de Londres, pour parler aux magistrats contre la persécution, reçut vingt coups de fouet. Quelques bannis, étant rentrés de nouveau dans le pays, furent emprisonnés, fouettés et renvoyés, avec menace d'un plus grand châtiment, s'ils reparaissaient encore. On infligea une amende à tous ceux qui accueilleraient un membre « de la secte maudite; » un quaker, la première fois qu'il serait convaincu d'un pareil fait, devait perdre une oreille; la seconde fois, on devait lui couper l'autre et la troisième fois on devait lui percer la langue avec un fer chaud. La menace de ces atrocités ne resta inscrite dans le livre des statuts que peu de temps. La colonie fut si honteuse de ce décret prescrivant la mutilation, qu'il fut rappelé; on ne l'imprima même jamais. Pourtant ces mesures législatives furent fécondes en résultats. Les quakers abondaient où ils se voyaient redoutés; ils accouraient précisément parce qu'ils n'étaient pas les bienvenus; pour eux les mesures servaient d'invitations. Chaque personne présente à une réunion de quakers fut alors (1658) placée sous le coup d'une amende de dix shellings; celui qui prendrait la parole dans une semblable réunion paierait une amende de cinq livres. Dans l'exécution des lois, les magistrats, par un zèle orgueilleux pour la conformité se laissaient entraîner à des actes d'une extrême cruauté.

Le gouvernement du Massachusetts résolut à la fin de suivre le conseil des commissaires pour les colonies unies, que le jeune Winthrop fut le seul à repousser (1). La cour générale, désirant que les quakers vécussent en paix dans

(1) Documents dans Hazard, II; Roger Williams, dans Knowles, 311. Comparez Bishop, *N. E. jugé;* Hutchinson, I, 184.

toute autre partie du vaste monde, voulant cependant les détourner de venir dans sa juridiction, les bannit sous peine de mort; cette mesure ne passa qu'après une grande résistance, et à la majorité d'une seule voix. Le but de cette rigueur était non pas de les persécuter, mais de les exclure. « Pour la sécurité du troupeau, disait Norton, nous parquons le loup, mais une porte est laissée ouverte à dessein, afin qu'il puisse s'échapper quand il le veut. » Vaine législation et frivole apologie! L'âme, en vertu de sa liberté et de son immortalité, conserve ses convictions ou sa frénésie, même malgré les menaces de mort.

On a essayé d'excuser l'atrocité de la loi, en alléguant que les quakers professaient des doctrines paraissant dangereuses pour l'ordre social. Tout gouvernement pourrait, par la même raison, trouver dans ses craintes déraisonnables une excuse à ses cruautés. Cet argument justifie l'expulsion des Maures de l'Espagne, des Huguenots de la France; c'est une apologie complète de Laud, qui était sincère dans son fanatisme et persécutait les puritains avec la même bonne foi qu'il mettait à raconter ses rêves. Les craintes d'une catégorie de gens ne doivent pas servir de mesure pour les droits des autres.

On a dit que les quakers se jetaient sur l'épée et se suicidaient ainsi. Si cela est vrai, les hommes qui tenaient l'épée étaient complices du crime.

Il est vrai que quelques-uns des quakers étaient extravagants et insensés; ils insultaient de leurs fenêtres les magistrats et les ministres qui passaient, et se moquaient des institutions civiles et religieuses du pays. Ils interrompaient séditieusement le service divin; et les femmes, oubliant la modestie qui convient à leur sexe, et prétendant avoir des inspirations divines pour pouvoir satisfaire des caprices absurdes, se barbouillaient la figure et se montraient même

toutes nues dans la rue. Il vaut mieux pourtant punir l'indécence par de légers châtiments. La maison de la folie voit toujours les héritiers se succéder; mais quelque nombreuse que soit cette progéniture, chaque individu de la famille n'a qu'une courte existence et meurt d'autant plus vite que son extravagance est outrée. Une offense contre les mœurs ne peut être punie par un crime contre la nature.

Le décret lui-même n'admet point de justification ; quant à ses auteurs, ils ne peuvent invoquer en leur faveur que d'avoir été égarés. Défendre aux quakers d'entrer dans le pays, ce n'était pas les persécuter; pour le bannissement, c'est une expression à peine appliquable à celui qui n'a pas acquis de domicile. Lorsqu'on renvoie un pauvre dans sa ville natale, on ne dit pas qu'il est exilé. Un vaisseau venant de l'étranger, qui voudrait pénétrer dans le port de Marseille, malgré la défense de l'officier sanitaire, serait coulé par les canons du fort. Le gouvernement du Massachusetts a établi une semblable quarantaine dans l'intérêt de la moralité de la colonie, et il n'a pas plus voulu tolérer ce qui lui semblait une hérésie pernicieuse, que les Français ne veulent tolérer la peste. Je ne prétends pas approuver cette analogie; les deux cas sont aussi différents que le monde présent l'est de l'autre monde; je veux seulement rapporter les faits exactement. Le vaisseau soupçonné d'être infecté, pouvait faire voile pour un autre port; si le quaker arrivait pour la première fois, il était renvoyé; s'il revenait de nouveau, il était condamné à mort, et alors il pouvait encore sortir de la juridiction de la colonie, en promettant de n'y plus rentrer. Servetus se borna à demander la permission de continuer son voyage. L'inquisition prêtait l'oreille à des dénonciations murmurées en secret, et y puisait des motifs d'accusation; les magistrats du Massachusetts laissaient tout le monde en paix, sauf les braillards turbulents, et leur

accordaient la faculté de s'échapper. Pendant quatre siècles, l'Europe avait professé que l'hérésie devait être punie de mort. En Espagne, on a brûlé plus de personnes pour leurs opinions, que le Massachusetts ne contenait alors d'habitants. Sous Charles-Quint, dans les Pays-Bas seulement, le nombre de ceux qui furent pendus, décapités, enterrés vivants ou brûlés, pour leurs opinions religieuses, s'éleva à cinquante mille, dit Fra Paolo Sarpi ; Grotius (1) prétend que toute cette boucherie n'embrassa pas moins de cent mille victimes. L'Amérique ne se rendit coupable que de la mort de quatre individus, qui furent plutôt sacrifiés à cause de leur esprit d'insubordination, qu'à cause de l'opinion que le quakérisme fût un crime capital.

Des quatre personnes auxquelles on ordonna de quitter la colonie (1659) sous peine de mort, Nicolas Davis obéit, ainsi que Marie Dyar, ferme disciple d'Anne Hutchinson, dont elle avait partagé l'exil. Marmaduke Stephenson et William Robinson n'étaient venus que pour faire le sacrifice de leur vie ; au lieu de s'éloigner, ils allèrent de place en place « affermir leurs amis dans la foi » Marie Dyar revint au mois d'octobre. Il y avait donc trois personnes sous le coup de la loi sanguinaire. Robinson allégua pour sa défense une mission, un ordre spécial de Dieu. « Que Dieu soit béni de m'avoir appelé à porter témoignage contre des hommes méchants et injustes, » Stephenson refusa de parler jusqu'à ce que sa sentence eût été prononcée ; et alors il chargea ses juges de malédictions. Marie Dyar s'écria, « la volonté du seigneur soit faite, » et elle retourna « pleine de joie » à la prison. De son cachot, elle écrivit une remontrance : « A-t-on

(1) Sarpi, *Historia del Concil. Trid.*, l. V, Opere, v. II, p. 33. « E con tutto, che il numero ne' Paesi Bassi tra impiccati, decapitati, sepolti vivi, ed abbruciati aggiugnesse a cinquantamila. » *Annales*, p. 12, éd. 1678. « Carnificata hominum non minus centum millia. »

jamais entendu parler de telles lois chez un peuple qui croit à l'incarnation du Christ? N'avez-vous pas d'autres armes que de pareilles lois pour combattre la malignité de l'esprit comme vous l'appelez? Malheur à moi à cause de vous! Vous êtes désobéissants et égarés. Que ma requête soit écoutée comme celle d'Esther à Assuérus. Vous ne vous repentirez pas d'avoir été détournés de l'effusion du sang, quoique ce soit à la prière d'une femme. » Les trois condamnés furent conduits sur le lieu de l'exécution. « Je meurs pour le Christ, » dit Robinson. « Nous souffrons non pas parce que nous sommes des malfaiteurs, mais parce que nous défendons la liberté de la conscience, » ce furent les dernières paroles de son compagnon. On accorda du répit à Marie Dyar, mais après que la corde eût été déjà attachée à son cou et qu'elle se fût préparée à la mort. Transportée d'enthousiasme, elle s'écria : « Faites-moi mourir comme mes frères, à moins que vous n'abrogiez votre loi détestable. » Elle fut chassée de la colonie; mais y étant rentrée peu après, elle fut également pendue à Boston, martyr volontaire de la liberté de conscience. Pour accuser ces procédés, voici la pitoyable apologie qu'on présentait : « Nous préférons les voir vivre loin de nous, plutôt que de les faire mourir au milieu de nous. »

Ces cruautés soulevèrent un grand mécontentement. Cependant on mit William Leddra en jugement pour la même raison. Pendant le cours du procès, Wenlock Christison, déjà banni sous peine de mort, parut dans la salle du tribunal et consterna les juges qui pouvaient constater le peu d'efficacité de leurs rigueurs. On demanda à Leddra d'accepter grâce de la vie, à condition de s'engager à ne plus rentrer dans le Massachusetts. Il refusa et fut pendu.

Christison déploya un indomptable courage devant ses persécuteurs. — En vertu de quelle loi, demanda-t-il, me

mettrez-vous à mort? — Nous avons une loi, et c'est en vertu de cette loi que vous devez mourir, lui répondit-on. — C'est ainsi que les Juifs parlèrent au Christ. Mais qui vous a donné le pouvoir de faire cette loi? — Nous avons une patente qui nous autorise à faire nous-mêmes nos lois. — Pouvez-vous faire des lois contraires à celles de l'Angleterre. — Non. — Alors vous avez dépassé les bornes de votre pouvoir. Votre cœur est aussi corrompu à l'égard du roi qu'à l'égard de Dieu. Je demande à être jugé par les lois de l'Angleterre, et là il n'y a pas de loi qui condamne les quakers à être pendus. — Les Anglais bannissent les jésuites sous peine de mort (1); nous pouvons donc avec une égale justice bannir les quakers. — Le jury rendit un verdict de culpabilité. « Je ne suis pas coupable, répondit Wenlock; ma conscience est pure devant Dieu. » Les magistrats étaient divisés sur la sentence à prononcer; on fut obligé de voter une seconde fois, et alors il y eut une majorité qui se déclara pour la peine de mort. « Que gagnez-vous à enlever la vie aux quakers? » s'écria Christison. « Pour le dernier que vous mettrez à mort, il y en a cinq qui viennent prendre sa place. Si vous avez le pouvoir de me priver de la vie, Dieu peut faire surgir dix de ses serviteurs pour me remplacer. »

Le sentiment populaire s'était toujours montré contraire à l'effusion du sang; les magistrats, aveuglés pendant quelque temps, commencèrent à comprendre leur erreur. On ouvrit les portes de la prison à Wenlock et à vingt-sept de ses amis, et la doctrine de la tolérance, ce gage de paix, voltigea comme la colombe à la fenêtre de l'arche, en attendant qu'elle fût accueillie dans son légitime asile.

(1) Le bannissement sous peine de mort était devenu chose très fréquente dans la législation anglaise. En vertu de l'acte d'Élisabeth, 35, ch. I, tout dissident était banni ainsi conditionnellement. En janvier 1652, John Lilburne fut banni sous peine de mort par le parlement.

Les victimes de l'intolérance marchaient courageusement à la mort; elles auraient mérité à jamais les hommages de la postérité, si leurs propres extravagances n'avaient motivé les dispositions iniques qu'elles voulaient faire effacer au péril de leur vie. Loin d'introduire la charité religieuse, leur conduite irritante poussa le gouvernement à prendre des résolutions dont elles subirent les rigueurs. Sans elles le pays ne se fût pas rendu coupable de verser du sang; car d'autres causes déjà préparaient par leur influence le remplacement des sévérités du fanatisme religieux par la fermeté et la charité de l'intelligence (1612). Toujours avait régné la coutume, et cela devint bientôt une loi chez les puritains de la Nouvelle Angleterre, « que nul des frères ne devait souffrir dans sa famille une grossièreté poussée au point de ne pas donner à ses enfants et à ses apprentis l'instruction nécessaire pour les mettre en état de lire parfaitement la langue anglaise. » Afin que l'instruction ne restât pas enterrée dans les tombeaux de nos ancêtres, il fut ordonné (1647), dans toutes les colonies des puritains, « que chaque commune, après que le Seigneur aurait favorisé son accroissement jusqu'à cinquante chefs de famille, devait charger quelqu'un d'enseigner à lire et à écrire à tous les enfants; lorsqu'une ville verra le nombre de ses familles s'élever à cent, on y établira une école de grammaire, dont les maîtres devront être capables d'instruire les jeunes gens de façon à mettre ceux-ci à même d'entrer à l'université (1). » La presse commença son œuvre en 1639. « Lorsque la Nouvelle Angleterre était encore pauvre et à peine peuplée, il y régnait déjà une tendance à encourager l'instruction. » Six ans après l'arrivée de Winthrop (1636), l'assemblée générale

(1) *Lois coloniales*, 74, 186. Également dans les lois MS. du Connecticut et dans le code de New Haven.

vota une somme, égale au revenu annuel de toute la colonie, pour la fondation d'un collége. En 1638, John Harvard, qui ne parut dans la Baie que pour succomber à la maladie la plus maligne du climat, légua la moitié de sa fortune et toute sa bibliothèque au collége, afin d'attacher ainsi son nom d'une façon impérissable à la prospérité de sa patrie adoptive. L'institution naissante fut l'objet de la faveur publique; le Connecticut, Plymouth et les villes de l'Est (1) contribuèrent souvent par de petites offrandes à la faire grandir; l'État prouva sa sollicitude en lui concédant le revenu d'un passage de rivière; une fois, au moins (1645), toutes les familles dans chacune des colonies donnèrent au collège de Cambridge douze pence, ou un picotin de blé, ou la valeur en coquillages naturels (2); de leur côté, les magistrats et les gens riches se montraient prodigues dans leur générosité. En revanche le collége exerça une influence considérable sur la formation du caractère primitif du pays. Sous ce rapport au moins il ne peut jamais avoir de rival. C'est par de pareilles mesures, et spécialement dans les lois relatives à l'établissement des écoles, que gît le secret de la prospérité et du caractère de la Nouvelle Angleterre. Tout enfant, en entrant dans le monde, était comme élevé de terre par le génie du pays, et dans les statuts de sa patrie, recevait en guise de droit d'aînesse, un gage de la sollicitude publique pour le développement de ses facultés morales et intellectuelles.

Quelques auteurs se sont plu à énumérer les bizarreries des premiers puritains. Ils ne voulaient pas porter de perruques; ils savaient prêcher contre les voiles; ils dénon-

(1) Folsom, *Saco et Biddeford*, 108.

(2) Pierce, *Harvard College;* Winthrop, II, 214, 216; Everett, *Adresse d'Yale*.

çaient les longs cheveux; ils n'aimaient pas la croix sur les bannières, tout comme le peuple de Paris, n'aimait pas les lis des Bourbons, et eela par des motifs analogues. Ils ne eonsentaient pas à regarder eomme eonsaeré le jour de Noël; ils ne donnaient pas aux mois, aux saisons, aux jours, aux églises, aux auberges les dénominations en usages en Angleterre; au baptême de leurs enfants, ils faisaient revivre les noms de l'éeriture sainte. Les graves Romains légiféraient le eostume des hommes et leur sénat pouvait même s'abaisser au point d'intervenir dans les triomphes d'un sexe auquel les honneurs eiviques étaient refusés. Les père de la Nouvelle Angleterre repoussèrent toute mode frivole, en fait de vêtements; dans leur austérité, ils réprimaient l'extravaganee même ehez les femmes, ils fronçaient le soureil à la vue de leurs eoiffes de soie et de leurs éeharpes de gaze, ils preserivaient que leurs manehes se prolongeassent jusqu'au poignet et n'exeédassent pas une demi aune de largeur. Les puritains avaient des manières raides et eompassées, les formes de leur législation étaient étranges, et ils se montraient rigides observateurs de leurs prineipes. Toutes les questions à l'ordre du jour trouvaient plaee dans leurs prières improvisées, et répandaient un vif interêt sur leurs longs et fréquents sermons. Les eours du Massaehusetts se eonformaient dans la pratique au eode de Moïse; pendant un an ou deux, l'île de Rhode Island se donna une eontrefaçon du gouvernement des Juifs, à New Haven, les membres du comité eonstituant, furent appelés les sept piliers, taillés pour la maison de la sagesse. Mais ee n'étaient-là que les formes extérieures qui eommuniquaient un eaehet partieulier à la nouvelle seete. Si de ses apparentes singularités, qui exeitent si aisément les railleries de l'observateur superfieiel, on passe au génie propre de la seete, on reeonnaît que le puritanisme était la religion luttant en faveur du peuple.

« Ses absurdités, dit un de ses ennemis, servirent de couvert aux nobles principes de liberté. » Sa mission fut de greffer les nouvelles institutions, dues à l'énergie populaire sur le vieux tronc européen du système d'une aristocratie féodale avec la servitude du peuple; le bien fut permanent; les emblèmes extérieurs, qui étaient seulement les signes du parti, n'eurent qu'une durée passagère; ainsi de l'argile et des ligaments qui maintiennent la greffe en place, on les enlève aussitôt que le scion ne fait plus qu'un avec la tige.

Le puritanisme proclamait par ses principes, la subordination du magistrat civil à l'autorité de la religion; sa prétention arrogante sous ce rapport a été comparée a « l'infatuation orgueilleuse » du pontife romain. Les puritains ne le cédaient guère aux catholiques pour la fermeté avec laquelle ils soutenaient cette doctrine, et, si la volonté de Dieu est le critérium de la justice, les uns et les autres ont eu en partie raison. La question est de savoir qui sera l'interprète de cette volonté. Dans l'Église catholique romaine, ce rôle a été revendiqué par le pontife infaillible, qui s'étant constitué lui-même le soutien des opprimés, a réclamé, en cette qualité, le droit de détrôner les monarques, de révoquer les lois et de renverser les dynasties. Ce principe ainsi posé, quoique produisant souvent du bien, ne pouvait que favoriser l'ambition temporelle du clergé. Le puritanisme n'accordait pas un pareil pouvoir à ses guides spirituels; l'Église avait une existence indépendante de son pasteur, qui ne devait sa charge qu'à une élection libre; la volonté de la majorité devait servir de loi; chaque frère possédait des droits égaux à ceux des anciens. Le droit exercé par chaque congrégation d'élire ses propres ministres était toute une révolution morale; la religion résidait maintenant dans le peuple et non au dessus du peuple. Le puritanisme relevait les laïques. Toute personne qui avait éprouvé les ravisse-

ments de la piété, tout croyant, qui, dans ses moments d'extase, avait ressenti la faveur de Dieu d'une manière spéciale, se regardait comme revêtu d'un caractère sacré. Pour lui, le Tout-Puissant, dans ses merveilleux desseins, avait choisi un Sauveur; pour lui, les lois de la nature avaient été suspendues et maîtrisées, les cieux s'étaient ouverts, la terre avait tremblé, le soleil avait voilé sa face, le Christ était mort et ressuscité; pour lui, les prophètes et les apôtres avaient révélé au monde les oracles et la volonté de Dieu, le considérant comme un objet de la bienveillance divine, et sous ce rapport ne se reconnaissant aucun mérite personnel, il se prosternait, dans la poussière, devant le ciel; jetant les yeux autour de lui sur l'humanité, comment aurait-il pu faire autrement que de se respecter, lui que Dieu avait élu et racheté? Il caressait l'espérance; il possédait la foi; tandis qu'il marchait sur la terre, son cœur était dans les cieux. Les anges planaient au dessus de sa route, chargés de secourir son âme; les esprits de ténèbres se liguaient entre eux pour essayer de le détourner de sa fidélité. Dans sa piété ardente, il ne pouvait s'astreindre à aucune liturgie; dans son état de repentir il ne pouvait s'adresser à un confesseur pour lui dévoiler ses fautes. Il ne se connaissait pas de supérieur en sainteté. Il ne pouvait pas plus s'asservir à un prêtre qu'à un despote. Lui-même il était juge de l'orthodoxie des anciens, et s'il redoutait les puissances invisibles de l'air, des ténèbres et de l'enfer, il ne craignait rien sur la terre. Le puritanisme constituait interprète de la volonté divine, non le clergé chrétien, mais le peuple chrétien. La voix de la majorité était la voix de Dieu; la conséquence du puritanisme était donc la souveraineté du peuple.

Les résultats du puritanisme en dévoilent le véritable caractère encore plus clairement. La tyrannie ecclésiastique est la pire de toutes les tyrannies; elle produit la lâcheté, la

paresse, l'ignorance et la pauvreté; le puritanisme possédait un esprit de vie; l'activité, la frugalité, l'intelligence marchaient à sa suite; quant au courage, jamais les qualités de puritain et de lâche n'allèrent ensemble. « Celui qui prie le mieux et prêche le mieux, combattra le mieux; » tel était le jugement de Cromwell, le plus grand soldat de son époque.

Ce fut pour sa propre défense, que le puritanisme adopta momentanément en Amérique le système de persécution, dont les excès ne trouveront point en moi un apologiste, et que cependant l'on peut comparer à une traînée de brouillards planant, par une matinée d'automne, au dessus du cours d'un beau fleuve qui répand la fraîcheur et la fertilité partout où il serpente. Les puritains travaillaient, non pas à convertir les autres, mais à se protéger eux-mêmes; ils ne punirent jamais les opinions comme telles; jamais ils ne tentèrent d'amener les gens à l'orthodoxie par la terreur ou les tortures. L'histoire de la persécution religieuse dans la Nouvelle Angleterre peut se résumer ainsi : les puritains établirent en Amérique un gouvernement qu'autorisaient les lois de la justice naturelle et que n'autorisaient pas les statuts et les coutumes de l'Angleterre; et cette œuvre s'accomplit par des hommes qui reconnaissaient toujours leur obligation de demeurer fidèles dans de certaines limites à la métropole. Les épiscopaux s'étaient déclarés les ennemis de la secte et avaient engagé contre elle une guerre d'extermination; les puritains les exclurent de leur asile. Roger Williams, l'apôtre de la « liberté de l'âme, » affaiblit la cause de l'indépendance civile, en entamant son unité, et il fut repoussé, même quoique le Massachusetts rendît toujours hommage à sa vertu sans tache (1). Wheelwright et ses amis, entraînés par leur zèle pour le strict calvinisme, oublièrent leurs devoirs

(1) Backus, I, 155; Winthrop, II, 193.

de citoyens et eux aussi furent exilés. Les anabaptistes, sur lesquels on ne pouvait compter comme sur des alliés, furent traités en ennemis. Les quakers dénoncèrent la forme de culte de la Nouvelle Angleterre comme une abomination, et le gouvernement de ce pays comme une trahison; ils furent donc exclus sous peine de mort. Le fanatique de calvinisme était également un fanatique de liberté; et il défendait sa croyance, parce que, dans cette guerre morale pour la liberté, sa foi formait une partie de son armée, et était son plus fidèle allié au moment de la bataille.

Il ne faut pas l'oublier, « la Nouvelle Angleterre fut une colonie religieuse, et non pas une colonie commerciale. Profession de la pureté de doctrine, de culte et de discipline, voilà ce qui était inscrit sur son frontispice. » « Tous, nous sommes venus dans cette partie de l'Amérique, » disaient les confédérés dans la plus ancienne des constitutions écrites du Nouveau Monde, « pour jouir en pureté et en paix des libertés de l'Évangile. » « Celui qui compte la religion comme valant douze, et le monde comme valant treize, ne comprend pas l'esprit qui anime le véritable habitant de la Nouvelle Angleterre. » La religion était l'objet des émigrants; ce fut aussi leur consolation; grâce à elle, les blessures du banni se cicatrisaient, les larmes de l'exilé s'adoucissaient (1). « La Nouvelle Angleterre était la colonie de la conscience (2). »

De toutes les sectes contemporaines, les puritains étaient les plus affranchis de la crédulité, et, dans leur zèle pour la réforme, ils poussaient leur esprit méthodique au point de pouvoir être considérés par quelques-uns comme tombant dans un autre extrême, le scepticisme. Tant de supersti-

(1) Norton, *Cœur*, etc., 58; Norton, *Choix de sermons*, 15; Higginson, *la Cause de Dieu*, 11; *Articles de confédération*.
(2) John Q. Adams.

tions s'étaient mêlées aux institutions les plus vénérables de l'Europe, que le temps n'est pas encore parvenu à les déloger toutes. Les puritains se débarrassèrent tout à coup d'une foule d'observances. Ils établirent un culte purement spirituel. Pour eux, les éléments de la communion restaient du pain et du vin; ils n'invoquaient pas les saints: ils n'élevaient aucun autel; ils n'adoraient pas le crucifix; ils ne baisaient aucun livre; ils ne demandaient pas d'absolution; ils ne payaient pas de dîmes; le prêtre n'était à leurs yeux rien de plus qu'un homme; l'ordination n'était autre chose que la confirmation du choix d'un ministre et cette confirmation pouvait s'effectuer aussi bien par les frères que par d'autres ministres (1); l'église, comme emplacement déterminé pour célébrer le culte, n'était pour eux qu'un lieu de réunion; ils ne creusaient pas de tombes en terre consacrée; différents en cela de leurs successeurs, ils se mariaient sans le concours d'un ministre et enterraient leurs morts sans prières (2). L'existence de la sorcellerie n'avait pas fait l'objet de leur examen et de leurs doutes; et à l'époque où l'Écosse sacrifiait des hécatombes à cette chimère, il y eut trois victimes dans la Nouvelle Angleterre. De sombres crimes, dont le motif n'était pas apparent, ont pu être poursuivis sous ce nom; j'ai trouvé un document d'un procès pour sorcellerie, où l'accusée fut convaincue de meurtre (3).

Sur tout autre objet que la religion, la douceur de la législation des puritains s'accordait avec le caractère démocratique de leurs doctrines. Il y a à peine une nation en Europe, qui possède même aujourd'hui des lois criminelles aussi humaines que celles de la Nouvelle Angleterre à cette époque. Une foule de méfaits furent rayés d'un seul trait

(1) Trumbull, *Conn.*, I, 283.
(2) Shepherd, *Pur éclat du soleil*, 36.
(3) *Archives*, II, 54, 55.

de la liste des crimes capitaux. Jamais on n'admit l'idée que la protection de la propriété exigeât le sacrifice de la vie; les châtiments infligés pour vol simple, pour vol avec effraction, pour brigandage sur les grands chemins, étaient alors bien moins sévères que les pénalités décrétées même par la législation américaine actuelle. Quant au divorce, je n'en ai pas trouvé d'exemple; cependant une clause de l'un des statuts reconnaît la possibilité d'un tel événement. La séparation de corps et de biens, cette rupture de rapports sans la dissolution du contrat de mariage, cette anomalie de la législation protestante, qui punit plus l'innocent que le coupable, était complétement opposée à leurs principes. Partout éclatait la sollicitude pour la postérité. Comme la sainteté de la couche nuptiale est la sauvegarde des familles, et qu'elle seule peut intéresser le père au bonheur et à l'instruction de ses enfants, la peine de mort fut portée contre tous ceux qui en souilleraient la pureté; ce châtiment était inexorablement infligé à la femme adultère et à son complice (1). Si les lois étaient plus rigoureuses sous ce rapport, d'autre part elles étaient plus indulgentes que ne l'approuveraient nos mœurs modernes. La jeune fille entraînée à une faiblesse par son jeune âge et la passion, était réprimandée, plainte et pardonnée; la loi contraignait le séducteur de l'innocence à épouser la personne qui lui avait imposé de grandes obligations en lui abandonnant tous ses droits. Pareille loi dénote une extrême pureté de mœurs dans la société; nulle part ailleurs, elle n'eût trouvé place dans le livre des statuts; nulle part ailleurs, l'opinion publique ne l'aurait tolérée. Elle n'a surpris pourtant ni les compatriotes de Raleigh, ni les sujets des petits-enfants de Clarendon (2).

(1) Winthrop, II, 157-159.
(2) Pepy, *Journal*, I, 81.

D'autres exemples nous prouvent encore le caractère bienveillant des premiers puritains. Ils étaient toujours occupés de leur postérité. La discipline domestique était considérée comme chose très importante; mais si la loi se montrait sévère à l'égard de l'enfant désobéissant, elle l'était également pour les parents qui manquaient à leurs devoirs. Le commerce des esclaves était interdit sous peine de mort. Jusqu'en 1654, la législation ancienne ne permit pas de retenir un être humain en prison pour dettes, à moins qu'on n'eût quelque raison de croire que le débiteur dissimulait une partie de ses ressources (1). On n'oublia pas même les êtres bruts de la création; ainsi les cruautés envers les animaux étaient considérées comme un délit public. Les sympathies des colons s'étendaient au loin; aussi haut que remonte l'émigration, ils prirent toujours le plus grand intérêt à l'Allemagne protestante, et, pendant la guerre de Trente Ans, le peuple tout entier de la Nouvelle Angleterre observa des jeûnes et adressa des prières pour le triomphe de ses frères saxons.

Les premières années du séjour des puritains en Amérique, furent des années de dures privations et de grandes douleurs; c'est une erreur de croire que l'abondance et le bonheur ne succédèrent pas promptement à cette courte période de détresse. Ces hommes étaient pleins de tendresse et les objets de leur attachement étaient là qui les entouraient. Ils prirent immédiatement racine dans le sol. Ils jouissaient de leur religion. Dès le commencement, ils se montrèrent industrieux, entreprenants et tempérants; la prospérité récompensa bientôt leurs travaux. Lorsque la persécution cessa en Angleterre, il y avait déjà dans la Nouvelle Angleterre « des milliers de personnes qui n'au-

(1) *Lois coloniales*, 48.

raient pas voulu quitter ce pays pour aucun autre au monde; » aussi ce fut en vain qu'on les invita à s'établir aux îles de Bahama, en Irlande, dans la Jamaïque ou à la Trinité. La pureté des mœurs complète ce tableau du bonheur de la colonie. « De même que l'Irlande ne veut pas souffrir de bêtes vénimeuses, de même ce pays ne veut pas souffrir d'hommes de mauvaise vie. » On pouvait demeurer là « plusieurs années sans voir un ivrogne, sans entendre un jurement et sans rencontrer un mendiant (1). » La santé de tous, un des premiers éléments du bonheur public, était le résultat de cet état de choses. La durée moyenne de la vie dans la Nouvelle Angleterre était le double de celle de l'Europe, et la race humaine y avait acquis tant de vigueur que, de tous ceux qui y vinrent au monde, plus de deux sur dix, soit en tout quatre sur dix-neuf, vécurent jusqu'à soixante et dix ans. La proportion de ceux qui atteignirent quatre-vingt-dix ans, comparée aux tables de longévité de l'Europe, fut encore plus remarquable.

Je me suis arrêté longtemps sur le caractère des premiers puritains de la Nouvelle Angleterre, parce qu'ils sont les ancêtres d'un tiers de toute la population blanche des États-Unis. Pendant les quinze premières années, nous avons vu que le nombre des émigrants s'éleva à vingt et un mille deux cents personnes ou quatre mille familles; après cette période de temps, l'Angleterre ne fournit plus jamais un accroissement considérable de population. Aujourd'hui, le nombre des descendants des premiers colons du Massachusetts s'élève à près de quatre millions. Chaque famille s'est donc accrue en moyenne d'un millier d'âmes. Dans l'État de New-York et dans celui de l'Ohio, où ils forment la moitié de la population, ils ont introduit le système puritain des

(1) *Premiers fruits de la Nouvelle Angleterre*, imprimé en 1643, p. 23, 26.

écoles libres, qui, à leur exemple, se propage dans tout le monde civilisé.

Des historiens se sont plu à vanter les mœurs et les vertus, la gloire et les bienfaits de la chevalerie. Le puritanisme a rendu bien plus de services à l'humanité. S'il a été entaché d'intolérance, ce mal de l'esprit de secte, la chevalerie a eu en partage le vice des mœurs dissolues. Les chevaliers puisaient leur courage dans l'esprit de galanterie; les puritains dans la crainte de Dieu. Les chevaliers étaient fiers de leur fidélité; les puritains, de leur liberté. Les chevaliers rendaient hommage aux monarques, dont le sourire était une marque d'honneur pour eux, dont le blâme ou la disgrâce les humiliait; les puritains, dédaignant tout cérémonial, refusaient de s'incliner au nom de Jésus, ou de plier le genou devant le roi des rois. La chevalerie se plaisait dans la pompe extérieure, elle recherchait les plaisirs, multipliait les divertissements et dégradait la race humaine par son respect exclusif pour les classes privilégiées; le puritanisme assujettissait les passions, recommandait l'abnégation et relevait la qualité d'homme de son état d'abaissement. La première n'estimait que la courtoisie; le dernier, que la justice. La première faisait l'ornement de la société, par l'élégance des manières; le dernier fondait la grandeur nationale sur l'éducation universelle. Les institutions de la chevalerie disparurent à mesure que les classes laborieuses gagnèrent en importance, en connaissances et en richesses: les puritains, en se ralliant à ces classes, enracinèrent dans les cœurs les principes immortels de la liberté démocratique.

L'âge d'or des puritains allait disparaître. Le temps adoucissait silencieusement leur rudesse et les révolutions de l'Angleterre préparaient une nouvelle ère à leurs destinées. Le Massachusetts ne reconnut jamais Richard Cromwell (1660); il lisait clairement dans l'attitude des partis

que la restauration était imminente. Le protecteur avait laissé la Nouvelle Angleterre et la Virginie jouir des bienfaits du *self-government* et de la liberté du commerce; le Maryland, par le fait de ses habitants, était sur le point de jouir des mêmes avantages. La dynastie des Stuarts traiterait-elle les colonies avec bienveillance? Imiterait-elle la magnanimité de Cromwell, et permettrait-elle aux produits du sud de continuer à chercher librement un marché dans le monde entier? Le monarque restauré pardonnerait-il aux amis des puritains de l'Angleterre? Témoignerait-il quelque faveur pour les institutions que les bannis avaient fait surgir au delà de l'Atlantique?

CHAPITRE XI.

RESTAURATION DES STUARTS.

Les principes qui devaient prévaloir dans l'administration des colonies américaines, formèrent toujours une question qui divisa les partis politiques en Angleterre. La restauration de la dynastie légitime fut accompagnée d'un changement correspondant dans la politique coloniale (1660).

La révolution, qui touchait maintenant à sa fin, avait été une révolution démocratique à son origine et n'avait, en apparence, atteint aucun des buts définitifs auxquels elle tendait. Grâce au progrès graduel de la civilisation, la puissance de l'aristocratie féodale avait été brisée par l'autorité croissante du monarque; le peuple, de son côté, commençant alors à réclamer le droit de diriger la marche de l'humanité, se prépara à lutter pour l'égalité contre le privilége, aussi bien que pour la liberté contre la prérogative. Le combat échoua pour le moment parce qu'on avait voulu trop obtenir à la fois. Une émancipation immédiate de toutes les institutions décrépites du passé était impossible; la nation s'était

même attachée aux inégalités héréditaires, par amour pour les institutions bienfaisantes auxquelles elles étaient intimement unies; la masse du peuple restait encore plongée dans une inertie apathique, résultat de l'ignorance; même dans les âmes les plus fortes, l'expérience publique n'avait pas encore fait germer les principes nécessaires pour pouvoir entreprendre avec sûreté la reconstitution du gouvernement sur une base populaire; la révolution démocratique avorta donc en Angleterre, non seulement à cause des accidents et des passions d'une lutte acharnée qui rendirent la modération impossible, mais encore à cause du malheur d'une époque qui n'avait pas encore acquis les connaissances politiques que le temps seul pouvait amasser au profit des générations futures.

Charles premier, conspirant contre la constitution nationale qu'il était le plus solennellement engagé à défendre puisqu'il était le plus favorisé des natifs anglais, avait résolu de gouverner sans l'assistance du parlement (1629-1640) : Convoquer un parlement, c'était par cela même se reconnaître battu. La Chambre des communes qui se réunit au mois d'avril 1640 était remplie d'hommes non moins dévoués au monarque que fidèles au peuple; mais le roi, qui n'avait pas assez de résolution et de sagesse pour se résigner, et qui n'avait pas encore l'audace du désespoir, vacillait continuellement entre le désir de détruire la liberté de l'Angleterre et un timide respect pour ses formes. Méprisant les conseils de ses amis, plus prudents que lui, et sous l'influence de la passion et du caprice, il prononça subitement la dissolution de ce parlement, plus favorable pourtant à ses intérêts qu'aucun de ceux qu'il pourrait encore espérer réunir dans ces temps de surexcitation. Les amis du parti populaire furent fiers de cette dissolution. « Ce parlement aurait pu porter remède au désordre, » dit à Saint-John le royaliste

Hyde, plus tard comte de Clarendon. La contenance du sombre républicain, ordinairement obscurcie par une expression chagrine, rayonnait de joie lorsqu'il répondit : « Tout va bien ; les choses doivent empirer avant de pouvoir devenir meilleures ; ce parlement n'aurait jamais fait ce qu'il faut faire (1). »

L'exercice du pouvoir absolu était devenu plus difficile que jamais. L'orgueilleux Strafford avait donné de violents conseils. Quelques personnes avaient refusé de prêter serment de ne jamais consentir à ce qu'on apportât quelque changement à l'église d'Angleterre. « Envoyez chercher les meneurs, écrivit Strafford (2), et mettez leur des fers aux pieds ; il ne faut pas songer à leur donner une autre satisfaction. » Mais Strafford n'était pas sans ennemis parmi les royalistes. Pendant la suspension du parlement, deux partis au sein du cabinet s'étaient disputé l'administration et les profits du despotisme. La reine, dans son ambition, et les courtisans, dans leur avidité égoïste, enviaient le pouvoir des ministres et du conseil d'État ; l'arrogant Strafford et l'inflexible Laud avaient des rivaux pleins d'animosité dans le palais aussi bien que des ennemis dans la nation. Il n'y avait pas d'entente entre les partisans du pouvoir absolu.

L'expédient de la réunion à York d'un conseil des pairs ne pouvait pas contenter un peuple qui vénérait le gouvernement représentatif comme le legs le plus précieux de ses ancêtres ; au bout de quelques semaines, il devint évident que des concessions étaient nécessaires. Les conseillers de Charles se trouvaient sans cesse divisés par des rivalités, des hésitations et le défaut de plan ; tandis que les chefs du parti populaire, pleins d'énergie, étaient unis entre eux et

(1) Clarendon, I, 140.
(2) Strafford, *Lettres*, II, 409 ; 10 avril 1640.

animés du désir d'atteindre un but qui semblait bien déterminé, c'est à dire, de limiter l'autorité royale. Convoquer maintenant un nouveau parlement, c'était, de la part du monarque, se rendre à discrétion. Mais, en vertu de la constitution anglaise, la prérogative royale servait en certains cas de rempart pour la liberté du peuple; le renversement de l'autorité royale fraya le chemin au despotisme du parlement.

Le Long Parlement ne fut pas d'abord homogène. Les usurpations du monarque menaçaient les priviléges de la noblesse aussi bien que les libertés du peuple. Le mouvement de l'esprit public, quoiqu'il puisât sa force et son origine dans l'influence naissante des puritains, n'était pas dirigé vers la revendication du pouvoir pour le peuple, mais se proposait seulement d'élever une barrière infranchissable contre les empiétements de la royauté. La majorité de la Chambre des pairs et les royalistes dans la Chambre des communes se montrèrent favorables à cette tendance; les mesures arbitraires antérieures de la cour rencontrèrent des adversaires dans Hyde, l'inflexible tory et le fidèle conseiller des Stuarts, dans Falkland, cet homme plus scrupuleux, qui détestait le mensonge et l'intrigue, et que son imagination fit pencher vers le parti populaire, jusqu'au moment où il commença à redouter les innovations des chefs de ce parti bien plus que l'ambition du roi, enfin dans Capel même, qui fut dans la suite un des plus braves cavaliers et qui devint martyr sur l'échafaud de sa fidélité obstinée. La majorité du parlement concentra bientôt entre ses mains la plus grande autorité en Angleterre, le parti républicain n'existait pas encore; la division éclata d'abord entre les ultra-royalistes et le parti uni et considérable des partisans de la monarchie constitutionnelle; quoique la Chambre des communes renfermât beaucoup de membres de l'aristocratie, les royalistes

modérés s'unirent aux amis du peuple; et lorsqu'il s'agit de choisir le *speaker* (président), une immense majorité se prononça en faveur de la constitution.

Strafford, dans sa perspicacité, prévit le danger et voulut rester en Irlande. « Tant que je serai roi d'Angleterre, dit Charles (1), le Parlement ne touchera pas à un cheveu de votre tête; » les instances réitérées du roi le forcèrent à revenir. Son arrestation, dans la première huitaine de la session, marque l'esprit de résolution des Communes; sa condamnation fut le signal de leur ascendant (1641). « Sur mon honneur de roi, écrivait Charles au prisonnier (2), il ne vous sera fait aucun mal ni dans votre vie, ni dans vos biens, ni dans votre honneur; » et le quatrième jour après que le bill d'*attainder* eut été adopté, le roi, comme pour révéler sa faiblesse, pouvait envoyer son adhésion aux Communes, en ajoutant ces mots : « Si Strafford doit mourir, ce serait charité de lui accorder un délai jusqu'à samedi (3). » On redouta de servir un souverain dont l'affection était sans valeur et la prérogative si faible; on ne vit de salut que du côté du peuple et le Parlement put sans contrôle poursuivre son œuvre de réforme. Ses premiers actes furent dignes de louanges. Les libertés du peuple furent rétablies et fortifiées par des garanties convenables; les cours arbitraires de Haute Commission et la cour des Gardes furent dissoutes; on abolit à l'unanimité la Chambre étoilée, doublement haïe par l'aristocratie, comme « ayant toujours été une grande éclipse pour la noblesse tout entière (4), » l'administration de la justice fut soustraite à l'influence souveraine de la couronne, et l'on interdit de lever des impôts sans le con-

(1) Whitelocke, 36.
(2) Strafford, *Lettres*, II, 416.
(3) Burnet, I, 43. Comparez Lingard, note, X, ch. II, 108, 109.
(4) Lord Andover, dans Macauley, III, 3; Rushworth, IV, 204.

sentement du Parlement. On introduisit le principe de l'*habeas corpus*; le royaume d'Angleterre s'affranchit des liens de la servitude féodale par une série de réformes, qui furent ensuite renouvelées, pour former heureusement corps avec les statuts et que le commentateur de la législation anglaise met au dessus de la Grande Charte elle-même (1). Ces mesures nationales furent adoptées presque sans opposition et reçurent l'assentiment, pour ainsi dire, unanime du pays. C'étaient des mesures véritablement anglaises, dirigées en partie contre les abus introduits par la conquête des Normands, et en partie contre les empiétements du souverain. Elles effaçaient les traces du gouvernement de l'Angleterre comme pays conquis; elles s'harmonisaient avec le degré d'intelligence et l'orgueil, avec les préjugés et les besoins de l'Angleterre. Le Parlement avait l'opinion publique pour alliée.

Mais on avait également proposé un acte pour déclarer que le Parlement ne pourrait être ni prorogé, ni dissous sans son propre consentement, et on avait insisté avec ténacité sur ce point jusqu'à ce que le roi y donnât sa sanction. Le Parlement à son tour renversait la constitution en s'attribuant l'autorité souveraine et en se rendant réellement irresponsable vis-à-vis de ses commettants; il était évident que le despotisme parlementaire allait être inauguré. Le gouvernement anglais subissait par là un changement radical, d'une façon nuisible au pouvoir exécutif et encore plus dangereux pour la liberté du peuple. Le roi, en s'opposant à cette mesure, combattait pour les intérêts populaires; l'adoption de l'acte mettait le peuple aussi bien que le roi à la merci du Parlement. Les procédés de la tyrannie sont toujours essentiellement les mêmes; la liberté de la presse

(1) Blackstone, liv. IV, ch. XXXIII, 437.

fut soumise à la censure parlementaire. L'usurpation présageait le renversement du trône et l'asservissement du peuple. Les libérateurs de l'Angleterre étaient devenus ses tyrans; ils n'avaient revendiqué les droits de la nation que pour les confisquer à leur profit.

Cependant l'esprit de royalisme était encore puissant dans la Chambre des communes; aussi, lorsque de nouvelles prétentions s'y produisirent, elles excitèrent d'orageux débats et amenèrent une scission prononcée. Falkland, Capel et Hyde se rangèrent alors du côté de la cour. La remontrance sur l'état du royaume, sorte de manifeste peu conciliant dirigé contre les mesures arbitraires de Charles, montrait des tendances démocratiques; car elle ne proposait pas de réformes spéciales, mais faisait plutôt un appel général et provocateur à l'opinion populaire. L'esprit public en Angleterre était déjà aussi agité que les vagues de l'océan dont cette île est environnée; la remontrance avait été faite dans le dessein d'augmenter l'agitation; elle ne fut adoptée dans une chambre composée de plus de cinq cents membres qu'à la faible majorité de onze voix. « Si cela n'avait pas réussi, dit Cromwell à Falkland, j'aurais vendu tout ce que je possède et quitté le royaume! Beaucoup d'honnêtes gens avaient formé la même résolution. » Du débat pour les « libertés anglaises, » on en était venu maintenant à discuter sur les droits naturels; à mesure que les vues du parti démocratique s'élargissaient, ses projets avaient cessé d'être bien définis; la réforme se transformait déjà en révolution. On se préparait à dépouiller l'Église de son pouvoir, et la royauté du prestige qu'elle avait acquis comme par prescription; et, chose remarquable, la foi religieuse dominait du côté des novateurs, tandis que l'incrédulité avait gagné un grand nombre des défenseurs du droit divin.

La politique du roi conserva son caractère inconsistant.

Il avait cédé quand il aurait dû déployer de la fermeté, et maintenant il provoqua une révolution par la violence de ses décisions. Il eût pu recouvrer son influence par la modération et la sincérité. Loin de là, suivi d'hommes armés, il se rendit en personne dans la Chambre des communes (1642) avec l'intention de faire saisir six des chefs du parti patriotique, dont l'exécution devait calmer ses terreurs et apaiser sa haine; cette résolution extrême, si sanguinaire par son but et si illégale dans sa forme, ne pouvait que soulever la colère de la nation contre son souverain, justifier en temps et lieu toute restriction apportée à sa prérogative et, en inspirant une continuelle défiance, animer les meneurs du parti populaire d'une déplorable inflexibilité. Il n'y avait plus de paix à espérer; le monarque était sans foi et le peuple n'y connaissait aucun remède. On ne proposa pas alors de changement de dynastie; l'Angleterre languit atteinte d'un malaise qu'on n'avait pas encore le moyen de combattre. Il était évident que la force devait décider de la lutte. Le parlement réclama la direction de la milice nationale et la possession des villes fortifiées. Mais les cavaliers pouvaient-ils consentir à remettre toute la puissance militaire aux hommes d'État plébéiens? La noblesse endurerait-elle que ces hommes, dont les ancêtres avaient à peine obtenu la faveur de servir les prédécesseurs du roi, vinssent actuellement exercer leur domination sur le roi lui-même? Quant à Charles, qui n'avait eu ni assez de fermeté pour maintenir sa juste autorité, ni assez de sincérité pour arriver à une réconciliation franche, il ne lui restait plus d'autre alternative que la résistance ou l'abandon de tout son pouvoir; il déploya donc l'étendard royal et donna le signal de la guerre civile.

C'était entre un parlement permanent et un roi arbitraire que la lutte s'engageait. Le peuple, lui, n'avait point d'autre

moyen d'intervenir qu'en servant dans les armées; il ne pouvait se présenter ni en médiateur, ni en maître. Le parlement formait alors un corps dont la durée dépendait de sa propre volonté; ni un pouvoir exécutif, ni une seconde branche du pouvoir législatif, indépendante et égale en rang, ne pouvaient plus contrebalancer son autorité; ce n'était donc nécessairement qu'un despote à plusieurs têtes, sans contrôle et sans responsabilité, levant des impôts, enrôlant des soldats, commandant à l'armée et à la marine, décrétant des lois et changeant, selon son bon plaisir, les formes de la constitution anglaise. Le résultat ne pouvait être douteux. Tout corps représentatif est influencé par les intérêts de ses commettants, par les intérêts de sa propre compagnie et par les intérêts personnels de ses membres respectifs; jamais on ne vit plus clairement que dans le Long Parlement prédominer successivement chacune de ces catégories de mobiles. Ses premiers actes furent principalement consacrés à revendiquer les droits et à accroître la somme de libertés de ses mandants; puis vint à prévaloir l'esprit de corps; l'ambition se mit de la partie, excita le parlement contre le trône et la pairie, et l'entraîna à renverser ces deux barrières; enfin ce fut au tour de l'égoïsme personnel de triompher, et il ne manqua pas de membres pour rechercher des fonctions lucratives ou pour faire main basse sur des émoluments exagérés. Rien ne put arrêter la marche de la dégénération et de la corruption; l'exemple, le talent, la probité et le désintéressement de Henri Vane, tout fut inutile. Si Hampden avait survécu, il n'aurait pas changé le cours des événements, car il n'aurait pu modifier les lois de la nature, ni les mobiles des actions humaines.

La majorité du parlement était devenue le maître despotique de l'Angleterre; et, après que cent dix-huit membres royalistes se furent retirés de l'assemblée (1644), pour se

rendre à Oxford suivant les ordres du roi, la cause de la monarchie n'eut plus de défenseurs dans la législature. Le parti de l'église anglicane était abattu ; d'autre part les partis politiques et religieux s'étaient identifiés et il en était résulté une nouvelle division correspondante aux sectes religieuses naissantes. Maintenant que les amis de l'église s'étaient retirés, les communes se trouvèrent tout à coup partagées en deux fractions imposantes : les presbytériens et les indépendants; les uns, partisans d'une révolution politique qui reconstituerait une aristocratie et une monarchie tempérée, les autres, partisans d'une révolution complète, d'après le principe de l'égalité.

Les presbytériens formaient la majorité et se flattaient de l'espoir d'un triomphe assuré. Ils représentaient une partie puissante de l'aristocratie anglaise ; ils possédaient d'ailleurs la majorité dans la Chambre des communes et dominaient exclusivement dans la Chambre des lords ; ils avaient en mains la commandement de l'armée; ils comptaient des adhérents nombreux et actifs dans les rangs du clergé; le peuple anglais leur était favorable ; l'Écosse, qui avait joué un rôle si efficace dans tous les événements qui s'étaient passés jusqu'alors, était toute dévouée à leurs intérêts; enfin, ils comptaient pouvoir entrer en arrangement avec leur souverain. Ils étaient plutôt jaloux du succès de la tyrannie qu'ils n'en détestaient les principes; leur but, c'était la monarchie avec le presbytérianisme pour religion d'État, en tout temps ils furent disposés à faire la paix avec le roi, pourvu que celui-ci consentît à une révolution dans l'église qui leur assurât l'ascendant politique.

Comment les indépendants pouvaient-ils contre-balancer cette prédominance? Comment pouvaient-ils espérer conquérir une influence supérieure, puisque la chose n'était possible qu'en gagnant le dessus sur les communes, les

pairs, les chefs de l'armée, toute l'Écosse et la masse du peuple anglais? Ils n'avaient d'autre gage de succès que la tendance des révolutions, l'enthousiasme pour les nouvelles opinions, et la disposition de l'esprit humain à pousser les principes jusqu'à leurs dernières conséquences. Se confondre avec des presbytériens, c'eût été faire acte de dépendance; le pouvoir ne pouvait s'obtenir qu'en continuant à marcher dans la voie des innovations, ce qui forcerait les presbytériens à se jeter dans l'opposition. Les indépendants, contribuant à entretenir l'agitation de l'opinion publique, consacrèrent leur zèle à soutenir les nouvelles idées, dont ils firent la base de leur parti. Peu à peu, ils s'érigèrent en défenseurs de la liberté religieuse et de la souveraineté du peuple. Leurs regards se tournèrent vers les institutions démocratiques; ils s'enflammèrent à l'idée glorieuse d'affranchir les communes d'Angleterre de l'oppression féodale, de la servitude intellectuelle et du joug prolongé de la superstition, et dans leur enthousiasme, ils ne se laissèrent point rebuter par le peu d'accord de leurs projets avec les opinions, les coutumes et les institutions du pays.

La noblesse presbytérienne, qui avait lutté contre la pouvoir royal pour maintenir ses priviléges, ne voulait pas que les innovations se poursuivissent au point de la faire déchoir de son rang ou d'affaiblir son importance; les indépendants eux, qui étaient des hommes nouveaux, qui avaient encore leur fortune à faire, se préparaient non seulement à renverser le trône, mais à combattre pour l'égalité contre le privilége. « Le presbytérien comte de Manchester devra se contenter, dit Cromwell de n'être plus que Montague tout court. » Ces hommes. qui rompaient en visière avec les formes de la société et ne respectaient rien que la vérité; d'autres qui, égarés par l'orgueil, réclamaient pour leurs opinions la caractère sacré et les droits de la vérité; ceux

qui soupiraient après une répartition plus équitable des avantages sociaux les partisans de la liberté entière de conscience; les partisans d'une réforme des lois et d'une diminution dans les gains des légistes; les hommes, tels que Milton et Sidney, dont l'imagination se plaisait aux tableaux de la liberté des Romains et des vertus des Spartiates; les hommes, moins éclairés, qui se berçaient de l'illusion d'une restauration de l'heureux ordre social anglo-saxon, inventé dans les bois aux jours où les Anglo-Saxons vivaient encore dans une simplicité primitive; les républicains, les meilleurs, les fanatiques, tous se rangèrent du côté des idées nouvelles.

Henri Vane fut le représentant véritable des meilleurs principes des indépendants, mais le chef reconnu du parti, ce fut Olivier Cromwell. Était-il sincère? Ou était-il complétement hypocrite? Il est difficile de méconnaître que son âme fut sincèrement pénétrée des principes extrêmes de la réforme puritaine; mais l'homme, dont l'ambition est le mobile dominant, parvient bientôt à maîtriser ses propres convictions, et n'estime plus les idées, ne s'en sert plus que comme des instruments de son élévation. La conscience devient facilement la dupe de l'intérêt personnel; et il est possible que Cromwell se soit toujours cru fidèle à l'intérêt de l'Angleterre. Tous les grands hommes sont enclins au fatalisme, car leurs succès sont un mystère pour eux-mêmes; ce ne fut donc pas tout à fait par hypocrisie, que Cromwell jusqu'à son dernier soupir se prétendit le serviteur de la Providence, toujours courbé sous le joug d'une nécessité irrésistible.

Si la paix n'avait jamais été rompue, les indépendants seraient restés à l'état de minorité impuissante; la guerre civile leur fournit un point de ralliement dans l'armée. A ce moment de grande agitation publique, le camp se peupla de fanatiques; au désir ardent de conquérir la liberté populaire

vint s'unir la ferveur de l'enthousiasme religieux. Cromwell avait compris de bonne heure que de simples mercenaires ne pourraient jamais l'emporter sur des hommes de race et de valeur comme les cavaliers; il chercha donc à remplir d'enthousiastes les rangs de son armée. Ses officiers étaient aussi disposés à prêcher et à prier qu'à marcher en tête de leurs soldats sur le champ de bataille. Son camp offrait le tableau de beaucoup de piété réelle, à côté de beaucoup d'hypocrisie; longtemps après, lorsque cette armée fut licenciée, ceux qui la composaient, fermiers pour la plupart ou fils de fermiers, reprirent leur place dans les classes laborieuses de la société, tandis que l'on rencontra souvent les soldats royalistes au milieu des vagabonds et des mendiants. Ce furent les troupes de Cromwell, qui, les premières, rompirent en rase campagne les rangs des escadrons royaux et la victoire décisive de Marston Moor fut due à l'énergie de fer et à la valeur des saints de Dieu qu'il avait enrôlés.

Le renversement final des projets de Charles sur le champ de bataille (1647) fut le signal de la lutte que se livrèrent les presbytériens et les indépendants, pour obtenir l'ascendant. Le premier parti avait son organe dans le parlement; le second, dans l'armée, où le commandant en chef presbytérien avait été forcé de résigner ses fonctions par suite de l'ordonnance de renoncement et des intrigues de Cromwell. La durée du parlement n'étant plus limitée, l'armée refusa de se disperser, en alléguant qu'elle représentait les intérêts du peuple et que seule actuellement elle servait de contre-poids au pouvoir du parlement, qui sans cela serait illimité. L'armée aurait pu accuser le parlement d'usurpation, et le parlement rappeler à l'armée qu'elle était une branche du service public, dont le devoir était d'obéir et non de conseiller. D'un autre côté, si le parlement pou-

vait revendiquer son rôle de grand conseil de la nation, l'armée pouvait insister sur ses services, puisqu'elle avait été l'adversaire actif et heureux du despotisme royal.

Une nouvelle crise était inévitable. Les presbytériens éclatèrent en menaces contre l'armée. « Ces hommes, murmura Cromwell à Ludlow, ne seront jamais tranquilles tant que l'armée ne les aura pas tirés par les oreilles (1). » La majorité presbytérienne se trouvait dans une fausse position; elle semblait disposer de l'autorité suprême, sans la posséder en réalité. Si elle avait pu gagner la personne du roi et réussir dans des négociations pacifiques, elle aurait reconquis son influence, à cause de l'amour de l'ordre naturellement inné dans l'esprit des Anglais. Une collision avec les indépendants devint inévitable; car les indépendants, en aucun cas, ne pouvaient consentir à négocier avec le monarque. Pour toute négociation il aurait fallu comme condition un parlement libre; or un parlement libre, c'eût été leur perte. Le sentiment de la conservation personnelle, joint à l'ambition et à un enthousiasme farouche, les poussa à continuer les hostilités contre Charles Ier, sans laisser place à quelque compromis. Eux ou lui devait périr. « Si ma tête doit tomber, ou bien celle du roi, » ainsi raisonnait Cromwell, « puis-je hésiter dans mon choix? » Les indépendants s'emparèrent par un acte de violence de la personne du roi et le placèrent sous leur garde spéciale. « Maintenant, s'écria Cromwell triomphant, maintenant que j'ai le roi entre mes mains, j'ai le parlement dans ma poche. »

A la fin, la majorité presbytérienne, soutenue par l'éloquence admirable de Prynne, essaya de se passer de l'armée et vota, avec une résolution bien arrêtée, qu'on ferait la paix avec le roi (1648). Pour sauver son parti d'une déroute

(1) Ludlow, 73.

complète, l'armée intervint et « purgea » la Chambre des communes. « Écoutez-nous, » dirent les membres exclus au colonel Pride, qui les expulsait. « Je n'ai pas de temps à perdre, » répliqua le soldat. « De quel droit sommes-nous arrêtés ? » demandèrent-ils à l'extravagant Hugh Peters. « Du droit de l'épée, » répondit le récent envoyé du Massachusetts. « Vous êtes appelés, » dit-il, en prêchant au parlement décimé, « à conduire le peuple hors de la servitude d'Égypte ; cette armée doit déraciner la monarchie, non seulement ici, mais en France et dans les autres royaumes environnants (1). » Pendant la nuit qui suivit « l'interruption, » Cromwell répéta plusieurs fois ces paroles : « Je ne savais rien de ces dernières mesures ; mais puisque l'œuvre a été accomplie, j'en suis content et je ferai mes efforts pour la maintenir (2). »

La Chambre des communes ainsi épurée, il n'y resta guère que des républicains ; il fut alors résolu de traduire l'infortuné monarque en jugement devant une commission spéciale. « La Providence et la nécessité ont poussé la chambre à prendre cette résolution, » dit Cromwell en affectant l'indécision. « Je prierai Dieu de bénir nos conseils (3). » Le jeune et sincère Algernon Sidney montra de l'opposition ; il prévoyait le danger d'une contre-révolution. « Personne ne bougera, » s'écria Cromwell avec impatience ; « je vous dis que nous couperons sa tête avec la couronne dessus (4). » Sidney se retira et Charles fut abandonné à la rigueur sanguinaire d'une secte. Signer l'ordre de mettre le roi à mort, c'était un acte solennel devant lequel un cer-

(1) C. Walker, *Hist. de l'indépendance*, II, 50, 51 (publié sous le voile de l'anonyme), par Theodorus Verax.
(2) Ludlow, 105.
(3) Walker, II, 54.
(4) Voir Godwin, II, 669.

tain nombre de ses juges étaient prêts à reculer ; Cromwell en dissimula l'importance sous une apparence de bouffonnerie; la salle retentit d'éclats de gaieté, il barbouilla d'encre la figure d'un des juges qui était assis près de lui et, au milieu de l'hilarité générale, il fit signer le papier à un autre, à l'irrésolu Ingoldsby, comme par plaisanterie. Les ambassadeurs des princes étrangers ne présentèrent aucune remontrance; ils étaient désireux de faire des acquisitions, lorsque les collections du malheureux roi seraient vendues aux enchères. La Hollande seule négocia. Quant au peuple anglais, il était dompté.

La trahison envers l'État de la part de ses hauts fonctionnaires, est un des plus grands crimes que puisse commettre l'homme. Tout citoyen doit fidélité à la constitution; chez un monarque, cette dette de reconnaissance s'aggrave encore, parce que le monarque est particulièrement favorisé dans sa personne et dans sa postérité par les lois fondamentales du royaume. Le crime du meurtrier, quelque éminents que soient les talents et les vertus de la victime qu'il extermine, peut se réparer avec le temps, et tout coupable qu'il soit, la société ne souffre que transitoirement de la transgression commise. Mais le roi qui conspire contre les libertés de la nation, conspire la destruction de l'héritage le plus précieux des âges écoulés, la plus chère espérance de l'avenir; il voudrait anéantir le génie à sa naissance, l'entamer à sa source et sacrifier les germes féconds de l'intelligence et de la vertu à son avarice ou à sa vanité, à ses caprices ou à son ambition; il voudrait dépouiller la nation de sa nationalité, le peuple, de ses prérogatives d'homme ; il voudrait priver la vie ordinaire de ses charmes, en lui enlevant toute sécurité et la religion, de son pouvoir de consoler, en l'asservissant à son contrôle et à son autorité. Son crime ne réduirait pas seulement la race actuelle en esclavage, mais il forge des

chaînes pour les générations qui ne sont pas encore nées. Il ne peut exister d'acte plus détestable.

Charles I[er] a peut-être peu de droits à notre pitié, si nous ne considérons que ses intentions et ses actes en eux-mêmes. Mais l'histoire, lorsqu'il s'agit pour elle de rendre un verdict impartial (1), doit rappeler que les lois anglaises accordaient au dernier individu de ce pays le droit d'être jugé par ses pairs ; et que le roi fut livré par un parlement décimé, dont la résolution était arrêtée d'avance, à une commission, composée des plus violents et des plus inexorables ennemis du monarque, et érigée en défiance des désirs du peuple. Les juges de Charles ne formaient qu'un tribunal militaire; sa condamnation ne fut en réalité qu'un acte de tyrannie, quoiqu'on voulut la représenter comme l'application solennelle de la justice au plus dangereux des criminels, accusé par une grande nation et jugé par ses représentants. Les accusateurs du monarque n'auraient pu agir légalement que comme agents de la souveraineté populaire; et le peuple désavouait le fait. Un appel au peuple aurait amené la révocation de la sentence. Le clergé, les presbytériens, les gens de loi, les riches propriétaires fonciers, les marchands, et la grande majorité de la nation anglaise, préféraient le maintien d'une monarchie limitée. La république ne pouvait exister et elle n'exista pas. Car la science politique n'avait pas encore pris assez de développement. Milton se croyait partisan de la liberté populaire, et cependant son plan de gouvernement, qui consistait à soumettre l'Angleterre au pouvoir exécutif d'un conseil se perpétuant lui-même, était bien moins favorable à la liberté pour tous et au progrès que la monarchie même. Pas un des systèmes

(1) William Prynne, *Protestation*, dans Walker, *Anarchia, Anglicana* II, 52-54. Voir aussi Mayhew de Boston ; *Mass. Hist. Coll.*, II, 35.

de gouvernement que l'on proposa alors ne fut propre à être réalisé. Celui de Lilbourne était peut-être le plus raisonnable, mais il était également impraticable.

Si l'on considère l'exécution de Charles au point de vue de l'utilité, on reconnaîtra que les résultats en furent tout à fait funestes. Un parlement libre aurait sauvé le roi et réformé l'Église et l'État; les hommes d'État de cette époque, en voulant jouir immédiatement de la liberté démocratique, retardèrent pour longtemps le progrès réel de l'affranchissement du peuple. Les nations ne changent leurs institutions que lentement; des enthousiastes, qui ne comprenaient ni l'histoire, ni le caractère, ni la condition de leur pays, pouvaient seuls songer à vouloir passer brusquement de la féodalité et de la monarchie à l'égalité démocratique. C'était comme si l'on avait voulu tracer de toutes nouvelles rues dans une ville, couverte déjà en grande partie de constructions massives, reposant sur des fondations solides. Cromwell profita seul de la mort du roi; cet acte était conforme à sa politique et non à la politique de la nation.

Les membres restants de la Chambre des communes s'étaient actuellement constitués de leur propre chef, le seul pouvoir législatif et le seul souverain de l'Angleterre. La Chambre des pairs avait été abolie en même temps que la monarchie; l'union entre l'État et l'Église était rompue, mais la république n'existait pas. L'ambition personnelle s'y opposait; la condition de la société, la distribution et l'organisation de la propriété s'y opposaient également. Les communes usurpèrent non seulement tous les pouvoirs ordinaires de la législature, mais le droit même de refondre la constitution. C'était une sorte de dictature collective, arrogée, perpétuelle. L'Angleterre, de même que Rome sous les décemvirs, était asservie par ses législateurs; la liberté anglaise était devenue le patrimoine et le bien de la Chambre

des communes; formes de gouvernement, cours de justice, paix et guerre, pouvoirs législatif et exécutif, elle avait tout absorbé. Elle était irresponsable, absolue, et devait en apparence ne jamais se dissoudre, si ce n'est sous son bon plaisir.

Mais l'opinion publique dans la nation ne soutenait plus la Chambre des communes; royalistes et catholiques, presbytériens et fanatiques, républicains sincères et armée, tout lui était opposé. En Irlande, les catholiques redoutaient les plus fâcheuses cruautés que le fanatisme protestant pût leur infliger. L'Écosse qui adhérait presque unanimement au presbytérianisme, voyait avec horreur l'apparition de la démocratie et le triomphe des indépendants; en outre, la chute des Stuarts lui faisait présager la perte de son indépendance; elle aimait la liberté, mais elle aimait aussi sa nationalité. Elle redoutait la souveraineté d'un parlement anglais et désirait la restauration de la monarchie comme une garantie contre le danger de se voir traiter en province conquise. En Angleterre, le pouvoir que conservaient les riches propriétaires sur leurs tenanciers ignorants, empêchait l'établissement des institutions populaires; l'instruction n'avait pas encore assez pénétré dans les masses, pour qu'elles fussent capables de se placer à la tête du mouvement civilisateur. Les projets féconds d'égalité sociale et civile ne trouvaient d'appui que dans l'enthousiasme du petit nombre de ceux qui les nourrissaient. Les plus sombres nuages de mécontentement s'amassaient ainsi tristement pour envelopper la nation.

Une tentative de contre-révolution éclata bientôt; mais les partis qui concoururent à l'entreprise, quoiqu'ils formassent une imposante majorité des trois royaumes, étaient divisés entre eux par des antipathies réciproques. Les catholiques d'Irlande n'avaient aucune confiance dans les presby-

tériens d'Écosse, qui, de leur côté, se défiaient des cavaliers anglais et les détestaient. Ils se craignaient les uns les autres autant qu'ils redoutaient les communes. Il ne pouvait donc y avoir de concert dans leur opposition; les insurrections qui auraient probablement réussi si elles avaient été combinées, ne s'effectuèrent pas simultanément. Les indépendants, au contraire, étaient unis; leur force consistait dans une armée peu nombreuse mais bien disciplinée; l'activité et le génie militaire de Cromwell leur assurait l'unité de vues et la promptitude d'exécution; ils vainquirent leurs adversaires en détail; le massacre de Drogheda, la bataille de Dunbar et la victoire de Worcester détruisirent pour le moment les espérances des partisans de la monarchie.

L'éclat des victoires de Cromwell servit à ennoblir les crimes de son ambition. Après que les forces des insurgés eurent été abattues, il ne resta plus que deux pouvoirs dans l'État, le Long Parlement et l'armée. Se soumettre à un despotisme militaire, cela n'entrait guère dans le génie du peuple anglais; et pourtant le Long Parlement ne contenant plus alors qu'une fraction de ses membres originaires, ne pouvait être reconnu pour le souverain légitime du pays et ne possédait que l'ombre du pouvoir exécutif. C'était sur Cromwell seul que reposait la confiance publique. Les quelques républicains sincères existants n'avaient aucun parti dans la nation; la dissolution du parlement aurait amené l'anarchie; la réconciliation avec Charles II, dont le père venait d'être exécuté, était impossible; une armée permanente, alléguait-on avec quelque raison, doit être contrebalancée par un parlement permanent, et la Chambre des communes, la mère de la république, insistait sur la nécessité de faire grandir sous son aile les institutions qu'elle avait établies. Cependant l'esprit public raisonnait d'une

manière bien différente; la puissance résidait en réalité dans l'armée; tout le monde redoutait l'anarchie et soupirait après la paix, et on voyait avec une certaine satisfaction cette justice rétributive qui devait faire tomber sous les coups d'un de ses membres le parlement qui avait condamné à mort le roi d'Angleterre.

Ainsi la tentative faite par Charles Ier pour rendre la monarchie absolue avait échoué devant un parlement constitutionnel et vraiment anglais; la direction du parlement avait passé d'abord des royalistes constitutionnels aux presbytériens, qui représentaient une partie de l'aristocratie opposée à l'épiscopat; puis des presbytériens aux indépendants, ces enthousiastes sincères ou hypocrites de la liberté populaire. Maintenant que l'opinion publique, s'était vue devancée par la marche de la révolution; une réaction puissante conféra l'autorité suprême à Cromwell. La souveraineté s'était échappée des mains du roi dans celles du parlement, du parlement elle avait passé aux communes, des communes à l'armée, enfin de l'armée à son chef heureux. Chacune de ces révolutions avait été la conséquence naturelle et nécessaire de celle qui l'avait précédée.

Cromwell fut un de ces hommes rares, dont les ennemis mêmes ne peuvent prononcer le nom sans reconnaître sa grandeur. Le fermier de Huntingdon, accoutumé seulement aux travaux de la campagne, inconnu jusqu'à l'âge de quarante ans passés, n'ayant tramé jusque-là de complots plus relevés que celui de rechercher les moyens d'augmenter les revenus de sa ferme et de remplir son verger des fruits les plus succulents, devint tout à coup le meilleur officier de l'armée anglaise et l'homme d'État le plus éminent de son temps; renversa la constitution anglaise, cette œuvre de plusieurs siècles; tint dans son poignet les libertés auxquelles les Anglais avaient attaché leurs affections et jeta

les royaumes dans un nouveau moule. Sous son calme protectorat, l'Angleterre jouit d'une paix religieuse qu'elle n'a plus connue jusqu'à nos jours; la justice parvint à se frayer un chemin même dans les montagnes les plus reculées de l'Écosse; grâce à son énergique appui, les marchés anglais furent animés par un commerce actif et florissant, et ses flottes se promenèrent triomphalement dans les Indes Occidentales; la Nouvelle Écosse se soumit à sa domination sans combat; les Hollandais implorèrent la paix de lui comme une faveur; Louis XIV se vit humilié; l'orgueil de l'Espagne dut ployer; les protestants du Piémont purent exhaler leurs prières en toute sécurité; la gloire du nom Anglais couvrit le monde entier.

Et pourtant la période de la puissance de Cromwell ne fut qu'une époque de transition. Toute la carrière de Cromwell se résuma en un essai de conciliation entre son pouvoir et la stabilité de l'ordre public; or cet essai resta toujours infructueux par une sorte d'impossibilité inhérente à l'origine même de ce pouvoir. Celui-ci avait découlé en effet de la soumission, et non de la volonté du peuple; il s'était établi par l'épée et non du consentement de la nation ou en vertu des coutumes nationales reconnues. Cromwell comprit bien que c'était chose impraticable que d'établir une république, et ne prétexta d'autres motifs pour ses usurpations que le droit du plus fort pour rétablir la tranquillité, cette vieille apologie de tous les tyrans et de tous les oppresseurs depuis le commencement du monde. Il s'était servi de l'enthousiasme de la liberté pour s'élever; il chercha à se maintenir en se conciliant les sectes les plus opposées. Il se justifiait devant les républicains en disant : « Les fils de Zeruiah, les gens de loi et les hommes d'argent sont trop forts pour nous. Si nous parlons de réforme, ils crient que nous voulons détruire toute propriété. » Il répondait aux

protestations du jeune quaker contre l'imposture religieuse et la guerre : « C'est très bien, c'est la vérité: si je passais seulement une heure ou une journée avec TOI, nous nous entendrions bientôt. » Du champ de bataille de Dunbar, il avait écrit au Long Parlement « de réformer les abus et de ne pas multiplier les pauvres au profit des riches. » Il fit appel actuellement aux gens de loi et de finance; « lui seul pouvait les sauver des niveleurs, ces hommes plutôt prêts à détruire qu'à réformer. » Lorsque les niveleurs sincères, les vrais partisans de la république, paraissaient devant lui, il leur assurait « qu'il préférait la houlette d'un berger à la place de protecteur et qu'il résignerait l'autorité aussitôt que Dieu aurait manifesté sa volonté; » et puis il les invitait à prier. « Car je dois parler à ces gens-là dans le langage qui leur est propre, » disait-il un jour au poète Waller. Si la passion de l'égalité politique venait à enflammer les cœurs de la *Yeomanry*, qui composait ses meilleures troupes, il parvenait à la réprimer par la terreur d'une exécution militaire. Les presbytériens écossais ne se laissant pas prendre à ses caresses, il résolut de briser leur orgueil, et il le fit de la seule manière qu'il était possible de le faire, en opposant à leur fanatisme la grande conception de cette époque, la doctrine de Roger Williams et de Descartes, la liberté de conscience. « L'approbation, » disait-il avec une conviction sincère, à ce que je crois, « est un acte de convenance, non de nécessité. Quelqu'un parle-t-il follement, soyez volontiers indulgent pour lui, car vous êtes sages. S'il proclame des erreurs, fermez la bouche d'un pareil homme par des paroles sensées qu'il ne puisse contredire. S'il dit vrai, réjouissez-vous dans la vérité (1). » Pour gagner les royalistes, il leur fit obtenir un acte d'amnistie,

(1) Thurloe, I, 161.

comme gage de faveur pour ceux qui se soumettraient. Il flatta la nation en excitant et en satisfaisant son orgueil par d'habiles négociations, par la victoire et la conquête. Il chercha à gagner à son profit les sympathies religieuses et l'enthousiasme du peuple, en revendiquant pour l'Angleterre le rôle de protectrice des intérêts du christianisme protestant, et en éteignant les antipathies mutuelles de toutes les sectes pour les faire converger en une haine ardente contre la cour de Rome.

Il exista rarement un politique moins scrupuleux ou plus habile que Cromwell. Mais il ne resta pas longtemps chef de parti. Il n'avait plus de parti. Un parti ne peut subsister que par la force de principes communs; c'est la vérité et la vérité seule qui par elle-même rallie les hommes ensemble. Cromwell, l'oppresseur des indépendants, avait cessé de respecter les principes; son but c'était l'élévation de sa famille; l'opinion publique ne lui était favorable que par la crainte de l'anarchie et le vif désir de l'ordre. Si des hommes modérés et désintéressés reconnurent son autorité, c'est qu'ils envisageaient cette autorité comme celle d'un grand constable, chargé de maintenir la paix publique. Il ne pouvait procurer à son pays une forme stable de gouvernement, car pour accomplir une telle œuvre, il aurait dû posséder l'affection de la nation, qu'il ne put jamais conquérir. Il avait de justes notions sur la liberté publique et il savait combien les Anglais sont disposés à déifier leurs représentants. Trois fois il tenta de revêtir son usurpation des formes du gouvernement représentatif; mais toujours sans succès. Le premier parlement qu'il convoqua par un ordre spécial (1653) était composé en grande partie des membres du parti auquel il avait dû son élévation et représentait le mouvement de l'esprit anglais qui avait amené la révolution. Cette assemblée s'abandonna à de pieuses extases; elle élevait des préten-

tions à la puissance spéciale de la présence de Jésus-Christ et consacrait des jours entiers à des exhortations et à des prières. Pourtant ce délire mystique n'était pas incompatible avec de claires notions en fait de politique; et, au milieu des hyperboles d'une couleur tout orientale, les membres du nouveau parlement se préparaient à renverser l'autorité despotique en se servant du pouvoir que leur avait conféré un despote. Les travaux de cette assemblée avaient des tendances tout à fait démocratiques; elle voulait opérer les réformes les plus radicales, codifier les lois anglaises, en réduisant les énormes volumes qui contenaient le droit coutumier en quelques simples axiomes anglais, abolir les dîmes et établir une liberté religieuse aussi complète que celle dont jouissent aujourd'hui les États-Unis. Ce parlement a été pendant plusieurs générations le thème d'impitoyables railleries. Des historiens, peu généreux envers un parti vaincu, se sont déclarés contre les niveleurs, et le malheur d'avoir succombé dans leur entreprise les a voués au blâme et au mépris. Cependant ils ne demandaient que ce qui avait été souvent promis et ce qui était juste, suivant les principes immuables de la liberté. Ils ne faisaient que se souvenir des vérités que Cromwell avait professées, pour les oublier ensuite. Le protecteur redouta leur influence et, trouvant les républicains trop sincères pour devenir dupes de son ambition, il engagea les membres du parlement qui étaient ses créatures à résigner leur siége et il dispersa le reste à l'aide de ses troupes. Le public envisagea cet événement avec beaucoup d'indifférence. Ce parlement, par la manière dont il avait été convoqué, était impopulaire; tous redoutaient de le voir à l'œuvre, royalistes, presbytériens, aussi bien que l'armée. Avec lui expira le dernier et faible espoir du parti républicain. Le soldat heureux assuma en même temps ouvertement l'autorité suprême, comme l'offi-

cier de paix le plus élevé du royaume, en alléguant la nécessité du moment.

Cromwell essaya alors de faire alliance avec les propriétaires du pays. Affectant de mépriser les républicains régicides qui, comme ses complices dans le crime, ne pouvaient se passer de sa protection, il se prépara à épouser la cause des gens de loi, des capitalistes et du clergé; mais cette tentative fut également malheureuse. Le capital aime la domination pour lui-même; il ne se soumet qu'à contre-cœur à une domination quelconque; aussi le deuxième parlement de Cromwell (1654-1655), choisi en vertu de principes de réforme électorale, exclusifs des bourgs pourris et limitant le privilége d'électeur aux personnes d'une fortune considérable, constituait une véritable représentation de la richesse, mais il n'en fut pas moins animé en même temps d'un esprit de défiance opiniâtre. Le parlement commença par résister aux décisions du conseil de Cromwell sur la validité des élections, puis il revendiqua la liberté de discussion, et enfin, à sa troisième séance, il mit en question la base de l'autorité de Cromwell. « Avons-nous détruit la tyrannie dans une seule personne, pour voir la nation asservie par une autre? » s'écria un républicain. « As-tu, comme Achab, tué pour prendre possession? » s'écria un royaliste. A l'ouverture du parlement, Cromwell, comptant sur une majorité, avait déclaré que « cette assemblée lui était plus précieuse que la vie. » La majorité favorisait les presbytériens et désirait en secret la restauration des Stuarts. Le protecteur en prononça la dissolution, en disant : « Les grandes choses qui ont été opérées parmi nous sont les œuvres du Christ luimême; le nier, c'est parler contre Dieu. » A quel degré l'esprit public fut soulevé par cet acte de tyrannie brutale, c'est ce qui devint manifeste par la suite des événements. A la dissolution du parlement répondit l'insurrection de Penruddoc.

Il ne fut pas possible de risquer un troisième et dernier effort, avant qu'on n'eût réussi à se concilier la nation par des succès maritimes et que des victoires remportées sur l'Espagne n'eussent excité et satisfait l'orgueil des Anglais et le zèle des protestants. « La croix rouge, » disaient les admirateurs de Cromwell, « se promène sans rivale sur l'océan; nos voiles agiles semblent avoir conclu un pacte avec les vents; nos chênes sont aussi fermes sur les vagues que lorsqu'ils étaient encore enracinés dans les forêts; pour les autres nations, la mer n'est qu'un chemin; pour les Anglais, c'est une résidence (1). » Les flottes du protecteur revinrent enrichies des dépouilles du Pérou; des écrivains joignirent à tout cela leur concert d'adulation :

« Il n'y a plus de place pour des lauriers sur sa tête de conquérant;
Hâtons-nous de fondre le riche métal,
Et de fixer les destinées de l'état en lui forgeant une couronne;
Couvrons-le de pourpre et d'hermine et qu'il tienne
Un sceptre royal, fait avec l'or de l'Espagne. »

Pour un moment, la question du souverain de l'Angleterre parut ne se rapporter qu'au protecteur Cromwell et à l'armée, ou au roi Cromwell et à l'armée; pour la dernière fois, Cromwell espéra pouvoir, avec le secours d'un parlement, réconcilier le peuple anglais avec sa domination et prendre une place dans la série des rois d'Angleterre. Pendant quelque temps la majorité ne montra pas de dispositions malveillantes; Cromwell surmonta avec des plaisanteries, les scrupules des plus intéressés parmi les hommes timides. Notre serment, disait-il, n'est pas contre les trois lettres qui composent le mot REX. « La royauté n'est qu'une plume au chapeau d'un homme; il faut laisser les enfants

(1) Waller, *D'une guerre avec l'Espagne*, vers 23-30.

s'amuser avec leurs joujoux (1). » Mais son ambition devait cette fois encore essuyer un désappointement; les presbytériens, ses adversaires permanents trouvèrent, sur cette question des alliés dans beaucoup d'officiers de l'armée, et Owen (2), qui fut plus tard élu président d'Harvard Collége, rédigea pour eux une remontrance forte et efficace. Cromwell, en vue de sa propre élévation, avait établi une chambre haute, dont les membres futurs devaient être à la nomination du protecteur, sauf pourtant le concours des pairs. Mais l'ancienne noblesse héréditaire avait conservé ses richesses; on n'en avait pas encore oublié la splendeur, et les pairs de nouvelle date, exposés au contraste, excitèrent le ridicule, sans prêter aucune force de plus à Cromwell; la Chambre des communes ne cessait de mépriser leur pouvoir (1658) et contestait même leur qualité. Ce dernier parlement fut encore dissous. A moins d'exterminer les catholiques, de convertir les inflexibles presbytériens, de refroidir la fidélité des royalistes et de corrompre le jugement des républicains, Cromwell ne pouvait jamais espérer l'assentiment empressé de la nation anglaise à la durée de son gouvernement. Il n'avait pas même un parti, si ce n'est quelques amis personnels, et tout le monde s'accordait à penser que son autorité ne lui survivrait pas. C'était essentiellement un état de transition. Cromwell ne s'était pas attaché à la révolution, puisqu'il s'était placé au dessus d'elle et l'avait dominée; ni à la monarchie, puisqu'il avait été un des plus ardents promoteurs de l'exécution de Charles; ni à l'Église anglicane, puisqu'il l'avait renversée; ni aux presbytériens, puisqu'il tolérait seulement leur culte sans satisfaire leur ambition. Il ne s'appuyait que sur lui-même; son génie

(1) Ludlow, 223.
(2) *Ibid.*, 224.

propre et ses ressources personnelles étaient la base de sa puissance. Ayant subjugué la révolution, il fut le seul obstacle sérieux à la restauration des Stuarts, et sa mort fut nécessairement le signal de nouvelles révolutions.

L'avénement de Richard ne rencontra aucune opposition immédiate; mais le calme de l'attente précéda les changements imminents qui se préparaient. Comme son père, Richard n'avait aucun parti dans la nation; mais à la différence de son père, il n'avait aucune capacité pour les affaires publiques. Le peuple anglais était déjà décidé à rétablir les Stuarts. Richard ne convoqua un parlement que pour le dissoudre; il n'était pas maître de l'armée et sans armée, il ne pouvait gouverner l'Angleterre. Engagé dans des embarras inextricables, il résigna son autorité. Son avénement n'avait rien changé; son abdication ne modifia rien; ne s'inquiétant pas d'être un objet de raillerie pour des gens présomptueux, il avait sagement agi en reconnaissant son incapacité; il vécut jusqu'à un âge très avancé au sein de la vie privée, loin des guerres, des luttes de l'ambition et du pouvoir, dans la paisible jouissance des affections tranquilles qui convenaient à son caractère doux et modéré. Quant aux événements politiques, ils poursuivirent leurs cours en Angleterre.

Le conseil des officiers, la résurrection du Long Parlement « interrompu; » les intrigues de Fleetwood et de Desborough, l'élévation passagère de Lambert, ne furent qu'une série de tentatives faites pour dérouter les vœux du peuple. Chaque nouvel effort aboutissait bientôt à un échec et chacun de ces échecs successifs ne faisait qu'exposer les ennemis de la royauté à un redoublement d'indignation et de mépris. Ce fut en vain que Milton prédit que « le pire de tous les gouvernements est celui d'un roi retrouvé; » rien ne pouvait retarder davantage la restauration. Le fanatisme

qui avait accompli la révolution avait jeté toutes ses flammes et n'était plus alors qu'un volcan éteint. Parmi les combinaisons qu'on peut rencontrer dans le caractère humain, il y a celle d'un courage obstiné et presque apathique, uui à un tempérament lourd, à une âme étroite et à un jugement très juste quoique de faible portée qui, « semblable à une règle de deux pieds, » mesure les grandes choses aussi bien que les petites, sinon rapidement, au moins avec une égale précision et une égale indifférence. Tel était ce Monk, qui devait se rendre bientôt fameux dans les annales de l'Amérique, et dont le titre de duc d'Albemarle a servi à la Virginie pour donner un nom à l'un de ses plus beaux comtés, et à la Caroline, pour désigner sa plus large baie. Sir William Coventry, bon appréciateur des hommes, le regardait comme un goujat; lord Sandwich se moquait ouvertement de lui, comme d'un imbécile lourdaud; Pepys, plus courtois, le dépeint comme « un homme lourd, obtus, qui n'évitera pas la besogne, et qui ne peut pas y aider. » C'était précisément l'homme qu'il fallait dans cette situation critique. Monk, en conduisant son armée d'Écosse en Angleterre, fut tout simplement l'instrument et non l'auteur de la restauration. Soldat de fortune, à son début dans l'armée des royalistes, il avait déserté ce parti, puis servi contre Charles Ier, et ensuite avait offert sans difficulté son concours à Cromwell. Il n'avait pas la moindre notion juste de la nature ni de la valeur de la liberté; il n'était pas homme d'État et manquait de la véritable dignité de caractère, incapable de poser au milieu du naufrage de la constitution anglaise les fondements d'un nouvel édifice des libertés civiles, il profita seulement des circonstances pour faire sa fortune personnelle et satisfaire sa vaine passion pour les distinctions et les places. Il ne s'inquiéta point de l'Angleterre; il ne s'occupa que de lui-même; aussi ne posa-t-il point de

conditions pour son pays, mais seulement pour lui-même. Il ne fut pas la cause de la restauration; il ne fit que tenir les presbytériens en échec et, prodigue de parjures jusqu'à la fin, il empêcha la conclusion du moindre traité, ou du moindre pacte qui liât le monarque rentrant et le peuple.

Cependant l'absence d'un pareil pacte ne put refroidir en rien l'enthousiasme décidé des Anglais. Toutes les classes de la société soupiraient après le rétablissement de la monarchie comme après la seule garantie de paix efficace. Les presbytériens, semblables à des pécheurs repentants au confessionnal, espérant se concilier la faveur du monarque en se réunissant sans retard et sérieusement aux royalistes, se contentèrent de la vague présomption que les martyrs de Dunbar ne seraient jamais oubliés; on regardait les malheurs et le sort de Charles Ier, comme une garantie que Charles II avait appris la modération à l'école de l'exil et de la douleur; son retour ne pouvait avoir rien d'humiliant pour le peuple anglais, puisque c'était la nation elle-même qui rappelait son souverain. Tous les partis qui s'étaient opposés à la dynastie des Stuarts n'avaient pu réussir à donner un gouvernement à l'Angleterre; royalistes constitutionnels, presbytériens, indépendants, Long Parlement, armée, tous avaient successivement échoué; les Anglais, tout en conservant au fond du cœur un vif amour pour leurs libertés, se laissèrent pourtant enflammer et entraîner à ce moment par le désir passionné de posséder leur ancien roi. Le Long Parlement est de nouveau rassemblé; les presbytériens, expulsés avant le procès de Charles, reprennent leurs siéges et le parlement est dissous pour faire place à une nouvelle assemblée. Le retour du roi est proche. Ceux qui ont été les derniers à prendre sa cause en mains, essaient maintenant de faire oublier leurs premières hésitations par un excès de loyalisme; tous luttent entre eux à qui déploiera le plus de

zèle pour la restauration; personne ne se sent disposé à encourir le mécontentement assuré du monarque, en proposant des conditions qui pourraient n'être pas appuyées; on oublie son pays par affection pour le roi; on oublie la liberté par empressement de faire fortune; le seul gage que donna le souverain fut une proclamation vague dans laquelle Charles II promettait une amnistie générale, fidélité à la religion protestante, respect des consciences timorées et observation des lois de l'Angleterre. Et alors, après vingt années d'orages le flambeau de la paix luit à l'horizon. Toute l'Angleterre était comme ravie en extase. Des groupes de royalistes se réunissaient dans les rues autour de seaux de vin et buvaient à genoux à la santé du roi. Les cloches faisaient retentir tous les clochers de leurs joyeux accents; les feux de joie aux environs de Londres étaient si nombreux et si brillants que la cité semblait enveloppée d'un halo (1). Le monarque exilé, poussé par un vent favorable et protégé par la sérénité du ciel, effectua sa rentrée dans le royaume de ses pères après une traversée paisible et heureuse; au moment où il aborda sur la sol de l'Angleterre, il fut accueilli par une foule innombrable au milieu de tous les témoignages d'attachement imaginables (1660). Les acclamations et l'explosion de la joie générale dépassaient toute idée (2). Pendant le voyage de Douvres à Londres, toutes les hauteurs qui bordent la route se trouvaient couvertes de monde; les arbres étaient également occupés (3); telles furent les clameurs de ces multitudes de spectateurs et la quantité des fleurs que répandirent les jeunes filles, qu'on eût dit que toute la population du royaume s'était rassemblée le long du

(1) Pepys, I, 15, 18.
(2) *Ibidem.*
(3) Gumble, *Vie de Monck*, 386.

chemin. Les compagnies de la cité souhaitèrent la bienvenue au roi en rendant à Dieu de bruyantes actions de grâces pour la présence de Charles (1), qui s'avança ainsi jusqu'à Whitehall au milieu des rangs serrés des citoyens, ravis d'enthousiasme. Tous les cœurs étaient épanouis; aussi, le soir même de son arrivée dans la capitale de son royaume, Charles mit-il à profit les sentiments exaltés qu'il inspirait dans ce moment, pour séduire une jolie femme de dix-neuf ans, l'épouse d'un de ses sujets.

Au milieu de cette ivresse générale le triomphe du parti royaliste fut accepté sans contestation. Les armes de la république et les emblèmes du républicanisme furent affacés et brûlés avec toute espèce de démonstrations de haine et de mépris. Le parti démocratique, subjugué par Cromwell, était maintenant politiquement éteint; ses adhérents recherchaient l'obscurité dans la foule, tandis que les chefs étaient contraints de se cacher, pour échapper aux emportements fiévreux du courroux populaire. La sombre inflexibilité et l'austérité désintéressée des républicains n'étaient plus de vogue; la légèreté et la licence devinrent alors à la mode. Tous les partis ennemis de la royauté, dans l'ardeur des luttes politiques, avaient été incapables d'asseoir un gouvernement sur une base permanente. L'Angleterre se souvenait que, sous la monarchie, elle avait nommé ses parlements, qu'elle avait joui du jugement par jury et qu'elle avait prospéré au sein de la tranquillité et de l'abondance. La royauté était donc partout actuellement en faveur; excepté dans la Nouvelle Angleterre. Le parti républicain en Angleterre était tombé dans une extrême impopularité; la révolution démocratique avait complétement échoué; mais, malgré ses fautes, sa brutalité et ses extravagances, elle avait agité de pré-

(1) Clarendon, III, 772.

cieuses idées de liberté populaire que, grâce à l'expérience, les générations postérieures plus heureuses devaient chercher le moyen d'introduire dans la vie politique de la nation. Nous allons voir maintenant que le loyalisme excessif de l'époque, en se jetant à corps perdu dans la restauration, condamna le pays à une lutte difficile et rendit une nouvelle révolution nécessaire.

Immédiatement après son accomplissement, la restauration fut assombrie par les actes de vengeance les plus déplorables. Tous les régicides qui furent pris auraient péri, si Charles II, dans un bon mouvement de sa nature, ne s'était écrié à la fin : « Je suis fatigué de pendaisons, à moins que ce ne soit pour de nouvelles offenses. » On se dépêcha néanmoins en toute hâte de faire exécuter une dixaine au moins de malheureux, comme pour apaiser l'ombre de Charles Ier; et parmi les victimes désignées se trouva Hugh Peters, jadis le ministre de Salem, le beau-père du jeune Winthrop (1); il avait été aimé et révéré par Roger Williams et on a supposé que Milton a fait allusion à lui en parlant :

« Des hommes dont la vie, la science, la foi et les intentions pures.
Auraient été tenues en haute estime par Paul. »

Comme prédicateur, son éloquence énergique et familière ressemblait à celle de Latimer et des premiers docteurs; à Salem; il conquit l'affection générale; il se montra toujours plein de zèle pour défendre les intérêts et aider au progrès de l'industrie de la Nouvelle Angleterre, et il prêta son concours à la fondation du plus ancien collége. Son fanatisme était celui d'un esprit mal équilibré, maîtrisé par de grandes idées qu'il ne comprend qu'imparfaitement; et voilà pour-

(1) R. Williams à J. Winthrop, juin, dans Knowles, 310 : « Vous êtes le fils de deux nobles pères. Certainement je les ai toujours honorés et aimés de toute mon âme. »

quoi il repoussa avec une surexcitation passionnée la monarchie et l'épiscopat. Quoiqu'il n'eût pas été lui-même régicide, il s'était rendu réellement complice de l'acte, auquel dans son ardeur et par son influence il avait poussé les autres (1). Il ne pouvait en envisager les conséquences, car chez lui le zèle étouffait le jugement. Il n'était pas entièrement exempt de ce bigotisme qui refuse d'étendre les droits de l'humanité au delà de ses propres autels (2) ; il était capable de remercier Dieu des massacres de Cromwell en Irlande (3). Et cependant son cœur était fortement pénétré de charité; toujours il défendit les droits des faibles et il plaida pour les souffrances des pauvres. On a dit, en embrassant toute sa carrière que « beaucoup de gens pieux de la Nouvelle Angleterre, n'osèrent condamner les actions d'Hugh Peters (4). » Son arrestation, son procès et son exécution furent des faits d'une injustice révoltante. On ne lui permit pas de se faire assister d'un conseil; en effet sa mort avait été résolue d'avance ; car les faux témoins eux-mêmes ne purent prouver les charges déterminées articulées contre lui. Ses dernières pensées se reportèrent sur le Massachusetts. « Retournez dans la Nouvelle Angleterre, et là confiez-vous en Dieu ; » tel fut le conseil final qu'il donna à sa fille. Au pied du gibet il fut obligé d'attendre que le corps de son ami Cooke, qui venait d'être pendu, fût détaché et écartelé sous ses yeux. « Comment trouvez-vous cela ? » lui cria le bourreau en frottant ses mains ensanglantées. « Je remercie Dieu, » répondit le martyr, « je ne me sens pas terrifié par ce spec-

(1) Evelyn, *Mémoires*, II, 3.

(2) Procès de Anne Hutchinson.

(3) Whitelocke, 428 ; « Drogheda est pris. 3,552 ennemis ont été tués. Ashton a péri ; personne n'a été épargné. Je viens justement d'en avoir été rendre grâces à Dieu dans la grande église. »

(4) Crown, dans Chalmers, 264.

tacle; vous pouvez me traiter d'une manière encore pire. » « Ne pleurez pas sur moi, » dit-il à ses amis; « mon cœur est plein de consolation; » et il sourit en se préparant à quitter le monde. La mort même ne put calmer la rage de ses ennemis qui, pour justifier leur cruauté, diffamèrent leur victime (1); l'entraînement de l'esprit de parti déprave le jugement. Ainsi périt un homme libre du Massachusetts, le premier qui perdit la vie pour son opposition à la monarchie. Le sang des habitants du Massachusetts était destiné à couler librement sur le champ de bataille pour la même cause; mais ce fut au pied du gibet qu'il commença à être versé pour la première fois (2).

Les régicides qui avaient été condamnés à mort à peu près en même temps, ne perdirent pas confiance dans leur cause. Seuls contre une nation, ils joignaient à l'orgueil de leur caractère leur ferveur religieuse et leur enthousiasme politique. Ils savaient marcher avec sérénité, ou même avec allégresse au devant de la mort, qui s'offrait à eux sous les formes horribles qu'une époque barbare avait imaginées et qu'une jurisprudence également barbare tolérait encore. Une voix au dedans de leur cœur approuvait toujours ce qu'ils avaient fait; un meilleur monde semblait s'ouvrir pour les recevoir; et lorsqu'ils montaient à l'échafaud, leur maintien courageux et leur sublime résignation semblaient appeler

(1) L'histoire qu'il mourut ivre est une calomnie ridicule, qui ne jette du discrédit que sur ceux qui ont pu la propager. Charles Ier but du vin avant son exécution, de crainte de trembler. South est extravagant. Burnet, I, 226, ne pouvait avoir entendu que les récits de ses ennemis, qui sont des caricatures.

(2) Voir un portrait favorable de Peters dans Upham, *Seconde centurie, lectures à Salem*, 13-27, et Postscript. Voir aussi Felt, *Annales de Salem*, 132-151; Bentley, dans *Mass. Hist. Coll.*, VI, 250-254; *Magasin mensuel de Londres*, XIV, 525 et 602. On rencontre des opinions différentes dans presque tous les écrivains royalistes.

le ciel et la terre en témoignage de l'injustice des souffrances qu'on leur faisait subir.

Mais ce n'était pas assez de punir les vivants; la vengeance devait envahir la tombe. Les cadavres de Cromwell, de Bradshaw et d'Ireton furent, par l'ordre des deux chambres du parlement et avec l'approbation du roi, déterrés, traînés sur des claies jusqu'à Tyburn et pendus selon toutes les formes aux trois coins de la potence. Le soir, on descendit ces cadavres et on les décapita, au milieu des acclamations de joie des cavaliers. Voilà comme on exerce des représailles!

Des juges du roi Charles I[er], trois s'échappèrent en Amérique. Édouard Whalley et William Goffe se réfugièrent à Boston où ils furent bien accueillis par le gouverneur Endicot. Édouard Whalley avait conquis ses premiers lauriers à Naseby; il avait toujours joui de la confiance de Cromwell et s'était montré jusqu'au dernier moment fidèle aux intérêts des indépendants et ennemi des Stuarts. William Goffe, avait été un ami constant de la famille de Cromwell (1), c'était un brave soldat, un homme de parti ardent, mais ignorant des vrais principes de la liberté. Pendant près d'un an, les deux fugitifs vécurent tranquilles dans les limites du Massachusetts, tenant des meetings dans toutes les maisons, et là priant, prêchant et se conciliant l'approbation générale. Lorsque l'ordre de leur arrestation arriva d'Angleterre (1661), ils s'enfuirent à travers le pays jusqu'à New-Haven, où l'on regardait comme un crime envers Dieu de trahir l'homme errant ou de livrer le proscrit. Cependant on mettait tant de soin à les rechercher, que jamais ils n'étaient en sécurité. Pendant quelque temps ils se cachèrent en allant de maison en maison; parfois ils se réfugiaient dans l'un ou l'autre moulin, parfois dans les fentes des

(1) Burton, *Journal*, I, 361.

rochers au bord de la mer; il leur arriva pendant des semaines entières et même pendant des mois d'habiter une caverne au milieu des forêts. On promit de fortes récompenses à qui s'emparerait d'eux; on engagea des Indiens aussi bien que des Anglais à battre les bois pour découvrir leur retraite, à peu près comme font les chasseurs pour chercher les terriers des renards. Lorsque l'ardeur des poursuites se fut un peu calmée, les proscrits se retirèrent dans un petit village sur le Sund. Enfin, ils s'échappèrent pendant la nuit à Hadley, lieu de refuge qui leur avait été désigné, et vieux, accablés, désolés, ils trouvèrent un abri dans les solitudes de la plus belle vallée de la Nouvelle Angleterre (1).

John Dixwell fut mieux partagé. Il put vivre sans être découvert; ayant changé de nom, il se confondit parmi les habitants de New-Haven. Il se maria et vécut heureux et en paix. L'*Histoire du Monde* que Raleigh avait écrite pendant sa captivité, lorsque sa sentence de mort était suspendue sur sa tête, était la lecture favorite de cet homme que les lois de l'Angleterre avaient condamné à la potence; il resta fermement persuadé que l'esprit de liberté des Anglais amènerait une nouvelle révolution, qui s'accomplit, en effet, en Angleterre, quelques mois avant sa mort, et dont les premières rumeurs sont peut-être parvenues jusqu'à son lit de douleur (2). Trois des régicides qui s'étaient réfugiés en Hollande (1662), trouvèrent moins de sécurité sur le territoire de cet État libre et indépendant (3), que leurs collègues dans les lieux

(1) Stiles, au ch. III de son *Histoire de trois des juges de Charles Ier*, I, a réuni des matériaux à ce sujet. On peut trouver des documents là dessus dans les archives hollandaises. Qu'est-il besoin de s'en rapporter à Hutch., *Hist.*, vol, I. aux documents de la *Coll.* de Hutch., à la déposition de la couronne, dans Chalmers, 263, 264 ?

(2) Dixwell mourut le 18 mars 1689, âgé de 81 ans.

(3) Cette histoire dans Pepys, II, 149, 150, édit. in-4°, est très défavorable à De Witt.

cachés d'une colonie dépendante. Ils furent arrêtés en Hollande, livrés par les États et exécutés en Angleterre.

Beaucoup pensaient alors que la justice rétributive exigeait la mise à mort des régicides. Telle était la terreur qu'inspirait leur influence, qu'on choisit pour victime parmi eux, le plus distingué par son génie et son intégrité. Tandis que toute l'Angleterre se laissait emporter par son violent amour pour la royauté, sir Henri Vane, le premier gouverneur du Massachusetts, le bienfaiteur de Rhode Island, l'ami toujours fidèle de la Nouvelle Angleterre, avait conservé un attachement inébranlable pour « la glorieuse cause » de la liberté populaire. Évité par tous ceux qui voulaient faire leur cour au monarque restauré, il fut bientôt noté pour son impopularité la plus « catholique (1). » Il perdit l'affection du peuple anglais quand le peuple anglais perdit la sollicitude jalouse de ses libertés. Il s'était toujours montré pur et désintéressé, clément et libéral. Lorsque l'unitarianisme fut persécuté, non comme secte, mais comme doctrine blasphématoire, Vane intercéda en sa faveur (2); il plaida pour la liberté des quakers emprisonnés pour leurs opinions (3); comme législateur, il demanda qu'on rendît justice aux catholiques romains; il s'opposa à la réduction en esclavage et à la vente des habitants du Penruddoc, comme à une transgression des droits de l'homme. Il renonça volontairement aux émoluments considérables de sa charge de trésorier de la marine (4). Lorsque les presbytériens furent exclus, par la force, de la Chambre des communes, quoiqu'ils fussent ses adversaires, il se retira avec eux (5). Après le renversement de la monar-

(1) Maidston à Winthrop.
(2) Godwin, III, 511.
(3) Sewell, 191.
(4) Macaulay, v. 99.
(5) Voir Vane, *Discours* dans Burton.

chie et l'essai d'établissement d'une république, Vane n'accepta qu'à contre-cœur une place dans le conseil; puis, reprenant son siége de législateur, et au milieu des débris flottants de la constitution anglaise, il se cramponna au parlement existant, comme à la seule planche de salut possible pour la liberté de l'Angleterre. Grâce à son énergie, il donna à la marine anglaise une organisation efficace; et si l'Angleterre put lutter sur mer avec la Hollande, c'est à Vanc que revient l'honneur d'avoir préparé ce résultat. Dans cette ombre de parlement; il dirigea immédiatement tous ses efforts vers ce but : purifier les sources de la liberté, et l'on prétend qu'il a anticipé tous les grands principes du bill moderne de réforme. Il résista fermement à l'usurpation de Cromwell; comme il avait bien le droit d'identifier les souffrances de son pays avec les siennes propres, il déclara, « que ce n'était pas peu de chagrin pour lui que de voir les principes pernicieux et détestables de la monarchie absolue remis en vigueur par des hommes faisant profession de piété; » et Cromwell, incapable de l'intimider, le fit enfermer dans le château de Carisbrook. Tous deux, Cromwell et Vane, échouèrent également comme hommes d'État; le premier avait voulu assurer le gouvernement de l'Angleterre à sa famille, le second avait voulu le revendiquer pour le peuple.

Le parlement-convention avait excepté Vane de l'amnistie, sur la promesse du roi qu'il ne subirait pas la mort. On décida pourtant de le traduire en jugement et alors il changea son procès en triomphe. Quoique « auparavant on l'eut toujours cru timoré (1), » il parut devant ses juges avec une ardente intrépidité. Au lieu de présenter une apologie de sa conduite,

(1) Calamy, *Abrégé*, 99, 100; Burnet, I, 228. « Il était d'une nature très craintive. » Hume, c. LXIII.

il repoussa avec un calme mépris l'accusation de trahison portée contre lui, il soutint le droit des Anglais à être gouvernés par leurs représentants successifs et il se glorifia d'avoir contribué au bien de son pays par des actes sanctionnés par le parlement, souverain légitime du royaume. Il défendit, non sa vie, ni ses biens, mais l'honneur des martyrs de la liberté couchés dans la tombe, pour les franchises de l'Angleterre, pour l'intérêt « de la postérité dans les temps à venir. » Il avait demandé un défenseur. — « Mais, s'écria l'accusateur public, qui oserait parler pour toi, à moins que tu ne puisses faire descendre du gibet les têtes de tes complices en trahison ? » « Je suis seul, dit Vane ; mais, tout seul qu'on me laisse, je ne crains pas, dans cette occasion solennelle de porter mon témoignage pour la bonne cause et de le sceller de mon sang. » Cette véritable magnanimité ne fit qu'exciter la vengeance de ses ennemis ; « ils réclamèrent sa vie à grands cris. » « Certainement, écrivit le roi, sir Henri Vane est un homme trop dangereux pour que nous le laissions vivre, si nous pouvons nous en débarrasser honnêtement (1). » On trouva qu'on ne pouvait se débarrasser de lui honnêtement ; malgré cela, le solicitor n'en insista pas moins sur ce qu'il « fallait le sacrifier. » « Nous ne savons que faire de lui, » dit le conseil du roi (2).

La veille de l'exécution de Vane, on permit à ses amis de le visiter dans sa prison ; et lui, releva leurs esprits abattus par son intrépidité sereine, en les entretenant avec calme de la mort et de l'immortalité. Il repassa en revue toute sa carrière politique depuis le jour où il avait défendu Anne Hutchinson jusqu'à sa dernière lutte pour les libertés de l'Angleterre, et il put dire : « Je ne sens pas au fond de mon

(1) La lettre dans Hallam, II, 443.
(2) *Le procès de sir Henry Vane*, 73, 55.

cœur le moindre regret de ce que j'ai fait ni de la manière dont je l'ai fait. » Un ami ayant parlé de prier afin que pour le moment la coupe de la mort pût être éloignée de lui : « Pourquoi craindre la mort? répondit Vane, je trouve qu'elle recule devant moi, plutôt que je ne recule devant elle. » Ses enfants se réunirent autour de lui; il se baissa pour les embrasser en mêlant ses consolations à ses embrassements : « Le Seigneur, dit-il, sera pour vous un meilleur père. » « Ne vous affligez pas, car je vais à la maison de mon père. » « Souffrez tout de la part des hommes, plutôt que d'offenser Dieu; » tel fut le conseil d'adieu qu'il leur donna. Lorsque sa famille se fut retirée, il déclara qu'il faisait volontiers le sacrifice de sa vie pour fortifier les faibles et convaincre les ignorants. Il regardait toujours la liberté populaire comme une cause glorieuse. « J'abandonne ma vie pour qu'elle serve comme de sceau confirmateur de la justice de ce débat. Je subirais dix mille morts plutôt que de souiller la pureté de ma conscience; et je ne renoncerais pas pour dix mille mondes à la paix et à la satisfaction qui règnent dans mon cœur. »

Le plébéien Hugh Peters avait été pendu; sir Henri Vane fut condamné à avoir la tête tranchée. Le jour de son exécution il déploya la même résignation sereine qu'auparavant. Pendant que le cortége s'avançait à travers les rues, des hommes placés aux fenêtres ou aux combles des maisons exprimaient leur douleur et se répandaient en prières pour lui au moment où il passait. Le peuple criait à haute voix : « Que Dieu soit avec vous! » Arrivé sur l'échafaud, Vane se distingua de tous ses compagnons par l'intrépidité de son maintien. Voyant la foule des assistants se presser silencieusement autour de lui, il s'adressa à eux et chercha à réveiller dans leurs âmes l'amour de la liberté anglaise. Sa voix fut étouffée par le son des trompettes; loin de se laisser décon-

certer par ce procédé, mais reconnaissant qu'il ne pouvait plus faire entendre son témoignage en faveur de ses principes, il continua par la fermeté de son attitude de montrer avec quel calme un patriote sincère pouvait mourir. Plein d'une inébranlable confiance en la Providence, il croyait au progrès de la civilisation; et tout en rappelant à ceux qui l'entouraient « qu'il avait prédit l'apparition de sombres nuages de plus en plus épais pendant quelque temps, » il persistait pourtant à regarder comme la chose « la plus évidente aux yeux de sa foi, » qu'un jour meilleur luirait à travers ces nuages. « Que Dieu soit béni! » s'écria-t-il en découvrant son cou pour le présenter à la hache, « j'ai préservé ma conscience de toute faute jusqu'à ce jour et je n'ai jamais déserté la juste cause pour laquelle je souffre. » Cette juste cause, c'était la liberté démocratique. Dans l'histoire du monde, il fut le premier martyr du principe de la souveraineté du peuple; et, ainsi qu'il l'avait prédit, « son sang parla pour rendre témoignage de son innocence. » La manière dont il mourut fit l'admiration de ses contemporains.

Le puritanisme ainsi que les sectes auxquelles il avait donné naissance, cessa de diriger les destinées de l'Angleterre. L'armée de Cromwell avait déployé la puissance du puritanisme sur le champ de bataille; Milton, après avoir montré l'éloquence que le puritanisme pouvait inspirer, vécut encore pour faire ressortir avec éclat quelle poésie pouvait en émaner et il le fit dans des productions qui sont comptées parmi les plus élevées de l'esprit humain; Vane prouva de son côté quelle intrépidité savaient communiquer les doctrines puritaines pour porter témoignage en faveur de la liberté en face de la mort; la Nouvelle Angleterre est le monument de leur aptitude à créer des états libres. Les anciennes institutions de l'Angleterre ne cédèrent pas la place à une nouvelle organisation plus populaire, mais la

palme de l'immortalité n'en appartient pas moins à l'exemple de Vane, à la poésie de Milton, et, espérons-le, aux institutions de la Nouvelle Angleterre.

Les révolutions de la mère patrie ne restèrent pas indifférentes à la Nouvelle Angleterre; l'attention des cours de justice de Westminster Hall se tourna vers les colonies américaines. Par la nature de la constitution anglaise et en vertu des principes du droit commun, on les considérait comme devant être subordonnées au parlement anglais et liées par les actes de celui-ci, toutes les fois qu'elles étaient spécialement désignées dans un statut, ou qu'elles se trouvaient clairement comprises dans les dispositions de ce statut. Il en résulta certaines conséquences pour les rapports du Massachusetts et de l'Angleterre; car cette colonie comme nous l'avons vu, avait refusé de se soumettre aux lois du parlement, en remontrant que pareille sujétion entraînerait pour les colons « la perte de la liberté anglaise. » Le Long Parlement avait reconnu la justesse de cette remontrance. Mais les juges de la restauration décidèrent la chose autrement et maintinrent la suprématie législative du parlement sur les colonies, sans restriction. Car tel était le droit commun établi de l'Angleterre (1).

Aussitôt après l'avénement de Charles II (1660), le parlement-convention (2) accorda au monarque un subside de douze pence par livre, c'est à dire de cinq pour cent, sur toutes les marchandises exportées du royaume d'Angleterre ou « de toutes autres possessions de Sa Majesté y appartenant (3), » ou importées dans les mêmes pays. Des doutes,

(1) Freeman, *Rapports*, 175; *Rapports modernes*, III, 159, 160; Vaughan, *Rapports*, 170, 400; *Rapports modernes*, IV, 225; Blackstone, *Commentaires*, 106-109.

(2) 12. *Charles II*, ch. IV.

(3) Mêmes expressions dans 2 *Anne*, ch. IX; 3 *Anne*, ch. V, et dans 21 *George II*, ch. II. Cette expression ne comprend pas les colonies.

s'étant élevés, non pour savoir si la puissance du parlement s'étendait aussi loin que tout l'empire anglais, mais bien quels étaient les territoires que les termes de l'acte désignaient, on adopta cette interprétation, que « les possessions qui n'appartenaient pas à la couronne d'Angleterre (1), » en étaient exclues. La taxe ne fut donc jamais levée dans les colonies, et on ne regarda pas les plantations comme obligées par un statut, à moins qu'elles n'y eussent été spécialement désignées (2).

On ne marqua pas d'observer cette distinction quand cela fut jugé nécessaire pour les intérêts des marchands anglais. L'acte de navigation de la république n'avait pas eu en vue d'entraver le commerce des colonies; le parlement-convention, ce même corps qui avait trahi les libertés de l'Angleterre, en rétablissant les Stuarts sans conditions, porta actuellement le statut le plus mémorable (3) du code maritime anglais, et rattacha dans ce seul et même acte la protection de la marine anglaise au monopole en faveur des marchands anglais du commerce avec les colonies, sous le règne de Richard II (4), le commerce des ports anglais avait été assuré à la marine anglaise; l'acte de navigation de 1651 n'avait rien fait de plus, aussi les colons n'y présentèrent aucune objection sérieuse. L'acte en question actuellement renouvelait ses mêmes mesures, mais en outre il avouait le dessein de sacrifier les droits naturels des colons aux intérêts des Anglais. « Aucune marchandise ne sera importée dans les plantations sinon par des vaisseaux anglais, montés par un équipage anglais, sous peine de confiscation. » Les

(1) Vaughan, *Rapports*, 170. Comparez Tyrwhit et Tyndale, *Digeste*, XIII-XV. Chalmers, p. 241, n'est pas soutenu dans sa conclusion.
(2) Blackstone, I, 107, 108; Chitty, sur la *Prérogative*, 33.
(3) 12 *Charles II*, ch. XVIII.
(4) 5 *Richard II*, ch. III.

ports des colonies furent fermés aux bâtiments hollandais et à tout navire étranger. — L'Amérique, comme l'asile des opprimés, attirait des émigrants des climats les plus divers. On décréta alors que les natifs du pays ou les sujets naturalisés pourraient seuls devenir marchands ou facteurs dans les plantations anglaises; les colons étaient ainsi privés des bienfaits de la concurrence des étrangers.

L'industrie américaine produisait des articles d'exportation, mais ces articles étaient de deux espèces. Quelques-uns ne se trouvaient en grande quantité qu'en Amérique et ne faisaient pas concurrence sur le marché anglais avec les productions anglaises. On fit l'énumération de ces produits et on décréta qu'aucun d'eux, c'est à dire le sucre, le tabac, le gingembre, l'indigo, le coton, le fustet, les bois de teinture ne pourraient être exportés dans aucun autre pays que dans les pays dépendants de la couronne d'Angleterre, sous peine de confiscation; et à mesure que de nouveaux articles industriels de cette catégorie apparaissaient en Amérique, on les ajoutait à la liste. Quant aux autres marchandises, que les commerçants anglais ne trouvaient pas convenables d'acheter, les colons américains pouvaient les embarquer et les envoyer sur les marchés étrangers, et surtout le plus loin possible ce serait le mieux (1), car ainsi, elles viendraient moins faire concurrence aux objets de commerce vendus en Angleterre. Une clause de l'acte de navigation assigna donc à cette fin aux colons les ports situés au sud du cap Finistère.

A peine s'était-il écoulé assez de temps pour accomplir un ou deux voyages à travers l'Atlantique, qu'on trouva que les marchands anglais pourraient obtenir de plus grands avantages encore aux dépens des colons, en imposant à

(1) Comparez Adam Smith, liv. IV, ch VII, p. III.

ceux-ci quelques restrictions de plus. Une nouvelle loi (1) prohiba (1663) l'importation des marchandises européennes dans les plantations, autrement que par des vaisseaux anglais, venant de l'Angleterre; on voulait que l'Angleterre devînt l'entrepôt, non simplement des productions coloniales mais aussi des fournitures à faire aux colonies. Ainsi les colons étaient obligés de se procurer en Angleterre non seulement les produits des manufactures anglaises, mais tout ce dont ils pourraient avoir besoin, de n'importe quel autre pays, le leur seul excepté.

L'activité de la marine de la Nouvelle Angleterre, qui aurait dû n'exciter que l'admiration des marchands anglais, soulevait au contraire leur envie. Par suite d'échanges qui s'opéraient sur une petite échelle entre les colonies, les produits des plantations des colonies méridionales se transportaient dans la Nouvelle Angleterre. L'avidité mercantile en conçut d'extravagantes alarmes; à ses yeux la Nouvelle Angleterre était devenue un entrepôt (2). Le parlement (3) se décida donc (1672) à interdire aux commerçants de la Nouvelle Angleterre de faire concurrence aux Anglais sur les marchés des plantations méridionales; on supprima ainsi la faculté de trafiquer librement entre les colonies; et toutes les denrées, ci-dessus énumérées, exportées d'une plantation dans une autre, furent soumises à un droit équivalent à celui qui pesait sur la consommation de ces denrées en Angleterre.

L'avidité des boutiquiers anglais s'enhardit peu à peu. Un acte du parlement interdit aux Américains, non seulement de fabriquer les articles qui pourraient lutter sur les marchés étrangers avec les produits anglais, mais même de se pourvoir par leur propre industrie des articles que leur

(1) 15 *Char. II*, ch. VII.
(2) Chalmers, 262. Voir Hutch., *Coll*, 422.
(3) 25 *Char. II*, ch. VII

position les mettait à même de fabriquer avec succès afin de satisfaire leurs propres besoins (1).

Telle fut la politique de la Grande-Bretagne à l'égard de ses colonies; à l'exemple de l'Espagne elle adopta un système de monopole, qui fut inflexiblement poursuivi pendant plus d'un siècle, par non moins que vingt-neuf actes du parlement. Les colons ne furent autorisés à vendre aux étrangers que ce que l'Angleterre ne voulait pas recevoir; de cette façon ils pourraient se procurer le moyen de payer les articles que l'Angleterre les contraignait à acheter chez elle. Les libertés commerciales des états naissants étaient ainsi entravées par des chaînes de papier et les principes de justice naturelle se voyaient sacrifiés aux craintes et à la convoitise des boutiquiers anglais (2).

Les effets de ce système furent funestes aux colonies; elles ne pouvaient se procurer les marchandises européennes ou étrangères que dans les magasins de la mère-patrie; les commerçants de la métropole parvenaient ainsi à vendre leurs produits un peu au delà de ce qu'ils valaient réellement. L'Angleterre s'enrichissait aux dépens de l'Amérique; les profits de l'une étaient balancés par les pertes de l'autre.

Les colons souffraient également du tort en ce qui concerne la vente de leurs produits. Les Anglais étant les seuls acheteurs de ces produits, pouvaient les acquérir à un peu moins que leur équitable valeur. Le marchand de Bristol ou de Londres devenait plus riche; le planteur de la Virginie ou du Maryland devenait plus pauvre. Aucune valeur nouvelle n'était créée; l'un perdait ce que l'autre gagnait et cependant les deux parties avaient des droits égaux à la bienveillance de la législature (3).

(1) Par exemple, 5 *Geo. II*, ch. XXII, § 7, et 23 *Geo. II*, ch. XXIX.
(2) Burke.
(3) Say, II, 288, 289.

En somme, les colons étaient lésés, soit en achetant, soit en vendant; la loi « les frappait avec un double tranchant. » Le consommateur anglais n'y gagnait rien; car le surplus des produits coloniaux était réexporté chez les autres nations. C'était le marchand anglais et non le peuple anglais, qui profitait de l'injustice. Le peuple en était au contraire victime. Ce n'est pas que ce déplacement peu équitable de la richesse dans le commerce des colonies occasionnât un dommage considérable aux autres branches du travail; non, car la fécondité croissante du capital fournit bientôt des ressources plus importantes que jamais à tous les genres d'occupation, tout comme une fortune placée à gros intérêt double rapidement. Mais l'acte de navigation rendait la politique extérieure de l'Angleterre pleine de contradictions; elle possédait le monopole du commerce de ses colonies, tout en s'efforçant constamment d'affranchir le commerce des établissements espagnols. Cette conduite produisit une série de faits dont nous reconnaîtrons les graves conséquences.

Au point de vue de la politique intérieure de l'Angleterre, l'acte de navigation renforça la tendance à l'inégalité de législation. Le marchand anglais étant devenu le seul agent pour les colonies américaines et le manufacturier prétendant pourvoir seul aux besoins des plantations; les propriétaires fonciers anglais ne consentirent à soutenir ce système artificiel qu'à condition de participer à ses avantages; pour assurer les bénéfices du capital, consacré à l'agriculture, contre le danger de la concurrence étrangère, on se mit à décréter des lois sur les céréales. C'est ainsi que le même système qui appauvrissait le planteur virginien en diminuant le prix de sa récolte de tabac, accablait le laboureur anglais en élevant le prix de son pain (1) jusqu'à ce qu'à la

(1) 22 *Char. II*, ch. XIII.

fin un ministère whig (1) offrît une prime pour l'exportation du blé.

La loi en question fut encore plus fatale à l'Angleterre à cause de son influence sur les relations des colonies avec la métropole. Dans la société humaine les rapports durables sont corrélatifs et réciproquement avantageux. Dans le cas actuel, le statut avait été fait par une partie pour lier l'autre et n'était fondé que sur des principes injustes. Établi comme la loi du plus fort, il ne pouvait durer plus longtemps que la supériorité de force. Il changeait le commerce, qui devrait être un lien de paix, en une source violente d'hostilité, et jetait les semences certaines de la guerre civile. L'acte de navigation contenait le gage de l'indépendance finale de l'Amérique.

Pour les colons, l'acte de navigation était, à ce moment là, un mal sans compensation; car la défense de planter du tabac (2) en Angleterre et en Irlande était une dérision inutile.

Comme mode d'imposer les colonies, le monopole dont il s'agit était une faute: car le produit entrait dans la poche du marchand et non dans le trésor de la métropole.

L'excuse ordinaire aux restrictions coloniales repose sur le principe que les colonies ont été établies aux frais de la mère patrie au profit de celle-ci (3). Dans le cas des colonies américaines, cet argument ne peut-être invoqué. L'État n'en avait fondé aucune. Les colons s'étaient enfuis de la mère-patrie et s'étaient créé un refuge dans le Nouveau Monde par leurs propres travaux et à leurs propres dépens. La Virginie devait son existence à une compagnie privée; la Nouvelle Angleterre était la patrie des exilés. L'Angleterre les avait

(1) 1 Guillaume et Marie.
(2) 12 *Char. II*, ch. XXXIV. Comparez Chalmers, 243.
(3) Montesquieu, liv. XXI, ch. XXI.

d'abord chassés de son sein; et elle ne les reconnaissait comme ses enfants que pour les opprimer!

On alléguait encore que les pertes commerciales des colons étaient compensées par la protection de la mère-patrie. Mais les relations avec l'Europe ne pouvaient s'effectuer qu'avec bien des risques; car dans leurs rivalités les nations européennes tranformaient parfois les déserts de l'Amérique en théâtre sanglant de leurs discordes.

Le monopole, il faut l'avouer, était de l'espèce le moins nuisible, n'étant concédé ni à un individu, ni à une compagnie, ni à une seule ville, mais se trouvant accessible à la concurrence de tous les Anglais (1).

L'histoire de l'acte de navigation serait incomplète, si nous n'ajoutions que jamais il ne fut considéré comme une mesure législative injuste, dans le sein du parlement anglais, quel que fût la parti qui obtînt la majorité, jusqu'au jour où les colonies devinrent réellement fortes. Le fanatisme n'est pas uniquement une passion née de la superstition religieuse. Sa racine est dans le cœur humain et il se reproduit à toutes les époques. Aveuglant l'intelligence, et ne comprenant d'autre passion que la sienne, il est le défenseur partial et violent d'un intérêt existant. Les Antonins de Rome, ou, pour ne pas sortir de l'histoire d'Angleterre, Élisabeth et Charles Ier, ne mirent jamais en question le droit divin de l'autorité absolue. « Si Néron était au pouvoir, » disait Cromwell lui-même pendant son protectorat, « ce serait un devoir de lui obéir. » Lorsque Laud fut arrêté : « peut-on croire que je suis traître? » s'écria le prélat sous le coup d'une surprise réelle. Les cavaliers, pendant la guerre civile, ne doutaient pas de la sainteté des priviléges de la naissance; et maintenant le parlement anglais, instrument de l'avidité mercan-

(1) 6 *Anne*, ch. XXXVII.

tile ; n'eut pas le moindre scrupule d'établir une législation que, lorsque les colons furent devenus puissants, le plus grand des économistes anglais déclara être « une violation manifeste des droits de l'humanité (1). »

Telles étaient donc les dispositions du parlement anglais pour les colonies ; les changements à apporter à leurs constitutions intérieures devaient dépendre du caractère personnel du monarque que l'Angleterre avait pris en faveur.

Le grand et basané petit-fils de Henri IV de France possédait certaines dispositions naturelles qui l'eussent rendu le plus aimable des hommes, s'il avait conservé la pureté de ses mœurs. Ce fut un malheur pour lui d'avoir, dès son enfance, été complétement perverti d'esprit et de cœur ; et l'adversité, d'ordinaire rude, nourrie de la vertu, ne fit que plonger davantage ce libertin égoïste dans l'insouciance et la débauche. Il ne se contentait pas de satisfaire ses passions ; il était courbé sous le joug de la luxure. Il s'attachait aux femmes, non par amour, car il ne ressentait aucune jalousie, et se montrait indifférent pour leurs infidélités ; ni tout à fait par débauche, mais par plaisir de vivre avec elles et de flâner dans leur compagnie. Son plaisir, ainsi le rapporte le royaliste Evelyn, consistait à se trouver avec « des concubines et du bétail de cette espèce ; » et jusqu'aux derniers jours de sa vie, il passa son temps dans la dissolution, folâtrant avec ses maîtresses et écoutant des chansons amoureuses (2). Si jamais la décision se fit jour à travers ses vices abjects, ce ne fut qu'une lueur passagère ; une vie de plaisirs sapa son énergie morale, et fit de lui un esprit faible, propre seulement à servir de jouet à ses courtisans et de dupe à ses maîtresses. Clarendon était-il accusé par les communes d'Angleterre, Charles II ne

(1) Smith, *Richesse des nations*.
(2) Evelyn.

s'occupait que du moyen de rappeler la duchesse de Richmond à la cour. La guerre avec les Hollandais se signalait-elle par des désastres, « le roi ne cessait de poursuivre ses femmes plus que jamais ; » et il se donnait plus de peine pour rétablir la paix entre les femmes de chambre de lady Castlemaine ou pour rendre amies les beautés rivales de sa cour, que pour sauver son royaume. Il était « dominé par la concupiscence, par les femmes et par les coquins qui l'entouraient. »

Les talents naturels de Charles II ont probablement été surfaits. Il était incapable d'une résolution ferme ou d'une application soutenue. Il ne lisait qu'imparfaitement et mal (1). Lorsqu'il était ivre, c'était un être niais, pas méchant, facile à mener (2). Au conseil d'État, il jouait avec son chien, sans jamais s'inquiéter des affaires, ou il prononçait un discours qui n'était remarquable que par son insignifiance (3) ; s'il venait à visiter les magasins de la marine, « sa conversation était vaine et frivole (4). »

Le meilleur trait de son caractère c'était une sorte de bonté naturelle. Pourtant sa bienveillance consistait plutôt en faiblesse ; c'était de l'affabilité ; son tempérament paisible le rendait également incapable d'un vigoureux désir de vengeance et d'une vive affection. Il aimait tant la tranquillité du moment, qu'il signa la condamnation à mort d'hommes innocents plutôt que de s'exposer à la moindre inquiétude, cependant de lui-même il était miséricordieux et répugnait à faire pendre qui que ce fût, sauf les républicains. Jusqu'à sa dernière heure il ne cessa d'aimer les loisirs commodes et les jouissances paisibles. Le matin du jour de sa mort, il

(1) Pepys, I, 243.
(2) *Ibid.*, II, 130.
(3) *Ibid.*, II, 123, 130.
(4) *Ibid.*, I, 243.

ordonna à ses gens d'écarter les rideaux de son lit et d'ouvrir les fenêtres de sa chambre à coucher afin qu'il pût voir encore une fois le soleil (1). Il aurait voulu l'absolution : « Pour l'amour de Dieu, allez me chercher un prêtre catholique, » s'écria-t-il ; mais il se ravisa en ajoutant : « cela pourrait exposer le duc d'York à quelque danger (2). » Il pardonna à tous ses ennemis, sans doute sincèrement. La reine lui envoya demander pardon de toutes ses fautes. « Hélas! pauvre femme, elle me demande pardon! » répondit-il! « C'est moi qui la prie de tout mon cœur de me pardonner; rapportez-lui cette réponse (3). » Il témoigna quelque sollicitude pour son frère, ses enfants et ses maîtresses. « Ne laissez pas la pauvre Nelly Gwyn mourir de faim ; » ce fut presque sa dernière recommandation (4).

Voilà ce roi d'Angleterre si dissolu, de la faveur duquel allaient dépendre les libertés des colonies de la Nouvelle Angleterre, où le libertinage était considéré comme un crime et où l'adultère était inexorablement puni de mort sur le gibet.

Le Massachusetts, se confiant dans sa charte, ne se hâta pas de se présenter en Angleterre en qualité de suppliant (1660). « La colonie de Boston, écrivait Stuyvesant (5), reste fidèle à ses vieilles maximes d'État libre et ne dépendant de personne que de Dieu. » Si le roi avait résolu de leur envoyer un gouverneur, les différentes villes et églises de tout le pays étaient décidées à s'y opposer (6).

Les colonies de Plymouth, Hartford, New Haven, aussi

(1) Barillon, dans Dalrymple, App. à p. 1, liv. 1. Comparez *Jacques II; Mémoires*, I, 746; Evelyn, III, 130, 131.
(2) *Jacques II*; *Mémoires*, I, 747.
(3) Dalrymple, liv. 1, p. 66.
(4) Burnet, II, 284. Voir aussi Evelyn, III, 132.
(5) *Archives d'Albany*, XVIII, 124, 6 octobre 1660.
(6) Hutch., *Coll.*, 339; Belknap, 437.

bien que celle de Rhode Island, proclamèrent le nouveau roi et rendirent leurs actes en son nom (1). La république naissante du Connecticut se fit représenter à Londres par le jeune Winthrop, qui s'y rendit, tout en rencontrant, pour ainsi dire, sur son chemin les membres mutilés, de son beau-père, afin d'assurer le bien-être à ses compagnons d'exil de l'Ouest (1661.) Ceux-ci avaient acheté leurs terres aux ayants-droit du comte de Warwick et avaient acquis d'Uncas le territoire des Mohegans; à la nouvelle de la restauration, le désir d'obtenir une patente s'éveilla chez eux. Mais les habitants de la petite colonie agirent prudemment; ils rédigèrent entre eux l'acte qu'ils voulaient faire ratifier par le roi; et puis ils pouvaient alléguer en faveur de leurs possessions les droits qu'ils avaient acquis par leurs achats, par leurs conquêtes sur les Pequods et par leurs propres labeurs, qui avaient transformé le désert. Le Connecticut adressa également une lettre au vieux lord Say et Seal (2), ce premier ami des émigrants, dont Charles II restauré avait fait un des principaux officiers de sa couronne, car il entrait encore alors dans la politique royale de ménager les presbytériens. Les colons le suppliaient, au nom de ses bontés passées, et en lui promettant une vive reconnaissance, d'employer son influence pour leur faire obtenir quelque garantie pour leurs libertés.

Le vénérable vieillard, trop âgé pour déployer lui-même beaucoup d'activité, assura à ses protégés les bons offices du lord chambellan, comte de Manchester, homme « d'un caractère obligeant, universellement aimé, à cause de ses

(1) « Quantum mutatus ab illo Hectore, » ajoute Stuyvesant, qui aimait beaucoup les citations latines. Il n'y eut cependant pas de changement dans les principes de la Nouvelle Angleterre, qui n'avait jamais été régicide. *Archives d'Albany*, XVIII, 123.

(2) Voir Trumbull, I, App. VII, VIII, IX.

vertus et de sa générosité (1). » « En vérité, c'était un noble et digne seigneur, et aimant la piété. » « Lui et lord Say combinèrent leurs efforts pour assurer à leurs pieux amis de la Nouvelle Angleterre la juste jouissance de leurs droits et de leurs libertés. »

Le Connecticut avait été surtout heureux dans le choix de son agent. Chez le jeune Winthrop se trouvaient unies dans les plus heureuses proportions les qualités supérieures de l'humanité; aussi, tout en portant toujours sur son visage un air de contentement, dans quelque entreprise qu'il s'engageât, il ne semblait jamais rien faire qui fût trop au dessus de ses forces. Même enfant, il avait fait l'orgueil de la maison de son père; il avait reçu la meilleure instruction que pouvaient offrir Dublin et Cambridge, et il avait perfectionné son éducation en visitant, en partie au moins, pour le service public, non seulement la Hollande et la France, au temps du prince Maurice et de Richelieu, mais aussi Venise et Constantinople (2). Dès son adolescence ses mœurs avaient été sans tache et la pureté de son âme communiquait chez lui de l'éclat et de la beauté aux dons de la nature et de l'éducation (3); en parcourant l'Europe il avait recherché la société des hommes éminents pour leur savoir. A son retour en Angleterre, à la fleur de l'âge, malgré toutes les espérances d'un avenir brillant que pouvaient lui inspirer sa capacité, son caractère aimable et son influence à la cour, il préféra suivre son père dans le Nouveau Monde, ne considérant « les diverses contrées que comme autant d'auberges, » qui conduisent également « au but du voyage (4). » Son père, le père du Massachusetts, s'étant appauvri par les frais qui

(1) Burnet I, 134.
(2) Winthrop, I, 348 et 354; Mather, liv. II, ch. XI.
(3) *Ibid.*, I, 341.
(4) Sa lettre, dans Winthrop, I, 359.

avait entraînés la fondation de la colonie, lui, en fils pieux, sans en être prié et sans compter sur une récompense, il renonça à son considérable héritage, « afin que celui-ci pût être consacré à poursuivre la grande œuvre (1) » au Massachusetts; quant à lui, seul et sans ressources, il s'engagea dans l'entreprise de coloniser le Connecticut. Travailler pour la postérité, tel semblait être le motif de ses actions (2). Son esprit vaste et élevé possédait d'ailleurs cette largeur de vue qui fait respecter la science, la vertu ou le génie, dans quelque secte qu'ils puissent se rencontrer. Nul fanatisme étroit ne limitait ses attachements ou son estime; aussi lorsque les quakers furent devenus en butte à la persécution, il n'épargna ni raison, ni prières, ni efforts constants et empressés pour s'opposer à l'effusion du sang (3). Plein d'empire sur lui-même, jamais il ne regretta la perspective brillante à laquelle il avait renoncé, ni il ne se plaignit de la solitude relative de New-London; une grande bibliothèque (4) offrait une occupation à son intelligence; l'étude de la nature, d'après les principes philosophiques de Bacon faisait ses délices; « car il était doué de jugement et d'habileté; » son foyer domestique, un heureux ménage et « plusieurs charmants enfants » le lui rendaient cher. Sa connaissance de la nature humaine était non moins remarquable que ses vertus. Il ne tenta jamais rien d'impraticable; mais comprenant les ressorts de l'activité et les principes qui

(1) Mather, liv. II, ch. XI; *Testament de Winthrop*, dans Winthrop, II, 360.

(2) « Et sollicitude ardente pour leur postérité, de tous ses actes le premier mobile. » Wolcott.

(3) Bishop, *N. E. jugé :* « John Winthrop, le gouverneur de la juridiction du Connecticut, n'a-t-il pas travaillé avec vous, pour que vous ne le mettiez pas à mort? Et ne vous a-t-il pas dit qu'il vous supplierait à à genoux de ne pas le faire? » (P. 157.)

(4) Winthrop, II, 20.

gouvernent les affaires, plein de calme et sans faire de bruit, il réussit dans tout ce qu'il entreprit. Le Nouveau Monde retentissait de ses louanges; puritains, quakers et hommes libres de Rhode Island (1) s'unissaient pour faire son éloge; les Hollandais de New-York se confiaient en son intégrité aussi bien que tous les habitants de la Nouvelle Angleterre (2); Clarendon (3) et Milton, Newton et Robert Boyle (4) devinrent ses correspondants. S'il eut des défauts, on les a oubliés. Dans l'histoire, il se montre à nous, de l'accord unanime (5), sans une souillure dès les premiers temps de sa vie; et c'est ce qui ressort encore de ce magnifique témoignage de son propre père, que « Dieu lui concilia sa faveur aux yeux de tous ceux avec lesquels il eut quelques relations. » Il y a lieu de croire que Winthrop, dans son entrevue avec Charles II, réussit à exciter la curiosité de ce monarque naturellement bienveillant; peut-être l'amusa-t-il en lui racontant quelques épisodes de la guerre contre les Indiens ou bien en lui décrivant les merveilles d'un monde vierge. Charles Ier avait été l'ami de l'aïeul de Winthrop et avait ainsi fourni à la famille de celui-ci un titre héréditaire à un bon accueil de la part des Stuarts; ce souvenir favorable ne manqua pas d'être évoqué. Les mérites personnels de Winthrop, ses efforts, la sympathie pour sa famille, la pétition de la colonie et, à ce que je crois, la bonne volonté réelle de Clarendon, car on ne peut repousser toute foi à un sentiment généreux, toutes ces circonstances prévalurent aisé-

(1) Roger Williams, *Lettres*, dans Knowles.

(2) *Archives d'Albany*, IV, 405, et XVIII, 188, 189.

(3) MSS. en ma possession.

(4) « M. Winthrop, mon ami particulier. » Lettre de R. Boylè, dans *Mass. Hist. Coll.*, XVIII, 49. Dédicace du vol. XL des *transactions de la société royale*.

(5) Thurloe, I, 763. « Un personnage d'un mérite signalé, comme tous les rapports le représentent. »

ment pour faire obtenir au Connecticut une patente très large (1662). Les courtisans du roi Charles, qui désiraient eux-mêmes acquérir des possessions en Amérique, ne suggérèrent aucune restriction; peut-être espérait-on aussi que le Connecticut servirait à balancer le pouvoir du Massachusetts.

Cette charte sans prêter aucune attention aux hésitations de New Haven, aux droits de la colonie de la Nouvelle Belgique et aux prétentions de l'Espagne sur l'océan Pacifique, réunit New Haven et Hartford en une seule colonie, dont les limites s'étendaient de la rivière de Narragansett à la mer Pacifique. La liaison des événements est souvent bien étrange! Winthrop non seulement assura au Connecticut une existence paisible et séculaire, comme colonie, mais lui fournit des droits à faire valoir sur les contrées de l'Ouest. Sous sa sage direction, la bienveillance insouciante de Charles II pourvut d'avance au fonds des écoles du Connecticut.

Au point de vue de la constitution du gouvernement, la charte présentait quelque chose de plus extraordinaire encore. Elle accordait aux colons la faculté indéterminée de se gouverner eux-mêmes. Ils étaient autorisés à élire leurs propres agents, à décréter leurs propres lois, à administrer la justice sans appel à l'Angleterre, à infliger des châtiments, à accorder des pardons, en un mot, à exercer tous les pouvoirs, exécutif et législatif. Le roi, loin de se réserver le droit de vote sur les actes de la colonie, n'exigeait même pas que les lois fussent soumises à son contrôle; et nulle précaution n'était prise pour permettre l'intervention du gouvernement anglais en quoi que ce fût. Le Connecticut était donc indépendant, excepté de nom. Charles II et Clarendon s'imaginèrent qu'ils avaient créé une simple corporation, et ils avaient réellement consacré une démo-

cratie. Charles II avait écrit au jeune Winthrop, probablement, parce que grâce à celui-ci l'esprit de loyalisme s'était conservé dans le Connecticut : « Le monde reconnaîtra l'estime que je ressens pour votre bonté; il saura quel rôle important vous avez joué pour procurer le bonheur de votre pays (1), » en effet, cet homme désintéressé ne demanda de faveurs que pour la communauté dont il était membre.

Winthrop, après avoir terminé heureusement ces négociations, et prêté son concours efficace à la fondation de la Société Royale, revint en Amérique; il y reprit sa vie retirée et paisible à la campagne, rapportant un nom honoré de l'Angleterre et destiné à vivre éternellement dans son pays. La réunion des deux colonies ne put s'opérer sans collision; New Haven refusait de se laisser absorber dans une colonie plus vaste; mais Winthrop par sa sage modération parvint à apaiser toutes les discordes et à confondre les intérêts des colonies réunies. Pendant tout le restant de sa vie (1662-1676), il fut entouré de l'estime universelle du Connecticut, qui dans l'espace de quatorze ans ne cessa de le choisir annuellement pour son premier magistrat (2).

La reconnaissance du Connecticcut n'était que juste. La charte obtenue par Winthrop lui assura une tranquillité qui ne put être surpassée. La liberté civile fut garantie à l'abri de la moralité des hommes; la mendicité et le crime ne pouvaient se faire jour au milieu de mœurs aussi austères. Dès les premiers temps l'esprit des propriétaires (yeomanry) fut

(1) Lettre manuscrite en ma possession. Savage a reproduit cette lettre et y a fait des remarques dans une note sur Winthrop, I, 126. Comparez Maidston à Winthrop, dans Thurloe, I, 763, et mieux dans *Mass. Hist. Coll.*, XXI, 185. La lettre m'a été communiquée par T. L. Winthrop, de Boston, comme adressée au jeune Winthrop.

(2) Comparez, en outre, sur le jeune Winthrop, Savage, dans Winthrop, I, 64 et 126; Eliot, *Biog. Dict.*; Roger Wolcott, dans *Mass. Hist. Coll.*, IV, 262-298.

maintenu dans une activité continuelle par l'exercice constant des franchises électives, et, excepté sous Jacques II, jamais on ne vit dans le pays un fonctionnaire nommé par le roi d'Angleterre. Le Connecticut posséda dès le principe, la liberté populaire sans mélange. Le gouvernement fut confié aux mains d'hommes justes et honnêtes; les petites contestations de rivalité ne prirent jamais un caractère passionné; les magistrats étaient parfois des personnes de talents supérieurs; mais, quoique l'on eût en estime les dons de la science et du génie, l'État se contentait de la vertu jointe à des qualités ordinaires; le bien public n'eut jamais à souffrir dans les mains des hommes simples. Roger Williams avait toujours été bien accueilli à Hartford, et « John Haynes, cet homme du ciel, » lui aurait dit : « Je pense, monsieur Williams, et je dois maintenant vous l'avouer, que Dieu dans sa grande sagesse a préparé et assigné ce coin du monde pour servir de refuge et de retraite à toutes les espèces de consciences (1). » L'esprit de persécution ne régna jamais dans le Connecticut (2); car ce pays « possédait un homme instruit pour ministre dans toutes les villes ou villages. » L'éducation y était en faveur; et l'on y poussait les études religieuses jusqu'au plus haut degré d'avancement, aussi bien dans leur application aux devoirs moraux, que dans la recherche des questions mystérieuses sur la nature de Dieu, de l'âme et de la liberté. Une race robuste se multiplia le long des vallées des fleuves et conquit ainsi les terrains plus rocailleux et moins attrayants; malgré des émigrations considérables, la population, sur un siècle, doubla une fois en vingt ans; et si, comme on l'a

(1) *Mass. Hist. Coll.*, I, 280.
(2) Ainsi Douglas, II, 135, dit : « Je n'ai jamais entendu parler de la moindre tendance à la persécution dans le Connecticut; sous ce rapport on les a calomniés au suprême degré. »

souvent prétendu, la proportion dans laquelle s'accroît le nombre des habitants d'un pays est le plus sûr criterium du bonheur public, on peut dire que le Connecticut fut pendant longtemps l'État le plus heureux du monde (1). La religion s'unit aux efforts de l'agriculture pour donner à cette contrée un aspect de salubrité. Les guerres domestiques consistaient en des discussions sur des points obscurs de théologie; les intérêts de la paroisse et le mérite du ministre, c'étaient là les affaires les plus importantes; une réprimande de l'église, c'était la plus lourde calamité. Les différends de la contrée originaire, quoiqu'ils occasionnassent parfois une levée des fils des laboureurs, n'amenèrent jamais cependant l'ennemi dans les limites du pays. La tranquillité régnait au dedans des maisons et la paix de Dieu dans les cœurs. Jamais la douceur du sommeil n'était troublé par la crainte des brigands nocturnes; les meilleures habitations n'avaient besoin d'autre défense qu'un loquet, qu'on soulevait au moyen d'une ficelle; les serrures et les verrous étaient chose inconnue.

Les habitants du Connecticut n'avaient rien de morose dans le caractère. Ils jouissaient paisiblement de l'abondance qu'ils devaient au travail et à la frugalité. L'absence chez eux de trop grandes inégalités dans les conditions n'éveillait pas l'envie ou n'excitait aucune animosité politique; la richesse ne pouvait se déployer que par la possession d'une maison plus grande et d'une grange plus pleine; l'esprit de gain trouvait satisfaction dans la succession tranquille des récoltes. Sur les collines, on pouvait chasser le gibier; le saumon abondait dans les rivières à certaine époque de l'année, aussi bien que l'alose; et les arbres des

(1) Trumbull, I, 451, porte le nombre des habitants à 17,000 en 1713. Il y avait probablement aussi 17,000, et plus, en 1688.

forêts fournissaient du sucre. Sauf le bétail, il y avait peu d'articles de production pour le marché étranger; en revanche, peu d'objets de luxe étrangers se glissaient chez eux. Même aussi tard qu'en 1713, le nombre des marins ne dépassait pas le chiffre de cent et vingt (1). Le sol avait été équitablement divisé dès l'origine, ou retenu en partie comme propriété commune pour les besoins publics et pour les nouveaux arrivants. On réussit à empêcher tout monopole et à éloigner inexorablement la tourbe des spéculateurs en terres. Les planteurs jouissaient tout simplement de leur bonheur; sous un extérieur rude, l'humanité voilait son sourire le plus doux. Pendant bien longtemps, on rencontra à peine un homme de loi dans le pays. Le grand homme de cette époque, c'était le laboureur conduisant lui-même la charrue et nourrissant son propre bétail; personne n'était au dessus de la matrone qui, aidée de ses filles laborieuses, faisait incessamment bourdonner le rouet, filant et tissant tous les vêtements nécessaires à la famille. La mode était contenue dans d'étroites limites; la vanité féminine qui ne désirait pas d'équipage plus brillant qu'un coussinet sur le dos du cheval, n'avait d'occasion de triompher que par la vulgaire splendeur d'une robe de toile bleu et blanc, dont les manches courtes descendaient jusqu'à la taille, et d'un tablier de toile, également blanc comme neige, qui avait été bien empesé et repassé; toutes les femmes du pays étaient ainsi vêtues dans les grands jours. Car, il n'y avait d'autre changement, qu'entre le temps des semailles et l'époque de la moisson; qu'entre la toilette des jours ouvriers et la toilette plus somptueuse du dimanche.

Toutes les familles avaient appris à élever leurs regards vers Dieu, comme vers la source de tout bien. Cependant la

(1) Trumbull, I, 453.

vie n'était pas sombre. La gaîté s'unissait à l'innocence; la religion elle-même revêtait parfois un extérieur enjoué et, dès les premiers temps, les anniversaires, consacrés sincèrement aux actions de grâces à rendre à Dieu, étaient aussi embellis par la joie. La nature reprend toujours ses droits et sait procurer mille jouissances.

La frugalité de la vie privée exerçait son influence sur les dépenses publiques. Un demi-siècle après la concession de la charte, les frais annuels du gouvernement ne dépassaient pas huit cents livres, ou quatre mille dollars et les appointements du chef de justice étaient de dix shillings par jour de service. Dans chaque comté, un magistrat remplissait les fonctions de juge chargé de la vérification des testaments et cette besogne s'accomplissait sans qu'il en coûtât beaucoup aux orphelins (1).

L'éducation fut toujours considérée comme une affaire du plus profond intérêt, et, dès l'origine, il y eut des écoles publiques. Il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant qu'on ne songeât à fonder un petit collége, tel que pouvait le permettre le modeste état des choses d'alors; Yale doit sa naissance « à dix pères de famille respectables qui, en 1700, se réunirent à Branford; chacun d'eux posa quelques volumes sur une table en disant : « Je donne ces livres pour la fondation d'un collége dans cette colonie. »

Mais c'est l'heureuse organisation des villes qui forma l'éducation politique du peuple. Ici, comme du reste partout dans la Nouvelle Angleterre, chaque établissement distinct formait par lui-même une petite démocratie. C'était la reproduction naturelle du système, que l'instinct de l'humanité avait révélé, quoiqu'imparfaitement, à nos ancêtres, les Anglo-Saxons. Dans les anciennes républiques, le droit

(1) Trumbull, I, 452, 453.

de cité avait été un privilége héréditaire. Dans le Connecticut, le droit de bourgeoisie s'acquérait par la résidence dans la colonie et se perdait par le déplacement hors du pays. Toute assemblée de ville formait une petite législature, et tous les habitants riches ou pauvres, sages ou ignorants, en étaient membres avec les mêmes avantages. C'était là qu'on décidait après discussion quels impôts devaient être levés pour la ville; c'était là qu'on choisissait les fonctionnaires du village; c'était là qu'on se prononçait pour les routes à tracer, qu'on votait pour les ponts à construire; c'était là qu'on élisait le ministre du culte, qu'on donnait aux représentants à l'assemblée de l'État les instructions nécessaires. Les débats étaient accessibles à tous; la sagesse ne réclamait aucune faveur, et le paysan ne rabattait rien de ses prétentions. Celui qui parcourt les archives de ces démocraties de village rencontre sans cesse quelque petit document, empreint d'une véritable sagesse politique, qui respire une fraîcheur rustique de législation et acquiert un intérêt immense de la justice et de la simplicité de ces temps-là. A mesure que le progrès de la société exigea des efforts sur un champ plus vaste, l'esprit public se sentit encouragé par l'exemple d'associations qui se confondaient avec sa première existence; aussi lorsque le Connecticut sortit de la calme sphère de ses débuts et apparut sur la scène au moment où il s'agit de créer un nouveau monde politique, cette même sagacité qui lui avait servi à régler les affaires de village, lui gagna l'admiration dans les conseils et sur le champ de bataille.

Dans le siècle intermédiaire, nous aurons rarement occasion de parler du Connecticut, ses institutions étaient achevées. Pendant plus de cent ans, la paix régna dans sa juridiction, et, à quelques interruptions momentanées près, son organisation démocratique resta sans atteinte. Pendant un

siècle, sauf quelques courtes exceptions, son histoire est le tableau d'une colonie heureuse. Décrire sa condition, c'est tout simplement énumérer les bienfaits du *self government*, exercé par une société de fermiers, qui ont du loisir pour penser, qui sont pleins de sollicitude pour l'éducation et qui n'ont chez eux ni noblesse ni populace. Les noms anglais de leurs villes prouvent quel tendre souvenir ils avaient conservé de leur mère-patrie insulaire. Si Charles II avait pu jeter un regard sur la terre et contempler le degré de sécurité qu'avait produit chez eux la concession de sa charte, il aurait pu se glorifier d'un acte qui a lavé sa vie du reproche d'avoir été sans fruit pour le bonheur public. Le Connecticut fut au comble du contentement. Il apprit au monde dans une proclamation officielle, revêtue du grand sceau de la colonie et qui n'était qu'un acte de reconnaisance, que, sous la protection de la charte, ses jours étaient « des jours de calme et de paix. »

Ces jours ne reviendront jamais plus. Le temps, à mesure qu'il avance, ne reproduit jamais une vieille pièce, mais il développe de nouvelles scènes dans le grand drame de l'existence humaine, des scènes plus glorieuses, plus magnifiques, plus accidentées, mais non plus paisibles ni plus pures.

Charles II traita Rhode Island avec une libéralité encore plus grande. Roger Williams, ayant réussi à obtenir du Long Parlement (1652) la confirmation de l'union des territoires qui constituent actuellement cet État, revint en Amérique, laissant John Clarke en Angleterre comme agent de la colonie (1652-1664). Jamais république naissante ne posséda un ami plus fidèle, et jamais nouveau peuple ne nourrit un désir plus ardent pour l'affranchissement de l'esprit. « Plaidez pour nous, » avaient dit les colons (1658) à leur envoyé dans des instructions antérieures préparées par Gorton et quel-

ques autres (1), « plaidez pour nous dans ce sens, que nous ne soyons pas contraints d'exercer le moindre pouvoir civil sur la conscience des hommes, ce que nous ne considérons pas moins que comme un acte de véritable cruauté. » Maintenant (1660) que le monarque héréditaire était rétabli sur son trône et dûment reconnu, ils espéraient « que la main gracieuse de la Providence leur conserverait leurs droits et leurs priviléges légitimes (2). » « Nous avons à cœur, » disaient-ils avec instance dans leur pétition à Charles II, « de prouver par une expérience vigoureuse qu'un État politique peut rester très florissant et même mieux se maintenir, en accordant liberté complète en matière religieuse. » Le bienveillant monarque écouta favorablement leur demande (1662); ce qui est plus remarquable, c'est que Clarendon appuya lui-même (3) ces hommes qui avaient coutume de se dépeindre comme ayant fui les évêques à l'égal des loups; quoi qu'il en soit, cet essai de liberté religieuse dans un coin d'un continent éloigné ne pouvait paraître dangereux; cela servirait à la fois à susciter un nouveau rival au Massachusetts et à résoudre un curieux problème dans l'histoire de l'homme. La charte fut donc accordée à la fin (1663), après quelques délais provenant seulement de discussions sur les frontières; elle renfermait, outre de nouveaux principes, tout ce qui avait été accordé au Connecticut (4). Le pouvoir suprême, comme cela continue à subsister aujourd'hui, était conféré à un gouverneur, à un lieutenant gouverneur, à dix assistants, appelés actuellement sénateurs, et aux députés des

(1) MS. extraits des archives. Ces instructions sont imprimées dans *Mass. Hist. Coll.*, XVII, 85-87. Le document est du plus haut intérêt; un savant ou rhéteur habile n'aurait pu faire mieux.

(2) Commission pour John Clarke, dans *Mass. Hist. Coll.*, XVII, 90, 91.

(3) *R. I. Archives.*

(4) Hazard, II, 612, etc., et aussi Knowles, *App. G.*

villes. Une preuve singulière de modération, c'est que l'on respecta les scrupules des colons au point de ne pas exiger d'eux de serment d'allégeance (1); les lois devaient se conformer à celles de l'Angleterre, en ayant égard toutefois « à la constitution du pays et au caractère des habitants. » Le monarque commença alors à exercer avec une grande bienveillance, ce que son frère essaya de faire en Angleterre et ce que les lois de l'Angleterre ne permettaient pas de pratiquer dans les limites du royaume, c'est à dire, le pouvoir dispensateur en matière religieuse. « Personne, dans ladite colonie, ne pourra être dorénavant, en aucune manière, poursuivi, puni, inquiété ou traduit en jugement, pour divergence d'opinion en fait de religion; tout individu pourra en tout temps suivre librement et pleinement son propre jugement et sa conscience en tout ce qui concerne les questions religieuses. » La charte ne limitait pas cette liberté aux sectes chrétiennes exclusivement; elle accordait les mêmes droits aux infidèles et aux adorateurs de Fo. Vis-à-vis des disciples de Confucius, ce n'était, de la part d'un prince chrétien, rien de plus qu'un acte de justice réciproque; car la charte de Rhode Island fut octroyée précisément un an après que l'empereur de la Chine eut proclamé l'affranchissement du christianisme chez ses cent millions de sujets.

Jamais les colons ne ressentirent de joie plus vive que lorsque la nouvelle se répandit partout de l'arrivée de « George Baxter (2), le porteur fidèle et heureux de la charte. » Le peuple se pressa en foule sur cette île magnifique regardée depuis longtemps comme un modèle de fertilité, et si renommée comme un des endroits du monde les plus agréables qui soient baignés par la mer; tous accouraient

(1) Hazard, II, 617.
(2) Backus, presque toujours très exact, se trompe ici sur le nom.

« pour la réception solennelle des gracieuses lettres patentes de Sa Majesté. » C'était « une très considérable réunion et assemblée. » Les lettres de l'envoyé « furent ouvertes et lues avec bonne grâce et attention ; » on retira ensuite la charte de la précieuse boîte dans laquelle elle avait été renfermée et « Baxter en fit la lecture en présence du peuple attentif; puis, ces lettres, revêtues de la royale signature de Sa Majesté et du grand sceau furent, avec toute la gravité convenable, élevées en l'air et mises en évidence à la vue du peuple. » Maintenant la république était rassurée; le Massachusetts, qui lui avait dénié le droit de former un État séparé, devait bien céder à ce témoignage de la volonté de son souverain. Comment les habitants de Rhode Island auraient-ils pu refuser leur reconnaissance à Charles II, qui leur avait accordé tout ce qu'ils avaient demandé et qui se reposait assez sur leur affection pour ne pas même exiger d'eux le serment de fidélité?

Cette charte de gouvernement constituant, à ce qu'il semblait alors une démocratie pure et établissant un système politique, considéré comme impraticable par presque tout le monde, excepté par les Rhode Islandais eux-mêmes, resta cependant debout pour devenir enfin la plus ancienne charte constitutionnelle du monde. Elle survécut aux principes de Clarendon et à la politique de Charles II. A l'époque de son introduction, la population de Rhode Island s'élevait probablement à deux mille cinq cents âmes. Au bout de cent soixante-dix ans, ce nombre s'accrut de quarante fois autant et ce même gouvernement qu'on avait à peine cru capable de fournir un frein suffisant à la puissance du peuple, et de pouvoir se maintenir au milieu de fermiers et de bergers, protégea une population compacte, enrichie par un commerce étendu. Nulle part au monde la vie, la liberté et la propriété ne trouvèrent plus de sécurité qu'à Rhode Island.

La colonie vota à l'unanimité de vifs remercîments à ses trois bienfaiteurs (1), au « roi Charles d'Angleterre, à cause de sa haute, inestimable, et même incomparable faveur; à Clarendon, l'historien, l'homme d'État, le premier ministre qui avait témoigné « à la colonie un intérêt et un attachement excessifs; » et au modeste et vertueux Clarke (2), cet envoyé persévérant et désintéressé qui, pendant les douze années qu'avait duré sa mission (1676), s'était soutenu par son propre travail et par une hypothèque sur ses biens, dont toute la vie ne fut qu'un acte continuel de bienfaisance, et qui, à sa mort, légua tout ce qu'il possédait pour secourir les nécessiteux et pourvoir à l'éducation des jeunes gens. D'autres ont recherché les emplois afin d'avancer leur fortune; mais lui, de même que Roger Williams, renonça à ses modestes ressources dans l'intérêt public (1663). Il avait des ennemis puissants dans le Massachusetts, et laissa pourtant un nom sans tache.

Il ne faut pas une connaissance profonde des auteurs pour reconnaître ceux qui n'accordent qu'à contre cœur les éloges même les plus mérités. Les gens de lettres ont en partage les passions et les faiblesses de la nature humaine et les laissent percer dans leurs écrits; il ne manque pas d'historiens qui, entraînés par quelque secret attachement de parti, cherchent à diminuer les mérites de quelque illustre mort et à nuire à la réputation des États. Les lois de Rhode Island, revues à plusieurs reprises par divers comités, ne furent publiées qu'après, non seulement la révolution de 1688,

(1) MS., document, votes 3, 4 et 6.

(2) Sur Clarke voir Backus, I, 410; Allen, *Biog. Dict.* Le reproche de « bassesse » dans Grahame, I, 315, est une méprise n'offrant aucune garantie. Le ennemis de Clarke au Massachusetts voyaient de mauvais œil ses principes et ses succès; ils respectaient pourtant sa fidélité et son caractère irréprochable. Grahame est d'ordinaire très franc dans ses jugements.

mais même les troubles qui suivirent l'avénement de la maison de Hanovre. Or on trouve dans la plus ancienne copie imprimée qui existe encore maintenant (1), que les catholiques romains furent exclus de la jouissance de la liberté de conscience. Le peuple de Rhode Island n'avait été pour rien dans cette exception ; et les archives publiques n'indiquent pas le comité de révision qui fit ce changement, occasionné par la politique de l'Angleterre. Cette exclusion était d'ailleurs sans aucune portée, car il n'y avait pas de catholiques romains dans la colonie. Mais lorsque, pendant la guerre de l'indépendance, des vaisseaux français mouillèrent dans les rades de Rhode Island, la législature de cet État vota immédiatement le suppression d'une exception aussi inconséquente. Il s'est rencontré pourtant des auteurs, qui, argumentant spécieusement de la copie imprimée, ont attribué la clause exceptionnelle dont il s'agit à la première assemblée générale tenue à Newport après l'arrivée de la patente. J'ai compulsé soigneusement les archives et j'ai trouvé que le peuple de Rhode Island, en acceptant la charte, ratifia le grand principe de la liberté intellectuelle dans son sens le plus étendu. Cette première assemblée (2) se contenta de réorganiser le gouvernement (1664) et de rapporter toutes les lois incompatibles avec la charte ; or pareille mesure exclut la possibilité de la privation de liberté de conscience pour les catholiques romains. Au mois de mai se tint la session régulière et on y proclama la liberté religieuse dans les termes mêmes employés par la charte (3). Ces

(1) Je n'en ai pas vu de plus ancienne que l'édition de 1744.

(2) Cela résulte des *R. I. Archives*, mars 1663-64.

(3) *Archives*. Si les catholiques romains furent privés de la liberté de culte (ce qui n'est pas) en mars 1663-64, cette privation ne dura que deux mois. Comparez Eddy, dans Walsh, *Appel*, 429, etc., et Bull, dans le *R. I. Républicain* du 15 janvier 1834 ; Chalmers, 276 ; Douglass, II, 83, 104 ; *Dom. angl. en Amérique*, II, 252 ; *Empire brit.*, II, 148 ; Holmes, etc.,

expressions fort larges embrassent non seulement les catholiques romains, mais les hommes de toute croyance. « Personne ne pourra dorénavant jamais être inquiété, de quelque manière que ce soit, pour n'importe quelle divergence d'opinion en matière de religion. » Au mois de mai 1665, la législature, comme si elle eût voulu conserver un document propre à réfuter la calomnie, affirmait que « la colonie, dès le tout commencement, avait maintenu pour tout le monde le principe de la liberté, en ce qui concerne le culte de Dieu, et qu'elle avait fortement à cœur de conserver à jamais la même liberté (1). » Le propre témoignage des colons n'est pas le seul qui milite en leur faveur. Les commissaires anglais qui visitèrent Rhode Island, rapportèrent sur les habitants de cet État « qu'ils accordent la liberté de conscience à tous ceux qui vivent honnêtement et ils admettent des membres de toutes les religions (2). » En 1680, le gouvernement de la colonie put encore s'exprimer de manière à prouver qu'il ne craignait pas d'être contredit par aucun opprimé : « Nous laissons chacun marcher dans la voie que Dieu indique à son cœur; tout notre peuple jouit de la liberté de conscience (3). » La liberté de conscience, la liberté illimitée de l'intelligence fut dès l'origine, le triomphe de anabaptistes.

Que rapporterons-nous de plus de cette ancienne période de l'histoire de Rhode Island? qu'on imagina une nouvelle manière de voter, en exigeant de chaque homme libre qu'il écrivît son nom à l'extérieur de son suffrage? que, pendant quelque temps, l'assemblée générale fut divisée en deux

ne sont tous que la répétition de la même et seule autorité, c'est à dire les lois imprimées de Rhode Island.

(1) *Mass. Hist. Coll.*, XVII, 98.
(2) Hutch., *Coll.*, 413, 415.
(3) Chalmers, 284.

chambres, changement qui fut définitivement adopté à la fin du XVIIe siècle? qu'on ordonna (1665) aux villes de payer trois shillings par jour à leurs députés pour leurs travaux législatifs? Que Rhode Island fut importuné par Plymouth, et tourmenté par le Connecticut au sujet des frontières? ou bien, qu'en sollicitant de Clarendon quelques immunités commerciales, il lui retraça les avantages de sa baie, « la meilleure en vérité de la Nouvelle Angleterre; car elle possède des rades sûres pour les plus gros vaisseaux qui aient jamais sillonné les mers, et toujours ouvertes, tandis qu'une solide barrière de glace ferme les ports de l'Est et de l'Ouest? » La question la plus intéressante, c'est de savoir si les droits de la conscience et la liberté de l'intelligence furent strictement respectés.

On n'a pas manqué non plus d'accuser Rhode Island d'avoir persécuté les quakers. Cette calomnie ne s'appuie pas même sur un fondement plausible. Les commissaires royaux, en 1665, moins tolérants que la charte, exigèrent le serment d'allégeance; mais l'assemblée générale, professant un respect scrupuleux pour les droits de la conscience, ne voulut entendre parler de rien autre, si ce n'est d'une promesse de fidélité et de due obéissance aux lois; celui qui refuserait de prendre un semblable engagement, perdrait la franchise électorale. Aurait-on pu proposer un moyen plus doux? Et cependant, quand l'expérience eut fait reconnaître que cet engagement, les quakers le trouvaient incommode, il fut abrogé l'année suivante (1).

Une fois, il est vrai, Rhode Island se laissa entraîner dans une certaine contradiction avec ses principes. On avait éprouvé de grandes difficultés à recueillir les taxes; quel-

(1) Brinley, dans *Mass. Hist. Coll.*, V, 216-220; Holmes, I, 341. Comparez, en réponse, Eddy, dans *Mass. Hist. Coll.*, XVII, 97; Knowles, 324, 325.

ques villes avaient même refusé de payer leur quote-part. En 1671, l'assemblée générale adopta une loi, infligeant de sévères pénalités à quiconque dans des réunions publiques, parlerait contre le paiement des impôts. Les défenseurs de la loi en furent pour leur non réélection: l'année suivante (1672), le peuple choisit ses magistrats parmi ceux qu'on appelait quakers et la liberté des débats fut rétablie. George Fox était là, entouré de ses amis; et il recommanda un redoublement de vigilance « pour se garder de l'oppression, » et une ferme sollicitude « pour le bien du peuple. » Il considérait comme la source efficace du bonheur de la colonie, la connaissance pour « tout le peuple de ses droits; » et il ajouta, car à ses yeux le christianisme établissait l'égalité politique! « Vous êtes les hommes les plus méprisables du monde, si vous perdez la liberté par laquelle Christ vous a rendus libres dans la vie et dans la gloire (1). »

Quant au Maryland, la restauration des Stuarts amena la restauration de son propriétaire. La Virginie possédait de bien plus puissants titres à la faveur royale que Rhode Island et le Connecticut; sir William Berkeley s'embarqua lui-même pour l'Angleterre comme agent de la colonie (1661). Mais, la Virginie fut aussi malheureuse dans le choix de son envoyé

(1) Les principales autorités imprimées, pour l'ancienne histoire de Rhode Island, sont Callender, *Centurie de Sermons*, Backus. *Histoire des anabaptistes*, et Knowles, *Roger Williams*. La *Mass. Hist. Coll.* renferme de nombreux et utiles documents, trop multipliés pour être cités en détail. Notre société historique de Rhode Island a publié trois volumes estimables. Hopkins, *Histoire de Providence*, n'est pas exact; on le trouve dans la *Mass. Hist. Coll.* Comparez aussi Walsh, *Appel*, 431, etc. Que je n'oublie pas d'ajouter encore les réimpressions d'après les *Archives* et les *Commentaires* de Henry Bull de Newport. Outre les ouvrages imprimés, j'ai de considérables matériaux en MSS. que j'ai recueillis en partie dans les services publics du Rhode Island. Je suis spécialement redevable de beaucoup de choses à William R. Staples, qui, avec une générosité sans pareille, m'a confié les collections MSS. qu'il a mis des années à rassembler. Une telle générosité mérite toute ma reconnaissance.

que dans l'objet de sa démarche. Berkeley ne montra de l'empressement qu'à soigner ses propres intérêts, tandis que la Virginie aurait voulu être soulagée de la pression qu'exerçait sur elle l'acte de navigation (1), ratifié tout récemment par Charles II. Accorder ce soulagement était chose impossible; cela dépassait les prérogatives du roi et ressortait exclusivement de l'autorité du parlement. La Virginie ne reçut pas de charte, ni aucune garantie pour sa constitution établie que les instructions de son gouverneur. La confiance de la Virginie dans sa loyauté était destinée à subir une bien triste récompense; pour satisfaire l'avidité de quelques courtisans en faveur, elle se vit démembrée (1669) par de folles concessions, jusqu'à ce qu'enfin la colonie fut sacrifiée tout entière pour une génération (1673), avec autant d'insouciance qu'en mettrait un homme qui céderait une propriété à vie dans une ferme.

En attendant, sir William Berkeley tirait parti de sa présence en Angleterre pour son propre profit et donnait lui-même l'exemple de resserrer les limites de la province qui lui avait confié ses intérêts, en s'engageant (1663), dans une immense spéculation de terres avec Clarendon et six autres principaux courtisans et hommes d'État de cette époque. Ceux-ci regardaient sans doute comme un utile instrument, Berkeley, qui était sur le point de retourner en Amérique. On publia en Hollande sur le roi Charles une caricature, où ce monarque était représenté, une femme à chaque bras, et des courtisans lui vidant les poches. Cette fois, ils prenaient des provinces entières; le territoire qu'ils obtinrent, divisé en huit parties, aurait donné à chacun des associés un domaine aussi étendu que le royaume de France.

(1) *Archives d'Albany*, XVIII, 158. En réponse, le Hollandais W. I. C., 15 juillet 1662. « Le gouverneur Berkeley a jusqu'ici fait peu de chose en faveur des Anglais virginiens. » *Archives*, XVIII, 197.

Pour compléter ce tableau des changements territoriaux opérés par Charles II, il reste à ajouter qu'après avoir abandonné tout le Sud, le roi donna en fief à son frère le pays situé entre le Pemaquid et la Sainte-Croix (1664-1677). On fit revivre les droits de propriétaire du Maine et du New-Hampshire, dans l'intention de les acquérir pour le duc de Monmouth. Le beau pays qui s'étend depuis la rivière Connecticut jusqu'à la baie de Delaware fut concédé (1664), ainsi qu'une partie du Maine au duc d'York, malgré la charte de Winthrop et la possession des Hollandais ; ce territoire était habité par une population d'environ dix mille âmes. Charles II accorda également une charte à William Penn et investit ainsi la philanthropie du pouvoir exécutif sur une province vaste et fertile, comprenant la rive occidentale du Delaware (1681). Après la guerre de Philippe dans la Nouvelle Angleterre, on parvint difficilement à sauver Mount Hope (1679) des mains d'un courtisan alors célèbre pour avoir composé deux comédies passables. On ne révoqua pas la concession de la Nouvelle Écosse faite à sir Thomas Temple, tandis qu'avec l'inconséquence ordinaire à l'ignorance, on restituait (1667) aux Français l'Acadie avec des limites indéfinies. Depuis le cap extrême de la Nouvelle Écosse jusqu'à la Floride, à peu d'exceptions près, la tenure de tout le territoire subit un changement. Ce n'est pas tout ; le commerce avec l'Afrique, cet anneau de la chaîne des échanges universels, qui, pour la première fois, relia l'Europe, l'Asie et l'Amérique et unit, par des liens indissolubles, les races caucasiennes, malaises et éthiopiennes, devint le privilége d'une compagnie, qui, seule eut le droit de fonder des colonies sur la côte d'Afrique (1669). La zone glaciale elle-même fut envahie, et le prince Rupert et ses associés se virent richement dotés d'un monopole concernant les régions de la baie d'Hudson.

Pendant les quatre premières années de son pouvoir, Charles II abandonna ainsi une portion considérable de tout un continent, s'il avait pu continuer ce système de prodigalités il aurait bien donné le monde pendant le cours de son règne.

CHAPITRE XII.

LE MASSACHUSETTS ET CHARLES II.

Le Massachusetts ne jouit jamais de la faveur du gouvernement restauré (1660). Il s'était trop attaché à l'indépendance réelle qu'il avait possédée pendant les vingt dernières années, pour y renoncer facilement. La nouvelle de la restauration, apportée par les vaisseaux, que montaient, comme passagers, Goffe et Whalley fut accueillie avec un doute mêlé d'anxiété; on ne tint guère compte de cet événement. A la session de la cour générale au mois d'octobre, la proposition d'envoyer une adresse au roi n'eut pas de succès; on regardait encore les affaires d'Angleterre comme loin d'être arrangées. Enfin il devint certain que l'ancienne dynastie royale avait recouvré l'autorité et qu'une foule d'ennemis du Massachusetts s'étaient serrés autour du nouveau gouvernement; la cour générale fut convoquée et on y prépara des adresses pour le parlement et le monarque. On a reproché à ces adresses d'être empreintes d'un caractère d'adulation vrai-

ment oriental (1). Le souffle qui s'y fait sentir est tout républicain ; quant aux expressions hyperboliques, elles étaient empruntées aux mœurs de l'Orient, devenues si familières par l'étude des livres juifs de l'Écriture. De l'avis de la grande majorité des anciens, on n'y exprima aucun jugement sur l'exécution de Charles Ier, ni sur « les fâcheux bouleversements » du passé (2). Les colons faisaient appel au roi d'Angleterre (3), comme à « un roi qui avait vu l'adversité et qui, ayant été lui-même exilé, connaissait les cœurs des exilés. » Ils demandaient avec instance « le maintien de leurs libertés civiles et religieuses, » et ils réclamaient la faculté de se défendre contre leurs accusateurs. « Que le roi ne prête pas l'oreille aux paroles des hommes ; » tels étaient les termes de la pétition ; « vos serviteurs sont des hommes sincères, craignant Dieu et le roi. Nous n'avons pu vivre sans adorer Dieu publiquement ; aussi, pour pouvoir pratiquer le culte divin, sans y mêler des inventions humaines, nous avons quitté, non sans verser des larmes, notre pays, nos parents et la maison de nos pères. Nos vêtements se sont usés par suite de ce voyage si long ; nous-mêmes, nous étions partis dans la force de l'âge et maintenant, pour la plupart, nos cheveux sont devenus gris, et quelques-uns d'entre nous sont courbés par la vieillesse. » Si le roi confirmait leurs libertés, eux lui promettaient les bénédictions d'un peuple dont la confiance repose en Dieu.

On avait en même temps donné pour instructions à Leverett, agent de la colonie, de s'efforcer d'intéresser en faveur de celle-ci des membres du parlement et du conseil privé ; d'insister pour le maintien des libertés concédées par la

(1) Ebeling, I, 954. Ebeling est rarement si peu charitable.

(2) Hutch., *Coll.*, 332 : « Il est mis en doute par la plupart, » etc. *Avis des anciens.*

(3) *Ibid.*, 325-329.



charte et de s'opposer aux appels à l'Angleterre dans les affaires civiles ou criminelles. On avait conservé quelque espoir que le nouveau gouvernement se montrerait favorable au commerce de la Nouvelle Angleterre et renouvellerait les avantages accordés par le Long Parlement. Mais l'Acte de navigation venait d'être adopté, et le Massachusetts ne parvint jamais à obtenir la moindre exemption des entraves suscitées par cet acte, tant qu'il ne cessa pas de la solliciter comme une grâce.

On condamna à la même époque, comme trop empreint des séditieuses doctrines de la liberté démocratique, un traité écrit pour la défense des principes purs de la liberté populaire par Éliot, l'apôtre charitable des Indiens, le même qui avait revendiqué pour le peuple le droit de voter dans la conclusion des traités (1661). L'auteur, cet homme au cœur simple, n'hésita pas à supprimer son livre de « la République chrétienne, » et à reconnaître, dans un langage mesuré, la forme de gouvernement composée du roi, des lords et des communes, non seulement comme légale, mais comme excellente (1).

Les appréhensions des colons ne purent se calmer au moyen d'une assurance assez vague de la bonne volonté du roi à leur égard. Le comité pour les colonies s'était déjà imaginé que le Massachusetts, s'il l'osait, serait tout disposé à se dégager de son allégeance et à recourir à une alliance avec l'Espagne ou à quelque autre remède désespéré, plutôt que de consentir aux appels à l'Angleterre. Une discussion s'éleva immédiatement à ce sujet et le gouvernement royal se décida à rétablir le principe auquel avait renoncé le Long Parlement.

Ce n'était donc pas sans raison que le Massachusetts prévoyait une collision avec la couronne après qu'un nombreux comité dont faisaient partie Bradstreet, Hawthorne,

(1) Hutchinson, I, 195.

Mather et Norton, eut présenté un rapport détaillé sur la situation, l'assemblée générale publia une déclaration des droits naturels et des droits conférés par la charte.

Dans ce document elle proclame que les libertés appartenant aux colons, par la grâce de Dieu et en vertu de leur patente, consistent : « à choisir leur propre gouverneur, leur lieutenant gouverneur et leurs représentants; à admettre des hommes libres aux conditions qu'il leur plaira de prescrire; à instituer toute espèce de fonctionnaires, supérieurs et inférieurs, et à déterminer leur pouvoir et leur position; à exercer, par l'intermédiaire de leurs magistrats et députés, annuellement élus, toute puissance et autorité, législative, exécutive et judiciaire; à se défendre par la force des armes contre toute agression; et à repousser, comme une infraction de leurs droits, toute injonction du parlement ou du roi, préjudiciable au pays et contraire à l'une ou l'autre disposition légitime de la législation coloniale. » Quand aux devoirs d'allégeance, on les bornait à quelques points, qui ne conféraient aucun avantage ni aucune autorité réelle à la métropole ou à son souverain.

La république puritaine s'en tenait ainsi à la décision du roi, mais en déniant le droit d'appel, et à celle du parlement, mais en déclarant que l'Acte de navigation était une infraction des droits conférés par la charte. Ce ne fut qu'après avoir achevé de prendre ces lentes et soigneuses précautions, qu'on reconnut Charles II dans une proclamation publique, plus d'un an après sa restauration. Nous avons vu l'accueil que fit l'Angleterre à son souverain, lors de son retour; les magistrats du Massachusetts ne permirent à personne de boire à la santé du roi. On se borna à observer froidement quelques formalités. Le jour où la monarchie fut rétablie de ce côté de l'Atlantique, ne fut pas considéré comme un jour de réjouissance.

La jeune république avait continué à se gouverner, comme si elle exerçait un droit; les plaintes contre elle s'étaient accumulées ; et ses propres intérêts, d'accord avec les ordres formels du monarque, l'amenèrent à envoyer des agents à Londres. Le pays était divisé d'opinion : la grande majorité persistait à vouloir maintenir, en s'appuyant sur la charte une administration indépendante, sans rien lui ôter de sa force; les autres étaient portés à faire des concessions de nature à satisfaire le ministère de Clarendon. Le premier parti tenait les rênes du gouvernement. On choisit John Norton, parfait érudit et puritain rigide, quoique partisan de la modération dans les conseils, et l'excellent Simon Bradstreet, pour faire partie des commissaires pour l'Angleterre (1662). On leur recommanda d'assurer le roi de la fidélité confiante du Massachusetts, mais de ne jamais consentir à ce que les habitants de la colonie pussent en appeler à sa clémence ou à sa décision; de se concilier le monarque, tout en sauvant l'indépendance du pays. Les envoyés s'embarquèrent avec beaucoup de répugnance, car ils sentaient bien qu'il leur serait impossible de réussir dans leur mission. On envoya en même temps des lettres à tous les hommes d'État anglais sur l'amitié desquels on croyait pouvoir compter (1).

Quels que puissent avoir été les vœux ou les intentions secrètes de l'Angleterre, le roi Charles, se méfiant de l'esprit des colons ayant la conscience de sa propre gêne et de sa faiblesse, et ignorant le chiffre de la population et la force du Massachusetts, reçut les envoyés avec politesse; ceux-ci revinrent dans leur patrie avec la réponse royale, due probablement à Clarendon. La confirmation de la charte y était accordée; on y promettait en outre conditionnellement une

(1) Hutch., *Coll.*, 344-371.

amnistie générale pour les offenses commises pendant les derniers troubles. Mais le roi se réservait le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la colonie; il exigeait le rappel de toutes les lois contraires à son autorité; la prestation du serment d'allégeance; l'administration de la justice en son nom; la liberté complète de culte pour l'église d'Angleterre; enfin la concession de la franchise élective à tous les habitants possédant une fortune convenable.

Ces exigences ne semblaient pas tout à fait déraisonnables en elles-mêmes; mais le peuple du Massachusetts en considérait moins la nature que le pouvoir qui les imposait. En s'y soumettant, il aurait paru reconnaître au monarque un droit virtuel de veto sur ses décrets et le pouvoir de casser les jugements de ses tribunaux. Cette question d'obéissance était pour lui une question de liberté; elle fit naître les partis de la prérogative et de la liberté. Telle est l'origine de ces deux partis qui ne cessèrent de diviser le Massachusetts, jusqu'à l'établissement de l'indépendance actuelle.

Le caractère du temps mêla l'intolérance religieuse à ces dissentiments politiques. On redoutait l'épiscopat et la monarchie comme des alliés naturels; les anabaptistes étaient également royalistes; ils avaient fait entendre leurs plaintes contre le Massachusetts auprès du ministère anglais et ils pouvaient se vanter de s'être concilié la faveur toute spéciale de Charles II. Les principes d'une tolérance éclairée avaient si rapidement gagné du terrain, qu'à différentes reprises ils avaient été en possession de la majorité dans l'une des branches de la législature; mais maintenant que le Massachusetts se voyait obligé de recommencer son opposition à la monarchie, la presse fut soumise à la censure, et la défiance vis-à-vis de tous les dissidents, qui ne voulaient pas reconnaître l'église dissidente établie, réveilla de nouveau le fanatisme religieux dans toute son énergie. Les

représentants du Massachusetts, au lieu de céder aux désirs du roi, n'adoptèrent que des mesures conformes « à la gloire de Dieu et à la félicité de son peuple; » c'est à dire qu'ils résolurent de maintenir leurs institutions religieuses et leur indépendance démocratique.

Les colons du Massachusetts n'ignoraient pas (1663) cependant les grands dangers auxquels ils s'exposaient en refusant d'accéder à la demande de leur souverain (1). De fausses rumeurs vinrent se mêler à de vrais rapports et contribuèrent à allumer le courroux de la cour de Saint-James. On assurait généralement que Whalley et Goffe s'étaient mis à la tête d'une armée (2); on croyait que l'union des quatre colonies de la Nouvelle Angleterre n'avait d'autre motif que « le dessein arrêté de secouer toute dépendance de la Grande-Bretagne (3). » Sir Thomas Temple, gouverneur de l'Acadie sous Cromwell, qui avait résidé pendant plusieurs années dans la Nouvelle Angleterre, prit alors la défense de ces colonies. « Je puis vous assurer, » ainsi était conçu le message de Clarendon au Massachusetts, « que je ressens pour votre pays l'attachement, l'affection la plus sincère; vous n'éprouverez pas le moindre préjudice, ni dans vos priviléges, ni dans votre charte, ni dans votre gouvernement, ni dans la discipline de votre église (4). » Cependant la nouvelle se répandit bientôt partout que l'on allait désigner des commissaires pour régler les affaires de la Nouvelle Angleterre; enfin, il y eut lieu de croire (1664) que ces commissaires s'étaient déjà embarqués et que sous peu des vaisseaux de guerre jetteraient l'ancre dans la rade de Boston (5).

(1) Chalmers, 386.
(2) Lettre manuscrite de sir T. Temple.
(3) Lettre manuscrite des commissaires à T. Prince, de Plymouth.
(4) Temple, Lettre manuscrite.
(5) Les principales autorités sont Hutchinson, *Hist.*, I, ch. II, et Appendix;

Des mesures de précaution furent promptement adoptées. On remit la patente à un comité de quatre membres, auxquels on confia la mission de la garder secrètement et de la sauver dans l'intérêt du pays. Afin de se préserver de l'agression d'une force armée, on défendit aux officiers et aux soldats de descendre des vaisseaux autrement que par petites troupes; on exigea d'eux une stricte obéissance aux lois du Massachusetts. Conformément aux anciens usages, un jour fut consacré au jeûne et à la prière. Cette coutume a été tournée en ridicule. Mais la foi religieuse régnait à cette époque; tout homme était tenu d'assister au culte public. D'ordinaire personne ne se dispensait de cette obligation, si ce n'est les malades; car, ces jours là, la mère emportait avec elle son nourrisson, lorsqu'elle ne pouvait le laisser à la maison. Consacrer dans une circonstance spéciale, un jour au jeûne et à la prière, c'était convoquer tous les habitants de la colonie dans leurs congrégations respectives, pour fixer l'attention du peuple entier sur un même sujet, sous la sanction de la présence invisible de Dieu. Aucun moyen plus efficace de mettre tout le monde au courant d'une question ne pouvait égaler celui-ci, qui venait frapper l'oreille de chaque individu en particulier. L'esprit public était ainsi excité partout, et l'on savait bientôt dans quel sens il se prononçait.

Enfin, la flotte qu'on avait équipée pour aller réduire les établissements hollandais sur l'Hudson parut devant Boston; elle amenait des commissaires anglais hostiles aux libertés de la colonie et chargés d'examiner la manière dont les chartes de la Nouvelle Angleterre avaient été observées; ils

Hutch., *Coll.*; Danforth, *Documents*, dans *Mass. Hist. Coll.*, XVIII; Chalmers, ch. XVI. Il y a beaucoup de documents relatifs à cette période dans Hazard. J. B. Felt m'a procuré fort généreusement de nombreux extraits des archives et des papiers d'État MSS. du Massachusetts.

étaient en outre « munis de pleins pouvoirs pour assurer la paix du pays, en se conformant aux instructions royales et suivant leur propre discrétion. »

Les commissaires ne firent pas immédiatement usage de leur autorité; mais, de prime abord, le peuple du Massachusetts pressentit l'approche de la tyrannie. Il redoutait par dessus tout, les pouvoirs discrétionnaires. Jamais il n'avait mis son entière confiance en ses propres magistrats; irait-il maintenant se soumettre à la merci d'étrangers et d'ennemis? L'assemblée générale se réunit pour faire face au danger; et l'on chercha les moyens d'y remédier et de les prévenir.

Une levée de deux cents hommes fut accordée pour la guerre projetée contre les Hollandais; on exécuta cette mesure quoique jamais il ne fallut recourir aux services de ces hommes. Mais l'envoi de la commission fut considéré comme une violation flagrante des droits concédés par la charte. Les habitants du Massachusetts avaient déjà embrassé certaines idées qui aujourd'hui font partie intégrante de l'opinion publique du pays, mais que le système du droit international n'a pas encore accueillies. Ils distinguaient dans l'obéissance due à un gouvernement, l'obéissance naturelle et la soumission volontaire. L'enfant, né sur le sol de l'Angleterre, est nécessairement sujet anglais; mais quant à eux, ils invoquaient le droit primitif d'expatriation, c'est à dire que tout homme peut quitter le lieu de sa naissance et renoncer à tout devoir d'allégeance en même temps qu'à toute prétention à être protégé. C'est ce qu'ils avaient fait. Tant qu'ils étaient demeurés en Angleterre, ils avaient reconnu la force obligatoire des lois établies; mais, comme ces lois étaient intolérables, ils avaient émigré dans un nouveau monde, où tous ils avaient pu organiser leur gouvernement comme plusieurs d'entre

eux l'avaient fait à l'origine, en prenant pour base les droits naturels et une parfaite indépendance.

Pourtant il leur avait paru utile de demeurer unis par quelques liens à l'Angleterre; ces liens, ils les tenaient pour purement volontaires; ces liens avaient été originairement et spécialement établis et par conséquent nettement définis par la charte, le titre de leur soumission volontaire et le seul contrat existant qui les unît à l'Angleterre. Le droit de celle-ci au sol, sous prétexte de découverte, ils s'en moquaient comme d'une doctrine papiste, provenant d'Alexandre VI; et ils invoquaient, comme ayant bien plus de valeur, leur juste occupation et leur acquisition de terres faite avec les naturels.

Telles étaient les idées qui les animaient; et comme l'établissement d'une commission revêtue de pouvoirs discrétionnaires ne trouvait pas de sanction formelle dans leur charte, ils résolurent de résister aux ordres du roi et de ne tenir aucun compte de la commission par lui instituée. Tandis donc que la flotte était occupée à soumettre New-York, le gouvernement du Massachusetts interdit officiellement d'adresser des plaintes aux commissaires; puis il prépara une remontrance, non contre des actes de tyrannie, mais contre la menace de la tyrannie, non contre le mal présent, mais contre le principe du mal. Cette adresse au roi Charles II était conçue en ces termes :

« Souverain vénéré, les premiers qui ont entrepris de fonder cette colonie ont obtenu une patente, qui confère plein et absolu pouvoir de gouverner tous les habitants de cet endroit à des hommes choisis par ceux-ci dans leur sein et suivant telles lois qu'ils trouveraient convenable d'établir. Une donation royale, revêtue du grand sceau offre la plus grande sécurité qu'on puisse désirer dans les affaires humaines. Ces colons, sous la protection et la garantie de la

charte royale, se sont transportés, à leurs propres frais, eux, leurs femmes et leurs familles, à travers l'océan, ont acheté des terres aux naturels et fondé cette plantation, non sans de grands travaux, des risques, des dépenses et des difficultés considérables; pendant longtemps ils ont lutté contre les privations dans le désert et contre les embarras d'un nouvel établissement; ils ont aussi, depuis plus de trente ans maintenant, joui du privilége de se GOUVERNER EUX-MÊMES A L'INTÉRIEUR, comme d'un droit incontestable devant Dieu et devant les hommes. Être gouvernés par des chefs de notre propre choix et par des lois émanées de nous, c'est le privilége fondamental de notre patente.

« Un brevet muni du grand sceau, et qui confère à quatre personnes (dont l'une est notre ennemi déclaré) le pouvoir d'écouter toutes les plaintes et tous les appels et d'y faire droit, comme bon leur semble, nous soumet à l'arbitraire de quelques étrangers et finira par bouleverser toute notre existence.

« Si les choses continuent à marcher de ce train, vos sujets d'ici ou bien seront obligés de chercher un nouveau refuge ou bien seront courbés sous un joug intolérable. La vigueur indispensable à toute nouvelle entreprise s'affaiblira ; le roi lui-même perdra les avantages que lui rapportent les droits de douane sur les objets exportés et importés d'ici en Angleterre et cette plantation qui donnait tant d'espérances se verra ruinée en dernier résultat.

« Si le but de tout ceci est de procurer à quelques gentilshommes en particulier des bénéfices et des revenus dans la colonie, la pauvreté du peuple fera également échouer ce projet si l'on additionnait toutes les dépenses du gouvernement tout entier pendant une année, et si ensuite on les doublait ou les triplait, le produit constituerait à peine une somme de quelque importance pour un de ces gentils-

hommes; les habitants d'ailleurs ne consentiront jamais à une combinaison de ce genre et il sera difficile de trouver un autre peuple qui veuille demeurer dans ce pays, en ayant des charges considérables à supporter, et en voyant que ce n'est pas ici une contrée où l'on peut subsister sans un travail pénible et sans une grande frugalité.

« Dieu le sait, notre plus grande ambition est de mener une vie paisible, dans un coin du monde. Nous ne sommes pas venus dans ce désert pour y chercher de grandes richesses pour nous-mêmes, et si d'autres viennent après nous pour en trouver ici, ils seront désappointés : Nous nous tenons à notre place; nous sommes bien loin dans nos cœurs de méconnaître la dépendance légitime dans laquelle nous sommes vis-à-vis de Votre Majesté, la soumission que nous lui devons, le tout conformément à notre charte. Nous ferions volontiers tout ce qui serait en notre pouvoir pour conserver votre faveur. Mais c'est un bien grand malheur de ne pouvoir vous offrir d'autre témoignage de notre fidélité que le sacrifice de nos libertés, qui nous sont de beaucoup plus chères que la vie, et que nous avons cherché à obtenir en exposant volontairement nos jours et en affrontant mille fois la mort.

« La supériorité de Job, lorsqu'il siégeait en roi au milieu de son peuple, c'était de se montrer le père des pauvres. Un peuple pauvre, privé de tout avantage extérieur, de richesse et de pouvoir, crie maintenant vers son seigneur et son roi. Que Votre Majesté considère sa cause et maintienne ses droits; cette bonté sera pour elle une source de solide honneur, jusqu'aux dernières générations. »

Cette adresse rentrait complétement dans l'esprit du peuple. Quiconque allait faire sa cour aux commissaires devenait un objet de dérision. On ne regardait pas même comme un devoir d'écrire au roi et au chancelier; d'après la charte, la

seule obligation exigible, c'était le paiement au roi du cinquième de tout le minerai d'or et d'argent; cela était réellement obligatoire; mais toute autre marque d'attention pour le roi en dehors de cela n'était plus qu'affaire de politesse (1). On espérait donc fatiguer le gouvernement anglais par une longue correspondance, qui pourrait durer jusqu'à une nouvelle révolution. « Car, qui sait? » disait-on, « une nouvelle révolution peut encore survenir en Angleterre. » Il est quelquefois difficile de distinguer l'instinct du fanatisme du jugement le plus profond; le fanatisme est quelquefois d'une perspicacité très pénétrante. Beaucoup d'habitants de la Nouvelle Angleterre s'attendaient en toute confiance à voir reparaître après la restauration la liberté et ce qu'on appelait « la destruction des témoins. » « Qui sait, » se demandait-on encore, « quelles seront les conséquences de cette guerre contre les Hollandais? » L'établissement d'une autorité arbitraire devait amener à sa suite des impôts arbitraires, destinés à satisfaire d'avides courtisans. Le bruit se répandit que le Massachusetts devrait fournir un revenu annuel de cinq mille livres au roi. Le peuple tint des réunions publiques; le brave Hawthorne, animé d'idées libérales, et qui était placé à la tête d'une compagnie de la milice, prononça un discours, condamné comme « séditieux » par les royalistes; de son côté l'inflexible Endicott, qui conservait à peine encore quelque reste de vie, s'adressa au peuple dans la chapelle de Boston. Charles II avait écrit à la colonie contre Endicott, en le qualifiant de mal intentionné, et avait demandé qu'on choisît quelqu'un d'autre à sa place, comme gouverneur; mais Endicott ne vécut pas jusqu'au jour de l'élection (1665) et resta en charge jusqu'à ce que le roi des rois le rappelât de ce monde. Le vieux Daven-

(1) Hutch., *Coll.*, 420.

port se montra également inébranlable. « Cette commission, » disait-il de New-Haven, » n'est qu'une épreuve pour notre courage; le seigneur sera avec son peuple, tant que celui-ci sera avec lui. Si vous consentez à reconnaître cette cour d'appel, vous détruisez de vos propres mains la maison que la sagesse a élevée pour vous et pour votre postérité. »

Les élections du printemps de 1665 se passèrent avec le plus grand calme; le peuple soutint fermement son gouvernement. Dans l'intervalle on avait envoyé (1664) des lettres de supplications à Robert Boyle et au comte de Manchester; car, depuis les jours de Southampton et de Sandys, de Warwick et de Say, jusqu'à ceux de Burke et de Chatham, l'Amérique ne manqua jamais tout à fait d'amis en Angleterre. Mais aucun d'eux ne voulait apprécier la justesse des plaintes du Massachusetts contre un principe abstrait. « Nous sommes tous étonnés, » écrivait (1665) Clarendon, qui, au dire de Robert Boyle, n'était pas ennemi de la colonie; « vous demandez la révocation de la commission sans en accuser les membres d'avoir commis la moindre faute ou le moindre excès. » Boyle témoigna également sa surprise : « Vous ne reprochez pas aux commissaires le moindre acte nuisible, même dans vos lettres privées. Les hommes d'État du Massachusetts, à cette époque, étaient plus sages et comprenaient bien mieux la doctrine de la liberté que le chancelier d'Angleterre. Un siècle plus tard, et il n'y eut plus personne en Angleterre qui ne reconnût que la commission était une usurpation inconstitutionnelle (1).

Le débat du Massachusetts avec les commissaires eurent d'heureux résultats pour le Connecticut (1664). Il facilita l'union des deux colonies d'Hartford et de New-Haven; les commissaires, désireux de se faire des partisans dans les

(1) Boyle, dans *Mass. Hist. Coll.*, VIII; Chalmers.

autres plantations, évitèrent toute collision irritante et n'encouragèrent pas les prétentions mises en avant par le duc d'Hamilton sur une portion considérable du territoire de la colonie; aussi, en réglant les frontières de New-York, quoique la charte du gendre de Clarendon s'étendît jusqu'au fleuve Connecticut, ils fixèrent les limites sur le continent, conformément aux prétentions du Connecticut lui-même. Long Island revint au duc d'York. Les commissaires, satisfaits d'avoir conservé la paix, en évitant de léser en rien la colonie dans ses intérêts, trouvèrent bon de vanter au monarque « l'attitude respectueuse et soumise du Connecticut, » que « relevait encore avec plus d'éclat la conduite tout opposée du Massachusetts.

Nous aurons bientôt l'occasion de raconter les événements dans lesquels se trouva engagé Nichols à New-York, où il resta. Les autres commissaires, Carr, Cartwright et Maverick, à leur retour dans le Massachusetts (1665), voulurent que toute la population mâle pût se réunir à Boston, le premier jour des élections générales, afin qu'elle entendît le message du roi. Cette proposition absurde fut rejetée. Cartwright dit à cette occasion : « Celui qui n'accédera pas à cette demande est un traître. »

La nature du gouvernement de Rhode Island, et sa politique habituelle de se reposer toujours sur la protection de l'Angleterre, assurèrent aux agents royaux dans cette province un accueil moins défavorable. Plymouth (1), la plus faible de toutes les colonies, maintint fermement son indépendance; cependant les commissaires, caressant l'espoir si longtemps nourri par les habitants, leur avaient promis une charte, s'ils voulaient donner un exemple de condescendance et consentir à ce que le roi désignât leur gouverneur sur

(1) Morton et Davis, 310, etc., et 417, etc.

une liste de trois candidats à choisir par eux-mêmes. Après mûre délibération, l'assemblée générale « tout en adressant de nombreux remerciements aux commissaires et en faisant de grandes protestations de fidélité au roi, » « préféra laisser les choses dans l'état où elles se trouvaient. » La population de Plymouth était alors si pauvre, « qu'elle ne pouvait conserver des hommes instruits pour ministres; » en quelques endroits on recourait à un « frère inspiré; » mais les frères étaient aussi « inspirés » en fait de liberté qu'en fait de religion.

Si Plymouth ne s'était pas laissé éblouir par la perspective brillante d'une charte, il y avait encore moins lieu de compter réussir dans le Massachusetts. La conférence entre les deux parties y dégénéra en altercation. « Nous ne pouvons souffrir, dit le gouvernement, que la colonie puisse être traduite à la barre d'un tribunal que sa charte n'a pas reconnu. » A la fin on lui demanda sans détour : « Reconnaissez-vous la commission envoyée par Sa Majesté? » La colonie refusa de donner une réponse directe et préféra argumenter de la charte de Sa Majesté.

Les commissaires, fatigués de discuter, se décidèrent à agir. Ils annoncèrent leur intention de tenir une audience pour juger une cause où la colonie était citée à comparaître comme défenderesse. L'assemblée générale s'opposa à cette procédure; les commissaires refusèrent de céder. Le jour du jugement parut enfin; on avait assigné les deux parties; les commissaires se préparaient à instruire l'affaire, lorsque, par ordre de la cour, un héraut s'avança et, après avoir sonné de la trompette avec toute la solennité convenable, proclama publiquement, au nom du roi et en vertu de la charte, que la cour générale faisait déclarer à tous les habitants de la colonie que, pour se conformer à ses devoirs envers Dieu, envers le roi et envers ses commettants, elle

ne pouvait permettre à qui que ce fût d'aider les honorables commissaires de Sa Majesté dans leurs actes.

On crut nécessaire de confirmer la validité de cette remontrance en lui donnant une forme extraordinaire de publicité. Le héraut sonna de la trompette dans trois lieux différents et répéta publiquement sa proclamation. On peut sourire de cette imitation singulière du cérémonial de la féodalité. Cependant quand la voix d'un héraut proclama-t-elle l'approche d'une lutte aussi mémorable? Ce n'était pas simplement un débat entre la cour générale et les commissaires, ni même entre Charles II et le Massachusetts; c'était un événement bien plus important, — c'était le commencement de la lutte du nouveau système contre l'ancien, de la politique américaine contre la politique européenne.

Les commissaires ne purent que s'étonner de voir que les arguments du roi, de son chancelier et de son secrétaire n'avaient pas été à même de convaincre le gouvernement du Massachusetts. « Puisque vous interprétez mal nos efforts, dirent-ils, nous ne perdrons pas davantage nos peines avec vous; » et ils se retirèrent vers le nord. Là, ils se mirent à rechercher les limites du New-Hampshire et du Maine, et à préparer la restauration des droits du propriétaire. Le Massachusetts déploya de nouveau toute son activité et son intrépidité; le gouverneur et son conseil défendirent aux villes du Piscataqua de se réunir, ni d'obéir en quoi que ce fût à la commission, en les menaçant des plus grands périls (1).

Dans le Maine, le peuple était mieux disposé pour la royauté; il préférait se trouver sous la tutelle immédiate du roi plutôt que d'être incorporé au Massachusetts ou de se soumettre à l'héritier de Gorges. Les commissaires déposèrent les fonctionnaires nommés par le Massachusetts et,

(1) Hutch., *Coll.*, 419.

sans tenir compte des prétentions de Gorges, délivrèrent des commissions à des personnes de leur choix pour gouverner le district. Quelques colons cependant, en dépit des menaces, exprimèrent ouvertement leurs craintes de voir s'ensuivre « de triste dissensions; » ils reconnaissaient que leur union avec le Massachusetts avait été favorable à leur prospérité. Assurée de l'appui d'une minorité résolue, la république puritaine envahit la province immédiatement après le départ des commissaires et y rétablit son autorité par la force des armes (1668). De grands troubles éclatèrent; plusieurs personnes, opposées à ce qu'elles regardaient comme une usurpation, se virent punies pour « leurs discours peu respectueux; » quelques-unes même avaient reproché aux autorités du Massachusetts d'être « traîtres et rebelles envers le roi (1); » mais les envahisseurs maintinrent leur ascendant, jusqu'à ce que Gorges fût parvenu à faire reconnaître ses prétentions par l'Angleterre. Le gouvernement colonial conserva sa juridiction indépendante depuis la limite méridionale du Massachusetts jusqu'au Kennebeck. Les agents du roi ne laissèrent pas de trace de leur présence. Ayant été rappelés, ils s'étaient retirés brusquement et fort irrités, en menaçant les habitants déloyaux de la rétribution qu'ils méritaient et de la potence.

Le monarque anglais articula de vifs reproches contre l'opiniâtreté du Massachusetts : il savait très bien que « le peuple de cette colonie affirmait que Sa Majesté n'avait aucune juridiction à exercer sur lui (2). » On résolut de transférer le siége des négociations en Angleterre; Bellingham et Hawthorne reçurent l'ordre formel, par mandat du roi, de s'y rendre, en vertu de leur serment d'allégeance;

(1) Extraits des archives communiqués par George Folsom.
(2) Hutchinson, *Histoire*, I, App. XIX.

deux ou trois autres personnes à désigner par les magistrats du Massachusetts devaient en outre leur servir de collègues (1666). Jusqu'à décision finale au sujet des prétentions de Gorges, le gouvernement du Maine devait continuer à être administré suivant les instructions laissées par les commissaires.

La cour générale avait pour mission de mettre à exécution les ordres excédant les pouvoirs des magistrats ; on la convoqua donc pour prendre en considération la lettre du roi. La matinée du deuxième jour fut consacrée à la prière ; six anciens invoquèrent le Seigneur. Le jour suivant, après une première lecture, il y eut un léger débat ; ensuite furent présentées des pétitions, venant de Boston, de Salem, d'Ipswich et de Newbury, et conseillant de faire quelques concessions au roi. « Que l'on propose un moyen régulier d'entamer le débat, » dit le gouverneur Bellingham, qui détestait énergiquement les présents destinés à corrompre. « Le roi a le pouvoir, en vertu de sa prérogative, de nous ordonner de comparaître, » dit le modéré Bradstreet ; « devant Dieu et devant les hommes, nous devons obéir. » — « Vous pouvez obtenir un jugement conformément à la loi, » insinua un habile royaliste. « En arrivant en Angleterre, vous pouvez insister là dessus et le réclamer. » — « Nous devons prendre en considération le déplaisir de Dieu aussi bien que celui du roi, » répliqua Willoughby ; « nos intérêts et ceux des choses de Dieu aussi bien que la prérogative royale ; nos libertés sont d'une haute importance et il faut faire attention de les conserver ; si le roi peut me faire venir aujourd'hui et puis un autre demain, nous ne sommes qu'un misérable peuple. » — « La prérogative royale est aussi nécessaire que la loi, » reprit le royaliste, qui regardait peut-être la cour d'Angleterre comme le chemin des honneurs. — « La prérogative n'est pas au dessus de la loi, » répondit l'inflexible Hawthorne,

ce défenseur constant de la liberté populaire (1). Après une longue discussion, l'assemblée se prononça contre l'obéissance à la sommation royale. « Nous avons déjà exposé nos vues par écrit, » telle fut la réponse de la cour générale, « de sorte que les personnes les plus capables parmi nous ne pourraient expliquer nos affaires plus clairement. »

Cette décision d'insubordination fut prise à l'époque où l'ambitieux Louis XIV de France, désirant s'emparer des Pays-Bas espagnols, et ayant conclu un traité de partage avec De Witt, avait, en conséquence de son alliance avec la Hollande, déclaré la guerre à l'Angleterre. Ce fut à cette occasion que l'on suggéra nettement, pour la première fois, à la Nouvelle Angleterre l'idée de la conquête du Canada. Ce projet n'était mis en avant que pour être rejeté comme impossible. En effet, « un pays limitrophe de quatre cents milles à traverser, en franchissant des montagnes rocheuses et des déserts brûlants, » offrait un obstacle trop redoutable. Cependant Boston équipa quelques bâtiments corsaires et cela non sans un certain succès (2).

A la même époque les colons ne se contentèrent pas de prouver leur fidélité au moyen de protestations stériles ; ils envoyèrent des approvisionnements à la flotte anglaise des Indes Occidentales et ils expédièrent en Angleterre pour la marine, un navire entièrement chargé de mâts, « bienfait complétement inespéré, ajoute Pepys (3), et sans lequel nous aurions succombé l'année suivante. »

L'audacieux défi du Massachusetts ne l'exposa pas immédiatement au danger. Le ministère de Clarendon était tombé et lui-même était devenu un exilé ; des libertins sans ver-

(1) *Mass. Hist. Coll.*, XVIII, 98.
(2) *Ibid.*, 109.
(3) Pepys, I, 489.



gogne s'étaient non seulement emparés de la confiance des maîtresses du roi, mais des places dans le cabinet du roi. Tandis que Charles II folâtrait avec les femmes et privait le théâtre d'actrices ; tandis que le licencieux Buckingham, qui était parvenu à se mettre à la place de Clarendon, épuisait la vigueur de son corps et de son esprit, en s'abandonnant à tous les plaisirs sensuels « que la nature pouvait désirer ou l'imagination inventer; » tandis que Louis XIV acquérait de l'influence dans le cabinet de Saint-James, en achetant la maîtresse du chef de la cabale, l'Angleterre restait sans bon gouvernement et les colonies florissaient au sein de la pureté et de la paix. Le ministère anglais n'osa pas s'occuper du Massachusetts ; il était juste que les membres dissolus de ce cabinet fussent intimidés par la vertu austère de républicains ascètes. Les affaires de la Nouvelle Angleterre étaient souvent mises en discussion ; mais le conseil privé se sentait dominé par cette dignité morale qu'il ne pouvait comprendre. Il y eut de graves débats auxquels le roi (1) prit part, pour examiner « en quels termes on écrirait à la Nouvelle Angleterre. » Charles lui-même recommanda tout spécialement cette affaire, car « la colonie était riche et forte, et capable de tenir tête à toutes les plantations voisines ; » « il y a lieu de craindre, » ajoutait le monarque, « qu'elle ne rompe tout lien de dépendance vis-à-vis de cette nation. » « Quelques membres du conseil proposèrent une lettre menaçante, à laquelle s'opposèrent radicalement ceux qui connaissaient mieux l'humeur soupçonneuse et irascible de la colonie. » Au bout de quelques jours, on décida (2) « que, si l'on envoyait une missive quelconque, ce ne serait d'abord qu'un document plein de conciliation, ou une lettre polie;

(1) Evelyn, II, 343.
(2) *Ibid.*, 344.

car on avait compris qu'on avait affaire à une population presque sur le point de renoncer à toute subordination à l'égard de la couronne. » « On voulut se renseigner sur l'état actuel des choses, » et Cartwright, l'un des commissaires, fut appelé devant le conseil pour faire « un rapport sur ce pays (1); » le conseil fut plus intimidé que jamais par la peinture qu'il traça, aussi ne fut-il plus question de rien d'autre que « d'une lettre d'amnistie. » Peu à peu, il fut proposé d'envoyer un député dans la Nouvelle Angleterre, sous prétexte de régler les frontières, mais « ayant pour instructions secrètes de mettre le conseil au courant de la situation de la Nouvelle Angleterre, et de s'assurer si la colonie était assez puissante pour être à même de résister à Sa Majesté et de se déclarer par elle-même indépendante de la couronne. » On rapportait à la puissance des colons le motif « qui dans les dernières années les avait rendus si récalcitrants (2). » Qu'avons-nous besoin d'en dire davantage? Le roi était occupé du « visage enfantin, simple et naïf » d'une nouvelle favorite (3), et de son trafic avec le roi de France de l'honneur et de l'indépendance de l'Angleterre. Le duc de Buckingham, alors en très haute faveur, s'abandonnait aux plaisirs les plus licencieux et les plus désordonnés, en compagnie de l'effrontée comtesse de Shrewsbury et de sa bande de joueurs de violons. Les discussions au sein du conseil sur la Nouvelle Angleterre n'eurent pas plus de résultats, pour le moment, que la recherche des moyens de naturaliser la muscade et la cannelle dans la Jamaïque.

Le Massachusetts prospérait grâce à cette insouciance. « C'est, » disait sir Joshua Child, dans son discours sur le commerce (1670), « la plantation la plus préjudiciable à la

(1) Evelyn, 345.
(2) *Ibid.*, 346; voir aussi 358.
(3) *Ibid.*, 332, 355.

Grande-Bretagne; la frugalité, l'industrie et la tempérance du peuple, le bonheur que lui procurent ses lois et ses institutions, promettent à cette colonie une longue existence et un accroissement merveilleux de population, de richesse et de puissance. » Les habitants jouissaient des bienfaits du *self-government* et d'une indépendance réelle. Les villages de la Nouvelle Angleterre faisaient déjà l'admiration des voyageurs; les actes de navigation n'étaient guère respectés; nulle douane n'avait été établie. Le Massachusetts, qui s'étendait alors jusqu'au Kennebeck, possédait un commerce très vaste; il se chargeait du transport des produits de presque toutes les colonies et envoyait ses vaisseaux dans les climats les plus divers. On pouvait voir dans la rade de Boston des bâtiments de l'Espagne et de l'Italie, de la France et de la Hollande; le commerce commençait à verser ses richesses parmi les colons. Les natures généreuses font un usage libéral de leur fortune; après le grand incendie de Londres, les malheureux de la mère-patrie avaient reçu de grands secours. Un fait qui dénote le caractère du peuple, c'est que la ville de Portsmouth décida de donner annuellement pendant sept ans soixante livres au collége qui participait à la prospérité de Boston et continuait à fournir des « schismatiques à l'église, » tandis que la colonie avait la réputation de renfermer une multitude de « rebelles au roi. » Les villages s'agrandissaient; la prospérité était universelle. On n'y connaissait pas la mendicité et le vol y était rare. Si « d'étranges modes nouvelles » prévalaient dans « la catégorie des jeunes femmes, » si leurs toilettes étaient ornées par des « rubans inutiles, » au moins les « musiciens de profession et les maîtres de danse » n'étaient point encouragés. On se souvenait toujours que le peuple avait été conduit dans le désert aussi bien par Aaron que par Moïse et, malgré les progrès de l'esprit d'examen et de tolérance, on

avait résolu de maintenir les églises congrégationnelles « dans leur organisation la plus pure et la plus robuste (1). »

Au milieu de ce calme et de cette situation si prospère (1667-1670), plusieurs des patriarches de la colonie, tels que l'hospitalier et le sincère Wilson, mais le partisan de la persécution; le peu accommodant Davenport, toujours ardent pour le calvinisme et non moins ardent pour l'indépendance, qui avait fondé New Haven sur un rocher et qui, après avoir commencé à prêcher à l'ombre d'un arbre de la forêt, avait vécu assez pour contempler le pays couvert d'églises convenables (1671-1672); le tolérant Willoughby qui avait plaidé en faveur des anabaptistes; l'incorruptible Bellingham, scrupuleux dans ses mœurs et rigide dans ses principes d'indépendance; tous ces hommes et bien d'autres encore, les pères du peuple, déposèrent le fardeau de la vie, terminant leur carrière de vertu dans la placide quiétude de l'espérance et ne regrettant rien tant que de voir le terme de leurs jours arriver trop tôt pour qu'ils pussent être témoins de la gloire de la Nouvelle Angleterre dans toute sa plénitude.

Pourtant cette prospérité renfermait en elle-même un danger; l'accroissement des Anglais alarma les Peaux Rouges, qui, ne pouvant se résoudre à changer d'habitudes, se voyaient privées de leurs moyens ordinaires de subsistance. Il est difficile de se former exactement une idée de la population des différentes colonies à cette ancienne époque de leur histoire; les calculs faits sur les lieux sont incomplets, et ceux que fournirent les émissaires de l'Angleterre sont extraordinairement erronés (2). Nous ne nous éloignerons

(1) Hutchinson, I, 251.

(2) L'évaluation de la *Hutch.*, *Coll.*, 484, a été très souvent reproduite. Elle est sans valeur. La population et la richesse du pays sont l'objet d'hyperboles, pour qu'on reconnût d'autant plus l'opportunité de tirer des revenus des colons.

probablement pas beaucoup de la vérité, en supposant que la population blanche de la Nouvelle Angleterre, en 1675, s'élevait à cinquante-cinq mille âmes. Plymouth en pouvait bien contenir au moins sept mille; le Connecticut, environ quatorze mille; le Massachusetts, proprement dit, plus de vingt-deux mille; le Maine, New-Hampshire et Rhode-Island, chacun peut-être quatre mille. Les établissements étaient principalement des sociétés d'agriculteurs, situés près du bord de la mer, depuis New-Haven jusqu'au Pemaquid. Le commerce des peaux de castor, plus encore que le trafic en bois et en poisson, avait donné naissance aux villages au delà du Piscataqua; le Maine et New-Hampshire faisaient cependant « un grand commerce de planches de sapin. » La plupart des villes étaient des établissements isolés près de l'océan, sur des rivières, qui servaient à faire mouvoir « des moulins à scier, » regardés alors comme « une nouvelle invention; » la culture ne s'étendait pas loin dans l'intérieur. Haverhill sur le Merrimack était une ville frontière du Connecticut; des émigrants avaient remonté jusqu'aux riches provinces de Deerfield et de Northfield : mais à l'ouest de Berkshire n'était qu'un désert; Westfield était la plantation la plus éloignée. Entre les villes situées sur le Connecticut et le groupe de celles bordant la baie du Massachusetts, Lancaster et Brookfield était le séjour solitaire des chrétiens dans le désert. Le gouvernement du Massachusetts s'étendait jusqu'au Kennebeck (1) et renfermait plus de la moitié de la population de la Nouvelle Angleterre : la confédération des colonies avait été renouvelée également dans la prévision du danger.

Le nombre des Indiens à cette époque s'élevait à peine à trente mille dans toute la Nouvelle Angleterre à l'ouest du

(1) Hazard, II, 511.

fleuve Sainte-Croix. Cinq mille peut-être environ, demeuraient sur le territoire du Maine; le New-Hampshire peut en avoir contenu à peine trois mille; le Massachusetts et Plymouth, qui dès le principe n'avaient jamais renfermé beaucoup d'Indiens, paraissent en avoir eu moins de huit mille. Dans le Connecticut et Rhode Island, qui n'avaient jamais été dépeuplés par les ravages de la maladie, les Mohegans, les Narragansetts, les Pokanokets et d'autres tribus avaient multiplié leurs villages le long du rivage de la mer et des baies et autour des étangs spacieux qui servaient à suppléer à l'insuffisance de leurs ressources en leur fournissant du poisson en abondance. Cependant les estimations exagérées qu'on a faites de leur nombre, s'évanouissent lorsqu'on les soumet à la critique. Du temps du vieux Winthrop, la rumeur publique attribuait aux Indiens du Connecticut trois ou quatre mille guerriers, et il ne peut y avoir eu que la moitié de ce nombre considérable; les Narragansetts, comme beaucoup d'autres tribus, se vantaient de leur grandeur passée, mais ils ne pouvaient mener au combat qu'un millier d'archers. Ainsi, à l'ouest du Piscataqua, il y avait probablement près de cinquante mille blancs et à peine vingt-cinq mille Indiens; tandis qu'à l'est du même cours d'eau se trouvaient près de quatre mille blancs et peut-être un peu plus que ce nombre, de Peaux Rouges.

Des efforts sincères avaient été faits pour convertir les naturels et les amener à l'industrie régulière de la vie civilisée. Les ministres de la première émigration étaient enflammés d'un zèle aussi pur que fervent; ils désiraient sauver « ces naufragés de l'humanité, » en jetant dans leurs cœurs les semences de la vertu conscienté et en les réunissant dans des villages permanents.

On n'épargna aucune peine pour leur enseigner à lire et à écrire; et, en peu de temps, un nombre plus considérable

d'Indiens du Massachusetts purent le faire, que tout récemments on n'a pu l'obtenir d'habitants de la Russie. Quelques-uns d'entre eux parlaient et écrivaient passablement bien l'anglais. Le plus distingué parmi ces premiers missionnaires, l'étoile du matin de cette pieuse entreprise, c'était John Eliot, dont la charité s'élevait presque jusqu'à l'inspiration du génie. Une grammaire indienne fut le gage de son zèle, puis il persévéra dans cette voie en préparant et en publiant une traduction complète de la Bible dans le dialecte du Massachusetts. Ses actions, ses pensées, ses désirs, tout portait chez lui l'empreinte des sentiments désintéressés de son cœur. Sa charité irrésistible découlait comme d'une source intarissable.

Eliot se mêlait aux Indiens. il leur parlait de Dieu, de l'âme, et leur faisait comprendre l'abnégation. Il devint leur législateur. Il apprit aux femmes à filer, aux hommes à bêcher la terre; il établit pour eux des formes simples de gouvernement et, malgré les menaces de leurs prêtres et de leurs chefs, il parvint à les instruire, non sans succès, dans sa propre foi religieuse. Des groupes d'Indiens avaient coutume de se rassembler autour de lui comme autour d'un père, et maintenant que leurs esprits étaient ouverts à la réflexion, ils l'embarrassaient souvent de leurs questions. L'intelligence du sauvage et celle du philosophe ne sont pas aussi éloignées l'une de l'autre qu'on se l'imagine souvent; toutes deux trouvent difficile de résoudre le problème de l'existence. Le monde est divisé en matérialistes et spiritualistes. « Qu'est-ce que l'esprit? » disaient les naturels du Massachusetts à leur apôtre. « Peut-on enfermer l'âme dans le fer de façon qu'elle ne puisse s'échapper? » — « Quand le Christ parut d'où lui vint son âme? » Toutes les tribus avaient quelque idée vague de l'immortalité (1). « Vous con-

(1) *L'aurore, sinon le lever du soleil de l'Évangile*, 7.

naîtrai-je dans le ciel? » demandait un esprit scrutateur parmi les Peaux Rouges. — « Nos petits enfants n'ont pas péché; quand ils meurent, où vont-ils? » — « Où vont ceux qui meurent sans avoir jamais entendu parler du Christ? » — « Demeure-t-on dans des maisons dans le ciel, et qu'y fait-on! » — « Sait-on dans le ciel ce qui se fait sur la terre? » L'origine du mal moral a occupé les esprits les plus subtils. « Pourquoi Dieu n'a-t-il pas donné un bon cœur à tous les hommes? » demandaient les naturels des rives du fleuve Charles. — « Puisque Dieu est tout puissant, pourquoi Dieu ne tue-t-il pas le diable qui a rendu les hommes si méchants. » Ils s'engageaient d'eux-mêmes dans le labyrinthe des décrets immuables et du libre arbitre. « Dieu sait-il qui se repentira et croira et qui ne le fera pas? » L'homme d'État aurait pu hésiter à répondre à plusieurs de leurs questions. La boîte au scrutin était pour eux un mystère. « Lorsque vous choisissez vos magistrats, comment reconnaissez-vous ceux qui sont d'honnêtes gens et auxquels vous pouvez vous confier? » Et cette autre, « si un homme est plus sage que son sachem, doit-il pourtant lui obéir? » Parfois ils rencontraient des cas de conscience; je n'en citerai que deux, dont un, tout au moins, n'est pas facile à résoudre. Eliot prêchait contre la polygamie. « Supposez, » demanda un converti, « qu'un homme, avant de connaître Dieu, ait eu deux femmes; la première a été stérile, mais la seconde lui a donné beaucoup de charmants enfants qu'il aime excessivement; laquelle de ces deux femmes doit-il renvoyer? » Ainsi la question, soulevée par Kotzebue, dans une œuvre d'imagination, et qui a traversé le monde, fut réellement posée à l'honnête Eliot au milieu des wigwams de Nonantum. « Si une femme quitte son mari et le fait pour vivre avec un autre Indien éloigné, et, qu'un beau jour, en entendant la parole de Dieu, elle se repente et veuille revenir auprès de son mari, qui ne s'est

pas encore remarié, le premier époux doit-il encore la recevoir, parce qu'elle s'est repentie? » Le poète de la civilisation nous dit que le bonheur est la fin de notre être. « Comment trouverai-je le bonheur? » demanda un sauvage (1). Eliot ne se fatiguait jamais de cette importunité; son esprit d'humanité le soutint jusqu'au bout; son zèle ne se lassait pas de la paresse héréditaire de cette race; la simplicité de sa vie, de ses mœurs et la douceur évangélique de son caractère lui conciliaient tous les cœurs, dans les villages des émigrants ou dans « les cabanes enfumées » des naturels.

Eliot n'était pas seul. Le zèle et la charité des missionnaires se montrèrent actifs dans les îles voisines du Massachusetts et dans les limites de la patente de Plymouth. « Un jeune savant de la Nouvelle Angleterre, » l'aimable Mayhew, oubliant l'orgueil de la science, voulut initier les naturels à une autre religion. Plus tard, il s'embarqua pour l'Angleterre, pour y réveiller l'intérêt public; mais on n'eut jamais plus de nouvelles du vaisseau sur lequel il avait pris passage. Telle avait été cependant la puissance de son exemple, que son père, quoique courbé sous le poids de ses soixante-dix années, résolut de reprendre le rôle du fils qu'il avait perdu, et ne cessa jusqu'à l'âge de passé les quatre-vingt-douze ans d'instruire les naturels des îles, et cela avec les plus heureux résultats. Grâce à son influence, les Indiens, quoique vingt fois plus nombreux que les blancs établis dans leur voisinage immédiat, conservèrent toujours des relations amicales avec le Massachusetts (2).

Des églises s'élevèrent donc parmi les païens; on vit s'éta-

(1) *L'Aurore*, etc., 18; *le brillant lever du soleil de l'Évangile*, 13, 24, 33, 34; *Glorieux progrès*, 20; *la Lumière apparaissant de plus en plus*, 25, 26, 27, 29, 30. Voir les traités recueillis dans *Mass. Hist. Coll.*, XXIV.

(2) Voir Mayhew, *les Indiens convertis*, et, à la fin de ce livre, T. Prince, *Récit des ministres anglais*, etc. Comparez Neal, *N. E.*; Mather, liv. VI, ch. VI; Gookin, *les Indiens qui prient*, MS.

blir des villages « d'Indiens qui priaient; » un Indien fut promu à Cambridge au grade de bachelier-ès-arts. Le christianisme se propageait pourtant difficilement chez les naturels du cap Cod, de Martha's Vineyard, de Nantucket et des sept villages autour de Boston. Les Narragansetts, tribu puissante, comptant au moins mille guerriers (1), qui résidaient entre le Connecticut et Plymouth, turbulents et jaloux, conservaient toujours leurs anciennes croyances, et Philippe de Pokanoket, à la tête de sept cents guerriers, professait avec orgueil la foi de ses pères.

Philippe de Pokanoket et les tribus qui obéissaient à son influence, se voyant actuellement cernés de plus en plus par les plantations croissantes des Anglais, commencèrent à comprendre qu'ils couraient le danger d'être exterminés. Il est vrai que les habitants de la Nouvelle Angleterre n'avaient jamais pris possession d'un pied de terrain (2), le territoire des Pequods excepté, sans en acquérir le titre des Indiens. Mais les sauvages illettrés, qui se repentaient d'avoir aliéné d'aussi vastes contrées, en apposant quelque signe informe sur un papier, croyaient pouvoir regarder l'occupation anglaise comme nulle. De plus, par plusieurs traités, les Peaux Rouges avaient reconnu la juridiction des Anglais, qui prétendaient exercer une sorte de tutelle sur les Indiens et s'efforçaient réellement dans leurs tribunaux de les garantir, avec une justice scrupuleuse et même avec une certaine faveur contre toute fraude et de punir les méfaits dont ils avaient pu être les victimes. Mais les sauvages habitants des forêts ou du rivage de la mer ne pouvaient comprendre le devoir d'allégeance à un souverain inconnu, ni reconnaître la force obligatoire d'un contrat politique. Entourés de voi-

(1) Gookin dit mille, d'autres plus.
(2) Winslow, dans Hubbard, *Guerres indiennes*, 55.

sins qu'ils détestaient, privés de leurs champs et de l'espace convenable pour leurs chasses, cités souvent à Plymouth ou à Boston, pour y répondre à une accusation, ou pour rendre compte de leurs projets, ils soupiraient après la liberté des bois, qui leur était plus chère que ne le sont les libertés constitutionnelles aux hommes civilisés, et qui leur avait été transmise depuis un temps immémorial.

Les clans renfermés dans les limites des établissements les plus nombreux des colons, et particulièrement les villages indiens autour de Boston, étaient subjugués par l'ascendant écrasant des Anglais. Ils avaient dépouillé le caractère féroce de leur sauvage indépendance, dans le grossier mélange de leurs nouvelles connaissances et de leurs anciennes superstitions, dans leur faible imitation des mœurs de la civilisation et dans leurs appels à la charité des Européens. Ils aimaient les miettes qui tombaient de la table des blancs.

Les Pokanokets, au contraire, avaient toujours repoussé le christianisme et les mœurs des chrétiens. Massasoit avait voulu faire insérer dans un traité (1), que les Anglais ne tenteraient jamais de détourner les guerriers de sa tribu de la religion de leur race ; mais les puritains n'y avaient jamais consenti. Le vieux Massasoit, ce chef qui avait si bien accueilli les pèlerins sur le sol de la Nouvelle Angleterre et qui avait accordé un asile dans sa cabane au fondateur de Rhode Island, dormait maintenant avec ses pères, et son fils, Philippe de Pokanoket lui avait succédé comme chef des tribus alliées. Leurs domaines s'étaient resserrés par les aliénations qu'ils avaient faites à plusieurs reprises, et les Anglais les avaient adroitement refoulés dans des langues de terre, comme dans une position beaucoup plus

(1) Hubbard, 47.

convenable et plus commode pour eux (1). Là, on pouvait les surveiller plus facilement ; car les frontières de ces étroites péninsules avaient peu d'étendue. Les deux principales résidences des Pokanokets étaient donc les deux langues de terre que nous appelons aujourd'hui Bristol et Tiverton. A mesure que la population se pressait sur les autres sauvages, le chemin de l'Ouest leur était ouvert; mais ici, à mesure que les villages anglais se rapprochaient de plus en plus des Pokanokets, les vastes espaces consacrés par ceux-ci à la chasse étaient mis en culture; et comme l'assiduité incessante des Anglais n'était jamais calmée que momentanément par des concessions partielles arrachées aux imprévoyants Indiens, ceux-ci voyaient leurs parcs naturels se transformer en pâturages; leurs meilleurs champs pour semer le blé étaient peu à peu aliénés; leurs pêcheries perdaient de valeur en présence des procédés plus habiles des colons et, les vagues se succédant les unes aux autres, les Indiens se trouvèrent un jour privés de leurs immenses possessions, et, en vertu de contrats légaux consentis par eux-mêmes, repoussés pour ainsi dire dans la mer.

Des collisions et une défiance mutuelle furent l'inévitable conséquence de cet ordre de choses. Je n'ai pu rencontrer aucune preuve d'une conspiration tramée d'avance par toutes les tribus. Une circonstance accidentelle fit éclater la guerre; beaucoup d'Indiens demeurèrent irrésolus ne sachant que faire et disposés même à soutenir les Anglais (2); preuve certaine qu'il n'existait point de complot ourdi préalablement. Mais un grand nombre de tribus ne manquaient pas de griefs communs; elles nourrissaient les mêmes souvenirs

(1) Winslow avoue cette politique.
(2) Hubbard, 56.

et les mêmes craintes et ne pouvaient que se lamenter sur leur sort respectif, lorsqu'elles se rencontraient. Les jeunes guerriers venaient-ils à se trouver ensemble, comment auraient-ils pu oublier de regretter les anciens domaines de leurs pères? Leur esprit hautain leur faisait mépriser les prétentions des Anglais à exercer leur juridiction sur eux; ils s'indignaient à la pensée que des chefs ou des guerriers indiens pussent être obligés de comparaître devant un jury. Qu'était-ce, à leurs yeux, que des actes sur papier, des signatures et des sceaux dont ils ne comprenaient pas la force obligatoire? Et puis lorsque un espion indien servait d'écho à toutes ces manifestations d'une passion commune, la peur venait amplifier les projets des tribus et les métamorphosaient en des plans de résistance bien combinés.

Le chef orgueilleux qu'on avait déjà une fois auparavant contraint à rendre « ses armes anglaises » et à payer un tribut onéreux, fut appelé (1674) pour subir un interrogatoire et ne put échapper aux soupçons. Sa tribu excitée par la colère assassina celui qui avait fait l'enquête. Les meurtriers à leur tour, reconnus et saisis, comparurent devant un jury, dont la moitié des membres étaient Indiens; convaincus du fait ils furent pendus (1675). Les jeunes gens de la tribu brûlèrent de se venger; sans aucun délai, ils égorgèrent huit ou neuf Anglais à Swansey ou dans les environs et l'alarme de la guerre se répandit dans toutes les colonies.

Philippe fut ainsi entraîné « dans la rébellion; » on rapporte qu'il pleura (1) en apprenant que le sang d'un blanc avait été répandu (2). Il avait retenu ses hommes armés

(1) Callender, *Century Sermons.*

(2) Les autorités pour la guerre du roi Philippe sont: *État présent du N. E.* et quatre autres traités, publiés d'abord en 1675 et 1676 et réimprimés de nos jours, en 1833 et 1836 par S. G. Drake; Mather, *Histoire des troubles*

autour de lui et bien accueilli tous les étrangers; maintenant, il était engagé dans la guerre malgré lui et contre son avis. Quelle chance de réussir pouvait-il espérer? La destinée les avait condamnés, lui et sa tribu. Les Anglais étaient unis; les Indiens n'avaient aucune alliance; — les Anglais faisaient cause commune; la moitié des Indiens étaient leurs alliés ou demeuraient tranquilles spectateurs du combat; — les Anglais possédaient assez d'armes à feu, tandis que peu d'Indiens étaient bien armés, et qu'ils ne pouvaient se procurer de nouvelles ressources; — les Anglais avaient des villes pour s'abriter et se mettre en sûreté; les misérables wigwams des naturels ne présentaient point de défense ; — les Anglais avaient des moyens d'existence assurés; les Indiens pouvaient facilement perdre leurs approvisionnements précaires. L'homme étourdi par le danger se précipite pour ainsi dire à sa ruine; c'est ce qui arriva aux sauvages de la Nouvelle Angleterre. Une espèce de frénésie les poussa à se soulever. Ce n'était que la tempête qui devait balayer les anciens habitants du pays. Ils se levèrent en désespérés et combattirent par conséquent sans merci. Pour eux, comme nation, il n'y avait plus de lendemain.

Les Anglais se sentirent l'esprit épouvanté des horreurs de la lutte qui allait s'engager, et la superstition encouragea de grossières inventions. A l'occasion d'une éclipse de lune, on prétendit qu'on avait pu distinguer la forme d'un péricrâne indien imprimée sur le centre du disque lunaire. On aperçut la reproduction parfaite d'un arc indien dans le firmament. Le murmure du vent imitait le sifflement des balles.

des Indiens, augm.; Hubbard, *Guerres indiennes*; Church, *Hist. de la guerre du roi Philippe; Archives des colonies unies*, dans Hazard, vol. II; Anne Rowlandson, *Captivité;* Wheeler, *Relation*, dans *New Hamp. Hist. Coll.*, II, 5, etc.; Gookin, dans I. *Mass. Hist. Coll*, I, 148, etc.; *Archives du Massachusetts*. Ajoutez Callender, *Century Sermons;* les notes importantes de Davis sur Morton.

Quelques personnes entendirent distinctement le galop de troupes de chevaux invisibles qui traversaient les airs, tandis que d'autres découvraient dans les hurlements des loups, l'annonce prophétique de calamités (1).

Tout au commencement du danger, les colons déployèrent leur énergie accoutumée. Des volontaires du Massachusetts rejoignirent les troupes de Plymouth; au bout d'une semaine à partir de l'ouverture des hostilités, les Pokanokets isolés furent chassés de Mount Hope; et en moins d'un mois, Philippe allait en fugitif chez les Nipmucks, tribus établies à l'intérieur du Massachusetts. La petite armée des colons pénétra alors dans le territoire des Narragansetts et arracha à cette tribu, malgré sa répugnance, un traité de neutralité et la promesse de livrer tous les Indiens animés de sentiments hostiles. La victoire paraissait prompte et assurée; mais ce n'était que le commencement de scènes d'horreur. Le principal sachem des Narragansetts, Canonchet, était le fils de Miantonomoh; pouvait-il oublier tout le mal que les Anglais avait fait à son père? Les tribus de la Nouvelle Angleterre laisseraient-elles périr sans vengeance la nation, qui, la première, avait bien accueilli les Anglais? La désolation se répandit le long de toute la frontière. Banni de son patrimoine, où les pèlerins avaient trouvé des amis, et de sa cabane qui avait servi à abriter les exilés, Philippe parcourut le pays avec ses guerriers, excitant ses frères à une guerre d'extermination.

La guerre de la part des Indiens, consistait en une guerre d'embûches et de surprises. Jamais ils n'affrontaient les Anglais en bataille rangée; mais toujours ils fuyaient timidement devant l'infanterie, lors même qu'ils étaient huit fois plus nombreux. D'autre part ils se cachaient comme des

(1) C. Mather, II, 486; I. Mather, 34; Hubbard, 120.

bêtes de proie; c'étaient d'habiles tireurs, pourvus en partie d'armes à feu, légers à la course, connaissant tous les détours de la forêt, patients à la fatigue, dévorés de la soif de rapine, de vengeance et de destruction, se retirant dans des marécages, comme dans des places fortes, ou se réfugiant dans l'épaisseur des bois, où le feuillage les protégeait contre les regards de ceux qui les poursuivaient. Par la rapidité de leurs invasions, ils semblaient présents partout dans les villages dispersés, qu'ils ravageaient comme un ouragan subit. Aussi, pendant une année entière, ils jetèrent toute la Nouvelle Angleterre dans un état d'inquiétude et de terreur. Les détachements d'éclaireurs des colons tombaient dans des embûches et étaient détruits par les indigènes, qui pendaient aux arbres les cadavres mutilés et les membres déchirés de leurs victimes, afin d'épouvanter les autres Anglais à leur poursuite. Le laboureur aux champs, les moissonneurs en allant travailler à la récolte, les hommes en se rendant au moulin, le petit berger au milieu de ses moutons, tous tombaient frappés par des ennemis rusés, dont l'approche était invisible. Qui peut dire les heures d'angoisse des femmes? La mère, si elle restait seule à la maison, redoutait le tomahawk pour elle-même et pour ses enfants; en cas d'attaque soudaine, le mari s'enfuyait avec un enfant, la femme avec un autre et peut-être seulement l'un des deux parvenait à s'échapper. Lorsque les villageois se rendaient ensemble le dimanche à l'église, à cheval, le fermier tenant la bride d'une main et un enfant de l'autre; sa femme, assise derrière lui, sur un coussinet, tenant peut-être un autre enfant sur ses genoux, suivant la coutume de cette époque, cette cavalcade ne pouvait défiler en sécurité; mais au moment où l'on s'y attendait le moins, les balles sifflaient au milieu d'eux, lancées avec une fatale précision de quelque embuscade le long de la route. La forêt qui avait protégé les

Indiens embusqués favorisait leur retraite. Ils se tenaient toujours ainsi menaçants sur la lisière des villages anglais « comme l'éclair à l'extrémité des nuages (1). »

Est-il besoin de répéter le récit uniforme de ces scènes d'horreur? Brookfield fut livré aux flammes et repris pour être ensuite abandonné; Deerfield fut brûlé; Hadley, surpris pendant le service divin, ne dut son salut qu'à l'intrépidité de Goffe, le régicide, qui, quoique courbé alors par l'âge, fut comme le messager céleste de la délivrance; il s'élança de sa retraite, rallia les colons découragés, et, après les avoir sauvés et mis sur un bon pied de défense, disparut tout à coup et rentra dans sa solitude, pour ne plus jamais reparaître. Les plaines de Northfield furent teintes du sang de Beers et de vingt de ses compagnons. Comme une troupe de jeunes gens de Lathrop, la fleur des jeunes gens de l'Essex, tous « choisis » dans les villes de ce comté, escortait la moisson de Deerfield vers les villes situées plus bas, elle fut tout à coup enveloppée par une horde d'Indiens; et comme des deux côtés on combattait derrière les arbres, la victoire resta aux sauvages, bien supérieurs en nombre. A peine un blanc parvint-il à s'échapper; la petite rivière, qui serpente à travers ces lieux paisibles, rappelle par son nom le massacre de ce jour (2). Springfield fut incendié et Hadley attaqué une fois de plus. Les Anglais abandonnèrent les villages éloignés; les charmantes résidences qu'on avait conquises par un rude labeur sur le désert, ces stations de la civilisation dans la solitude, furent complétement ravagées.

Mais les colons ne furent pas les seuls à souffrir. En hiver, les naturels avaient la coutume de se réunir pour s'abriter dans leurs wigwams; au printemps, ils se dispersaient dans

(1) Washington Irving.

(2) Voir les noms dans une note d'E. Everett, *Adresse au Ruisseau sanglant*, 37.

les forêts. En hiver, les guerriers qui avaient semé la désolation à l'ouest, trouvaient un refuge chez les Narragansetts; ils renouvelaient leurs dévastations au printemps. En hiver, l'absence de feuillage rendait les forêts moins dangereuses; au printemps, chaque buisson pouvait servir d'embuscade. Les Anglais résolurent donc de traiter les Narragansetts en ennemis; un peu avant le solstice d'hiver, un millier d'hommes envahirent leur territoire; ils avaient été levés par les colonies fédérées et placés sous le commandement du brave Josiah Winslow, natif de la Nouvelle Angleterre. Après une nuit passée en plein air, ils marchèrent à travers la neige depuis le point du jour jusqu'à une heure après midi; enfin, ils atteignirent le groupe de wigwams que protégeait une espèce de fort. Davenport, Gardner, Johnson, Gallop, Siely, Marshall, conduisirent leurs compagnies par une entrée étroite en face de la mort et exposèrent leur vie en témoignage de leur valeur et de leur patriotisme. De faibles palissades ne pouvaient guère servir d'obstacle à la bravoure résolue des hommes blancs; les flammes dévorèrent bientôt les cabanes agglomérées des Indiens. Ainsi disparut la modeste splendeur de la tribu des Narragansetts; leurs approvisionnements d'hiver, leurs corbeilles si curieusement tressées et pleines de blé, leurs fameuses cordes de wampum, leurs wigwams proprement doublés avec des nattes, toutes ces chétives commodités de la vie sauvage furent consumées. Et bien plus, leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfants périrent par centaines, victimes de l'incendie.

Alors, en vérité, la misère des Peaux Rouges fut au comble (1676). Privés d'abri et de nourriture, ils se réfugièrent dans un marécage rempli de cèdres, sans autre protection contre le froid que les bourgeons de ces arbres toujours verts. Ils rôdaient dans la forêt et grattaient la

neige pour recueillir des noix et des glands; ils dévoraient comme une friandise les restes de la chair de cheval; ils tombaient souvent de faiblesse et de manque d'aliments. L'hiver, la famine et la maladie, cette conséquence d'un régime abject, vinrent en aide aux Anglais, tandis qu'au contraire, les troupes de ceux-ci, après de grandes et dures souffrances, pouvaient au moins regagner leurs foyers.

Canonchet ne se laissa pas abattre par les désastres de sa tribu. « Nous combattions jusqu'au dernier, » disait le vaillant chef, « plutôt que de devenir les serviteurs des Anglais. » Lorsqu'enfin il fut fait prisonnier, près du Blackstone, comme un jeune homme se mit à le questionner : — « Enfant, » lui répondit-il, « vous ne savez pas ce que c'est que la guerre; je répondrai à votre chef. » On lui offrit la vie, s'il voulait conclure un traité de paix; mais il repoussa cette proposition avec dédain. « Je sais, » ajouta-t-il, « que les Indiens ne consentiront pas à céder. » Condamné à mort; il se contenta de prononcer ces mots : « Je suis content; je mourrai avant de prononcer une seule parole indigne de moi. »

Cependant les guerriers indiens ne demeuraient pas inactifs. « Nous nous battrons pendant vingt ans, » disaient-ils, « vous avez des maisons, des granges et du blé; nous n'avons plus rien à perdre; » et les villes du Massachusetts les unes après les autres, Lancastre, Medfield, Weymouth, Groton, Marlborough, furent réduites en cendres.

Les désastres ne furent nulle part aussi terribles qu'à Lancastre. Quarante deux personnes s'étaient réfugiées sous le toit de Mary Rowlandson; après un énergique assaut, les Indiens réussirent à mettre le feu à la maison. Les mères des États-Unis, heureuses au milieu d'une prospérité sans exemple, désirent-elles connaître les chagrins d'une femme des générations précédentes? « En vérité, ce fut le plus

lamentable jour que mes yeux aient vu luire, » écrit Mary Rowlandson. « Maintenant l'heure terrible était venue. Quelques-uns combattaient encore pour leur vie dans notre maison; d'autres nageaient dans le sang; le feu était au dessus de nos têtes et les sanguinaires païens étaient prêts à nous frapper sur la tête si nous bougions. Je pris mes enfants pour m'enfuir; mais les Indiens faisaient un feu si serré, que les balles frappaient contre la maison, comme si l'on avait jeté des poignées de pierres. Nous avions six forts chiens avec nous, mais aucun d'eux ne voulait se remuer... Les balles volant en foule, une vint me frapper au côté et traverser mon pauvre enfant dans mes bras. » Les brutalités d'un massacre indien s'ensuivirent : « il ne me resta plus rien, » continue la malheureuse femme, maintenant captive, « qu'un pauvre petit enfant blessé. Je dus m'asseoir dans la neige avec mon enfant malade sur mes genoux, le tableau de la mort sous les yeux. Du mercredi soir jusqu'au samedi soir, ni lui, ni moi, nous n'eûmes pas le moindre brin de nourriture à mettre en bouche, rien, si ce n'est un peu d'eau froide... Un Indien, puis un second, puis un troisième venait et me disait : « votre maître frappera bien vite votre enfant « sur la tête. » C'était là la consolation qu'ils me donnaient; les misérables consolateurs qu'ils étaient tous (1). »

Le Massachusetts n'était pas le seul théâtre de ces scènes de désolation. Au sud, la contrée de Narragansett tout entière fut abandonnée par les Anglais. Warwick fut brûlé; Providence fut attaqué et réduit en cendres. Il n'y avait à espérer de sécurité qu'en découvrant les retraites des naturels et en les détruisant par surprise. Un grand nombre d'Indiens hostiles étaient campés sur les bords du Connecticut, tout au dessus des cataractes auxquelles le brave Turner a donné

(1) M. Rowlandson, *Récit*, 12-25.

son nom. Cent cinquante volontaires, pris dans la Yeomanry de Springfield, Hadley, Hatfield et Northampton et conduits par Turner et Holyoke, profitèrent de l'obscurité de la nuit pour marcher en silence contre les wigwams, qu'ils attaquèrent à la pointe du jour. Les Indiens sont surpris; les uns tombent frappés dans leurs cabanes, les autres se précipitent dans le fleuve et s'y noient; d'autres encore s'éloignent de la côte dans leurs canots de bouleau, mais sont emportés dans la cataracte.

Les Indiens perdirent tout espoir, à mesure que la saison s'avançait. Leurs forces étaient épuisées; ils n'avaient plus de champs à pouvoir cultiver. Une guerre aussi longue et sans répit était contraire à leurs usages. Ils commencèrent alors à se disputer entre eux, comme il arrive souvent dans l'insuccès et dans le malheur; les récriminations éclatèrent; les Indiens du Connecticut accusèrent Philippe de leurs souffrances; et ceux qui avaient été ses alliés se mirent à implorer la paix en suppliants. Quelques-uns se rendirent pour échapper à la famine. Dans le courant de l'année, il y eut de deux à trois mille Indiens tués ou soumis. Church, le plus fameux guerrier partisan, entreprit de faire la chasse aux bandes de fugitifs. Quelques tribus émigrèrent au nord et se confondirent avec celles du Canada. Nourrirent-elles là des désirs de vengeance et se souvinrent-elles de leurs anciennes retraites, pour pouvoir, un jour, guider de nouvelles hordes d'envahisseurs du nord, et recommencer leur œuvre de dévastation? Philippe lui-même, cet homme doué d'une élévation de caractère peu commune, était poursuivi d'abri en abri. En vain avait-il cherché à entraîner les Mohawks dans la lutte; maintenant qu'il était à bout de tout espoir, il n'en refusa pas moins d'entendre parler de paix et il tua de sa propre main le guerrier qui osa lui faire semblable proposition. A la fin, après avoir disparu pendant une

année, il prit la résolution d'aller, pour ainsi dire, au devant de sa destinée, et revint dans le beau pays où se trouvaient les tombeaux de ses ancêtres, le berceau de son enfance, la demeure de sa tribu. Un jour il parvint avec peine à s'échapper, mais en laissant sa femme et son fils prisonniers. « Mon cœur se brise, » s'écria le chef tatoué dans l'agonie de sa douleur ; « maintenant je suis prêt à mourir. » Ses compagnons mêmes ne tardèrent pas à comploter sa perte, afin d'obtenir de meilleures conditions pour eux-mêmes; au bout de quelques jours il fut tué par la balle d'un perfide Indien. Son fils orphelin et captif fut transporté. Ainsi périrent les princes des Pokanokets. Elle avait été bien funeste pour eux la connaissance qu'ils avaient faite de la civilisation. Le premier navire qui aborda sur cette côte enleva des hommes de leur race; et maintenant l'innocent enfant qui s'était vu chérir comme un fils unique et honorer comme le futur sachem de sa tribu, le dernier rejeton de la famille de Massasoit, était réduit en captivité et vendu comme esclave (1), pour aller travailler sous le soleil des Bermudes. Cent hommes restèrent à peine de la nation jadis puissante des Narragansetts, de la vieille tribu municipale de la Nouvelle Angleterre. Le glaive, le feu et la famine, les avaient balayés de la terre.

Les Mohegans étaient restés fidèles aux Anglais pendant toute la guerre, aussi pas une goutte de sang ne fut versée sur l'heureux sol du Connecticut. Les désastres des colonies voisines n'en furent que plus terribles. Douze ou treize villes avaient été détruites; les dépenses et les pertes furent évaluées à un demi million de dollars, somme énorme pour la faible population de cette époque. Plus de six cents hommes, principalement de jeunes gens, la fleur du pays, qui faisaient

(1) Davis, dans Morton, 453, etc.

sans doute l'orgueil de leurs mères, avaient péri sur le champ de bataille. Le feu avait détruit six cents maisons. Le vingtième des hommes valides de la colonie avait été massacré; une famille sur vingt avait disparu au milieu des flammes. La perte d'hommes et de biens fut, proportionnellement à la population, aussi désastreuse que dans la guerre de la révolution. A peine y eut-il une famille dans laquelle la mort n'avait pas choisi quelque victime.

N'oublions pas un beau trait de générosité des Irlandais; ils envoyèrent un secours, faible à la vérité, à la colonie de Plymouth, pour l'aider en partie à se relever de ses pertes. Le Connecticut qui avait contribué à fournir des troupes pendant la guerre, distribua alors à ceux qui n'avaient pas d'abri plus de mille boisseaux de blé. « Dieu se souviendra de ce don charitable et les en récompensera. » Boston imita cet exemple; car « la grâce du Christ, » a-t-on dit, « a toujours fait de Boston une cité modèle, » pour des œuvres de cette nature.

Les hostilités avec les Indiens à l'Est eurent une origine différente et durèrent bien plus longtemps. La nouvelle du soulèvement des Pokanokets fut, à la vérité, le signal du commencement des dévastations; et au bout de quelques semaines, la guerre s'étendit sur un espace de près de trois cents milles. Mais dans le Maine, ce fut une guerre de frontières, qui prit naissance dans le ressentiment pour des torts subis et dans la soif de la vengeance. Des marins s'étaient rendus coupables d'outrages envers les Indiens et ceux-ci se vengèrent sur les villages des méfaits commis par l'équipage dépravé d'un vaisseau. Il n'y eut pas de soulèvement général des Abenakis ou des tribus orientales, ni de rassemblements par grandes masses d'hommes. A peu près la moitié des établissements anglais furent détruits en détail; les habitants en étaient chassés, massacrés ou réduits en captivité; car la

convoitise inspirait quelquefois aux sauvages des sentiments de miséricorde, en leur faisant espérer une forte rançon de leurs prisonniers.

L'évasion d'Anne Brackett, petite-fille du premier colon de Portland, Georges Cleéves, fut l'événement merveilleux de cette époque. Sa famille avait été faite prisonnière lors du sac de Falmouth. Pendant que les vainqueurs hâtaient leur marche en avant, afin de poursuivre le cours de leurs dévastations sur le Kennebeck, elle réussit à rester en arrière; elle distingua bientôt de son œil de mère les débris d'une barque de bouleau qu'elle parvint à rapiéceter et à réparer avec une aiguille et du fil, dans une maison abandonnée; puis, suivie de son mari, de son petit enfant et d'un serviteur nègre, elle se confia à la mer sur ce canot délabré, dépourvu de voile et de mât, qui voguait comme une plume sur les vagues. Elle traversa Casco Bay et atteignit Black Point, où elle redoutait de rencontrer des Indiens, et où tout au mieux elle ne pouvait espérer trouver qu'une solitude. Quelle ne fut pas sa joie, lorsqu'elle y aperçut un navire, qui quittait le Piscataqua et qui venait de jeter l'ancre dans cette rade (1)!

L'abandon de l'Acadie aux Français avait rendu la lutte plus difficile; car les Indiens de l'Est obtenaient des armes des Français du Penobscot. Pour parvenir plus efficacement à triompher de leurs sauvages ennemis, les Anglais engagèrent les Mohawks à intervenir dans cette guerre (1677); quelques-uns de ceux-ci prirent bien la hache; mais la distance, rendait leur coopération impossible. Après plusieurs tentatives infructueuses pour conclure un traité, la paix fut enfin rétablie par Andros, comme gouverneur de Pemaquid,

(1) Hubbard, *Guerres indiennes*, 234; Willis, *Portland*, I, 143, 147, 155. Comparez Church, 166; lettres MS. de Willis et Farmer.

mais dans des termes qui reconnaissaient la supériorité des Indiens (1678). Ceux-ci s'engagèrent à rendre les prisonniers anglais et à ne plus troubler la sécurité des villes de la colonie; les Anglais, de leur côté, devaient payer annuellement, comme redevance, une mesure de blé par chaque famille anglaise (1).

La Nouvelle Angleterre ne s'était défendue qu'avec ses propres ressources. Jalouse de son indépendance, elle n'avait jamais réclamé l'assistance de la mère-patrie; aussi le comte d'Anglesey reprocha au peuple des colonies l'esprit qui régnait chez lui : « Vous êtes pauvres, et cependant vous vous montrez fiers, » disait-il (1676). Le ministère anglais, tout en ne contribuant en rien à réparer les pertes essuyées par les colonies, ne cacha pas son projet de « reprendre en ses propres mains le gouvernement du Massachusetts (2); » avant qu'une simple saison eût eu le temps d'effacer les traces du sang de ses enfants, pendant que le sol était encore humide du sang de sa milice, que les ruines de ses villages étaient encore fumantes et que le cri de guerre des Indiens retentissait encore dans les forêts du Maine, l'envoyé de l'Angleterre, Édouard Randolf arriva dans la Nouvelle Angleterre.

Le messager et le message furent accueillis avec froideur. Le gouverneur déclara qu'il ne connaissait pas le fonctionnaire dont la signature était apposée à la lettre émanée du roi; il dénia au souverain ou au parlement, le droit de lier la colonie par des lois opposées à ses intérêts. « Le roi, » dit l'honnnête Leverett, « ne peut raisonnablement rien faire de moins que de nous laisser jouir de nos libertés et de notre commerce, car nous avons établi cette plantation considé-

(1) Williamson, I, 553; Neal, *N. E.*, etc.
(2) Burk, *la Virginie*, II; *Appendix*, XXXVII.

rable dans le désert, à nos propres frais, sans que la couronne y ait contribué en quoi que ce soit. »

Randolf, à la fois l'agent do Mason et le messager du conseil privé, appartenait à cette classe d'aventuriers avides, dont l'Amérique a fait si souvent connaissance dans les derniers temps. Son zèle lui fit faire huit voyages aux colonies dans l'espace de neuf ans; et puis, à son retour en Angleterre, après un séjour de six semaines seulement dans le Nouveau Monde, il évalua quatre fois trop la population des pays et il en exagéra la richesse dans une proportion encore plus élevée, afin d'exciter la cupidité des chercheurs d'emplois à la cour de Charles II. Ses rapports méritent peu de confiance (1); cependant ils rendaient le ministère anglais plus désireux encore de diminuer le territoire du Massachusetts, d'entraver son commerce et de lui enlever sa charte.

Le Massachusetts se conformant avec répugnance aux ordres précis de Charles II, résolut d'envoyer comme députés en Angleterre, William Stoughton et Peter Bulkley; mais, suivant le conseil des anciens, on restreignit leurs pouvoirs « avec la plus grande prudence et circonspection. »

La cour générale, dans son mémoire relatif à l'étendue du territoire, représenta la triste position toute spéciale de la colonie, contrainte de défendre, dans le même temps, ses droits aux provinces devant une cour de justice, et de disputer à un ennemi sauvage la possession de ces tristes déserts.

Cette remontrance ne servit à rien. Un comité chargé par le conseil d'examiner toutes les chartes, refusa (1677) de se prononcer sur les prétentions des colons résidents au sol qu'ils occupaient; mais il déclara que le Massachusetts n'avait aucun droit de juridiction sur le Maine et le New

(1) Hutch., *Coll.*, 503, etc.; Hutch., *Hist.*, I, 280, etc.

Hampshire. Cette décision était si manifestement conforme aux lois anglaises, que les agents de la colonie n'essayèrent pas de s'y opposer sérieusement.

Le roi Charles désirait former un apanage des provinces, ainsi détachées du gouvernement du Massachusetts, pour son fils réputé le bienveillant, mais insignifiant duc de Monmouth, l'Absalon de l'époque, qui, par faiblesse, s'engagea dans une opposition peu honorable contre son père, et que sa frivole ambition conduisit enfin à l'échafaud. On supposait que ces provinces réunies constitueraient une magnifique principauté, devant rapporter un revenu immédiat et destiné à s'accroître. Mais avant que le monarque, ruiné par ses folies, eût pu entamer les négociations, le Massachusetts, par l'intermédiaire d'un marchand de Boston, avait acheté les droits de Gorges par une acquisition et un acte en règle. Le prix d'achat était de 1,250 livres, c'est à dire à peu près six mille dollars.

Personne n'avait jamais mis en doute le droit d'un propriétaire d'aliéner le sol; mais on se demanda postérieurement si les droits de gouvernement pouvaient devenir un objet de trafic.

Cet acte de vente fut l'origine d'une suite de rapports, qui, en partie, continuent encore à exister aujourd'hui. Au point de vue pécuniaire, aucune transaction n'aurait pu être plus nuisible au Massachusetts ; car elle faisait de cet État un État frontière et lui donnait à défendre des limites très étendues et très dangereuses.

Le Massachusetts n'entra pourtant pas alors en possession de tout le territoire qui constitue actuellement l'État du Maine. La France revendiquait, et occupait en vertu du traité de Breda, le district qui s'étend entre la rivière Sainte-Croix et le Penobscot; le duc d'York possédait la contrée située entre le Penobscot et le Kennebeck et réclamait encore

comme sien le pays tout entier compris entre la rivière Sainte-Croix et le Kennebeck, tandis que le Massachusetts n'avait la propriété que du district resserré entre Kennebeck et le Piscataqua.

Par suite de cette acquisition, les institutions politiques reçurent une nouvelle forme. Le Massachusetts, en sa qualité de corporation, était devenu seigneur propriétaire du Maine; la petite république établie sur les bords du Charles River était la suzeraine féodale de la seigneurie orientale. Le Maine avait été jusque là représenté dans la Chambre des représentants du Massachusetts; dorénavant il ne devait plus être gouverné que comme une province, d'après la charte de Gorges. Conformément à un décret de la cour générale (1680), le gouverneur et les assistants du Massachusetts se mirent à organiser l'administration du Maine. Le président et le conseil furent nommés par les magistrats du Massachusetts; en même temps on établit une branche populaire de la législature, composée de députés des différentes villes du district. Danforth, le président, était un homme de mérite, animé de principes républicains; mais l'orgueil de la province fut blessé de son état de subordination; les anciennes divisions religieuses n'avaient pas perdu toute influence; aussi les royalistes et les épiscopaux réclamèrent l'intervention du roi (1). Le Massachusetts dut employer la force pour faire reconnaître sa souveraineté, qu'il exerça néanmoins avec modération et justice (2).

(1) Sullivan, *Maine*, 384; Williamson, I, 557, etc.; Hutch., *Coll. Mass. Documents*, IV.

(2) Chalmers, 488: « Nulle assemblée, dont les représentants du peuple faisaient partie constituante, ne fut autorisée, parce qu'il n'en avait point été fait mention dans la concession originaire. » Une assemblée fut régulièrement tenue. Williamson, *Maine*, I, 566, etc. La raison assignée est aussi peu fondée que l'assertion de Chalmers. Dans la concession de 1639, l'assentiment de la majorité des francs tenanciers est requis pour

Le changement de gouvernement s'effectua moins paisiblement dans le New-Hampshire (1675). A la première appréhension de voir revivre les droits de Mason, le peuple naissant se réunit en assemblée dans les villes et exprima sa satisfaction d'être gouverné par le Massachusetts.

Mais le vœu populaire n'avait guère de poids pour la décision d'une question de droit; la patente de Mason fut duement examinée en Angleterre (1677); on découvrit qu'elle ne lui conférait aucun droit de juridiction sur le New-Hampshire; on reconnut que les terres non appropriées lui appartenaient; quant aux droits des colons au sol qu'ils occupaient actuellement, c'était une question à soumettre à la décision des tribunaux coloniaux (1).

Pour arriver à cette fin, on établit une nouvelle juridiction; le New-Hampshire fut séparé du Massachusetts et organisé en province royale. C'était le premier gouvernement royal qui fut jamais institué dans la Nouvelle Angleterre (1679). Le roi tout en se réservant pour lui-même ou pour ses officiers le droit de veto, s'engagea à conserver au pays le privilége d'avoir une assemblée, à moins que lui ou ses héritiers ne vinssent à envisager ce privilége comme « un inconvénient. »

Le roi choisit d'abord pour les emplois de président et de membres du conseil, des personnes résidant dans la colonie et bien vues des colons; mais ces personnes, comprenant bien que leur nomination n'avait d'autre objet que de rendre la transition à une nouvelle forme de gouvernement moins pénible, acceptèrent leurs emplois avec répugnance.

Une assemblée générale fut à la fin convoquée à Port-

tous les actes de législation. Hazard, I, 445. Il est vrai que la suprématie du Massachusetts comme propriétaire était désagréable à beaucoup de gens. Willis, *Portland*, I, 158; Maine, *Hist. Collect.*, I, 302.

(1) Comparez la lettre du roi Charles, dans *Mass. Hist. Coll.*, XXI, 72.

smouth (1680). La lettre (1) de ce corps au Massachusetts est un témoignage de gratitude. « Nous reconnaissons le soin que vous avez pris de nous, » — c'était ainsi que la petite colonie s'adressait à sa puissante voisine, « nous vous remercions vivement de votre bienveillance, lorsque nous croissions sous votre ombre et nous vous sommes profondément obligés de nous avoir, à notre pressante requête, pris sous votre gouvernement et si bien dirigés. Si quelque occasion se présentait de vous être utile en quoi que ce soit, nous vous prouverons combien nous sommes désireux de la saisir. Tout en souhaitant que Dieu vous assiste, nous vous supplions de nous accorder le bienfait de vos prières à nous qui sommes séparés de nos frères. »

La colonie ayant ainsi fait la part de ses justes sympathies, se mit à affirmer ses droits par un décret solennel, le premier de son nouveau code. « Nuls actes, impositions, lois ou ordonnances n'auront de valeur, à moins d'être adoptés par l'assemblée et approuvés par le peuple. » Le New-Hampshire saisit donc la première occasion que lui offrit son existence séparée, pour proclamer le grand principe du *self government* et prendre sa place à côté du Massachusetts et de la Virginie. Lorsque le code de cet État naissant fut envoyé en Angleterre, il fut désapprouvé pour le fond comme pour la forme, et, les dispositions en furent rejetées comme inconvenantes et absurdes. Mason ne réussit pas mieux à faire prévaloir ses prétentions au sol. Le gouvernement colonial protégea les colons et s'opposa à ses exactions.

Le propriétaire étant revenu en hâte en Angleterre pour réclamer un changement à cet état de choses, fut autorisé à prendre tels arrangements qui lui paraîtraient se concilier le mieux avec ses intérêts. Les événements qui s'ensuivirent

(1) Adams, *Portsmouth*, 65-67 ; Belknap.

sont très instructifs. Mason, pour débuter d'une façon convenable, eut la faculté de choisir la personne à nommer, comme gouverneur. Il trouva un digne agent dans Édouard Cranfield, un individu qui n'avait d'autre vue en s'exilant dans les déserts de l'Amérique que d'extorquer une fortune aux dépens des scieurs de long et des marchands de bois du New-Hampshire. Il avouait franchement son projet, et le niveau moral de cette époque n'y voyait rien de déshonnête. Mais Cranfield insista pour avoir une bonne garantie, Mason, par un acte enregistré à la chancellerie (1682), abandonna au roi le cinquième de toutes les redevances pour pourvoir à l'entretien du gouverneur; puis il donna en hypothèque toute la province à Cranfield pour vingt et un ans, comme garantie supplémentaire du paiement de son salaire. Ainsi pourvu d'une ample commission royale (1), de la promesse d'un salaire déterminé, du cinquième de toutes les redevances, d'une hypothèque sur la province et du droit exclusif sur une abondante récolte escomptée d'avance, d'amendes et de confiscations, Cranfield regarda sa fortune comme assurée et, renonçant à un emploi lucratif en Angleterre, s'embarqua pour les rives du Piscataqua.

Mais la première assemblée qu'il convoqua, dissipa toutes ses illusions dorées sur la facilité d'amasser de grandes richesses. Pour complaire au gouverneur, « les grossiers » lui votèrent une gratification de deux cent cinquante livres, que l'aventurier nécessiteux accepta avec avidité; mais ils ne voulurent point consentir à renoncer à leurs libertés; le gouverneur irrité prononça la dissolution de l'assemblée (1683).

La dissolution d'une assemblée était un procédé tout nouveau dans la Nouvelle Angleterre. Jusqu'alors on n'avait

(1) *Mass. Hist. Coll.*, V, 232.

jamais entendu parler de pareille chose. Le mécontentement populaire devint extrême; une foule d'hommes inconsidérés poussèrent le cri de « liberté et réformation. » Leur chef, Édouard Gove, enthousiaste illettré, fut jeté dans les fers, et condamné à la mort, dont des lois barbares punissaient la trahison; après avoir été transporté en Angleterre, il passa trois ans en prison à la Tour de Londres.

Les procès se multipliaient pour la propriété des terres. Des jurés vendus au pouvoir et des juges partiaux décidaient toutes ces questions rapidement; mais Mason ne tira aucun avantage de ces sentences prononcées en sa faveur, car il ne put jamais prendre possession des terrains en litige, ni trouver un acheteur.

Cependant, Cranfield, assisté d'un conseil complaisant, se mit à exercer le pouvoir législatif; semblable à un tenancier avide dont le bail est sur le point d'expirer, il espérait encore ramasser de l'argent en levant des taxes et en concédant arbitrairement des emplois. Les villes envoyaient-elles en secret des agents en Angleterre, Cranfield ne voulait tolérer aucune plainte; Vaughan, qui avait recueilli des dépositions avec beaucoup d'ardeur, fut sommé de fournir caution de bonne conduite. Il refusa en alléguant qu'il n'avait violé aucune loi, et le gouverneur le fit immédiatement emprisonner.

Cranfield soupirait toujours après de l'argent; s'abaissant alors jusqu'au mensonge, il convoqua précipitamment une assemblée (1684), sur le bruit vague d'une invasion, et il demanda qu'on lui fournît de suite des moyens de défense. Les représentants du New-Hampshire ne voulurent pas se presser; ils prirent le temps de réfléchir; et après discussion ils rejetèrent le bill présenté par le gouverneur.

Cranfield résolut alors d'intimider le clergé et il défendit de pratiquer comme d'ordinaire les offices de l'église. Le

ministre de Portsmouth, Moody, répondit à ses menaces par un sermon et l'Église demeura inflexible.

Cranfield invoqua alors à son secours les lois ecclésiastiques de l'Angleterre qui, affirmait-il, devaient être observées dans la colonie. Il ordonna au peuple de célébrer le jour de Noël comme une fête et de jeûner le trente janvier. Mais, le coup le plus violent de sa politique, ce fut l'ordre d'admettre tout le monde à la cène aussi librement que dans l'église épiscopale ou dans l'église luthérienne, et d'adopter dans certaines circonstances les formes de la liturgie anglicane. On ne tint nul compte de cet ordre.

Pour mettre le comble à la mesure, le gouverneur désigna un jour auquel il prétendit recevoir des mains de Moody le pain et le vin, suivant le cérémonial de l'Église anglicane. Moody ayant refusé fut poursuivi, condamné et emprisonné. Le culte public fut presque complétement interrompu dans la colonie. Pourtant le peuple ne céda pas et Cranfield, irrité de l'obstination du clergé, donna avis en Angleterre que, « tant qu'on permettrait aux ministres de prêcher, on ne pourrait espérer rencontrer une véritable fidélité dans le peuple (1). » Depuis longtemps, il était évident « que la paix ne pourrait être rétablie dans la province, que lorsque les prédicateurs factieux en auraient été chassés. »

Cranfield essaya de nouveau de se procurer de l'argent au moyen de taxes qu'il avait fait adopter par son conseil complaisant. Afin que le peuple fût disposé à s'y soumettre de bonne grâce, on fit courir partout le bruit d'une guerre avec les Indiens de l'Est, et Cranfield se rendit à New-York, sous prétexte de se concerter avec le gouverneur de cette province pour prendre des mesures. Le ministère anglais fut également prévenu que le service de Sa Majesté nécessitait

(1) Chalmers, 497, 510.

la présence d'un vaisseau de guerre. Le comité des colonies avait été averti que, « sans quelque force apparente qui pût intimider les habitants du New-Hampshire, il serait difficile ou même impossible d'exécuter les ordres de Sa Majesté ou les lois du commerce. »

Cependant les colons propriétaires ne se laissèrent pas terrifier; ils formèrent des associations pour se soutenir mutuellement dans leur résistance à la levée de l'impôt frappé sur eux. A Exeter, le shérif fut chassé avec des gourdins et les femmes des fermiers avaient préparé de l'eau bouillante pour échauder son agent, s'il voulait saisir quelque chose dans leurs maisons. A Hampton, le collecteur fut battu; on lui enleva son épée, on le plaça sur un cheval avec une corde autour du cou, puis on le renvoya de la province. Si des émeutiers étaient jetés en prison, une nouvelle émeute venait les délivrer; si la cavalerie de la milice recevait l'ordre de marcher, pas un seul homme ne se rendait à l'appel.

Cranfield, au désespoir, écrivit au gouvernement anglais, pour implorer son secours : « Je regarderai comme le plus grand bonheur du monde la permission de m'éloigner de ce peuple déraisonnable. Il fait une opposition de chicane plutôt à la commission royale qu'à ma propre personne. Il ne se soumettra à aucun de ceux qui voudront mettre à exécution les ordres du roi. »

Les lords du bureau du commerce approuvèrent en tout point la conduite de Cranfield, on lui permit de quitter la province; mais le gouvernement anglais n'avait nullement l'intention d'améliorer la condition politique des colons.

Le New-Hampshire continua à conserver le caractère qu'il avait déployé dans cette lutte pour la liberté. On le considéra toujours en Angleterre « comme factieux dans son allure et n'offrant que des précédents défavorables » aux yeux des âmes du pouvoir arbitraire.

Le Massachusetts aurait encore pu peut-être braver le roi et échapper aux atteintes du conseil privé ou lui imposer; mais les marchands et les manufacturiers de l'Angleterre, redoutant la colonie comme une rivale, découvrirent le moyen de maintenir leur monopole et travaillèrent avec persévérance pour pousser à ce but. On avait accueilli leurs plaintes avec faveur (1675); on avait mis de la bonne volonté à se laisser convaincre par leurs raisonnements égoïstes; et les hommes d'État anglais qui soutenaient la souveraineté absolue du parlement, avaient dû regarder la conduite du Massachusetts comme inexcusable.

Les agents du Massachusetts n'avaient pas apporté de pouvoirs suffisants avec eux (1676); une amnistie pour le passé aurait été facilement accordée; mais on était décidé pour l'avenir à réduire cette colonie à « un état de dépendance plus manifeste. » Pour que cela pût se faire du consentement des colons; on enjoignit aux agents de se procurer des pouvoirs plus étendus. Mais ces pouvoirs plus étendus ne leur furent pas accordés.

Le Massachusetts continua la lutte dans des conditions bien contraires et bien inégales. Toute l'Angleterre était unie. Quel que fût le parti qui triomphât, les intérêts mercantiles parviendraient aisément à obtenir la sanction des lois commerciales. « Le peu de compte que le pays a tenu des actes de navigation, » écrivirent les agents, « a été une faute très malheureuse. Sans quelque condescendance à ce sujet, on ne doit s'attendre qu'à une rupture complète. » « Toutes les causes de mécontentement » auraient disparu autrement.

Personne ne fut donc surpris, lorsque le comité des colonies souleva la question de savoir si la charte primitive avait une existence légale. La couronne ne voulait pas contester cependant la validité de la patente, mais elle suggéra le moyen de s'en débarrasser par un *quo warranto*.

La colonie se décida, si elle devait succomber, à succomber avec dignité. La religion avait été le motif de sa fondation; la religion fut alors son guide. Les cœurs se sentirent embrasés d'une ferveur de dévotion plus ardente que jamais; on adopta dans la pratique du culte des formes plus solennelles que d'ordinaire; toutes les églises du Massachusetts furent convoqués à un synode, afin de rechercher les causes des dangers que courait la liberté de la Nouvelle Angleterre et les moyens d'éviter ces maux. Des historiens ont parlé légèrement de cet incident; c'était cependant le mode le plus efficace auquel on pût songer pour attirer l'attention de tous les membres de la république sur un sujet aussi digne de considération.

La cour générale avait dans l'intervalle décrété quelques lois (1678-1679), qui écartaient en partie les motifs de plainte. Mais elles touchaient à la forme plutôt qu'au fond des choses. On déclarait la haute trahison crime capital; on rendait exigible le serment d'allégeance; on devait placer les armes du roi, dans le lieu des séances de la cour. Mais il était plus difficile de se conformer aux lois commerciales. La colonie ne voulait pas perdre sa charte et ses libertés religieuses pour une question pécuniaire; et cependant se déclarer prêt à se soumettre à un acte du parlement, cela était envisagé comme une renonciation au privilége de l'indépendance législative. Elle imagina donc un expédient. Elle déclara que « les actes de navigation étaient une usurpation des droits et priviléges des sujets de Sa Majesté dans la colonie, puisqu'ils n'étaient pas représentés dans le parlement. » « Les lois de l'Angleterre, » fut-il ajouté, « ne peuvent concerner l'Amérique. » Comme suite à cette déclaration, la cour générale proclama la validité des lois de navigation par un acte émané de son propre chef.

C'est ainsi que pour la seconde fois une colonie refusa for-

mellement de reconnaître la suprématie du parlement, en se fondant sur le défaut de représentation dans cette assemblée. Le Massachusetts adoptait vis-à-vis de Charles II la même règle de conduite qu'il avait professée avec tant de succès devant la nation anglaise à l'époque du Long Parlement.

Les troubles qui se rattachèrent au complot des papistes différèrent le règlement des affaires de la Nouvelle Angleterre. Les agents Stoughton et Bulkley quittèrent la métropole, en 1679, et débarquèrent à Boston au mois de décembre. Randolph, désigné alors comme officier des douanes, les accompagnait. Les colons ne tinrent aucun compte du nouvel ordre du roi, qui leur prescrivait d'envoyer d'autres agents munis de pouvoirs illimités. Il était évident que le gouvernement anglais avait le projet de renverser la charte.

Charles II fit à deux reprises des représentations contre la désobéissance de ses sujets. Randolph traversa deux fois l'Atlantique et revint en Angleterre pour prêter au gouvernement le secours de ses lumières dans la marche à suivre à l'égard du Massachusetts. La république demeura inflexible. A la fin, en février 1682, la situation des affaires en Angleterre rendit tout délai de plus en plus dangereux ; on choisit donc pour agents Dudley et Richards. La république entière, tout en offrant à Dieu des prières pour la sûreté de ses envoyés et le maintien de sa patente, leur enjoignit formellement de n'adhérer à rien qui pût entamer les priviléges du gouvernement établi en vertu de la charte. C'était un singulier moyen dont on usait là. A la cour d'Angleterre, tout était vénal. La France avait réussi à gagner le roi et à lui faire trahir les intérêts politiques de l'Angleterre ; le Massachusetts voulait gagner le monarque et le rendre favorable à ses libertés.

La commission des députés ne pouvait être acceptée. On

leur intima l'ordre de se procurer des pleins pouvoirs pour pouvoir régler entièrement la question de gouvernement, et on renouvela la menace d'un procès judiciaire. Les agents représentèrent la position de la colonie comme désespérée. Une guerre générale était engagée contre les corporations; plusieurs villes de l'Angleterre avaient cédé. N'était-il pas plus sûr pour le Massachusetts de décliner le débat et de s'en rapporter à la faveur ou à la clémence du roi? C'était là un thème universel de discussion dans toute la plantation; les gens du peuple en parlaient autour de leurs foyers; ils s'en préoccupaient à l'église; ils le faisaient entrer dans leurs prières; les ministres en remplissaient leurs sermons. Finalement le Massachusetts se décida à céder le territoire du Maine qu'il avait acquis à titre d'achat, mais à ne rien abandonner des libertés et des priviléges octroyés par la charte; cette décision était prise de manière à prouver qu'elle était réellement dans les sentiments du peuple. Si la liberté devait recevoir le coup mortel, il valait mieux qu'elle pérît par la violence et l'injustice d'autrui que par la propre faiblesse de ses défenseurs.

Le message mit un terme à la mission des agents. Un *quo warranto* fut publié (1683), le Massachusetts se vit cité devant un tribunal anglais, composé de juges qui ne tenaient leur emploi que du bon plaisir de la couronne; Randolph, le fonctionnaire détesté, arriva bientôt, porteur du mandat. En même temps le roi, dans une proclamation, demandait de nouveau qu'on se soumît, en promettant d'accorder, comme récompense, sa faveur royale et de ne faire à la charte qu'un très petit nombre de changements indispensables pour constituer un gouvernement royal.

Les habitants du Massachusetts avaient observé attentivement les événements de l'Angleterre. Ils avaient vu le parti populaire, dont Shaftesbury avait pris la direction, et qui

avait triomphé au sein de la Chambre des communes, s'élever d'abord, se mettre à l'œuvre, puis aboutir à une défaite. Ils avaient vu Charles II établir graduellement le pouvoir despotique. Ils avaient vu le peuple anglais acquiescer en apparence à la soumission du parlement. Le plan d'une insurrection avait, à la vérité, été formé ; on avait, à la vérité, répété à voix basse que la résistance à l'oppression était légale. Mais le sang de Sidney et de Russell avait expié cette doctrine. Les colons savaient que, le jour même de la mort de Russell, l'université d'Oxford, rappelant les jours de Henri VIII et affirmant un fait historique plutôt qu'un principe, avait déclaré que « la *soumission* et l'obéissance entières et absolues, sans aucune exception, étaient le signe caractéristique de l'église anglicane. » Ils savaient que beaucoup de villes d'Angleterre avaient fait abandon de leurs chartes ; que Londres même, la métropole, qui avait protégé Hampden contre Charles Ier, avait trouvé la résistance inutile. Aussi, pour rendre la soumission du Massachusetts plus facile, en lui prouvant que toute opposition était désespérée, on y envoya et on y fit circuler parmi le peuple deux cents copies du procès contre la ville de Londres. Le gouverneur et les assistants, la fraction patricienne du gouvernement, étaient persuadés de l'inefficacité de toute résistance ultérieure ; l'abandon même tardif de la charte pourrait servir à se concilier le monarque. Ils se décidèrent donc à rappeler au roi ses promesses et « à ne pas plaider devant une cour de justice contre Sa Majesté ; » ils voulaient « envoyer des agents munis des pouvoirs nécessaires pour recevoir les ordres de Sa Majesté. »

Les magistrats soumirent ce vote à l'approbation de « leurs frères les députés. » La question fut débattue pendant deux semaines entières, afin qu'une décision pût être prise de commun accord avec le sentiment du peuple.

« Le gouvernement du Massachusetts, » c'était ainsi qu'on argumentait, « devait-il pousser la complaisance pour la cour, jusqu'à consentir à l'altération de la charte. Pareille soumission serait une offense contre la majesté du ciel ; car la religion des habitants de la Nouvelle Angleterre et le bon plaisir de la cour ne peuvent s'accorder. Par la soumission, le Massachusetts n'a rien à gagner. La cour projette des changements qui détruiraient tout ce qu'il y a de vital et d'essentiel dans la charte. Les corporations qui, en Angleterre, ont fait abdication complète de leurs privilèges, n'ont aucun avantage sur celles qui ont soutenu un procès devant les tribunaux ; si nous ne reculons pas devant un procès, lors même que nous serions condamnés, nous pouvons faire porter la question devant la chancellerie ou devant un parlement et, avec le temps, tout recouvrer de nouveau. Nous ne devons pas nous écarter de la voie que Dieu a désignée à nos dignes prédécesseurs, qui, en 1638, en présence d'un *quo warranto* contre la charte, osèrent ne pas se soumettre. En 1664 ils refusèrent également de se soumettre aux commissaires. Nous, leurs successeurs, nous devons marcher sur leurs traces, et nous montrer ainsi pleins de confiance dans le Dieu de nos pères, pour que nous puissions compter sur son assistance. Notre soumission réjouirait nos adversaires et répandrait l'affliction parmi nos amis. Nos ennemis savent que cela aurait un fâcheux retentissement pour eux dans le monde, s'ils dépouillaient de ses libertés un pauvre peuple de Dieu dans le désert. La résignation de notre sort nous amènerait l'esclavage bien plus sûrement que si nous agissions autrement et elle attristerait nos amis des autres colonies qui actuellement tiennent leurs yeux fixés sur la Nouvelle Angleterre, dans l'espoir que le peuple d'ici ne donnera pas, par crainte, un exemple pernicieux aux autres.

« L'obéissance aveugle au bon plaisir de la cour ne peut

s'accomplir sans commettre un grand péché et sans encourir la disgrâce suprême du roi des rois. La soumission serait entièrement opposée à ce qui a été l'avis unanime des ministres, avis qu'ils nous ont donné après avoir consacré solennellement un jour à la prière. Les ministres de Dieu dans la Nouvelle Angleterre, sont plus animés de l'esprit de saint Jean-Baptiste que si, au moment où la tempête les surprenait, ils se courbaient comme des roseaux sous le vent. Les prêtres doivent être les premiers à mettre les pieds dans l'eau et à y attendre que le danger soit passé. Plus que tous les hommes ils devraient servir d'exemple de foi, de courage et de constance au peuple du seigneur. Certainement, si les bienheureux Cotton, Hooker, Davenport, Mather, Shepherd, Mitchell vivaient encore, ils diraient, comme le prouvent les livres qu'ils nous ont laissés : — Ne péchez pas, en abandonnant l'héritage de vos pères.

« Nous ne pouvons d'ailleurs nous soumettre sans le consentement du corps entier du peuple. Mais les hommes libres et les membres de l'Église dans toute la Nouvelle Angleterre ne consentiront jamais à cela. Le gouvernement ne peut donc le faire.

« Les libertés civiles de la Nouvelle Angleterre forment une partie de l'héritage de nos pères; irons-nous sacrifier notre patrimoine? On nous objecte que nous nous exposons à de grandes souffrances. Mieux vaut souffrir que pécher. Mieux vaut se confier dans le Dieu de nos pères, que de placer notre confiance dans des princes. Si nous souffrons, pour ne pas vouloir condescendre aux volontés des hommes contre la volonté de Dieu, nous souffrons pour une bonne cause, et nous serons comptés comme des martyrs par les générations futures et au grand jour du jugement (1). »

(1) *Mass. Hist. Coll.*, XXI, 74-81. Chaque mot, à moins qu'il ne s'agisse

La décision de la colonie, par l'organe de ses représentants, se trouve encore dans ses registres. « Les députés ne consentent pas, mais s'en tiennent à leurs bills précédents. »

On fit parvenir des adresses au roi, pour implorer son indulgence; mais prières et remontrances, tout fut inutile. On publia en Angleterre un *scire facias* (1684); avant que la colonie eût pu prendre quelques mesures là dessus, un an et six jours justement après le jugement contre la cité de Londres, la Charte fut jugée conditionnellement comme perdue par confiscation; le premier jour de la Saint-Michel ce jugement reçut confirmation. Une copie de la sentence parvint à Boston au mois de juillet de l'année suivante (1685).

Ainsi tomba cette charte que la flotte de Winthrop avait apportée sur les côtes de la Nouvelle Angleterre, qui y avait été l'objet d'une sollicitude et d'un attachement si vifs au milieu de tant de vicissitudes, et sur laquelle avait reposé l'organisation des libertés de cette contrée. Maintenant il n'existait plus de barrière entre le peuple du Massachusetts et la volonté absolue de la cour d'Angleterre. La religion était-elle en danger? La propriété territoriale était-elle assurée? Les entreprises commerciales seraient-elles paralysées par le système des restrictions? La Nouvelle Angleterre était-elle destinée à apprendre par sa propre expérience à connaître le despotisme? De sombres pressentiments se répandirent sur la colonie.

de quelques petits mots servant de liaison, est exactement pris dans les anciens documents de Hutchinson. J'ai omis quelques petites choses, mais je n'ai pas ajouté une ligne.

CHAPITRE XIII.

SHAFTESBURY ET LOCKE, LÉGISLATEURS DE LA CAROLINE.

Sur ces entrefaites, la civilisation avait fait des progrès au sud, et deux étoiles jumelles avaient apparu au delà des limites de la Virginie. Le pays qu'avait parcouru Soto à la recherche de l'or, où les Calvinistes, protégés par Coligny, s'étaient cherché un refuge, et où Raleigh avait espéré jeter les bases de principautés coloniales, commençait à subir l'influence des idées civilisatrices.

Le Massachusetts et la Caroline furent tous deux colonisés en vertu de chartes de propriétaires et ces deux pays virent leur charte renversée; mais tandis que les propriétaires du premier étaient eux-mêmes des émigrants qu'avait réunis l'amour de la liberté religieuse, les propriétaires du second étaient une compagnie de courtisans anglais, formée en vue d'une immense spéculation de terres. Le gouvernement établi dans le Massachusetts fut essentiellement populaire et fut le produit du sol; la constitution de la Caroline fut inventée en Angleterre. Le Massachusetts fut originaire-

ment colonisé par une faible troupe d'exilés malheureux mais résolus et ses institutions furent le fruit naturel du bon sens et de l'amour instinctif pour la liberté d'un peuple agriculteur; la Caroline fut fondée sous les auspices des membres les plus riches et les plus influents de la noblesse, et elle dut ses lois fondamentales aux idées préméditées du politique le plus sagace et du philosophe le plus profond de l'Angleterre. Le roi, au moyen de juges complaisants, annula l'organisation gouvernementale du Massachusetts; les colons répudièrent la constitution de la Caroline. Les principes de la première possédaient une vitalité inhérente que rien jusqu'aujourd'hui n'a été à même d'anéantir; les formes des secondes, à mesure qu'elles disparurent, ne laissèrent point de traces de leur existence transitoire, si ce n'est dans les institutions qui se sont élevées sur leurs ruines.

Le règne de Charles II ne fut pas moins remarquable par la rapacité des courtisans que par le libertinage du monarque. Les hommes d'État qui dirigeaient tout ce qui concernait le patronage exercé par la Grande-Bretagne, convoitaient la partie méridionale de notre république, qu'on regardait toujours comme susceptible de produire toutes les denrées d'une si abondante venue dans le voisinage des tropiques. La province de la Caroline, qui s'étendait du trente-sixième degré de latitude septentrionale au fleuve Saint-Mathieu, fut donc érigée en territoire (1663); on en reconnut pour propriétaires et souverains immédiats l'historien Clarendon, ce ministre avide quoique expérimenté, détesté du peuple et fidèle seulement au roi (1); Monk, ce personnage si en évidence à l'époque de la restauration et qui alors était anobli sous le titre de duc d'Albemarle; lord Craven (2), brave cavalier, vieux soldat, soumis à la disci-

(1) Pepys, I, 192, 366; Evelyn.
(2) *Vie de lord Keeper Guilford*, 393; Pepys, I, 115.

pline allemande, et qu'on supposait l'époux de la reine de Bohême; lord Ashley Cooper, qui fut plus tard comte de Shaftesbury; sir John Colleton, royaliste qui ne jouit d'aucune notoriété dans l'histoire; lord John Berkeley et son plus jeune frère (1), sir William Berkeley, gouverneur de la Virginie et enfin l'emporté, l'ignorant et peu honnête sir George Carteret (2). Leur autorité était presque absolue; le roi ne s'était rien réservé qu'une suzeraineté stérile. L'avarice est le vice des hommes au déclin de l'âge; la plupart des propriétaires avaient dépassé le milieu de la vie. Ils avaient demandé la concession de ce pays, sous le voile « d'un pieux zèle pour la propagation de l'Évangile; » et leur unique préoccupation était d'accroître leur fortune et d'élever leur position (3).

La concession était à peine signée qu'il devint évident que des compétiteurs allaient se présenter et faire valoir leurs prétentions à la possession du même territoire. Il avait été compris par les Espagnols dans les limites de la Floride; et le fort Saint-Augustin était regardé comme une preuve de l'occupation réelle de pays adjacents indéterminés. L'Espagne n'avait jamais accueilli formellement les droits de l'Angleterre à la moindre possession en Amérique; et lorsque finalement un traité se conclut à Madrid (1667), il ne reconnut que vaguement le droit de l'Angleterre sur ses colonies transatlantiques et la faculté de continuer à commercer dans « les mers accoutumées. »

L'Espagne ne fut pas seule à réclamer la Caroline. En 1630, une patente embrassant tout ce territoire avait été accordée à sir Robert Heath; et il y a lieu de croire qu'en 1639, son ayant-cause y avait formé des plans de colonies permanentes

(1) Morryson, dans Burk, III, 266.
(2) Pepys, I, 356, 140, 235, 236, 228, 176, et Graham., *U. S.*, II, 317.
(3) *Les deux chartes aux propriétaires de la Caroline*, petit in-4°.

et en avait peut-être tenté la réalisation (1). William Hawley débarqua en Virginie avec le titre de « gouverneur de la Caroline, » c'est à dire du pays situé entre le trente-et-unième et le trente-sixième degré de latitude; et la législature de la Virginie donna l'autorisation de le coloniser à une centaine de personnes de la Virginie, « hommes libres, célibataires et dégagés de toute dette (2). » Ces tentatives n'eurent certainement pas de succès; car la patente fut alors déclarée nulle (1663); le but pour lequel elle avait été octroyée, n'ayant jamais été atteint (3).

On reconnut que des rivaux plus opiniâtres s'étaient déjà (4) établis sur la rivière du cap Fear (de la Peur) (1660 ou 1661). A peine la Nouvelle Angleterre avait-elle reçu dans son sein quelques pauvres colonies, que ses citoyens et ses enfants se mirent à parcourir le continent et à traverser les mers à la recherche de richesses inconnues. Une petite barque montée par quelques émigrants de la Nouvelle Angleterre avait longé les côtes de la Caroline; les voyageurs avaient soigneusement observé les dangers de cette navigation; ils s'étaient frayé une route dans la rivière du cap Fear; ils s'étaient procuré des chefs Indiens un titre à la possession du sol et ils avaient hardiment établi une petite colonie de pâtres, au Sud, bien loin de toutes les plantations anglaises du continent. Ils avaient déjà des associés à Londres, et à peine la concession de la Caroline fut-elle connue, que leurs agents représentèrent (1663) qu'ils avaient acquis des titres

(1) Hening, I, 552; *Archives du bureau de la cour générale à Richmond*, libellées n° 1, 1639-1642, p. 70.

(2) *Archives de Richemond*, n° 1, 1639-1642, p. 93.

(3) Williamson, *N. C.*, I, 84, 85; Berkeley, *ibid.*, 255; Martin, I, 94, 125; Chalmers, 515.

(4) Lawson, *Description*, p. 73 : « En l'année 1661, ou environ; » Martin, I, 126, 1659; Williamson, I, 95, 1660; Martin, I, 137, se contredit lui-même, et dit 1660.

valides à ce territoire, en le découvrant, en l'achetant et en l'occupant; ils réclamaient en outre les priviléges du *self government* comme un droit naturel (1). Un compromis fut proposé; les nouveaux propriétaires, dans leurs « offres à tous ceux qui voudraient s'établir dans la Caroline, » promirent aux émigrants de la Nouvelle Angleterre la liberté religieuse, la faculté de désigner un certain nombre de candidats, parmi lesquels seraient choisis un gouverneur et les membres du conseil, une assemblée de représentants, une législation indépendante, soumise seulement au veto des propriétaires des terres, moyennant une rente d'un demi penny par acre, enfin la franchise des droits de douane, telle que l'accorderait la charte (2). Cependant les terres avoisinant le cap Fear n'étaient guère engageantes pour des hommes qui pouvaient choisir leurs demeures dans toute l'étendue du désert; ils abandonnèrent, pour un temps, aux soins d'Indiens amis (3) leurs troupeaux et les prairies destinées à servir de pâturages à ceux-ci et ils retournèrent dans leurs anciennes habitations, en « répandant des descriptions défavorables sur la rade et sur le sol qu'ils venaient de quitter (4). » Pourtant la colonie ne fut ni tout à coup ni complétement désertée; ceux qui y demeurèrent se virent à la vérité exposés à d'extrêmes privations; mais le Massachusetts, cette jeune mère des colonies, ne resta pas indifférent au sort de ses enfants; il écouta leur prière de leur prêter « quelque assistance dans leur détresse » et il pourvut à leurs besoins, en levant (1667) une contribution

(1) Mass., *Hist. Coll.*, XXI, 55-59; Martin, I, 116, 117, 126; Lettre dans Williamson, I, 256.
(2) Chalmers, 518.
(3) *Journal des gentlemen des Barbades*, dans Lawson, 72, 73; Martin, I, 137.
(4) Mass., *Hist. Coll.*, XXI, 58.

générale dans tous ses établissements (1). Si la ville naissante fondée sur l'Oldtown Creek, près de la rive méridionale de la rivière du cap Fear, ne prospéra pas (2), au moins des planteurs de la Nouvelle Angleterre continuèrent à séjourner dans la Caroline du Nord et à y professer les principes de leur liberté populaire (3); et c'est à eux qu'il faut attribuer à juste titre et en partie l'esprit de résolution qui distingua toujours cette colonie. Cependant ils ne furent pas la cause unique des « agitations » qui se produisirent dans la suite; la nature elle-même excite et encourage l'amour de la liberté.

L'élévation de position ne change pas l'égoïsme du caractère. Les conditions offertes à la colonie du cap Fear « n'étaient pas destinées au méridien » de la Virginie. « Là, » disaient les propriétaires dans leurs instructions à sir William Berkeley, « nous espérons trouver un peuple plus traitable » que les gens de la Nouvelle Angleterre. Pourtant ils confièrent entièrement à sir William la direction de l'affaire. Il devait se procurer des colons à aussi bon marché que possible, mais de toute manière il devait s'en procurer (4).

La Virginie, comme le Massachusetts, fut la mère d'un groupe d'États; ses plantations s'étendaient sur les bords de la mer, comme les villes de la Nouvelle Angleterre. Le pays arrosé par le Nansemund avait été colonisé déjà en 1609; en 1622, l'aventureux Porey, alors secrétaire de la vieille plantation, atteignit en la traversant le fleuve méridional de Chowan et, à son retour, il vanta la bonté des naturels et la fertilité de la contrée qui, grâce à son climat favorable,

(1) Massachusetts, *Archives de Mai*, 1667, dans le vol. IV; comparez Hutchinson, I, 238.
(2) Lawson, 73, 74; Williamson, I, 95 et 91.
(3) Chalmers, 516, en reporte tout l'honneur à la Nouvelle Angleterre.
(4) Williamson, I, 256.

produisait deux moissons en une année (1). Si l'on n'entreprit pas immédiatement de la coloniser, si les plans formés en Angleterre par sir Robert Heath ou par son substitué, lord Maltravers, ne furent jamais réalisés, le désir de propager des établissements dans le Sud n'en continua pas moins à régner en Virginie ; aussi vingt ans après l'excursion de Porey (1642), une compagnie, qui avait entendu parler du fleuve situé au S. E. de l'Appomatox, demanda et obtint bientôt de la législature virginienne (1643), l'autorisation de poursuivre les découvertes, sous la promesse du monopole des bénéfices pendant quatorze ans (2). On continua à encourager par des concessions semblables, les bandes qui exploraient le pays au sud aussi bien qu'à l'ouest, dans la Virginie méridionale ou la Caroline (3), suivant la première dénomination qu'elle avait conservée depuis l'époque de Charles Ier et de Cromwell et qui fut renouvelée sous Charles II (4). Clayborne (5), le premier trafiquant dans le Maryland (1652), nourrissait toujours sa passion pour les découvertes; aussi les fils du gouverneur Yeardley (6) écrivirent avec orgueil en Angleterre, que la partie septentrionale de la Caroline avait été explorée par des « Virginiens de naissance. »

Nous n'en sommes pas réduits à des conjectures, pour savoir quels furent les habitants du Nansemund de cette époque qui, les premiers, traversèrent les forêts intermédiaires et atteignirent les fleuves qui se jettent dans le détroit d'Albermarle. Cette troupe était sous la conduite de

(1) Smith, *la Virginie*, II, 64.
(2) Hening, I, 262; Williamson, I, 91 : « Pour plus de vingt années, » etc. Williamson avait-il pour son opinion d'autres preuves que cet acte, qui cependant ne confirme pas son assertion. Il ne cite pas d'autorité.
(3) Thurloe, II, 273, 274; Hening, I, 552.
(4) Comparez *la Caroline*, par T. A., 1682, p. 3.
(5) Hening, I, 377.
(6) Thurloe, II, 273, 274 ; Lettre de Francis Yeardley à John Farrar.

Roger Green (1653), et elle vit ses services récompensés par une concession de mille acres de terrain. Dix mille autres acres furent offerts à cent personnes qui voudraient s'établir sur les bords du Roanoke, ou sur la rive méridionale du Chowan et de ses affluents (1). Ces concessions conditionnelles semblent n'avoir pas eu de résultat. Cependant l'esprit d'entreprise des Virginiens ne faiblit pas. Thomas Dew, qui jadis avait été le président (speaker) de l'assemblée, forma le projet (1656) d'explorer encore plus loin au sud les rivières navigables entre le cap Fear et le cap Hatteras (2). Il n'est guère possible de déterminer jusqu'à quel point ces voyages de découvertes amenèrent une émigration immédiate. Les non-conformistes avaient été longtemps très nombreux dans le comté de Nansemund (3), et il est certain que les premiers établissements d'Albemarle Sound durent leur naissance à des émigrations spontanées de Virginiens. Peut-être quelques familles errantes s'étaient-elles établies au dedans des limites de la Caroline (4) avant la restauration. A cette époque, des hommes mécontents de l'intervention de l'Angleterre, redoutant l'introduction de la conformité religieuse par la contrainte et se méfiant de l'esprit du nouveau gouvernement de la Virginie, s'enfoncèrent plus avant dans les forêts. On sait qu'en 1662, le chef des Indiens Yeopim concéda à Georges Durant (5) la langue de terre qui

(1) Hening, I, 380, 381.

(2) *Ibid*, 422.

(3) Winthrop, II, 334; Johnson, *Wonderw. Prov.*, liv. III, ch. XI.

(4) Williamson, I, 79, 91, et note sur 93; Williamson ne cite point d'autorités. Les récits des historiens de *la Caroline du Nord* sont confus. Pour autant que j'ai pu l'apprendre, il n'existe pas de documents des plus anciens colons. Je n'ai pas de document plus vieux que 1663 et pas de relation exacte, à laquelle je puisse me fier, plus ancienne que 1662.

(5) Winthrop, II, 334, parle de M. Durand, de Nansemund, ancien d'une « très orthodoxe église puritaine » de ce comté, et banni de la Vir-

porte encore son nom (1); l'année suivante (1663), Georges Cathmaid réclamait de sir William Berkeley une vaste concession territoriale sur le détroit, à titre de récompense pour avoir établi soixante-sept personnes dans la Caroline (2). Cet établissement est peut-être la plantation considérable la plus ancienne; il y a lieu de croire que des émigrants volontaires avaient précédé ceux-ci (3). Au mois de septembre, cette colonie avait attiré l'attention des propriétaires et Berkeley reçut la mission d'établir un gouvernement dans cette région qui, en l'honneur de Monk, reçut le nom attribué à la baie avec le temps. Les plantations étaient situées en grande partie au N. E. du Chowan, et comme l'embouchure de ce fleuve se trouve au N. du trente-sixième degré de latitude, elles ne furent pas comprises dans la première patente de la Caroline. Berkeley, à la fois gouverneur de la Virginie et copropriétaire de la Caroline, écouta son intérêt de propriétaire plutôt que son devoir de gouverneur. Détachant la nouvelle colonie de l'ancienne domination, il organisa un gouvernement distinct pour des hommes qui avaient fui dans les bois, afin de jouir de l'indépendance et qui avaient déjà, au moins en partie, obtenu une concession des terres qu'ils occupaient de la part des possesseurs originaires du sol.

Berkeley ne se hasarda pas à discuter les principes politiques de ces hardis pionniers ni à leur disputer leurs possessions. Il désigna en qualité de gouverneur de la Caroline du Nord, William Drummond (4), qui avait émigré en

ginie en 1648, par sir William Berkeley. L'exilé et le colon avaient-ils le moindre rapport entre eux?

(1) MSS. communiqué par D. L. Swain, gouverneur de la Caroline du Nord, en 1835.

(2) MSS. de D. L. Swain.

(3) Chalmers, 519, « depuis quelques années. »

(4) *William*. Martin, I, 138, dit *George* Drummond; Hening, II, 226,

Virginie (1) en venant de l'Écosse (2), probablement un presbytérien; c'était un homme prudent, populaire et profondément imbu de l'amour de la liberté démocratique (3). Berkeley (1666) établit ensuite une forme de gouvernement très simple et une assemblée carolinienne (4), il rendit facile ce qui concernait la redevance des terres, et laissa ce peuple naissant régler ses propres affaires, jouir de la liberté de conscience et d'une complète indépendance d'allures au milieu d'une paisible solitude, oublier enfin le monde jusqu'à l'approche du jour de paiement de la rente et au moment de l'exigibilité des redevances (5). Telle fut l'origine des plantations définitives de la Caroline du Nord. Cet enfant de l'oppression cléricale eut l'indépendance pour berceau.

Mais la Nouvelle Angleterre et la Virginie n'étaient pas les seules à tourner les yeux vers les régions méridionales de notre république. Plusieurs planteurs des Barbades, mécontents de leur condition, et voulant établir une colonie sous leur propre et exclusive direction, envoyèrent un vaisseau (1663) pour examiner le pays. Quel autre rapport pouvaient faire les chefs diligents de cette expédition, sinon que le climat était agréable et le sol de qualités diverses; que le gibier y était abondant, et que les naturels étaient tout

Act. 1, identifie l'homme et pose la question; Williamson, I, 119, est encore plus inexact que Martin; il dit que Drummond mourut dans la colonie. L'*Histoire de la Caroline du Nord* a été écrite avec si peu de soin, que le nom, les faits et gestes et la fin de son premier gouverneur ne sont pas connus.

(1) Hening, I, 519; II, 158.

(2) Sir Wm. Berkeley, *Liste, etc.*, copiée par Greenhow, publiée par P. Force, 1835; « Drummond, un Écossais. »

(3) Berkeley, comme dessus est un récit des guerres indiennes et civiles en Virginie, dans Mass., *Hist. Coll.*, XI, édition de Force, p. 46.

(4) *Archives de Richmond*, n° 3, 1663-1668, 348-353 : « Wm. Drummond, gouverneur de la Caroline et de l'assemblée » (p. 349); c'était le 12 juillet 1666.

(5) Chalmers, 520.

disposés à donner des promesses de paix (1)? Ils achetèrent donc des Indiens un espace de terre de vingt-deux milles carrés sur la rivière du cap Fear, près de l'établissement abandonné des émigrants de la Nouvelle Angleterre (1663); puis leurs agents demandèrent aux propriétaires la confirmation de cette acquisition et une charte distincte de gouvernement. Cette demande ne fut pas entièrement exaucée (1665); cependant, on leur proposa de bonnes conditions. On leur désigna ensuite pour gouverneur sir John Yeamans, le fils d'un cavalier, un baronnet ruiné qui, pour rétablir sa fortune, s'était fait planteur dans les Barbades; sa juridiction devait s'étendre du cap Fear au Saint-Mathieu. Cette contrée reçut le nom de Clarendon. « Montrez-vous accommodant pour les gens de la Nouvelle Angleterre, d'où l'on attend les plus grands secours, » telles furent les instructions du nouveau gouverneur. A la faveur d'une concession fort large de libertés pour les colonies, sir John Yeamans se mit à la tête d'une troupe d'émigrants des Barbades, pendant l'automne de 1665 et jeta les fondements d'une ville sur la rive méridionale de la rivière du cap Fear; cette ville eut si peu de succès que son emplacement est encore aujourd'hui un sujet de discussion (2). Cependant la colonie, quelque nues que fussent les plaines qui l'entouraient, fit certains progrès; elle exporta aux Barbades des douves, des bardeaux et des planches. Ce petit trafic fut lucratif et on le continua; l'émigration s'accrut; l'influence des propriétaires en favorisa le développement; elle absorba les restes de la colonie de la Nouvelle Angleterre; on dit que la plantation contenait déjà en 1666, huit cents âmes. Beaucoup préféraient y établir leur résidence plutôt que dans les Barbades et

(1) Ce rapport est reproduit dans Lawson, 65-73; Martin, 180, etc., moins parfaitement.
(2) Voir la carte de Lawson; Martin, I, 142, 143

Yeamans, qui comprenait la nature du commerce des colonies, ne mérita aucun reproche dans sa manière de diriger ses affaires (1).

Dans l'intervalle, les propriétaires ayant recueilli des informations détaillées sur la côte, en étaient venus à désirer l'extension de leurs domaines. L'avide Clarendon et ses associés, sans avoir aucun égard pour les prétentions de la Virginie et sans dissimuler le peu de cas qu'ils faisaient de la garnison espagnole de Saint-Augustin, obtinrent facilement du roi (1665) une nouvelle charte, qui leur accordait tout le territoire situé entre l'océan Atlantique et la mer Pacifique, depuis le vingt-neuvième degré jusqu'au trente-sixième degré trente minutes de latitude nord; cette région comprenait sept degrés et demi du nord au sud et plus de quarante degrés de l'est à l'ouest; elle renfermait toute la Caroline du Nord et celle du Sud, la Georgie, le Tennesee, l'Alabama, le Mississipi, la Louisiane, l'Arkansas, une grande partie de la Floride et du Missouri, presque tout le Texas et une portion considérable du Mexique. Le sol devenait leur propriété; ils jouissaient en outre de la souveraineté, sous la condition de relever nominalement de l'Angleterre, et ils pouvaient exercer le pouvoir législatif avec la coopération des futurs hommes libres de la colonie. Les priviléges concédés étaient aussi étendus que ceux du Connecticut et de Rhode Island. Une clause expresse de la charte de la Caroline ouvrait la voie à la liberté religieuse; une autre laissait aux propriétaires l'espoir de tirer des revenus, au moyen de droits de douane coloniaux à établir dans les ports de la colonie par les législatures de la Caroline; une autre clause encore leur conférait le pouvoir d'ériger des villes et des manoirs, des comtés et des baronnies, et d'établir des ordres

(1) Williamson, I, 100.

de noblesse, dont les titres seraient différents de ceux de l'Angleterre. Il était évident qu'on projetait l'établissement d'un empire; car la faculté de lever des troupes, de construire des fortifications, de faire la guerre sur terre et sur mer à leurs ennemis, de proclamer la loi martiale en cas de nécessité, rien n'était soumis à la moindre restriction. Toutes les faveurs possibles s'étendaient aux propriétaires; les intérêts du souverain anglais et les droits des colons avaient été seuls oubliés (1).

En somme donc, les priviléges et les territoires les plus considérables étaient concédés à la corporation des huit; si l'on avait partagé les terres, chacun des associés aurait reçu un vaste royaume pour sa part. Cependant ce ne fut pas tout. William Sayle, des îles Summer, qui avait tenté longtemps auparavant (1648) d'établir dans les îles de Bahama (2) une colonie de puritains de la Virginie, revint d'un dernier voyage de découverte (1667), dans lequel il avait visité les îles du golfe de la Floride (3); parmi elles se trouvait « l'Eleutheria » des anciens temps, alors presque un désert. On sollicita et on obtint la possession de cet archipel, qui comprenait le terrain sur lequel Colomb s'était agenouillé pour la première fois en Amérique et qui renfermait toutes les îles dans un circuit de cinq degrés.

La compagnie, à mesure qu'elle obtenait de nouvelles chartes, portait ses vues plus loin. Il existait déjà des germes de colonies; l'imagination s'abandonna pour l'avenir aux espérances les plus folles. On jugea convenable (1668) d'établir une forme de gouvernement en rapport avec la dignité des protecteurs de la colonie et l'immensité de son territoire; Clarendon n'était plus en Angleterre; on chargea donc

(1) *Chartes de la Caroline*, in-4°, souvent réimprimées, Williamson, I, 230.
(2) Winthrop, II, 334, 335.
(3) Hewat, *S. Carolina*, I, 48.

Ashley Cooper, comte de Shaftesbury, l'homme le plus capable et le plus actif de la compagnie, de rédiger pour les États naissants une constitution parfaite, digne de traverser tous les siècles.

Shaftesbury était à cette époque dans toute la maturité de son génie; célèbre par son éloquence, sa pénétration et son esprit philosophique, il occupait les premiers rangs du pouvoir et était animé d'une ambition ardente. L'élève de Prideaux, héritier d'une immense fortune, avait consacré ses premières années à la poursuite assidue de la science ; dès son adolescence, le côté intellectuel de sa nature avait pris la prédominance sur l'oisiveté et l'amour des plaisirs. Faisant partie de la grande aristocratie territoriale de l'Angleterre ; élevé dès le berceau pour la politique et élu membre du Parlement à l'âge de dix-neuf ans, il goûta pendant sa longue carrière publique les succès les plus variés. C'est une erreur très commune chez les observateurs superficiels, d'attribuer de fréquentes variations aux hommes d'État qui ont occupé le pouvoir dans des temps de révolutions; aussi Shaftesbury, dont la carrière politique mérite d'ailleurs de graves reproches, a-t-il été accusé d'avoir changé souvent de parti. Mais les hommes d'une grande portée d'intelligence, bien qu'ils puissent fréquemment varier les instruments qu'ils emploient, varient rarement de principes et de desseins. Les liaisons de parti de Shaftesbury ont été ébranlées par les vicissitudes des temps, mais on l'a faussement accusé d'inconsistance politique. Il a pris souvent d'autres associés, tout en poursuivant toujours le même but (1); également ennemi de la monarchie absolue et de l'influence démocratique, il rattacha hardiment sa propre

(1) *Constantia, fide, vix parem alibi invenias, superiorem certe nullibi.* Locke, *Épitaphe sur Shaftesbury;* Loke, IX, 281.

élévation aux priviléges et aux intérêts du commerce anglais, de la liberté de la religion protestante et de l'aristocratie territoriale de l'Angleterre. Au sein du Long Parlement, Shaftesbury s'unit au peuple contre le pouvoir absolu; mais, tandis que Vane adhérait au Parlement par amour pour les droits du peuple, Shaftesbury n'y adhérait que comme au gardien de la liberté aristocratique. Sous Cromwell encore, Shaftesbury se montra toujours l'adversaire du pouvoir arbitraire. A la restauration, il ne voulut pas entendre parler d'un arrangement avec le roi; car à cette époque un semblable arrangement n'aurait pu être que démocratique et contraire aux priviléges de la noblesse, qui, par conséquent, cherchait dans la plénitude du pouvoir royal un soutien contre le peuple. Lorsque Charles II laissa percer sa disposition à devenir, comme Louis XIV, le maître de la noblesse aussi bien que du peuple, Shaftesbury se rallia immédiatement au parti opposé aux ultra-royalistes, non pas qu'il abandonnât ses principes (1), mais parce qu'il était hostile aux défenseurs de la prérogative royale. Le parti qu'il représentait, la grande aristocratie de la fortune, devait se soutenir entre le peuple d'un côté et le monarque de l'autre. La « noblesse » était à ses yeux « le rocher » des « principes anglais (2); » le pouvoir de la pairie et celui de la monarchie absolue étaient « comme deux seaux, dont l'un descend précisément quand l'autre monte (3). » Shaftesbury n'avait aucune confiance dans le peuple anglais, comme dépositaire du pouvoir et de la liberté; son système protégeait la for-

(1) Pepys, I, 219. Mais Dryden écrit : « Remuant, inconstant de principes et de position. » Cela est vrai de ses relations de parti, non de ses principes.

(2) « Une lettre d'une personne de qualité à son ami dans le pays, » dans Locke, X, 226, 242.

(3) Pepys, I, 219.

tune et le privilége; il voulait confier les principes conservateurs de la société à la garde exclusive des classes favorisées. Cromwell avait proposé de réformer le parlement et Vane avait plaidé en faveur de cette mesure; mais Shaftesbury montra peu de disposition à diminuer l'influence de la noblesse sur la chambre basse (1).

Tels étaient les principes politiques de Shaftesbury et son caractère personnel s'en ressentait. Il aimait la richesse sans être dominé par l'avarice; et, quoiqu'il ne se fût fait aucun scrupule de « dépouiller le diable ou l'autel (2), » il n'aurait jamais consenti à entraver la marche de la justice ou à se laisser corrompre pour renoncer à ses convictions (3). Si, en qualité de lord-Chancelier, il reçut quelquefois un présent, on ne soupçonna jamais ses décisions de vénalité. Prompt à discerner la justice d'une cause, quoique peu soucieux des précédents, des usages et des formules du barreau, il ne mettait pas de retard à rendre des décisions équitables. Tout le monde applaudissait, excepté les gens de loi; ils blâmaient ce mépris des formes anciennes, cet abaissement de la valeur attribuée à l'autorité et cette négligence de l'érudition légale. Les historiens, les poètes, la voix publique et ses ennemis même s'accordent à dire que jamais juge ne posséda des yeux plus clairvoyants ni des mains plus pures :

« Incorruptible, il est, pour soulager les malheureux,
Prompt à expédier les affaires et d'un accès facile. »

Tout en changeant d'amitiés, il ne trahit jamais la con-

(1) « Quant à faire de Shaftesbury un ami de nos idées de liberté, cela est impossible, au moins dans mon opinion. Il est pourtant très loin d'être aussi diable qu'on l'a dépeint. » C. J. Fox. Voir introduction de Fox, *Histoire de Jacques*, II, p. 50.

(2) Pepys, I, 366.

(3) Evelyn, II, 361, affirme positivement que Shaftesbury ne conseille pas au roi de mettre la main sur le trésor. Lingard est sévère dans son jugement.

fiance de ses anciens amis : cette inconstance apparente lui était imposée par ses principes et non par son ambition. Ses ennemis même ont avoué que, comme ministre royaliste, il aurait pu « cueillir librement le fruit doré ; » mais il dédaigna la faveur du monarque et continua à soutenir fermement les droits dont sa caste était investie.

Shaftesbury était petit de sa personne et d'une organisation particulière, à la fois irritable et mobile. A des hommes de sa trempe, il arrive d'avoir de la finesse plutôt que de la sagesse, de la célérité plutôt que de la dignité, une vigueur très précieuse d'abstraction et de généralisation, plutôt que la vigueur encore plus précieuse et plus avantageuse de l'action. Il traitait les affaires avec une aisance et une façon magistrale, vraiment admirables (1), car son intelligence lucide se plaisait dans les principes généraux ; mais il ne pouvait réussir à diriger les hommes, parce qu'il ne possédait pas l'esprit de conduite nécessaire pour être chef de parti et qu'il ne se montrait pas assez scrupuleux dans le choix des moyens. Il tirait parti d'un préjugé aussi bien que d'un argument ; dans la lutte il savait aussi bien exciter la superstition qu'éveiller la vérité ; il flattait la foule tout comme il courtisait un roi. Après avoir gâté son âme par le mépris du peuple, il prétendait le guider en enflammant ses passions.

Le mépris de l'humanité trouve son châtiment en lui-même ; Shaftesbury fut privé de ce jugement sain qui prend sa source dans la sympathie de l'homme pour ses semblables. Tout en comprenant la force d'un argument, il ne put jamais juger de son influence sur les autres intelligences ; son esprit subtil, prompt à saisir les motifs de conduite et les affinités naturelles des partis, n'était pas capable de discerner les obstacles moraux qui pouvaient s'opposer à des

(1) Pepys, I, 222 ; sur Shaftesbury. Comparez aussi North et Burnet.

combinaisons nouvelles. Shaftesbury n'avait pas le sentiment naturel des convenances, il méprisait la gravité, comme étant l'affectation de la bêtise, ce qui, à la vérité, arrive assez souvent; et il ne croyait pas s'abaisser en voulant plaire par des bouffonneries. Sans le moindre respect pour les préjugés ou les usages consacrés par le temps, il ne comprit jamais la difficulté d'abolir des formes reçues ou de renverser un préjugé. Son esprit ne se préoccupait que du but et des résultats; et il bravait moins les apparences qu'il ne se montrait ignorant du rôle qu'elles jouent : indifférence qui, sous quelques rapports, était une immoralité. Désirant écarter le duc d'York du trône, il ne fut retenu par aucun sentiment de délicatesse, pour proposer de faire dépendre la succession royale du succès incertain d'une femme dépravée, qui avait été jadis maîtresse du roi; il ne vit rien de cruel à pousser Charles II à se divorcer d'avec une femme confiante, à laquelle on ne pouvait reprocher que sa stérilité.

Ce même manque du sentiment ordinaire à l'homme, uni à une mobilité étonnante, empêchait Shaftesbury de comprendre l'énergie des convictions religieuses. Les sceptiques sont souvent portés à devenir superstitieux; la constitution intellectuelle, qui favorise l'agitation morale du doute continuel, produit souvent une timidité nerveuse. Shaftesbury était indifférent à la religion; son irritabilité physique ne le laissa pas indifférent à la superstition. Il ne craignait pas Dieu, mais il observait les astres; il n'acceptait pas les dogmes du christianisme et il ne pouvait rejeter l'astrologie.

Shaftesbury, excellent pour le conseil, n'était qu'un médiocre agent d'exécution. Son esprit inquiet se dépitait du moindre délai; l'attente lui communiquait une impatience fiévreuse. Son ardente impétuosité lui faisait trahir ses desseins et le rendait dissimulateur inhabile; lorsqu'il était

inoccupé, son esprit agité et contrarié perdait l'équilibre et formait les projets les plus désespérés. Dans les temps de calme, l'habile intrigant était trop passionné pour réussir; mais lorsque la tempête était réellement venue, que les vieilles démarcations avaient été emportées, que l'éclat accoutumé du ciel était obscurci par les nuages, Shaftesbury se montrait homme d'état entreprenant et voyait le succès couronner ses efforts, car il savait comment tirer une ligne de conduite, d'après des principes généraux.

A une époque où John Locke était encore inconnu au monde (1669), le pénétrant Shaftesbury avait découvert les richesses cachées dans les profondeurs de son intelligence et il le choisit pour ami intime et pour conseiller dans l'œuvre de législation concernant la Caroline. Locke, alors au milieu de la vie, savait parer l'intelligence la plus lumineuse des grâces de l'aménité, de la bonne humeur et d'une charmante naïveté. Doué d'aptitudes brillantes, il pouvait être irascible sans malice et gai sans légèreté. Comme le jeune Winthrop, il était un fils très respectueux. Personne, si ce n'est son patron, ne pouvait lutter avec lui pour la force de la dialectique. Dans la lucidité de son esprit, il dédaignait les spéculations d'une philosophie obscure; il regardait la recherche de la vérité comme le premier objet de la vie, et sa conquête comme la mesure de la dignité; il ne sacrifia donc jamais une conviction à un intérêt. Le mauvais succès de la révolution démocratique de l'Angleterre l'avait rendu ennemi de toutes les innovations populaires. Il avait vu les Communes de l'Angleterre incapables de conserver le fruit de leurs victoires; et, n'étant ni un théoricien comme Milton, ni un tory comme Tillotson, il était attaché à ce qu'on appelait alors les principes anglais; il regardait l'aristocratie comme le rempart le plus assuré contre le pouvoir arbitraire. Il ne soupirait pas, comme Sidney, après la vieille bonne cause

de la république; il ne se confiait pas, comme Penn, dans les instincts de l'humanité, mais il considérait les priviléges de la noblesse comme les garanties des libertés anglaises. Énergiquement détaché de toute tendance cupide, il pouvait cependant déifier, dans ses écrits politiques, la liberté sous la forme de la richesse; l'esclavage ne lui semblait pas une institution injuste; il définit (1) « le pouvoir politique, le droit de faire des lois pour régler et conserver la propriété. » Privé de l'enthousiasme de l'âme, il n'avait pas le cœur embrasé d'amour pour la perfection idéale. Il détestait les projets de la démocratie et ne croyait pas à ses promesses; il savait se railler de l'exaltation des Amis. Contrairement aux opinions de Penn, il croyait possible de faire concorder les institutions de l'avenir avec les formes du passé. La voix de Dieu ne retentissait pas dans son âme, pour le faire dévier des usages établis en Angleterre; aussi, lorsqu'il entreprit de jeter les fondements d'un gouvernement civil dans le désert, il sut plier ses capacités puissantes sous l'influence persuasive de Shaftesbury (2).

Mais la formation des institutions politiques aux États-Unis ne fut pas réalisée par de grands génies, ni « par des nobles selon la chair. » L'histoire de l'Amérique ne connaît qu'un seul moyen de réussite, en ce qui concerne la législation américaine, c'est l'affranchissement des anciens préjugés. Les législateurs vraiment grands de nos colonies, n'ont d'abord été que comme de petits enfants (3).

En préparant une constitution pour la Caroline, Locke oublia les principes fondamentaux de la philosophie pra-

(1) Locke, *du Gouv. civil*, liv. II, ch. I.

(2) Dédicace aux œuvres posthumes de M. John Locke.

(3) Bacon, *Nov. Org.*, I, LXVIII. *Intellectus ab idolis liberandus est, ut non alius sit aditus ad regnum, in scientiis, quam ad regnum cœlorum, in quod nisi sub persona, etc.*

tique. Créer des lois est chose impossible, car les lois ne sont que le règlement des rapports des hommes réunis en société, et les bonnes lois ne sont que le règlement des rapports justes et naturels des hommes réunis en société. C'est la prérogative du self-government, de pouvoir s'adapter le mieux à toutes les circonstances qui peuvent surgir. Ces institutions, quoique souvent elles puissent être défectueuses, sont toujours bien appropriées; car elles sont la reproduction exacte de la condition d'un peuple, et elles ne peuvent être mauvaises que parce qu'il existe des défectuosités dans la société; tout comme un vêtement peut très bien convenir à une personne mal bâtie. La manière de voir et de se conduire d'un peuple, imprime son cachet dans le code des lois de l'État; on y peut lire la foi, les préjugés, les espérances d'un peuple; et à mesure que les connaissances se propagent, tous les préjugés, les uns après les autres, tous les jugements erronés, toutes les mauvaises mesures décrétées, tout cède devant la force collective de la volonté générale. Pour parvenir à donner une bonne législation à la Caroline; il ne pouvait y avoir qu'un moyen, c'était de consulter les émigrants eux-mêmes.

La constitution de la Caroline mérite l'attention, parce que ce fut le seul essai (1) tenté avec suite dans les États-Unis, de rattacher le pouvoir politique à la fortune héréditaire. L'Amérique a singulièrement abondé en gouvernements représentatifs de toutes les formes; son expérience politique a été si variée, que, parmi les constitutions modernes de l'Europe, on rencontre à peine une méthode de constituer une chambre basse ou une chambre haute, qui

(1) Ainsi, le 11 avril 1698, on adopta une nouvelle forme de constitution fondamentale; et l'art. 7 reconnaît ceci : « Tout pouvoir, toute domination repose tout naturellement sur la propriété. » *Les deux chartes*, etc., p. 51, petit in-4°, imprimé sans date.

n'ait été imaginée par nos pères, et dont le caractère et la mise en œuvre n'aient déjà été éprouvés dans leur histoire. Mais, parmi les premières colonies, la Caroline est celle qui, sous ce rapport, a acquis le plus d'expérience ; chez elle, une seule génération a été témoin de vicissitudes qui mettent quelquefois mille ans à se succéder.

Petit nombre des principes de liberté, qui gagnaient alors si rapidement une vie réelle, reçurent pourtant à cette époque une application juste ou erronée. L'Europe souffrait de ses lois surannées, mais toujours en vigueur ; aucun statut de la Caroline ne devait l'enchaîner au delà d'un siècle. L'Europe souffrait de la multiplicité de ses livres de lois et de l'incertitude de la loi ; dans la Caroline, pas un commentaire ne pouvait être écrit sur les statuts, les constitutions ou les lois ordinaires. L'Europe souffrait de la frénésie du fanatisme anglais ; la Caroline promettait, sinon l'égalité des droits, au moins la tolérance pour « les juifs, les païens et autres dissidents, » pour les « hommes de n'importe quelle religion. » Sous d'autres rapports, on avouait que les seuls mobiles, suivis dans la formation des constitutions fondamentales de la Caroline, étaient « les intérêts des propriétaires, » le désir de fonder « le gouvernement le plus agréable à la monarchie, » et la crainte « d'une trop puissante démocratie (1). » Quant aux droits des émigrants résidents, on y avait moins d'égards.

Les huit propriétaires, comme souverains, constituaient une corporation ; leur nombre ne devait jamais varier. Cette dignité était héréditaire ; à défaut d'héritiers, les survivants choisissaient un successeur au défunt. Ainsi la chambre haute était constituée en « une diète de starostes (2) » qui se recrutait elle-même et pouvait se perpétuer.

(1) Voir le *Préambule des chartes*, etc., p 33 ; dans Martin, I ; App. LXXI.
(2) Gillies, *Arist.*, II, 248.

En ce qui concerne la colonie, on devait diviser son territoire presque illimité en comités, comprenant chacun quatre cent quatre vingt mille acres. La création de deux ordres de noblesse, d'un landgrave ou comte, de deux caciques ou barons par comté, précédait le partage des terres en cinq parties, dont l'une restait la propriété inaliénable des propriétaires, et dont une autre formait le patrimoine inaliénable et indivisible de la noblesse. Les trois derniers cinquièmes étaient réservés à ce qu'on appelait le peuple; ils pouvaient être possédés par les seigneurs des manoirs qui n'étaient pas législateurs héréditaires, mais qui, comme la noblesse, exerçaient le pouvoir judiciaire dans leurs cours baroniales. Le nombre des membres de la noblesse ne pouvait ni augmenter ni diminuer; l'élection devait remplir les places laissées vacantes par défaut d'héritiers; car, en vertu d'un principe agraire, il ne pouvait être permis de cumuler les fortunes et les dignités.

L'aristocratie redoute par instinct la puissance morale des propriétaires organisés en milice; on décréta donc l'avilissement perpétuel des cultivateurs du sol. Les hommes-liges ou tenanciers, qui occupaient dix acres de terre moyennant une redevance déterminée, étaient non seulement privés de franchises politiques, mais en outre attachés au sol, « sous la juridiction de leur seigneur, sans appel, » et l'on avait ajouté : « tous les enfants des hommes-liges seront hommes-liges, et ainsi pour toutes les générations (1). »

Grotius, à une époque antérieure, avait embrassé la défense de l'esclavage, comme étant une institution légitime; on dit que William Penn, quelques années plus tard, avait eu recours au travail des esclaves africains; il ne faut donc pas s'étonner que John Locke ait pu proposer, sans

(1) Constitutions, sect. 22.

remords, d'accorder à tous les hommes libres de la Caroline une autorité et un pouvoir absolus sur leurs esclaves nègres.

On supposa qu'on pourrait aussi rencontrer à côté des seigneuries, des baronies et des manoirs, quelques francs tenanciers; un franc tenancier devait posséder cinquante acres au moins pour jouir de la franchise électorale, et cinq cents au moins pour être éligible au parlement.

Tout le pouvoir exécutif et, en dernier ressort, tout le pouvoir judiciaire, reposaient entre les mains des propriétaires eux-mêmes. Les sept cours subordonnées avaient chacune un propriétaire pour chef, et des quarante-deux conseillers dont elles devaient se composer, vingt-huit étaient à la nomination des propriétaires et de la noblesse. L'autorité judiciaire était entièrement placée à l'abri de toute influence populaire. La presse était soumise à la surveillance d'une cour aristocratique; une autre cour avait dans ses attributions la connaissance « des cérémonies et des généalogies, des divertissements et des modes; » il semblait que non seulement les hommes dussent soumettre leur intelligence à un tribunal, mais encore que les femmes dussent en subir le contrôle pour leurs goûts et les enfants pour leurs passe-temps (1). Des cinquante membres qui formaient le grand conseil de la Caroline, quatorze seulement représentaient les communes et, qui plus est, ils tenaient leur emploi à vie.

Les constitutions reconnaissaient quatre états : les propriétaires, les landgraves, les caciques et les communes. Tous les états se réunissaient en une seule chambre dans le parlement; en dehors des propriétaires, qui pouvaient se faire représenter par des députés, les communes nommaient quatre membres sur trois membres de la noblesse; mais on comprenait déjà très bien quelle influence prédominante une

(1) Constitutions, sect. 45.

grande aristocratie territoriale exercerait sur les élections; d'ailleurs il n'y avait d'éligibles au parlement que les grands propriétaires. En fait la majorité était donc acquise à l'aristocratie; cependant, pour prévenir tout danger, on adopta trois moyens, qui ont été reproduits en partie dans les constitutions monarchiques modernes. D'abord les propriétaires se réservèrent le droit de rejeter tous les actes du parlement; ensuite, aucun objet ne put être mis en discussion, sans avoir été proposé par le grand conseil; une clause analogue a trouvé place dans la charte octroyée à la France par Louis XVIII; enfin, en cas de reproche d'inconstitutionnalité à une loi, l'un ou l'autre des quatre états pouvait interposer son veto. On avait ainsi rendu impossible l'affranchissement populaire. Les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif étaient placés à l'abri de toute atteinte du peuple.

Quelques particularités étaient en harmonie avec les grands contours du système. Dans les jugements par jury, la majorité décidait; c'était une règle fatale pour les opprimés; car là où il faut du courage moral pour rendre un verdict équitable, on ne peut guère compter que sur une petite minorité. — Une autre clause, déclarant « chose vile et basse, de plaider pour de l'argent ou une récompense, » ne pouvait que forcer les classes inférieures à se placer vis-à-vis de la noblesse comme des clients vis-à-vis de leurs patrons. Bien que toutes les religions fussent tolérées, l'église anglicane était proclamée la seule église véritable et orthodoxe, la religion nationale de la Caroline, et, par conséquent, la seule qui eût droit à être soutenue officiellement, au moyen de donations faites par le parlement colonial. C'est la seule clause qui fut ajoutée aux constitutions par des propriétaires, contrairement aux désirs de Locke (1)

(1) Constitutions, sect. 96; Locke, *Œuvres*, X, 194; Vie dans I, XXV-XXVI.

Telles furent les lois fondamentales destinées à la Caroline par Shaftesbury et Locke, par l'homme d'État qui fut le type de la révolution de 1688, et par le philosophe qui fut l'adversaire de William Penn et de Descartes. Plusieurs de nos écrivains américains ont cherché à dégager Locke de toute participation à cette œuvre qu'ils condamnent; mais les constitutions, excepté la clause que j'ai désignée, sont en harmonie avec les principes de sa philosophie et avec ses théories sur le gouvernement. Jusque dans ses derniers jours, il conserva avec soin (1) cette preuve de ses travaux législatifs, comme un monument de sa gloire et ses admirateurs le proclamaient supérieur au roi Quaker, son contemporain et le rival « des anciens philosophes » à qui le monde a « élevé des statues. »

Les constitutions furent signées au mois de mars 1670, et devinrent en Angleterre le sujet des plus folles louanges. « Toutes les personnes judicieuses, » disait Blome, en 1672, « les regardent comme un modèle auquel rien n'est à comparer (2). » « Les empires désireront se soumettre au beau gouvernement dont une sagesse profonde vient de former le plan pour la Caroline, » ajoutait un admirateur de Shaftesbury (3). Les propriétaires furent persuadés qu'ils avaient apposé leurs sceaux à un document « sacré et inaltérable » auquel ils ne craignaient pas de garantir une durée « éternelle. »

Les propriétaires, en ce qui les concernait, organisèrent immédiatement le gouvernement; Monk, duc d'Albemarle, fut élevé à la dignité de palatin. Mais le contraste entre le

(1) On dit que la bibliothèque de Charleston en possède un autographe. Voir les *Rapports du comité d'histoire*, etc., 1835, p. 10.

(2) Blome, *Amérique*, 138.

(3) W. Talbot, Dédicace des découvertes de Lederer. Voir aussi Wilson, dans la Dédicace de 1682, de son traité sur *la Caroline*.

magnifique modèle de constitution et les humbles établissements de la Caroline, ne rendit bientôt que trop plaisamment manifeste le peu de convenance de l'organisation adoptée. Y avait-il place pour un palatin et des landgraves, pour des barons et des seigneurs de manoirs, pour une cour de l'amirauté et une cour héraldique, parmi les pauvres cabanes dispersées entre le Chowan et l'océan?

Albemarle avait vu sa population s'accroître par l'arrivée de nouveaux émigrants de la Nouvelle Angleterre (1665) et d'une colonie de constructeurs de vaisseaux des Bermudes (1). Tous vivaient contents sous la direction de Stevens, leur principal magistrat et à l'aide d'une forme de gouvernement très sage et très simple (1667). Quelques mots suffiront pour en donner l'esquisse. Un conseil de douze membres, dont six choisis par les propriétaires et six par l'assemblée; une assemblée, composée du gouverneur, du conseil et de douze délégués des francs tenanciers des établissements puissants, voilà ce qui formait un gouvernement digne de la confiance populaire. On ne s'était pas attendu à la moindre intervention du dehors; la liberté religieuse avait été solennellement accordée, ainsi que la garantie contre toute taxe non votée par la législature coloniale. Les colons étaient satisfaits; d'autant plus que la possession de leurs terres leur avait été confirmée par une concession formelle, conçue dans les termes et conditions qu'ils avaient eux-mêmes proposés (2).

Les documents authentiques de l'histoire législative de la Caroline du Nord ne datent que de l'automne de 1669 (3),

(1) Martin, I, 142.

(2) Williamson, I, 259; Martin, I, 146.

(3) Chalmers, 525, 555, écrit d'après les papiers d'un propriétaire et par conséquent se rapproche le plus des autorités originales. Martin, I, 145, change la date sur des arguments peu concluants. L'assemblée

lorsque les législateurs d'Albemarle, ignorant les plans que formaient Locke et Shaftesbury, rédigèrent un petit nombre de lois qui, bien que susceptibles de critiques, étaient appropriées au caractère, aux opinions et aux mœurs des habitants, et qui par suite subsistèrent longtemps après que les combinaisons de Locke eurent été abandonnées en désespoir de cause. De nouveaux établissements attirent les esprits aventureux et accueillent volontiers les gens nécessiteux. Les prescriptions les plus rigoureuses pour le recouvrement des dettes, si vivement désirées dans les sociétés commerçantes, où l'on accorde nécessairement de grands crédits aux individus et où le moindre retard peut amener une faillite, ne convenaient guère à la vie moins agitée d'une société purement agricole et à ses habitudes générales d'hospitalité. Les planteurs d'Albemarle procurèrent à l'émigrant débiteur cinq années de sécurité, en décrétant que personne pendant cinq ans ne serait poursuivi pour l'une ou l'autre cause d'engagement, ayant pris naissance hors du pays. Le mariage fut assimilé à un contrat civil, n'exigeant pour sa validité rien de plus que le consentement des parties devant un magistrat en présence de témoins. Les nouveaux colons furent exemptés de tout impôt pendant une année. Fut-ce par sollicitude pour la paix ou par une sorte d'instinct de monopole, que l'on défendit aux étrangers de trafiquer avec les Indiens du voisinage? Comme tout aventurier recevait, en s'établissant dans la colonie, une gratification en terre, on prévint les fraudes en ne délivrant de titre de propriété aux émigrants qu'après deux années de résidence. Les membres de cette première législature ne reçurent probablement aucune indemnité ; on leva un droit de trente

mentionnée dans la concession du 1er mai 1668, doit avoir été une assemblée plus ancienne.

livres de tabac par chaque procès, pour couvrir les dépenses du gouverneur et du conseil. Telle fut la législation simple d'hommes qui, dépourvus de fortune, s'étaient expatriés pour aller à la recherche de celle-ci. Ces lois suffisaient à leurs besoins; les propriétaires les confirmèrent (1670); on les ratifia de nouveau en 1715 et, pendant plus d'un demi-siècle, elles restèrent en vigueur dans la Caroline du Nord (1).

Ces quelques lois venaient à peine d'être adoptées, lorsqu'on fit parvenir à Albemarle la nouvelle constitution; le gouverneur se vit condamné à renouveler plusieurs tentatives infructueuses pour la mettre à exécution (1670-1674). La nature même du peuple rendait la chose impossible; la promulgation de cette constitution ne fit que favoriser l'anarchie, en affaiblissant le système existant qu'elle ne pouvait remplacer. Les propriétaires, malgré leurs engagements avec les colons, renversaient le gouvernement existant, et les colons de leur côté repoussaient énergiquement celui qu'on voulait y substituer.

Le peuple de la Caroline du Nord accueillit d'une manière bien différente les premiers missionnaires religieux. Dans l'origine de la colonie, il ne semble pas qu'il y ait eu un seul ministre dans le pays (1672); il n'y avait d'autre culte public que celui qui découle du cœur du peuple lui-même, lorsque, à certains moments donnés, le sentiment naturel se traduit en paroles; les planteurs se bornaient à rendre hommage au ciel tous les matins en se rendant au travail. Mais l'homme, par nature, est enclin aux impressions religieuses; et, lorsque enfin William Edmundson vint visiter ses frères quakers, dans les bosquets d'Albemarle, « il y trouva des gens faciles à émouvoir (2) ; » il prêcha sa doctrine « avec

(1) Martin, I, 146.
(2) Fox, *Journal*, 453.

l'autorité que donne la vérité » et fit des convertis à la société des Amis. On institua des réunions trimestrielles d'instruction ; et la secte, qui a pour symbole de s'opposer à toute autorité spirituelle, fut la première à organiser un gouvernement religieux dans la Caroline (1).

Pendant l'automne de la même année, le père de la secte, George Fox, cet homme droit qui pouvait se rendre ce témoignage : « Ce que je suis en paroles, je le suis dans ma vie (2), » voyageait à travers « les grands marais » du Dismal Swamp, en « se reposant d'ordinaire pendant la nuit, en plein air, au milieu des bois, près d'un feu, » lorsqu'enfin il atteignit une habitation de la Caroline et put jouir du luxe d'une natte au coin du foyer. La Caroline avait toujours été le refuge des quakers et des « renégats (3) » contre l'oppression ecclésiastique et Fox fut le bienvenu dans cet asile assuré. Les colons « vivaient isolés dans les forêts, » sans autre gardien qu'un chien qui veillait autour de leurs maisons solitaires. On a vu des communautés religieuses se consacrer par des vœux à une vie d'étude et de méditation et fonder des monastères dans l'éloignement du désert, comme l'emplacement où les cœurs pouvaient le mieux se livrer aux jouissances de la contemplation. Ici c'était une colonie d'hommes, sortis du milieu du monde civilisé, qui s'étaient dispersés dans les forêts pour vivre comme des ermites avec leurs femmes et leurs enfants, pour jouir de la paix au sein de la nature, en harmonie parfaite avec les solitudes de cet heureux climat. Ils possédaient la liberté absolue de conscience, et n'avaient que la raison bienveillante pour simple règle de conduite. Telle était la population à laquelle Georges Fox exposa la vérité magnifique qui donne

(1) Martin, I, 155, 156.
(2) Fox, 345.
(3) Lord Culpepper, dans Chalmers, 356.

de la vitalité à sa secte, et « développa ses opinions touchant la lumière et l'esprit de Dieu, qui éclairent tout homme, » sans distinction de race ou d'éducation. Il devint l'hôte du gouverneur de la province qui, ainsi que sa femme, « l'accueillit cordialement. » Les plantations s'étendaient à cette époque sur la baie et le long des cours d'eau qui y aboutissent; les rivières et les détroits servaient ainsi de voies de communication pour la Caroline; les seules embarcations dont on usait, étaient des barques légères et des esquifs de bouleau; tout homme savait manier la rame et l'on aurait difficilement rencontré dans le pays une femme incapable de diriger un canot (1). Lorsque Fox continua son voyage, le gouverneur, qui avait appris à écouter la voix de la nature, l'accompagna jusqu'au bord de la mer. En voyant le premier magistrat de la Caroline du Nord et l'apôtre de l'humanité, traverser ainsi ensemble à pied les forêts vierges, on aurait bien plutôt dit que les jours des philosophes législateurs allaient reparaître, qu'en voyant Locke et Shaftesbury associés. Georges Fox, en effet, par le caractère de sa sagesse, par la manière dont il l'avait acquise en sentant profondément, en réfléchissant, en voyageant, et par les fruits qu'il en avait tirés, se rapprochait bien plus de la simplicité des anciens sages, les émules de Solon et de Thalès qu'une gloire commune a immortalisés. De la maison du gouverneur, le voyageur poursuivit son itinéraire et se rendit à la résidence de « Joseph Scot, l'un des représentants du pays, » où il tint « un salutaire et précieux meeting » pour le peuple. Son éloquence toucha tous les cœurs, car il ne fit que confirmer le mérite et la grandeur des motifs et des sentiments qui avaient conduit les émigrants dans le désert. Georges Fox « savait apprécier toutes les condi-

(1) Comparez Lawson, 84, ainsi que Brickell, *Hist. nat. de la N. C.*, p. 33.

tions; » car « sans cela, comment aurait-il pu parler à des gens de toutes les conditions (1)? » « Le premier secrétaire de la colonie, » qui « avait déjà été convaincu antérieurement, » assista à un autre meeting et Fox devint son hôte, mais non « sans beaucoup de difficulté; car le bateau, en approchant de la plantation, s'arrêta sur un bas-fonds de la rivière et fut dans l'impossibilité de gagner le rivage. Mais un petit esquif s'élança promptement au secours du voyageur; la femme du secrétaire d'État vint elle-même dans le canot et amena le missionnaire sous son toit hospitalier.

Fox, à son retour en Virginie, put dire avec raison qu'il avait trouvé les gens de la Caroline du Nord « généralement sensibles et ouverts, » et qu'il avait frayé chez eux « un petit passage à la vérité. » Si l'introduction des constitutions de Locke avait été difficile auparavant, elle était devenue maintenant impossible.

Pendant qu'il y avait ainsi incertitude sur le système réel de gouvernement de la Caroline du nord, le pays fut privé de son gouverneur par la mort de Stevens (1674). L'assemblée, se conformant à une instruction prudente des propriétaires, lui donna aussitôt un successeur : son choix tomba sur son président (speaker) Cartwright, qui pendant deux ans resta à la tête de l'administration (1674-1676). Mais la difficulté d'établir la constitution-modèle ne diminua pas; n'ayant pas réussi à maintenir l'ordre, Cartwright résolut d'exposer la situation de la plantation aux propriétaires et s'embarqua pour l'Angleterre. Les représentants d'Albemarle envoyèrent en même temps Eastchurch, le nouveau *speaker* de leur assemblée, pour aller remontrer leurs griefs (1676).

Les propriétaires, en nommant gouverneur Eastchurch,

(1) Fox, 65. *La visite dans la Caroline*, aux pp. 458, etc. Philadelphie, édition stéréotype.

l'envoyé de la colonie, firent preuve jusqu'à un certain point de bonnes dispositions; mais Miller, que les planteurs avaient renvoyé jadis en Virginie, fut désigné en même temps pour secrétaire de la province et pour collecteur des droits de douane; or les constitutions et l'Acte de navigation ne pouvaient jamais être acceptés.

Le commerce direct entre Albemarle et l'Angleterre était peu important; les nouveaux fonctionnaires s'embarquèrent pour la Caroline, en suivant la route des Indes Occidentales, où Eastchurch passa quelque temps, tandis que Miller continua sa route vers la province où il allait remplir maintenant le triple emploi de président ou gouverneur, de secrétaire et de collecteur (1677).

Le gouvernement avait été abandonné, pendant à peu près une année, dans ce que les royalistes appelaient « un mauvais état et dans des mains perverses (1); » c'est à dire qu'il avait été un gouvernement du peuple par le peuple, qu'il s'était montré favorable à la liberté populaire et avait même protégé les partisans de l'indépendance des colonies. En Virginie, une violente insurrection du peuple ayant été étouffée, d'impitoyables châtiments, résultat de l'emportement et de la vengeance, en avaient été la suite; aussi « des vagabonds, des vauriens et des rebelles » c'est à dire des gens cherchant à se soustraire à des tribunaux arbitraires, des non-conformistes et des amis de la liberté du peuple, « s'enfuyaient tous les jours dans la Caroline, comme dans un lieu d'évasion ouvert à tous, et comme dans une retraite cachée. » Lorsque le gouvernement de la Virginie réclama par lettres qu'on lui livrât les chefs de la révolte, la Caroline refusa de trahir les fugitifs qui avaient cherché un asile dans ses forêts (2).

(1) *Les Propriétaires*, dans Williamson, I, 262.
(2) Berry et Morrison, dans Burk, *la Virginie*, II, 259, Martin, I, 166,

La présence de ces émigrants d'une nouvelle espèce fut encore un nouvel obstacle à l'oppression; mais ici, comme dans toutes les colonies, les actes de navigation produisirent surtout de l'agitation et un mécontentement permanent. L'avidité d'une nation ne se montra jamais sous des traits plus odieux que dans les mesures législatives de l'Angleterre relatives à la Caroline du Nord. Cet état tout entier contenait à peine quatre mille habitants (1); un peu de bétail engraissé, du maïs en petite quantité, et huit cents barils de tabac, formaient tous leurs objets d'exportation; leur modeste commerce n'avait attiré que de petits vaisseaux de la Nouvelle Angleterre; les marins de Boston, dirigeant leurs navires à travers les passes étroites de la baie, apportaient sur le seuil même des habitations des planteurs disséminés les quelques marchandises étrangères que ceux-ci pouvaient se procurer en échangeant leurs produits. Et cependant ce trafic de si médiocre importance, d'un si mince attrait, mais si commode pour les colons, devint un sujet d'envie pour les marchands anglais; il fallut alors remettre en vigueur la loi de 1672; il fallut refouler du marché les commerçants de Boston par des droits déraisonnables et obliger les planteurs à expédier leurs récoltes en Angleterre, comme ils le pourraient (2).

Combien peu, dans de pareilles circonstances, devait être agréable la présence de Miller, qui venait lever l'odieux tribut d'un penny sur chaque livre de tabac exportée dans la Nouvelle Angleterre! On essayait aussi d'exciter la jalousie

prétend que *vagabonds* (runaways) veut dire *nègres*. Tout le caractère du document et son ensemble s'accordent difficilement avec cette interprétation; *runaways* semble avoir voulu dire les fugitifs qui cherchaient à se soustraire à ce que les royalistes appelaient la justice.

(1) Chalmers, 533. Les évaluations de la population sont contradictoires.

(2) Martin, I, 167.

à l'égard des colonies septentrionales; « elles ne peuvent, » disait-on avec insistance (1), « voir d'un œil favorable la prospérité de la Caroline qui certainement diminuera leur importance avec le temps. » Mais les préjugés surannés de l'Europe ne devaient pas parvenir à pénétrer au delà de l'Atlantique; jamais un établissement américain ne s'affligea du succès de son voisin. Le trafic avec Boston continua donc, malgré le fardeau d'une taxe qui produisait un revenu annuel de douze mille dollars, charge énorme pour la faible population et le commerce insignifiant de cette époque. Ce n'était pas tout encore : les trafiquants furent exposés à tant de violences et à tant de vexations de la part de Miller, qu'on eut beaucoup de peine à leur persuader de ne pas abandonner le pays.

Les planteurs d'Albemarle étaient des hommes qui avaient été amenés à choisir leur résidence par haine pour la contrainte; ils s'étaient enfoncés dans les bois pour chercher l'indépendance. Si quelqu'un doute encore de la capacité de l'homme pour le self-government, qu'il étudie l'histoire de la Caroline du Nord; les habitants se montrèrent remuants et turbulents à l'égard d'un gouvernement imposé du dehors, et ils ne s'y soumirent qu'imparfaitement; la colonie fut au contraire administrée avec fermeté et humanité et le calme y régna, lorsque les planteurs furent laissés à eux-mêmes (1678). Tout gouvernement qui n'était pas institué par eux, leur était oppressif.

La tentative de mettre en vigueur les actes de navigation, fit éclater une insurrection à laquelle prêtèrent les mains les réfugiés de la Virginie et les habitants de la Nouvelle Angleterre, et qui, ayant été le résultat d'une trame concertée d'avance (2), reçut sa justification dans le premier

(1) Chalmers, 534.
(2) Documents dans Williamson, I, 265.

manifeste que publièrent les Américains. Il convenait bien aux disciples de Georges Fox et au peuple de la Caroline, de mettre leurs actes en harmonie avec leur conscience et de déclarer au monde entier les motifs de leur conduite. Des impôts excessifs, la restriction de la liberté politique par le changement apporté dans la forme du gouvernement et par le « refus de permettre l'élection libre d'une assemblée, » enfin l'interruption imprudente des voies naturelles du commerce, tel était le triple grief des colons. Le chef de l'insurrection, John Culpepper, était un de « ces très méchants hommes, » qui aimaient la liberté populaire et auxquels les royalistes de cette époque reprochaient d'avoir mérité « la potence pour avoir excité les pauvres gens à piller les riches (1). » Un des conseillers fit cause commune avec les rebelles (2); ses collègues furent emprisonnés, ainsi que Miller, « afin que par là le pays pût posséder un parlement libre et faire parvenir ses réclamations (3). » Les événements qui suivirent prouvent la sincérité de cette excuse; la Caroline du nord était en effet fortement infectée de cette passion pour le gouvernement représentatif, qui était épidémique dans le Nouveau Monde. Le peuple, après avoir déposé et emprisonné le président et les députés des propriétaires et mis à néant tous les actes du parlement, après s'être sauvé de l'anarchie, organisa paisiblement un nouveau gouvernement et institua des cours de justice. Cette insurrection était un soulèvement délibéré du peuple contre les prétentions des propriétaires et les lois de navigation; la population illettrée de cette époque tirait des conclusions aussi justes que celles qui se

(1) Willlamson, I, 263.
(2) *Ibid.*, 266.
(3) Manifeste : « Le président s'est opposé à la libre élection d'une assemblée. » Williamson, I, 134, range ce grief parmi les arguments faibles et sans valeur. Pourquoi un apologiste de Bacon se récrierait-il contre Culpepper?

sont répandues dans tout le pays un siècle plus tard. Eastchurch arriva en Virginie; mais on se moqua de sa commission et de son autorité, et lui-même fut tenu éloigné par la force des armes (1). D'autre part, les insurgés, parmi lesquels on remarquait Georges Durant, le plus ancien des propriétaires d'Albemarle, ayant complété toutes leurs institutions, envoyèrent (1679) Culpepper en Angleterre, pour y négocier un arrangement; on lui adjoignit un collègue. Culpepper n'hésita pas à accepter cette mission; ce qui prouve bien quelle conviction il avait de la droiture de ses intentions.

Cependant, le dernier président et ses compagnons de captivité, étant parvenus à s'enfuir de la Caroline, arrivèrent aussi en Angleterre pour faire entendre des plaintes dans un sens opposé. Le peuple anglais était demeuré spectateur indifférent de la contestation entre les planteurs et les propriétaires; mais Miller se présentait comme le champion des actes de navigation et il rangea ainsi de son côté la jalousie furieuse des cités mercantiles. Culpepper, au moment même où il allait s'embarquer pour l'Amérique, fut jeté en prison; son intervention dans la levée des impôts, dont il fut accusé de s'être approprié le produit, quoiqu'il n'y ait pas lieu de croire qu'il ait employé cet argent à autre chose qu'à des dépenses publiques, donna lieu à une poursuite contre lui; d'autre part son opposition aux propriétaires fut considérée comme méritant une mise en accusation, parce que c'était un acte de haute trahison commis hors du royaume.

On se fonda sur un statut de Henri VIII (2) pour traduire un colon devant un jury anglais; Culpepper protesta en vain contre cet acte de tyrannie et demanda « à être jugé dans la

(1) Williamson, I, 264.
(2) 35, Henry VIII, ch. 2.

Caroline, où le délit avait été commis. »—« Ne lui concédez aucune faveur (1), » dit Lauderdale, d'accord avec les lords du conseil des colonies. Pourtant, lorsqu'il fut amené devant ses juges, Shaftesbury, alors à l'apogée de sa popularité, et recherchant tous les moyens de plaire au peuple, saisissant d'ailleurs avec sa pénétration et sa clairvoyance manifestes l'injustice de l'accusation, se présenta pour le défendre et obtint son acquittement (2). L'insurrection de la Caroline fut ainsi excusée par le verdict d'un jury anglais.

Mais comment les propriétaires parviendraient-ils à établir leur autorité dans les plantations? Enverraient-ils la force armée pour chasser les colons de leurs demeures? Le mobile des propriétaires dans leur conduite, c'était l'amour du gain; or installer un gouvernement par la violence aurait été une entreprise par trop coûteuse et par trop improductive. L'avarice leur prêchait la modération; et ils proposèrent un compromis. Mais proposer un compromis, c'était avouer sa faiblesse. On imagina donc, comme expédient naturel, d'envoyer un des propriétaires eux-mêmes veiller aux intérêts de la compagnie sur les lieux (1679-1680). Seth Sothel, qui avait acheté les droits de lord Clarendon, fut choisi à cet effet. Mais pendant son voyage, il fut fait prisonnier par les Algériens.

Pendant ce temps-là, le gouvernement temporaire de la

(1) Rapport dans Williamson, I, 266.

(2) Chalmers, 537, et documents; Martin, I, 170, 171; Williamson, I, 133; Chalmers, avec une grande conséquence avec lui-même a condamné Culpepper, tout comme il a condamné Bacon et Jefferson, Hancock et John Adams. Mais Williamson a avoué qu'il était confondu par le jugement des royalistes, et vol. I, p. 135, il appelle les pères de la Caroline du Nord une bande « d'émeutiers et de brigands. » Shaftesbury et le jury anglais furent plus justes que l'historien. Le fait que George Durant, un des plus anciens colons, prit part à l'insurrection, prouve bien qu'elle était dans l'esprit du peuple originaire, des vieux habitants de la Caroline.

Caroline sous Harvey, Jenkins et Wilkinson, avait été abandonné ou confié par les propriétaires aux amis des insurgés (1679-1682). Je trouve le nom d'un associé et collègue de Culpepper, Robert Holden (1), comme receveur-général (1680), tandis que « le traître Georges Durant (2) » remplissait paisiblement les fonctions de juge. « Rétablissez l'ordre au milieu de vous (3), » écrivaient les propriétaires; or l'ordre avait déjà été rétabli par la sage modération (4) du gouvernement (1681). Les disciples de Fox voudraient-ils se soumettre à l'autorité des propriétaires? « Oui, répondaient-ils (1680), de tout notre cœur et de toutes nos forces, au mieux de notre capacité et de notre intelligence et pour autant que cela s'accorde avec la gloire de Dieu et l'avancement de sa vérité bénie (5); » cette promesse conditionnelle fut acceptée (1681). On promulgua un acte d'amnistie, sous des conditions faciles à remplir; mais le sentiment de l'indépendance personnelle et le genre même de vie dans le Nouveau Monde, étaient de plus solides garanties de sécurité que toutes les promesses de pardon.

On prétend que l'administration populaire ne s'abstint pas

(1) MSS. qui m'ont été communiqués par D. L. Swain.

(2) Mêmes manuscrits.

(3) Chalmers, 539.

(4) J'ai bien manqué de me laisser induire en erreur par le passage de Martin, I, 173 : « Le président Harvey, qu'il (Wilkinson) remplaça, » etc. Comment peut-on écrire aussi positivement avec aussi peu d'attention? Harvey ne fut président que peu de mois, et « les personnes impliquées dans la dernière révolte » c'était le parti dominant. Ce n'est pas l'histoire qui est perfide, mais ce sont les écrivains précipités qui montrent de la crédulité et de la légèreté. J'ai été préservé de ma confiance en Martin par Williamson, I, 137, qui parle de John Jenkins comme gouverneur, et plus encore par des MSS. que m'a généreusement procurés le dernier gouverneur de la Caroline du Nord. Harvey avait cessé d'être gouverneur au mois de juin 1680.

(5) MSS. de D. L. Swain, copiés sur les archives de la juridiction de Berkley.

complétement de persécuter le peu de royalistes qui vivaient dans la province (1); mais, si l'on fit entendre des plaintes, aucun acte d'injustice ne semble avoir attiré les reproches des propriétaires ou le blâme du souverain. Il est certain que lorsque Sothel arriva dans la colonie (1683), il trouva la tranquillité rétablie. La paix régnait dans les comtés, qui étaient bien administrés, depuis qu'ils n'étaient plus soumis à une influence étrangère; les planteurs jouissaient dans une paisible indépendance des avantages de la solitude. Sothel arriva et les choses changèrent d'aspect.

Sothel était de cette même espèce de gouverneurs que Cranfield du New-Hampshire. Il était un des huit propriétaires et avait accepté le gouvernement dans l'espoir de faire fortune. Parmi tant d'autres personnages infâmes, les historiens l'ont désigné comme le plus infâme (2). Beaucoup de gouverneurs des colonies ont déployé une grande rapacité et exercé des exactions à l'égard du peuple; Sothel ne se contenta pas de piller les planteurs, il vola les propriétaires, ses associés (1683-1688). Il ne pouvait être bien vu des colons, puisqu'il avait pour mission d'établir les constitutions et de faire observer les actes de navigation. Introduire les constitutions était chose impossible, à moins de pouvoir transformer une cabane de boue en un château baronial, un

(1) Le passage de Chalmers, 539, ressemble à peu près à beaucoup d'autres passages analogues de son ouvrage. Dans toutes les circonstances de la même nature, il ne faut accueillir son récit qu'avec beaucoup de circonspection. Le coloris est toujours faux ; les faits sont ordinairement dénaturés. Il écrit en légiste et en politique désappointé, non pas en observateur impartial. Ses assertions ont été copiées par Graham, obscurcies par Martin, et ce qui est plus étrange, exagérées par Williamson, I, 138.

(2) Chalmers, 539. Tous sont d'accord sur la bassesse sordide de Sothel. Mais il faut comparer Williamson, I, 270 avec Williamson, I, 209, 210, où un des accusateurs de Sothel est lui-même convaincu devant un jury d'avoir été « un fripon et un voleur. »

esclave nègre en un troupeau de serfs. Et comment un seul homme pouvait-il sans soldats, sans un vaisseau de guerre, mettre en vigueur les actes de navigation? Sothel, n'ayant ni les talents, ni les vues d'un homme d'État, ne se proposa pas de but plus élevé que d'assouvir ses passions sordides; comme tant d'autres, il n'employa son autorité qu'à satisfaire sa convoitise, en extorquant injustement de fortes amendes ou bien en s'accaparant du trafic avec les Indiens. L'objet qu'il avait en vue, c'était de l'argent; il n'attachait de prix à sa dignité que comme moyen d'en gagner. Que les accusations qu'on a portées contre lui soient vagues, et qu'en tout cas elles n'aillent pas jusqu'à lui reprocher d'avoir fait perdre la vie à quelqu'un ou d'avoir commis un acte de cruauté bien déterminé, cela semble prouver que son avidité ne dépassait pas précisément toutes les bornes. A-t-il fait maintenant beaucoup plus que mettre en pratique les moyens ordinaires d'exaction qui étaient devenus alors très fréquents dans presque toutes les provinces royales? Quoi qu'il en soit, les habitants de la Caroline du Nord, déjà expérimentés en fait de rébellion, après l'avoir supporté patiemment pendant cinq ans, finirent par le déposer sans la moindre effusion de sang et en appelèrent de nouveau aux propriétaires (1688). Une preuve concluante que Sothel n'avait commis aucun acte de cruauté dépravée, c'est qu'il présenta une requête pour que son affaire fût soumise à une assemblée, montrant ainsi qu'il redoutait moins les colons qu'il avait pillés que les hommes qu'il avait trahis. Sa demande fut accordée et la colonie le condamna à un exil de douze mois et le déclara incapable d'exercer dorénavant le gouvernement (1).

(1) Comparez Chalmers, 539, 540; Williamson, I, 136-141; Martin, I, 176, 186; Hewat, I, 103, 104, écrit avec beaucoup de confusion.

Il y avait ici un double grief pour les propriétaires : la rapacité de Sothel était une violation de la confiance qu'on avait eue en lui ; le jugement de l'assemblée, une usurpation monstrueuse. Les planteurs de la Caroline du Nord recouvraient la tranquillité, dès qu'ils échappaient à la confusion provenant du dehors; assurés de l'amnistie, ils se regardaient comme le peuple le plus heureux de la terre. Ils aimaient l'air pur et le ciel serein de leur « pays d'été (1). » Il est vrai qu'il n'y eut pas de ministre établi dans la colonie jusqu'en 1703 (2); pas d'église érigée avant 1705, pas de bâtiment séparé pour l'assemblée avant 1722, pas d'imprimerie avant 1754 (3). Ne se préoccupant ni de sectes religieuses, ni de colléges, ni de légistes, ni de lois absolues, les premiers colons jouissaient de la liberté de conscience et de l'indépendance personnelle; ils vivaient libres dans les forêts et au bord des fleuves; enfants de la nature, ils écoutaient les inspirations de la nature. De chaque plantation pour ainsi dire, ils pouvaient contempler le spectacle majestueux de vastes cours d'eau, de charmantes prairies émaillées de fleurs, de forêts primitives où les branches les plus élevées du tulipier ou du magnolia étaient entrelacées de jasmins et de chèvre-feuilles. Pour eux l'abeille sauvage déposait son miel dans le creux des arbres; pour eux, d'innombrables porcs s'engraissaient des fruits de la forêt ou de tas de pêches; pour eux, malgré leur insouciance et l'imperfection de leur agriculture, le bétail se multipliait dans les belles savanes; ils ne désiraient pas de plus grand bonheur que celui qu'ils possédaient (4). Que leur importait que l'Europe fût ébranlée par des commotions sur tout le continent?

(1) Lawson, 63, 80.
(2) Martin, I, 218, 219.
(3) Thomas, *Histoire de l'imprimerie*, II, 150.
(4) Brickell, 32, 46, 91, 154, 256, 259.

Que dans ce moment l'Angleterre modifiât sa constitution? Le planteur d'Albemarle avait-il à s'embarrasser de la Hollande ou de la France? De Jacques II ou de Guillaume d'Orange? Du parti papiste ou du parti de la haute église? Presque toutes les colonies américaines étaient habitées en grande partie par des hommes à qui la monotonie de la vie européenne était devenue intolérable; la Caroline du Nord servait d'établissement aux plus libres d'entre les hommes libres; à ceux qui trouvaient la contrainte trop rigoureuse dans les autres colonies; ici ils étaient moins enfermés dans les bois que dispersés dans des granges solitaires. Il n'y avait ni cité, ni bourse; à peine rencontrait-on un hameau ou même une maison en vue d'une autre; il n'y avait pas de routes, si ce n'est les sentiers conduisant d'une habitation à une autre, et indiqués par des entailles pratiquées dans les arbres (1). Pourtant les colons étaient d'une humeur douce, d'un esprit serein; ils détestaient la violence et l'effusion du sang. Leurs révolutions successives n'avaient pas allumé en eux la passion de la vengeance; ils jouissaient de la liberté, d'une liberté entière sans inquiétude comme sans garantie; les douceurs de la vie étaient là dispersées à leurs pieds, comme les fleurs dans leurs prés; un souffle d'humanité ne cessait de régner dans cette Arcadie « de coquins et de rebelles, » comme le prétendaient les écrivains royalistes, dans ce paradis des quakers.

Le premier établissement de la Caroline du Sud fut fondé par les propriétaires; cette entreprise eut à l'origine tout le caractère d'un placement de capital fait par une compagnie d'agioteurs en terrains; ils fournirent aux émigrants les moyens de s'embarquer pour l'Amérique, ils établirent sur les côtes un agent commercial à leur service et ils se char-

(1) Brickell, 262, 263.

gèrent eux-mêmes de diriger les transactions commerciales de toute nature. Mais le succès ne couronna ni le gouvernement qu'ils avaient institué, ni l'industrie qu'ils avaient encouragée. Le *self-government*, en fait de travaux privés et d'administration des affaires publiques, possède seul assez d'élasticité pour se plier à tous les éléments d'une société et s'adapter à toutes les exigences et à toutes les conditions. La Caroline du Sud fut un théâtre de troubles, tant que les constitutions n'eurent pas été abandonnées, et le travail industriel y demeura improductif tant que les colons ne repoussèrent pas tout patronage et ne se reposèrent pas sur leurs propres forces.

Ce fut au mois de janvier 1670, plus d'un mois avant la signature de l'œuvre modèle, qu'un nombre considérable d'émigrants mirent à la voile pour la Caroline dont le sol et le climat avaient été proclamés d'avance « les plus beaux et les plus à envier de l'Amérique septentrionale (1). » Ils étaient conduits par Joseph West, l'agent commercial des propriétaires et par William Sayle, qui était probablement presbytérien et qui s'était fait connaître plus de vingt ans auparavant comme chef d'une tentative de colonisation d'une « Éleutheria » dans les îles du golfe de Floride; il était maintenant nommé gouverneur au nom des propriétaires, et sa juridiction devait s'étendre au Nord jusqu'au cap Carteret, et au Sud, jusqu'au point où les Espagnols le permettraient. Les navires qui transportaient la petite troupe, après avoir relâché en Irlande et aux Bermudes (2), entrèrent dans les eaux bien connues où la flotte de Ribault avait jeté l'ancre; on

(1) Talbot, dans la dédicace de Lederer.

(2) Chalmers, 529, dit les Barbades, probablement par inadvertance. Dalcho, *Hist. de l'égl. prot. épisc. dans la Car. du Sud*, p. 9, prouve que c'étaient les Bermudes. Dalcho est très utile pour l'ancienne histoire de la Caroline du Sud et il est plus exact que Ramsay.

examina l'endroit où les Huguenots avaient gravé les lys de France et érigé la forteresse de Caroline (1). Mais la première colonie anglaise n'était pas destinée à séjourner dans le voisinage de Beaufort; les émigrants, après un court délai (2), se dirigèrent vers la rivière Ashley; et là, sur « le premier point élevé » qu'ils rencontrèrent dans un endroit qui semblait « favorable à la culture et à la pâture, » les équipages des trois (3) bâtiments, formant alors le peuple entier de la Caroline du Sud, choisirent leur emplacement et se mirent à édifier leur première ville. De cette ville, il ne reste plus d'autre vestige que la ligne d'un fossé qui servit de moyen de défense contre les Indiens. Toutes les cabanes ont disparu, et le terrain est englobé aujourd'hui dans une plantation (4). Cependant, quelque petit que fût le nombre des émigrants qui étaient venus prendre possession de cet immense territoire consacré à la chasse par les naturels, ils ne redoutèrent aucun danger immédiat; une maladie épidémique et des guerres sanglantes avaient balayé les anciennes tribus et laissé les côtes avoisinantes presque désertes (5).

Un historien de la Caroline du Sud (6) a rapporté que les

(1) Ramsay, I, 31 et 2.

(2) Ramsay dit I, 2, en 1671. Il est dans l'erreur. Voir Dalcho, 9. Voir aussi Dalcho, p. 10, d'où il est manifeste que le 1er mai 1671 on savait, en Angleterre, que la colonie s'était établie sur la rivière Ashley. Il n'existe pas de preuve que les navires aient fait plus que voguer dans la rade du Port Royal et, après un coup d'œil jeté sur les lieux, remettre à la voile pour en sortir. Chalmers, 530, est favorable à l'erreur dans laquelle Ramsay tombe dans la suite. Wilson, dans sa *Caroline*, p. 7, ne dit rien du Port Royal. « Ashley River d'abord colonisée en 1670. »

(3) Wilson, *la Caroline*, 7.

(4) Drayton, *la Caroline du Sud*, 200.

(5) Archdale, *la Caro'ine*, 2. Je suis redevable de cet ouvrage et d'autres documents précieux à P. Ravenal de Charleston, un descendant des Huguenots.

(6) Ramsay, I, 31, 35. L'erreur est clairement réfutée dans Dalcho, 11 et 16. Comparez Chalmers, 529.

émigrants se soumirent d'abord à « une espèce de gouvernement militaire. » C'est une erreur. A peine avaient-ils abordé, qu'ils établirent un gouvernement basé sur la liberté. On les avait munis d'une copie imparfaite des constitutions fondamentales; mais il fut vraiment impossible « d'exécuter le grand modèle. » Il aurait été aussi facile de changer les arbres en cathédrales ou d'élever, au moyen d'une simple parole, dans ces forêts désertes et ces savanes, des châteaux qui ressemblassent aux parcs de l'Angleterre (1); les lois du monde moral ne sont pas flexibles. Une convention parlementaire se tint; il fut procédé à l'élection de cinq membres du grand conseil, qui devaient agir de commun accord avec les cinq membres nommés par les propriétaires; le corps entier avait le droit de veto sur les actes du pouvoir exécutif; il devait constituer avec le gouverneur et vingt délégués, qui furent élus alors par le peuple, la législature de la province. Le gouvernement représentatif fut ainsi établi, et ne cessa de conserver la faveur publique. En 1672, tous les parlements antérieurs et les conventions parlementaires furent dissous; car les colons, voyant alors leur nombre considérablement accru, réclamèrent « un nouveau parlement. » Tel fut le gouvernement que se choisit elle-même la Caroline du Sud; il ne lui parut pas possible de se conformer davantage aux constitutions. Mais les propriétaires n'en caressèrent pas moins l'espoir de les introduire d'une façon plus positive. John Locke fut élevé à la dignité de landgrave, ainsi que sir John Yeamans et James Carteret; puis on envoya une copie complète des constitutions modèles (1671), accompagnée de tout un assortiment de règles et d'instructions. Malheureusement Shaftesbury se trompait; un peuple existait déjà dans la Caroline du Sud, et si le conseil aristo-

(1) Wilson, *la Caroline*, 11.

cratique reconnaissait la validité des constitutions, les représentants du peuple, eux, y étaient fermement opposés. Ainsi la république nouvellement organisée renfermait déjà des éléments de division politique; elle se partagea en deux partis, le parti des propriétaires et le parti du peuple; puis, les dissentiments religieux venant se combiner avec les discordes civiles, les partisans de l'église anglicane, toujours en minorité, se rangèrent du côté des propriétaires, tandis que les dissidents de toutes les catégories firent cause commune avec le parti populaire.

Tout nouvel établissement est nécessairement soumis à beaucoup de privations, mais la plantation de la Caroline ne passa pas par des épreuves extraordinaires. L'esprit entreprenant de Shaftesbury s'appliquait avec zèle à toutes les affaires dans lesquelles il était intéressé; bien que les colons, découragés un moment, formassent déjà des projets de désertion, l'arrivée opportune de secours dissipa ces nuages et fit renaître l'espoir (1). Les Indiens, quoique peu nombreux, se montraient hostiles ; aussi était-ce les armes à la main que les émigrants recueillaient les huîtres, fouillaient les rivières, ou s'occupaient de leurs constructions. Les travaux des champs, sous ce climat brûlant, abattaient les Anglais; la culture des grains de l'Europe ne promettait pas de réussir; cependant il ne s'ensuivit pas de misère extrême et les propriétaires ne témoignèrent nullement l'intention d'abandonner leur établissement.

L'emplacement de la première ville avait été choisi sans qu'on eût songé à sa situation au point de vue du commerce. L'intervalle situé entre les deux rivières, qui reçurent les noms de Shaftesbury (2), attira bientôt l'attention ; ceux qui

(1) Hewat, I, 52.

(2) Wilson, *la Caroline*, 7; *la Caroline*, par T. A., 1682, p. 37. « Shaftesbury, un grand protecteur de *la Caroline*. »

avaient acheté des concessions dans cet endroit, désireux de se procurer des voisins, s'engagèrent volontiers à abandonner la moitié de leurs terres pour servir de « pâturages communs (1672-1680). » Cette offre fut en partie refusée; mais la langue de pays, alors appelée Cyster Point, destinée à devenir bientôt un village qui prit le nom du roi régnant et à être constituée après plus d'un siècle en cité de Charleston (1783), acquit immédiatement quelques habitants. C'est ainsi qu'à l'endroit où l'opulence entasse actuellement les chantiers et les quais du marché le plus prospère de nos côtes méridionales, au milieu des anciens bosquets qui s'étendaient jusqu'aux rives du fleuve et abondaient en jasmins jaunes, embaumant les zéphyrs printaniers de leurs parfums, quelques cabanes d'éleveurs de bestiaux commencèrent à former les éléments de cette ville (1672). Longtemps après, la végétation splendide des environs de Charleston, et surtout les pins, les cèdres, les cyprès qui bordent la grande route, aujourd'hui la Meeting-street, charmaient les yeux de leur perpétuelle verdure (1). L'établissement, quoiqu'il eût à lutter pendant quelques années contre l'insalubrité du climat (2), s'accrut constamment; c'est à son influence qu'il faut attribuer en partie l'amour des lettres et la sollicitude pour l'éducation publique, qui, dans la suite, ont distingué la Caroline du Sud.

Les institutions de la Caroline se modifièrent toujours de plus en plus par suite du caractère de l'émigration qui ne tarda pas à se diriger en foule vers son territoire.

Les propriétaires continuèrent à envoyer (1671) des émigrants qui se laissaient tenter par des offres de terres (3), moyennant des redevances faciles à acquitter. On distribuait

(1) Dalcho, 15-20; Archdale.
(2) Ramsay, II, 70; Chalmers, 541.
(3) Chalmers, 539; Dalcho, 19.

des vêtements et des provisions à ceux qui n'avaient pas le moyen de s'en procurer.

Sir John Yeamans arriva des Barbades avec des esclaves africains (1). L'institution de l'esclavage des nègres est donc contemporaine des premières plantations d'Ashley River. Parmi les treize états premièrement fondés, la Caroline du Sud fut le seul qui, dès son berceau, formât un état planteur à l'aide du travail des esclaves. Dans le Maryland, dans la Virginie, la coutume d'employer des serviteurs engagés par contrat prévalut longtemps, et la classe des travailleurs blancs y fut toujours nombreuse; car nulle part dans les États-Unis, le climat n'est aussi favorable à l'ouvrier anglo-saxon que dans la Virginie. On observa dès le commencement que le climat de la Caroline du Sud convenait mieux aux Africains que celui « des colonies situées plus au Nord (2); » de suite la grande préoccupation de l'émigrant fut « d'acheter des nègres esclaves, sans lesquels, ajoute Wilson, un planteur ne peut jamais faire grand'chose (3). » Chacune des colonies reçut des esclaves de l'Afrique dans ses limites; les marchands hollandais, qui avaient entrepris de coloniser New-York, prirent part sur une grande échelle à la traite des nègres; ils s'engagèrent à pourvoir les émigrants de cette colonie d'autant de noirs que ceux-ci pourraient en désirer; mais la rigueur du climat fit avorter ce plan jusqu'à un certain point. Dans la Caroline du Sud, les blancs répugnaient au labeur du défrichement des forêts et de la culture du sol; le climat favorisait les vues de l'avidité commerciale; aussi la race nègre s'y multiplia si rapidement pour les importations, qu'en quelques années on prétend que les noirs étaient aux blancs dans la proportion de

(1) Dalcho, 13; Hewat, I, 53.
(2) Wilson, *la Caroline*, 15.
(3) *Ibid.*, 17.

vingt-deux sur douze (1); proportion qui n'eut rien d'analogue avec le nord des Indes Occidentales.

Les changements effectués sur les bords de l'Hudson, avaient excité du mécontentement; le bruit des richesses qu'on pouvait tirer de la fertilité du Sud fit naître partout le désir de l'émigration; la même année, pour ainsi dire, de l'arrivée de la première flotte dans Ashley River, vit encore aborder deux vaisseaux chargés d'émigrants hollandais de New-York, qui furent suivis postérieurement par d'autres de leurs compatriotes venant de la Hollande (2).

L'imagination se représentait déjà la Caroline comme le pays le plus favorable à la culture de l'olivier; on voulut donc remplacer dans cette contrée où de nouvelles fleurs s'épanouissaient tous les mois, les bois de cèdres par des forêts d'orangers (1679); on se proposa de nourrir des vers à soie dans des plantations de mûriers et de faire mûrir des raisins de choix sous l'influence bienfaisante d'un soleil tropical. Charles II, à cette fin et dans un moment de générosité envers la colonie, générosité presque unique dans sa vie, arma à ses frais deux petits vaisseaux, pour transporter dans la Caroline quelques protestants étrangers, qui pussent y naturaliser les productions du midi de l'Europe (3).

Les émigrations de l'Angleterre furent également considérables. Le caractère des propriétaires était un motif suffisant pour attirer les Cavaliers appauvris; de leur côté, les membres de l'église anglicane, frappés par le malheur, pouvaient envisager les rivages de la Caroline comme un refuge, où ils étaient sûrs d'être bien traités.

Shaftesbury lui-même, lorsqu'il se vit confiné à la Tour,

(1) *Lettre de la Caroline du Sud*, par un gentleman suisse, p. 10.

(2) Hewat, 1, 73. Plus exact, Dalcho, p. 12; Ramsay, I, 4, se trompe de date. Le voyage eut lieu en 1671, non en 1674.

(3) Chalmers, 541. Romsay, II, 5. *La Caroline*, par T. A., p. 8, 9.

demanda l'autorisation de s'expatrier (1681), et devint un habitant de la Caroline (1).

Les épiscopaux ne furent pas les seuls qui émigrèrent. La condition des dissidents en Angleterre ne présentait plus de sécurité ni de liberté; la promesse pour eux de jouir d'immunités équitables, en attira un grand nombre par delà l'Atlantique, dans des colonies où l'on tolérait leur culte et où leurs droits civils étaient respectés. Beaucoup de ces hommes, séduits par le climat chaud de la Caroline, y apportèrent leur intelligence, leur industrie et leur sobriété. Un historien contemporain fait un éloge tout spécial d'une compagnie de dissidents du Somersetshire, qui fut conduite à Charleston (1683) par Joseph Blake, frère du vaillant amiral de ce nom, si célèbre par son patriotisme et par son génie pour la marine. Blake était déjà avancé en âge; mais il ne pouvait plus endurer les maux actuels de l'oppression et il redoutait encore de plus grands malheurs sous le règne du futur monarque papiste (2); il consacra donc aux progrès de l'émigration toute la fortune que lui avait laissée son frère, et que celui-ci avait acquise par ses victoires. Le fruit du pillage des richesses de la Nouvelle Espagne contribua ainsi au bien-être du peuple de la Caroline.

Des Irlandais, conduits par Ferguson, furent également attirés par la réputation de fertilité des terres du Sud; ils furent accueillis avec tant de bienveillance qu'ils se mêlèrent bientôt aux autres colons (3).

La situation de l'Écosse força aussi ses habitants à abandonner leur pays natal pour trouver la paix. Immédiatement après la mort de Shaftesbury, on fit revivre un projet, qui

(1) Lingard, *l'Angleterre*, XIII, ch. VII.
(2) Oldmixon, I, 337, 338 et 341, Oldmixon est ici une bonne autorité. Comparez Hewat, I, 89.
(3) Chalmers, 543.

avait été concerté sous la tyrannie de Lauderdale. Trente-six nobles et gentlemen s'étaient formés en association pour établir une colonie dans le Nouveau Monde; leurs agents avaient passé un contract avec les concessionnaires de la Caroline du Sud pour l'obtention d'un district considérable, où les Écossais exilés, pour motif de religion, pourraient jouir de la liberté de croyance et d'un gouvernement indépendant (1). Ce dessein ne fut pourtant jamais complétement réalisé. Un rayon d'espoir fut entrevu dans le succès d'une révolution en Angleterre et produisit une conspiration en faveur de Monmouth. Cette conspiration se trama à Londres, sous prétexte de favoriser l'émigration en Amérique; sa triste issue en exposa les chefs au plus grand danger; Russell et Sidney montèrent sur l'échafaud. Ce fut donc seulement à la tête d'une faible bande que le presbytérien lord Cardross, qui avait vu la plupart de ses amis emprisonnés, soumis à la torture ou même mis à mort, et qui avait été lui-même persécuté sous Lauderdale (2), s'embarqua pour la Caroline (1684). Mais là non plus les dix familles de bannis ne trouvèrent pas de repos. Elles s'étaient établies à Port-Royal (3); la colonie d'Ashley River réclama un droit de juridiction sur les nouveaux arrivants, qui n'y consentirent qu'avec répugnance. Cardross revint en Europe pour contribuer à la révolution devenue imminente; pendant son absence, les Espagnols qui avaient pris ombrage d'une plantation établie sur un territoire qu'ils prétendaient dépendre de Saint-Augustin, envahirent cette colonie frontière et la dévastèrent de fond en comble (1686).

Une partie des malheureux émigrants revint en Écosse;

(1) Wodrow, II, 230. Laing, IV, 133.
(2) Laing, IV, 72.
(3) Ramsay dit en 1682.

les autres se confondirent avec les premiers planteurs de la Caroline (1).

Plus de cent ans s'étaient écoulés depuis que Coligny avait choisi, avec la sanction du monarque français, les régions méridionales des États-Unis pour servir de résidence aux Huguenots. La réalisation de ce projet, malgré les Bourbons, est l'incident le plus remarquable de la primitive histoire de la Caroline du Sud; elle fut le résultat d'une persécution qui non seulement apporta un surcroît notable d'intelligence et de valeur morale aux colonies américaines, mais hâta, en Europe, le renversement des institutions de cette époque.

Jean Calvin, Français de naissance, fut l'apôtre de la réforme en France; mais sa foi avait toujours été redoutée comme le symbole du républicanisme et son parti poursuivi comme une secte de rebelles; aussi les huguenots n'avaient-ils obtenu que par la force des armes, une tolérance conditionnelle. L'édit de Nantes même fit reposer leur sécurité, non sur la reconnaissance d'un principe permanent de justice et de légalité, mais sur un compromis entre des partis rivaux. Ce n'était que la confirmation de priviléges arrachés aux prédécesseurs de Henri IV. Et cependant, c'était un gage précurseur de la paix religieuse; aussi longtemps que l'édit de Nantes fut loyalement respecté, les huguenots du Languedoc demeurèrent aussi tranquilles que les Luthériens de l'Alsace. Mais leur tranquillité même excita leurs ennemis à renouveler les hostilités; ils ne formaient plus une faction puissante, on les opprima avec rigueur; ils avaient cessé d'être craints, ils se virent en butte à la persécution.

Louis XIV, en approchant de la vieillesse, se sentit troublé par des remords; à la faiblesse des passions succéda celle

(1) Archdale, 14; Hewat, I, 89; Chalmers, 547, 548. Ramsay, I, 127; Laing, IV, 187.

de la superstition ; des bigots, qui ne travaillaient artificieusement que dans leur intérêt personnel, persuadèrent au vaniteux monarque, par leurs flatteries, qu'en gagnant de nouveaux prosélytes à l'église, il trouverait un nouveau moyen de se couvrir de gloire et expierait ainsi les dérèglements sensuels de sa vie passée. Louis n'était pas cruel de sa nature. Mais il se laissait facilement tromper par ceux à qui il donnait sa confiance : les prêtres et les femmes. La fille d'un aventurier qui, dans son enfance, avait résidé près de dix ans dans les Indes Occidentales et avait été élevée dans les croyances calvinistes, mais qui s'était convertie de bonne heure à la foi romaine, Mme de Maintenon, avait acquis dans la maison d'un poète burlesque l'art de la conversation et avait été initiée, dans la société intime de Ninon de l'Enclos, aux mystères des passions. Douée d'une intelligence lucide et pénétrante, d'un jugement calculateur, que son imagination calme ne pouvait égarer, elle ne perdit jamais son sang-froid dans un transport d'enthousiasme et ne se laissa jamais maîtriser par les passions mêmes qu'elle cherchait à satisfaire. Déjà avancée en âge, lorsqu'elle commença à attirer l'attention du roi, dont elle pénétra parfaitement le caractère, elle tâcha de tenir son âme asservie par l'influence de la religion ; elle devint donc dévote elle-même ou feignit de l'être, et, toujours modeste et discrète, elle sut éveiller en lui des repentirs qu'elle seule pouvait calmer ; elle établit ainsi son empire sur Louis en substituant chez lui le sentiment de la dévotion à la passion de l'amour. La conversion des huguenots devait faire pardonner les péchés de ses premières années. Il fallait les réconcilier avec l'Église, mais pourtant sans l'emploi des moyens violents. Les croyances devaient s'évanouir devant le soleil de la faveur, et c'est en faisant appel à l'intérêt qu'on gagnerait des prosélytes.

Défense fut donc faite de permettre davantage aux hugue-

nots d'exercer des emplois publics; on les exclut autant que possible des corporations de marchands ou d'artisans; un calviniste ne put plus épouser une catholique romaine. On mit ouvertement en œuvre la corruption, on acheta des conversions : et, comme il semblait assez rationnel de faire observer un accord pour lequel on avait sacrifié de l'argent, des lois sévères punirent les relaps.

La multitude peut toujours se défendre contre l'orgueil de qui que ce soit, en réclamant pour elle-même une sagesse collective supérieure à celle de l'individu le plus sage. La même vérité peut s'appliquer aux qualités morales; il existe dans les masses une force de volonté qu'aucune violence ne peut briser, une fermeté de conviction que nulle corruption ne peut saper. Les premiers essais de conversion n'amenèrent aucun résultat. La nature humaine est bien étrange! Des hommes qui avaient accepté des présents pour se convertir, conservaient souvent des principes assez fermes pour qu'ils revinssent à leurs premières opinions et souffrissent pour elles.

Le prosélytisme ne respecta bientôt plus les droits les plus sacrés de la nature humaine et on persuada à des enfants de sept ans d'abjurer la foi de leurs pères. Les huguenots commencèrent à émigrer, car leur industrie et leur habileté les faisaient bien accueillir dans tous les pays protestants. Louis, qui désirait convertir ses sujets et non les bannir de ses États, interdit l'émigration sous peine des galères. On se mit alors à inquiéter les ministres calvinistes; on détruisit arbitrairement leurs chapelles; leurs fonds destinés à des œuvres de charité furent confisqués; leurs écoles fermées; leurs fonctionnaires civils privés de leurs droits. Cette oppression cruelle produisit-elle la désobéissance? La torture et la roue tranformaient les huguenots en martyrs.

La victoire de la veuve Scarron, soutenue par les confes-

seurs du roi, semblait complète à la cour. Mais Louvois, l'ambitieux ministre de la guerre, ne pouvait endurer le triomphe de cette influence; et puisque la conversion des huguenots était le moyen de gagner la faveur du roi, il résolut de mettre les ressources militaires de la France au service de cette cause et de « dragonner » les calvinistes par respect pour l'Église. Au lieu de missionnaires, on envoya maintenant (1684), dans les districts calvinistes, des soldats qui devaient être cantonnés chez les familles protestantes et les convertir par la force. En même temps l'émigration fut assimilée à un acte de félonie et l'on garda les frontières avec soin, afin de l'empêcher. On lança les chiens sur ce gibier ainsi enfermé dans le parc. C'était là une invention qui multipliait indéfiniment la tyrannie et qui faisait pénétrer la luxure et la férocité sous chaque toit, dans l'asile le plus reculé de chaque famille.

Enfin, l'édit de Nantes fut formellement révoqué (1685). Désormais, il fut défendu aux calvinistes de prêcher dans leurs églises ou sur les ruines de leurs temples; tout culte public leur fut interdit; et le chancelier Le Tellier put s'écrier : « Maintenant, Seigneur, tu peux laisser partir en paix ton serviteur. » L'éloquent Bossuet lui-même, par une fausse rhétorique qui fait tort également à son cœur et à son intelligence (1), put proclamer l'extirpation complète de l'hérésie, tandis que Louis XIV était persuadé qu'il avait mis le comble à sa gloire, en ramenant tous les dissidents dans le sein de l'Église romaine.

Mais l'extrémité du danger inspira du courage même aux irrésolus. Que leur importait d'être exposés, sans défense, au déchainement d'une soldatesque effrénée, que la haine

(1) Leurs faux pasteurs, etc. *Oraison fun. de Le Tellier*. Cette insinuation était fausse.

des hérétiques avait dépouillée de tout sentiment d'humanité? Les propriétés furent livrées au pillage, les livres religieux brûlés, les enfants arrachés à leurs parents, et les ministres fidèles, qui refusaient d'abandonner leurs troupeaux, broyés sous la roue. On traînait les hommes devant les autels pour les contraindre à renier la foi de leurs pères; les relaps étaient punis avec une rigueur extrême. L'approche de la mort fait évanouir la crainte de la persécution ; le fanatisme imagina un nouveau moyen de terreur; les cadavres de ceux qui, en mourant, avaient repoussé les sacrements, furent jetés aux chiens et aux loups. La loi gratifia les âmes viles de ceux qui changeaient de religion, de la propriété pleine et entière des biens des membres de leur famille. Le père, à son lit de mort, était réduit à l'alternative d'étouffer le cri de sa conscience en apostasiant, ou bien de réduire ses enfants à la mendicité, en demeurant fidèle à ses croyances. On ordonna de priver tous les parents protestants de leurs enfants; mais cette loi, il fut impossible de l'exécuter, car la nature revendique toujours ses droits. Ce devint une étude d'inventer des tourments douloureux, sans être mortels, d'infliger au corps humain tous les maux qu'il peut endurer sans périr. Qu'est-il besoin de raconter les horreurs monstrueuses commises par des troupes dont les chefs avaient reçu l'ordre « d'user de la dernière rigueur envers ceux qui n'embrasseraient pas la croyance du roi ? de pousser à l'extrémité les orgueilleux insensés qui attendent le dernier moment pour se convertir? » Qu'est-il besoin de rappeler les coups de fouet, les brûlements à petit feu, les plongements dans les puits, les balafres tracées par les couteaux, les plaies produites par des tenailles rougies au feu, toutes les cruautés enfin exercées par des bourreaux à qui il était seulement interdit de violer ou de faire mourir? On ne peut calculer le nombre de ceux qui perdirent la vie. Qui dira combien de milliers d'hommes,

combien de milliers de femmes et d'enfants, périrent en essayant de s'échapper? Un historien a soutenu que dix mille personnes périrent sur le bûcher, sur la potence ou sur la roue (1).

Les efforts de la tyrannie n'en demeurèrent pas moins impuissants. La vérité toujours sereine jouit de l'immortalité qui lui est propre, et l'opinion, qui cède d'ordinaire à une conviction plus éclairée, se rit avec mépris de la violence. Cette persécution sans exemple qui frappait des multitudes d'hommes à cause de leurs croyances religieuses, donna une nouvelle occasion à la nature humaine de déployer sa puissance; les calvinistes conservèrent leur foi au milieu des cendres de leurs églises et des cadavres de leurs ministres égorgés. La soldatesque brutale vit braver sa force par des troupes entières d'hommes pleins de foi qui ne cessèrent de s'assembler pour chanter leurs psaumes; des centaines de mille hommes se levèrent dans les campagnes comme dans les villes, dans les maisons opulentes des riches marchands comme dans les humbles demeures des campagnards et les ateliers des artisans, pour rendre témoignage au droit inviolable, irrésistible de la liberté de l'intelligence.

Tous les gouvernements sages offrirent avec empressement un asile à ces hommes justes, qui se montreraient disposés à transporter dans les pays étrangers, les arts, l'habileté manufacturière et la richesse de la France. Les huguenots émigrants changèrent l'aspect du Nord de l'Allemagne, où ils établirent des villes et des quartiers de cités et introduisirent des manufactures jusque-là inconnues. Un faubourg de Londres se remplit d'artisans français; le prince d'Orange se procura des régiments entiers de soldats, aussi braves que ceux que Cromwell conduisait à la victoire; une

(1) Rulhière, *Œuvres*, V, 221.

colonie de calvinistes se rendit même jusqu'au cap de Bonne Espérance. Ils furent bien reçus dans toutes nos colonies américaines. Les sympathies religieuses de la Nouvelle Angleterre se réveillèrent ; des malheureux arrivaient-ils dénués de tout, après avoir réussi seulement à sauver leur vie, les villes du Massachusetts pourvoyaient libéralement à leurs besoins et leur fournissaient des terres. Quelques-uns se retirèrent à New-York ; mais un climat plus chaud convenait mieux aux exilés du Languedoc ; aussi la Caroline du Sud devint-elle le principal rendez-vous des huguenots. Que leur importait que, d'après les lois de France, la tentative d'émigrer fût assimilée à un acte de félonie? En dépit de toutes les précautions de la police, cinq cent mille personnes s'enfuirent de leur pays natal. Les opprimés étaient plus habiles à s'échapper, que les ministres de la tyrannie à les en empêcher. .

« Nous quittâmes notre foyer domestique pendant la nuit, laissant les soldats dans leurs lits, et abandonnant la maison avec tous ses meubles, » dit Judith, la jeune femme de Pierre Manigault. « Nous nous tînmes cachés pendant dix jours à Romans, dans le Dauphiné, tandis qu'on nous recherchait partout ; notre fidèle hôtesse heureusement ne voulut point nous trahir. » — Les fugitifs ne purent s'échapper par mer, si ce n'est en faisant un grand détour à travers l'Allemagne et la Hollande au milieu de l'hiver, pour arriver de là en Angleterre. « Nous étant embarqués à Londres, nous partîmes tristement. La fièvre pourprée se montra à bord de notre navire, plusieurs personnes en furent atteintes et moururent ; notre vieille mère fut de ce nombre. Nous touchâmes aux Bermudes où le navire fut saisi. Nous avions dépensé tout notre argent ; ce fut avec grande difficulté que nous nous procurâmes passage sur un autre bâtiment. Après notre arrivée dans la Caroline, nous eûmes à endurer toute

espèce de malheurs. Au bout de dix-huit mois, notre frère aîné, peu accoutumé aux pénibles travaux, que nous étions obligés d'accomplir, succomba à la fièvre. Depuis notre départ de France, nous avions souffert tous les genres d'affliction : la maladie, la contagion, la famine, la pauvreté, un rude labeur. Pendant six mois, je n'ai pas goûté un morceau de pain et je travaillais à la terre comme une esclave; j'ai passé trois ou quatre ans sans en avoir, lors même que j'en sentais le plus grand besoin. Et cependant, » ajoute cette excellente femme, avec un esprit de résignation reconnaissante, « Dieu a fait de grandes choses pour nous, en nous donnant la force de supporter tant d'épreuves. »

Ce n'était là qu'une de ces nombreuses familles qui trouvèrent un abri dans la Caroline, l'asile général des réfugiés calvinistes. Les fugitifs du Languedoc, sur la Méditerranée, de la Rochelle, de Saintonge, de Bordeaux, des provinces de la baie de Biscaye, de Saint-Quentin, de Poitiers, de la belle vallée de Tours, de Saint-Lô et de Dieppe, ces hommes qui possédaient les vertus des puritains anglais, moins leur fanatisme, en s'échappant d'un pays où la profession de leur religion était considérée comme un crime capital, où leurs biens étaient exposés à être confisqués au profit des apostats, où la prédication de leur foi constituait un forfait qu'il fallait expier sur la roue, où leurs enfants pouvaient leur être arrachés pour être confiés à leurs parents catholiques les plus proches, arrivèrent dans la contrée que la tolérance bienveillante de Shaftesbury avait ouverte aux sectateurs de toutes les croyances. Venant d'un pays qui avait souffert que son roi, par un fanatisme outré, poussât à l'exil un demi-million de ses meilleurs citoyens, ils abordaient dans une région qui servait de refuge hospitalier aux opprimés, où la superstition et le fanatisme, l'incrédulité et la foi, la froide spéculation et le zèle ardent se voyaient également admis

sans contestation, et où les feux de la persécution religieuse ne devaient jamais être attisés. Là ils obtinrent des concessions de terres et bientôt possédèrent des biens en location; là ils purent en sécurité vendre les bois, témoins de leurs dévotions et confondre le chant simple de leurs psaumes avec les mélodies du vent qui s'agitait au milieu de ces forêts antiques. Leur église fut établie à Charleston; là, tous les jours du Seigneur, on pouvait les voir se rassembler régulièrement; ils quittaient leurs plantations situées sur les rives du Cooper, et ils profitaient du flux et du reflux de la marée; les parents emmenaient leurs enfants que le fanatisme ne menaçait plus de leur enlever; ils se frayaient leur chemin dans de légers esquifs, au milieu d'un paysage tranquille dont le silence n'était interrompu que par le bruit des rames et le murmure du village florissant qui s'élevait au confluent des deux rivières.

D'autres huguenots émigrants s'établirent sur la rive méridionale du Santee, dans une contrée qui depuis est devenue célèbre par son opulence et son hospitalité recherchée.

Les États-Unis sont couverts de monuments de l'émigration française. Lorsque la lutte pour l'indépendance éclata, le fils de Judith Manigault consacra au service du pays qui avait adopté sa mère, la fortune considérable qu'il y avait acquise; le palais de Boston, où l'éloquence de la Nouvelle Angleterre berça l'esprit naissant de l'indépendance, fut le don du fils d'un huguenot; lorsqu'on prépara le traité de Paris, qui devait reconnaître l'affranchissement de notre pays, le petit-fils d'un huguenot, qui, dès son enfance, avait entendu raconter les souffrances de ses ancêtres, ne laissa pas sommeiller sa méfiance vis-à-vis de la France et contribua puissamment à étendre les limites des États jusqu'au Mississipi. Dans notre état frontière du nord-est, le nom du

plus ancien collége, porte le témoignage de la sage libéralité d'un descendant des huguenots. Les enfants des calvinistes de France ont raison de respecter la mémoire de leurs ancêtres (1).

On a répété assez souvent que le fanatisme religieux refusa aux huguenots émigrants une naturalisation immédiate. Si l'hospitalité ne fut pas d'abord accordée complétement, il ne faut attribuer ce délai qu'à des discussions (1691-1697) dans lesquelles tous les Caroliniens étaient également intéressés; du reste, les priviléges de citoyens furent concédés aussitôt que les habitants de la Caroline purent le faire eux-mêmes. On n'avait pas encore déterminé en qui résidait le pouvoir de naturaliser les étrangers, ni comment la Caroline devait être gouvernée. La grande masse des habitants était d'avis de former les institutions qui leur convenaient; mais les contestations avec les lords-propriétaires laissèrent subsister longtemps l'anarchie dans le gouvernement.

Le pouvoir des propriétaires était en effet essentiellement faible. La compagnie des courtisans, qui n'était plus devenue qu'une association de spéculateurs en terres des colonies, n'avait pas assez de force pour résister à des attaques violentes de l'étranger, ou pour affermir son autorité à l'intérieur. Elle ne pouvait acquérir de vigueur qu'en s'appuyant sur les colons eux-mêmes ou sur la Couronne. Mais les premiers prétendaient rattacher leur propre défense au droit de se gouverner eux-mêmes, et quant à la couronne, elle ne consentirait à faire les dépenses nécessaires, qu'à condition

(1) Rulhière, *Éclaircissements sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, dans le 5e vol. de ses œuvres; ouvrage important sur ce sujet. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVI. Ancillon (lui-même un descendant des Huguenots), *Tableau*, etc., tom. IV, ch. XXIII. Pour l'Amérique, Ramsay, *la Caroline*, I, 5-8. Dan. Ravenel, dans (Charleston) *City Gazette* des 12 et 15 mai 1826. Holmes, dans Mass., *Hist. Collect.*, XXII, 1-83.

qu'on se soumît à sa juridiction. Ainsi le gouvernement des propriétaires, qui avait son organe dans le conseil, ne pouvait prolonger son existence que par des concessions, et il était destiné par la faiblesse inhérente à sa nature à être renversé par le parti populaire, soutenu par la Chambre des communes.

Les propriétaires donnèrent d'abord leur assentiment à une forme de gouvernement qui avait peu de rapport avec celle des constitutions (1670). Le premier gouverneur avait succombé sous l'influence du climat et des fatigues de l'établissement d'une colonie. Son successeur, sir John Yeamans, était un calculateur sordide, qui n'avait d'autre but que d'amasser des richesses (1671). Il encouragea ses commettants à faire des dépenses et s'enrichit lui-même sans s'attirer ni haine ni respect. « Ce doit être un mauvais sol, » dirent les propriétaires fatigués, « s'il ne parvient pas à entretenir des hommes industrieux, ou nous serions bien fous de vouloir entretenir des paresseux (1674). » Ils continuèrent pourtant à faire des avances dans l'espoir de voir s'établir des vignobles, des bosquets d'oliviers, et d'autres plantations. Mais ils refusèrent de fournir du bétail et demandèrent quelques profits en compensation de leurs déboursés.

West, par sa modération et son bon sens, parvint à maintenir la tranquillité pendant près de neuf ans (1674-1683); mais les lords, qui avaient d'abord acheté ses services en lui abandonnant toutes les marchandises et les créances qu'ils avaient dans la Caroline, finirent par lui donner sa démission en lui reprochant de favoriser le parti populaire.

Les luttes continuelles avec les propriétaires hâtèrent l'émancipation du peuple de leur tutelle; cependant les colons ne peuvent se vanter d'avoir toujours marché dans la voie de l'équité. Ils réclamèrent le droit d'affaiblir les tribus

indigènes du voisinage, en leur faisant une guerre de partisans et en vendant les prisonniers comme esclaves dans les Indes Occidentales; leurs adversaires voulaient au contraire que l'on respectât le traité de paix conclu avec les naturels (1). Les propriétaires opérèrent en outre quelques modifications avantageuses aux constitutions; mais les colons ne respectèrent pas plus les modifications que les lois originaires. Le changement fréquent de gouverneurs augmenta l'anarchie. Il n'y avait pas le moindre accord d'intérêts entre les lords suzerains et leurs tenanciers, ni d'autorité entre le pouvoir exécutif et l'assemblée populaire. Comme dans toutes les autres colonies au Sud du Potomac, la législation coloniale ne favorisait pas le recouvrement des dettes contractées antérieurement au dehors; les propriétaires, eux, voulaient qu'on se conformât scrupuleusement à la procédure rigoureuse et vexatoire des tribunaux anglais. Jusque-là il n'avait été d'usage de tenir les polls pour les élections que dans la seule ville de Charleston; les propriétaires ordonnèrent, en présence de l'accroissement de la population, une nouvelle répartition de la représentation; mais la Caroline ne voulut pas permettre que la division en districts, ni le partage égal des représentants, s'opérassent en vertu d'ordres venus du dehors; cette utile réforme ne put s'effectuer qu'après avoir été réclamée et adoptée par le peuple lui-même.

L'Angleterre avait toujours protégé ses marchands contre l'envahissement du monopole commercial de l'Espagne; elle avait parfois même favorisé les pirates, et Charles II avait conféré à un flibustier les honneurs de la chevalerie. Le traité de 1667 opéra un grand changement dans la condition des corsaires et des contrebandiers. Mais les hommes ne

(1) Archdale, 13, 14; Hewat, I, 78; Chalmers, 542, 543.

renoncent pas aussi facilement à leurs anciennes habitudes; aussi beaucoup d'habitants de la Caroline, surtout après la destruction de Port Royal par les Espagnols, regardèrent les boucaniers comme leurs alliés naturels contre un ennemi commun (1); et de là résulta avec les propriétaires un nouveau sujet de dissentiment.

Lorsque le commerce de la Caroline du Sud eut pris assez d'extension pour nécessiter la nomination d'un collecteur des terres de la plantation (1685), surgit un nouveau débat. La cour palatine ordonna de faire exécuter les actes de navigation (1685); cette mesure était dictée par le désir de ne pas froisser le roi, qui néanmoins ne se laissa pas détourner de son dessein de faire annuler la charte des propriétaires par la voie des tribunaux. Les colons qui s'étaient affranchis des propriétaires par le fait, se croyaient de droit indépendants du parlement. Ici, comme partout, on s'opposa avec indignation aux actes de navigation, comme étant contraires aux lois de l'équité naturelle; on les repoussa également comme une infraction aux stipulations de la charte, dont la confirmation avait été le motif de l'émigration.

La cause principale des dissensions dans la Caroline ne pouvait être écartée tant que la question de la délimitation des pouvoirs n'aurait pas été définitivement résolue. Les propriétaires voulurent trouver cette cause dans le manque de dignité et de caractère du gouverneur. Pour que les affaires pussent donc suivre une marche plus décidée, ils nommèrent gouverneur James Colleton, frère d'un des propriétaires, et l'élevèrent au rang de landgrave, en lui faisant une dotation de quarante-huit mille acres de terre; mais ni ses relations de parenté, ni son rang, ni sa réputation, ni sa dignité, ni ses acres, ne purent lui procurer l'obéissance des

(1) Hewat, I, 92, 93; Chalmers, 547, 548.

colons; en effet, rien n'avait été changé dans les relations existantes des partis ennemis.

Lorsque Colleton se trouva en présence du parlement colonial (1686), élu avant son arrivée, la majorité de cette assemblée refusa de reconnaître la force obligatoire des constitutions; par un acte violent de pouvoir, Colleton, suivant l'exemple que lui avait donné Cromwell dans une circonstance analogue de l'histoire d'Angleterre, exclut du parlement les membres récalcitrants. Que pouvait-il en résulter, sinon une protestation de la part de ces membres, privés de leurs droits, contre toutes les mesures que pouvait adopter la minorité restante?

Un parlement nouveau se montra encore plus intraitable (1687); les « lois permanentes » qu'il adopta furent déclarées nulles par la cour palatine.

Des questions de liberté politique, la lutte entre les partis s'étendit à toutes leurs autres relations. Lorsque Colleton essaya (1687) de faire payer les redevances, non seulement des champs cultivés, mais des terres en friche, l'insubordination éclata ouvertement; l'assemblée fit emprisonner le secrétaire de la province, saisit les registres et, bravant ainsi le gouverneur et ses patrons, entra dans la voie d'une opposition absolue.

Colleton résolut de tenter en dernier lieu un effort désespéré (1689); sous prétexte que la colonie était menacée par les Indiens ou les Espagnols, il convoqua la milice et proclama la loi martiale. Mais qui devait exécuter cette loi martiale? La milice, c'était le peuple, et il n'y avait pas d'autres troupes. Colleton se trouva donc dans une situation plus embarrassante que jamais; car l'assemblée, elle aussi, se croyait plus que jamais obligée de défendre le pays contre un despotisme militaire. Il était évident que le peuple était décidé à établir un gouvernement à sa convenance. La révo-

lution anglaise de 1688 trouva donc des imitateurs sur les rives de l'Ashley et du Cooper. Peu après l'avénement de Guillaume et de Marie, les représentants de la Caroline du Sud se réunirent et dépouillèrent Colleton de tous ses droits et priviléges et le bannirent de la province (1690).



FIN DU TOME II.

TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

